



Complexe de la Romaine

Milieu humain

Rapport d'inventaire



Juin 2005

Complexe de la Romaine

Milieu humain

Rapport d'inventaire

Approuvée par :

Gilles Vaillancourt,
Directeur de projet

Marcel Leduc,
Chargé de projet



Juin 2005

Sommaire

Hydro-Québec (2005). Complexe de la Romaine – Étude d’impact sur l’environnement – Milieu Humain – Rapport d’inventaire. Rapport présenté par Nove Environnement inc. à Hydro-Québec, Groupe Équipement. Pagination multiple, cartes et annexes.

Résumé

Le présent rapport s’inscrit dans le cadre des études d’avant-projet d’Hydro-Québec devant permettre d’évaluer la possibilité de réaliser les aménagements du complexe de la Romaine, dans la région de la Côte-Nord. Il porte sur la description détaillée des composantes du milieu humain et rend compte des inventaires réalisés. La zone d’étude du milieu humain comprend le territoire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre et celui s’étendant sur une largeur de 5 km de part et d’autre de la rivière Romaine dans le secteur des futurs réservoirs (territoire non organisé de Lac-Jérôme). La zone d’étude est élargie à la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie ou à la région administrative de la Côte-Nord pour traiter certains aspects ou pour mettre en contexte une activité particulière.

Des rencontres avec les intervenants du milieu, des inventaires au terrain, des enquêtes et des ateliers sur le savoir écologique local ont eu lieu en 2004 et 2005 afin de documenter l’utilisation du territoire et de recueillir les préoccupations du milieu face aux projets. Les principales préoccupations formulées touchent les thèmes suivants : les retombées économiques, l’emploi et la formation de la main-d’œuvre, les déplacements en motoneige sur la rivière Romaine, le saumon, l’ouverture du territoire, les activités de chasse, la protection de l’environnement et la pêche commerciale.

La municipalité de Havre-Saint-Pierre fait partie de la MRC de Minganie et de la région administrative de la Côte-Nord. Les terres publiques occupent la majeure partie de la zone d’étude. L’activité économique de la MRC est dominée par l’extraction minière, les pêcheries et les services. QIT-Fer et Titane, le principal employeur de la MRC avec environ 300 travailleurs, est situé à Havre-Saint-Pierre. La Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan constitue le principal attrait touristique de la Minganie, attirant chaque année environ 30 000 visiteurs. Havre-Saint-Pierre est accessible par la route provinciale 138 et dispose d’un port ouvert à l’année et d’un aéroport. L’absence d’infrastructure routière desservant l’arrière-pays fait en sorte que la motoneige et le quad constituent les principaux moyens d’accès au territoire en hiver et en été, respectivement.

Les principales activités pratiquées dans la zone d’étude sont la villégiature, la navigation de plaisance, la motoneige, la chasse et la pêche récréative. On y dénombre 383 chalets de villégiature et 35 abris sommaires. Près des trois-quarts des chalets sont établis en bordure du golfe du Saint-Laurent. La rivière Romaine constitue une voie d’accès importante en été pour les utilisateurs du territoire de la zone d’étude. Le secteur le plus utilisé s’étend de son embouchure jusqu’aux chutes à Charlie. Les éléments d’intérêt visuel de la Romaine sont principalement associés aux différents rapides et aux chutes ainsi qu’aux escarpements rocheux qui bordent la vallée de la rivière.

En ce qui a trait à la pêche récréative, le saumon et l’omble de fontaine sont les espèces les plus recherchées. En hiver, la pêche blanche se pratique, entre autres, à l’embouchure des rivières Aisley et Lechasseur ainsi que sur les lacs. Concernant la chasse, celle à l’orignal constitue l’activité la plus prisée. Douze terrains de piégeage enregistrés sont contigus à la rivière Romaine ou susceptibles d’être recoupés par la route d’accès aux futurs ouvrages. La pêche commerciale est pratiquée par une douzaine d’entreprises aux environs de l’embouchure de la Romaine, soit dans le delta et dans le chenal de Mingan.

Mots clés :

Rivière Romaine, aménagement hydroélectrique, complexe de la Romaine, chasse, pêche récréative, saumon, piégeage, pêche commerciale, Havre-Saint-Pierre, Minganie, Côte-Nord, Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan.

Version : Finale

Date : Juin 2005

Contribution

Hydro-Québec

Michel Bérubé	Chargé de projet
Sylvie Lefebvre	Conseillère en environnement, milieu humain
Dominique Caron	Conseillère en cartographie

Nove Environnement inc.

Gilles Vaillancourt, géographe et aménagiste	Directeur de projet
Marcel Leduc, géographe et urbaniste	Chargé de projet
Louise Grimard, géographe	Assistante, utilisation du territoire, infrastructures et économie
José Gérin-Lajoie, biologiste	Assistante, utilisation des ressources
Dany Dumont, biologiste	Responsable du traitement statistique
Suzie Arsenault, technicienne	Assistante de recherche à Havre-Saint-Pierre
Jérôme Boudreau, technicien	Assistant, enquêtes au terrain à Havre-Saint-Pierre
Pierre Desjardins, technicien	Assistant, enquêtes au terrain à Havre-Saint-Pierre
Sylvain Brouillet, technicien	Assistant, enquêtes au terrain à Havre-Saint-Pierre
José Bescos, cartographe	Responsable des produits cartographiques
Anne-Marie Tirman, cartographe	Assistante à la cartographie
Annie Masson, cartographe	Assistante à la cartographie
Alain Lemay, cartographe	Assistant à la cartographie

Michèle Gagnon, technicienne

Assistante, révision et contrôle des
textes

Lacasse Expert-Conseils ltée

Michel Lacasse, architecte paysagiste

Responsable du volet paysage

Table des matières

Sommaire	iii
Contribution	v
Table des matières	vii
Abréviations et unités	xv
1 Mise en contexte	1-1
1.1 Projet d’aménagement du complexe de la Romaine	1-1
1.2 Contenu du rapport	1-1
2 Description générale du milieu	2-1
2.1 Zone d’étude	2-1
2.2 Portrait sommaire du milieu	2-1
3 Description du projet	3-1
4 Préoccupations du milieu et enjeux	4-1
4.1 Préoccupations du milieu	4-1
4.2 Enjeux	4-10
5 Méthodologie	5-1
5.1 Objectifs	5-1
5.2 Méthodologie d’inventaire	5-1
5.2.1 Documentation	5-1
5.2.2 Inventaires au terrain	5-2
5.2.3 Rencontres	5-2
5.2.4 Entrevues de groupe	5-3
5.2.5 Enquêtes	5-5
5.2.6 Étude du paysage	5-12
5.3 Cartographie des inventaires	5-14
6 Aménagement du territoire	6-1
6.1 Cadre administratif et propriété des terres	6-1
6.1.1 Région de la Côte-Nord	6-1
6.1.2 MRC de Minganie	6-1
6.2 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	6-2
6.2.1 Secteur du territoire	6-2
6.2.1.1 Plan d’affectation des terres du domaine public	6-7
6.2.1.2 Plan régional de développement de la villégiature	6-8

6.2.1.3	Plan régional de développement du territoire public.....	6-12
6.2.2	Secteur de la faune	6-13
6.3	Municipalité régionale de comté de Minganie	6-15
6.3.1	Schéma d’aménagement	6-15
6.3.2	Révision du schéma d’aménagement.....	6-17
6.3.3	Réglementation de zonage	6-19
6.3.4	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	6-20
6.4	Municipalité de Havre-Saint-Pierre	6-20
6.4.1	Réglementation d’urbanisme	6-20
6.4.2	Projets de développement	6-21
6.5	Parcs Canada	6-22
6.6	Organismes de développement.....	6-26
6.6.1	Planification stratégique régionale.....	6-26
6.6.2	Plan d’action du Centre local de développement de Minganie.....	6-29
6.6.3	Planification du développement touristique.....	6-30
7	Population	7-1
7.1	Répartition et évolution de la population	7-1
7.2	Indicateurs socio-économiques et sanitaires	7-5
7.2.1	Structure d’âge	7-5
7.2.2	Conditions de vie	7-5
7.2.3	Situation de l’emploi.....	7-8
7.2.4	Éducation et formation.....	7-10
7.2.5	Aspects socio-sanitaires	7-13
8	Économie régionale.....	8-1
8.1	Côte-Nord.....	8-1
8.2	MRC de Minganie.....	8-3
8.3	Projets d’investissement.....	8-5
8.3.1	Côte-Nord	8-5
8.3.2	MRC de Minganie	8-7
8.4	Industrie de la construction régionale	8-8
8.5	Entreprises habituellement sollicitées pour la réalisation de projets hydroélectriques	8-10
9	Tourisme et récréation.....	9-1
9.1	Villégiature.....	9-1
9.1.1	Côte-Nord et MRC de Minganie.....	9-1
9.1.2	Zone d’étude	9-1
9.1.3	Autres occupations en territoire public	9-4
9.2	Sites et activités touristiques	9-4
9.2.1	Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan	9-4
9.2.2	Autres sites et activités touristiques	9-6

9.2.3 Projets touristiques	9-10
9.3 Motoneige	9-10
9.3.1 Utilisation de la motoneige.....	9-10
9.3.2 Enquête sur l’utilisation de la rivière Romaine par les motoneigistes	9-12
9.4 Navigation	9-14
9.4.1 Navigation de plaisance.....	9-14
9.4.2 Parcours de canotage	9-14
9.4.3 Kayak de mer et de rivière	9-23
9.5 Ski de fond.....	9-24
9.6 Cueillette de mollusques.....	9-24
9.7 Autres activités récréatives	9-25
9.8 Types et lieux d’activités récréatives.....	9-26
10 Pêche récréative, chasse et piégeage.....	10-1
10.1 Profil régional	10-1
10.1.1 Pêche récréative.....	10-1
10.1.2 Chasse.....	10-2
10.1.3 Piégeage	10-7
10.2 Zone d’étude	10-11
10.2.1 Pêche récréative.....	10-11
10.2.1.1 Pêche estivale.....	10-11
10.2.1.2 Pêche blanche	10-17
10.2.2 Chasse.....	10-23
10.2.3 Piégeage	10-26
10.2.4 Savoir écologique.....	10-31
10.2.4.1 Pêche récréative	10-31
10.2.4.2 Chasse	10-32
10.2.4.3 Piégeage	10-32
10.3 Pourvoiries.....	10-33
10.4 Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre.....	10-33
11 Pêche commerciale	11-1
11.1 Profil régional	11-1
11.1.1 Espèces de fond.....	11-1
11.1.2 Espèces pélagiques et de l’estuaire.....	11-3
11.1.3 Mollusques et crustacés.....	11-4
11.2 MRC de Minganie	11-10
11.3 Zone d’étude	11-12

12	Exploitation forestière.....	12-1
13	Exploitation minière.....	13-1
14	Infrastructures	14-1
	14.1 Infrastructures routières.....	14-1
	14.2 Sentiers de motoneige et de quad.....	14-3
	14.3 Infrastructures ferroviaires	14-3
	14.4 Infrastructures portuaires.....	14-4
	14.5 Infrastructures aéroportuaires.....	14-5
	14.6 Infrastructures énergétiques	14-6
	14.7 Infrastructures de télécommunications.....	14-6
	14.8 Infrastructures de services municipaux	14-6
15	Paysage.....	15-1
	15.1 Province naturelle.....	15-1
	15.2 Paysages types.....	15-1
	15.3 Rivière Romaine.....	15-6
	15.3.1 Sections 1, 2 et 3 (PK 0 à PK 42,5)	15-7
	15.3.2 Sections 4 et 5 (PK 42,5 à PK 52,5)	15-8
	15.3.3 Sections 6 et 7 (PK 52,5 à PK 81,7)	15-8
	15.3.4 Section 8 (PK 81,7 à PK 84).....	15-9
	15.3.5 Section 9 (PK 84 à PK 90,5).....	15-10
	15.3.6 Section 10 (PK 90,5 à PK 113).....	15-10
	15.3.7 Sections 11, 12 et 13 (PK 113 à PK 152,3).....	15-11
	15.3.8 Section 14 (PK 152,3 à PK 160,3).....	15-12
	15.3.9 Section 15 (PK 160,3 à PK 182).....	15-12
	15.3.10 Section 16 (PK 182 à PK 197).....	15-13
	15.3.11 Sections 17 et 18 (PK 197 à 243).....	15-13
	15.3.12 Sections 19 et 20 (PK 243 à PK 295).....	15-14
	Références.....	R-1

Annexes

Annexe A :	Liste des personnes et organismes consultés
Annexe B :	Guides d’entrevues et de rencontres
Annexe C :	Questionnaires d’enquêtes
Annexe D :	Résultats des enquêtes
Annexe E :	Cartographie
Annexe F :	Classification des rapides selon la Fédération québécoise du canot et du kayak

Figures

7-1 : Évolution de la population des municipalités de la MRC de Minganie, 1991, 1996 et 2001.....	7-1
8-1 : Structure sectorielle de l’emploi, région de la Côte-Nord et le Québec, 2003	8-2
9-1 : Principales activités récréatives pratiquées dans la zone d’étude, 2004	9-27
10-1 : Nombre de poissons pêchés par espèce dans la rivière Romaine, de l’automne 2003 à l’automne 2004.....	10-15
10-2 : Nombre de poissons pêchés par espèce dans la zone d’étude (incluant la rivière Romaine), de l’automne 2003 à l’automne 2004.....	10-16
11-1 : Évolution des débarquements (en volume) de l’industrie de la pêche en Minganie, 2001 à 2003	11-11
11-2 : Répartition de la valeur des débarquements de l’industrie de la pêche par espèce en Minganie, 2003	11-11

Tableaux

3-1 : Principales caractéristiques des aménagements du complexe de la Romaine	3-1
4-1 : Préoccupations – Intervenants et organismes du milieu	4-2
4-2 : Préoccupations – Entrevues de groupe	4-5
4-3 : Préoccupations des utilisateurs du territoire	4-6
5-1 : Synthèse des enquêtes, rencontres et entrevues portant sur l’utilisation du territoire de la zone d’étude	5-6
7-1 : Évolution de la population de la MRC de Minganie, de la Côte-Nord et du Québec, 1991, 1996 et 2001	7-2
7-2 : Mobilité de la population de la Côte-Nord, 1991-1996 et 1996-2001	7-4
7-3 : Répartition de la population par grand groupe d’âge, MRC de Minganie, municipalités et réserves autochtones composantes, région de la Côte-Nord et le Québec, 2001	7-6
7-4 : Taille, revenus des ménages et mode d’occupation des logements, MRC de Minganie, région de la Côte-Nord et le Québec	7-7
7-5 : Indicateurs du marché de l’emploi, MRC de Minganie et municipalités composantes, région de la Côte-Nord et le Québec, 2001	7-9
7-6 : Répartition des prestataires de l’assurance-emploi selon les professions, MRC de Minganie, janvier et juillet 2004	7-10
7-7 : Catégories d’emplois selon la population active expérimentée, municipalités de la MRC de Minganie, 2001	7-11
7-8 : Pourcentage de la population ayant un niveau inférieur au certificat d’études secondaires, selon l’âge, municipalités et réserves autochtones de la Minganie, 2001	7-12
8-1 : Structure sectorielle de l’emploi, région de la Côte-Nord et le Québec, 1993 et 2003.....	8-1

8-2 : Structure sectorielle de l’emploi, MRC de Minganie et municipalités constituantes, 2001	8-3
8-3 : Chantiers importants de la région de la Côte-Nord, 4 ^e trimestre de 2004	8-6
8-4 : Principaux projets d’investissement annoncés dans la région de la Côte- Nord, 2 ^e trimestre de 2004.....	8-7
8-5 : Évolution des principaux indicateurs de l’industrie de la construction, région de la Côte-Nord et le Québec, 2001 à 2004.....	8-9
8-6 : Nombre de salariés par métier et occupation, région de la Côte-Nord et le de Québec, 2003.....	8-11
9-1 : Durée de possession et fréquentation des chalets, abris sommaires et terrains de villégiature de la zone d’étude, 2004	9-3
9-2 : Classification de la rivière Romaine selon la Fédération québécoise du canot et du kayak.....	9-18
9-3 : Secteurs de pratique des activités récréatives, 2004.....	9-27
10-1 : Période de pêche sportive et limite de prise quotidienne dans la zone 19 sud, sauf pour les rivières à saumon, saison 2004-2005	10-1
10-2 : Statistiques de vente de fourrures dans les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 58, 61 et 64, 2002 à 2004.....	10-8
10-3 : Bilan de l’exploitation de chaque rivière de la zone d’étude et des rivières de la Moyenne-Côte-Nord (zone Q ₈), 1997-2004.....	10-12
10-4 : Espèces de poissons pêchées dans la rivière Romaine, de l’automne 2003 à l’automne 2004.....	10-15
10-5 : Espèces de poissons pêchées dans la zone d’étude (incluant la rivière Romaine), de l’automne 2003 à l’automne 2004	10-16
10-6 : Nombre moyen de jours-chasse dans la zone d’étude, septembre 2003 à septembre 2004.....	10-24
10-7 : Récolte de chasse dans la zone d’étude, septembre 2003 à septembre 2004.....	10-25
10-8 : Récolte de fourrures des 12 terrains de la zone d’étude contigus à la rivière Romaine, saison 2003-2004	10-31
10-9 : Caractéristiques des pourvoiries établies dans la zone d’étude	10-34
11-1 : Débarquements de l’industrie de la pêche par espèce en 2003, Moyenne- Côte-Nord, Côte-Nord et le Québec	11-2
11-2 : Évolution des débarquements de l’industrie de la pêche en Minganie, 2001 à 2003	11-10
15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine	15-15

Photos

5-1 : Atelier sur le savoir écologique local	5-4
9-1 : Point de traversée de la rivière Romaine en motoneige au PK 26.....	9-13
9-2 : Rampe de mise à l’eau sur la rivière Romaine près de la route 138.....	9-17
9-3 : Plage et site de baignade à l’île des Officiers	9-26
10-1 : Secteur de pêche au saumon à la chute de l’Église de la rivière Romaine	10-14

10-2 : Embouchure de la rivière Aisley en été	10-21
10-3 : Embouchure de la rivière Aisley en hiver, lieu de pêche blanche	10-21
10-4 : Infrastructure de chasse en rive de la rivière Romaine	10-24
13-1 : Mine Tio de QIT-Fer et Titane inc.....	13-2

Cartes

3-1 : Vue d’ensemble du projet	3-3
6-1 : Région administrative de la Côte-Nord et MRC constituantes	6-3
6-2 : MRC de Minganie et municipalités constituantes	6-5
6-3 : Affectation des terres du domaine public et PRDV	6-9
6-4 : Principaux secteurs de développement de Havre-Saint-Pierre	6-23
9-1 : Principaux sites et activités touristiques de la Minganie	9-7
9-2 : Navigation sur la rivière Romaine	9-15
9-3 : Parcours de canotage de la rivière Romaine (Fédération québécoise du canot et du kayak).....	9-19
10-1 : Zones de chasse et de pêche.....	10-3
10-2 : Unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF)	10-9
10-3 : Secteurs de pêche sportive	10-19
10-4 : Récolte d’originaux par bloc de Mercator – 2000 à 2004.....	10-27
10-5 : Secteurs de chasse.....	10-29
11-1 : Zones de pêche commerciale	11-5
11-2 : Pêche commerciale, embouchure et delta de la rivière Romaine.....	11-14
15-1 : Paysages types	15-3

Abréviations et unités

ACPHSP	Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre
ADRLSSSS	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
AGAHSP	Association des gens d'affaires de Havre-Saint-Pierre
ATR	Association touristique régionale
BEX	Bail d'exploitation de substances minérales de surface à statut exclusif
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CCQ	Commission de la construction du Québec
CFRR	Chemin de fer de la rivière Romaine
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CDÉHSP	Corporation de développement économique de Havre-Saint-Pierre
CDGPHSP	Corporation de développement et de gestion du port de Havre-Saint-Pierre
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
DJMA	Débit journalier moyen annuel
DJME	Débit journalier moyen estival
DJMH	Débit journalier moyen hivernal
DOR	Document sur les objets de la révision
DRHC	Développement des Ressources humaines Canada
ÉIÉ	Énoncé d'intégrité écologique
FAPAQ	Société de la faune et des parcs
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
FREM	Fonds régional d'exploration minière
GWh	Gigawattheure
ha	Hectare
hm ³	Hectomètre cube
ISQ	Institut de la statistique du Québec
km	Kilomètre
kV	Kilovolt
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MPO	Ministère des Pêches et des Océans du Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère des Transports du Québec
MW	Mégawatt
PALÉE	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
PATDP	Plan d'affectation des terres du domaine public
PK	Point kilométrique
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
PSAR	Projet de schéma d'aménagement révisé
QNS&L	Quebec North Shore and Labrador Railways
Quad	Véhicule tout-terrain (VTT)
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
t	Tonne métrique
TNO	Territoire non organisé
UGAF	Unité de gestion des animaux à fourrure
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

1 Mise en contexte

1.1 Projet d’aménagement du complexe de la Romaine

Hydro-Québec projette de réaliser un complexe hydroélectrique d’environ 1 500 mégawatts (MW) sur la rivière Romaine, dans la région de la Minganie, au nord de Havre-Saint-Pierre. Le complexe serait composé de quatre aménagements hydroélectriques.

Ce projet est conforme au *Plan stratégique 2004-2008* d’Hydro-Québec. Il vise notamment, à augmenter la capacité de production d’électricité et à poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Le présent rapport s’inscrit dans le cadre des études d’avant-projet d’Hydro-Québec devant permettre d’évaluer la possibilité de réaliser ces aménagements hydroélectriques. Cette étude vise, entre autres, à recueillir les données essentielles afin de définir les caractéristiques du milieu dans le but de déterminer les impacts sur l’environnement, d’élaborer des mesures d’atténuation ainsi que les programmes de surveillance et de suivi environnemental.

Ce rapport d’inventaire porte sur la description détaillée des composantes du milieu humain et rend compte des inventaires réalisés.

1.2 Contenu du rapport

Le rapport d’inventaire comporte 15 chapitres, incluant la présente mise en contexte qui fait l’objet du chapitre 1. Le chapitre 2 présente une description générale du milieu d’insertion du projet et le chapitre 3, celle des composantes du projet. Les préoccupations du milieu et les enjeux du projet font l’objet du quatrième chapitre. Le chapitre 5 s’attarde à la méthodologie d’inventaire. Les chapitres 6 à 9 traitent successivement de l’aménagement du territoire, de la population, de l’économie régionale et, enfin, du tourisme et de la récréation. Le chapitre 10 brosse un portrait des activités de chasse, de pêche sportive et de piégeage. La pêche commerciale, l’exploitation minière et forestière sont traitées aux chapitres 11 à 13, respectivement. Les différentes infrastructures du territoire d’accueil sont présentées au chapitre 14 et, finalement, le chapitre 15 est consacré au paysage.

2 Description générale du milieu

2.1 Zone d’étude

La zone d’étude du milieu humain comprend l’ensemble du territoire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre et également, au nord de cette municipalité, le territoire s’étendant sur une largeur de cinq kilomètres de part et d’autre de la rivière Romaine dans le secteur des futurs réservoirs (zone d’étude détaillée, voir la carte 3-1). Cette zone, utilisée pour les inventaires détaillés, est adaptée aux besoins de chaque composante du milieu humain. Ainsi, la zone d’étude s’étend à l’ensemble du territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie ou à la région administrative de la Côte-Nord pour traiter certains aspects, tels que les entités administratives, la démographie et l’économie, ou pour mettre en contexte une activité particulière.

La délimitation de la zone d’étude vise à contenir toutes les composantes du projet et tous les éléments susceptibles d’être touchés par le projet.

2.2 Portrait sommaire du milieu

La MRC de Minganie se localise dans la région administrative de la Côte-Nord. En 2001, elle regroupait 6 714 personnes dont 3 291 vivaient dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre (Statistique Canada, 2004).

Dans la région de la Côte-Nord, les secteurs des mines, des forêts, de l’énergie et de la pêche représentent les principales activités économiques. Le tourisme s’ajoute à ces activités depuis quelques années. En 2001, la MRC de Minganie comptait un peu moins de 3 000 emplois (Statistique Canada, 2004). Dans le secteur primaire, la compagnie minière QIT-Fer et Titane inc. de Havre-Saint-Pierre constitue le principal employeur de la MRC avec environ 300 employés (CLD Minganie, 2004a). Le secteur secondaire qui regroupe près de 600 travailleurs se résume essentiellement à quelques scieries et à trois entreprises de transformation des produits marins dont la Poissonnerie du Havre de Havre-Saint-Pierre, la plus importante. Le secteur tertiaire offre quant à lui environ 1 860 emplois dont une part importante est concentrée à Havre-Saint-Pierre, principalement dans les services gouvernementaux. En 2001, le taux de chômage de la Côte-Nord s’établissait à 15,7 %, celui de la MRC de Minganie à 19,3 % et celui de Havre-Saint-Pierre à 12,3 %. Ces taux sont de beaucoup supérieurs à celui du Québec qui était de 8,2 % (Statistique Canada, 2004).

La Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan constitue le principal attrait touristique de la MRC de Minganie. Elle attire chaque année entre 30 000 et 35 000 visiteurs (Parcs Canada, 2004).

L’occupation du territoire de la zone d’étude est caractérisée par un développement de type linéaire. De fait, le milieu bâti se concentre le long de la route 138 et du golfe du Saint-Laurent, principalement à l’intérieur du périmètre urbain de Havre-Saint-Pierre. L’ensemble de l’activité industrielle, commerciale, publique et résidentielle est regroupé à l’intérieur de ce milieu urbanisé. Ailleurs, l’occupation du territoire par le bâti est presque inexistante, sauf le long du golfe du Saint-Laurent, qui comprend de nombreuses zones de chalets.

Aucune occupation résidentielle permanente n’est présente dans l’arrière-pays. Cette situation est principalement attribuable à un réseau routier secondaire très peu développé. On compte, tout de même, plusieurs zones de villégiature et quelques pourvoiries de même que les installations de la mine Tio de la compagnie QIT-Fer et Titane située dans la partie nord de Havre-Saint-Pierre.

L’utilisation du territoire de l’arrière-pays est dominée par les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de villégiature. Un réseau de sentiers de motoneige et de quad donne accès au territoire. La rivière Romaine constitue aussi un accès. Durant la saison estivale, elle est utilisée comme voie de navigation et, en hiver, des sentiers de motoneige la traversent ou l’empruntent. La pêche commerciale est pratiquée dans le delta de la rivière Romaine. La zone d’étude ne recoupe aucun territoire faisant l’objet de contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier (CAAF).

La pêche au saumon est une activité récréative valorisée par la population et est pratiquée dans la rivière Romaine, à son embouchure, près de la chute de l’Église et des chutes à Charlie et également sur les rivières Puyjalon, Corneille et Mingan.

3 Description du projet

Hydro-Québec projette de réaliser un complexe hydroélectrique d’environ 1 500 MW sur la rivière Romaine dans la région de la Moyenne-Côte-Nord. Le complexe sera composé de quatre aménagements hydroélectriques.

Ensemble, les quatre aménagements auront une production énergétique de 7,5 TWh par année dans des conditions d’hydraulicité moyenne. Les principales caractéristiques des quatre aménagements sont décrites ci-après et présentées au tableau 3-1.

Tableau 3-1 : Principales caractéristiques des aménagements du complexe de la Romaine

	Romaine-1	Romaine-2	Romaine-3	Romaine-4
Emplacement du barrage	PK ^a 52,5	PK 90,4	PK 158,6	PK 192,0
Hauteur du barrage	34 m	114 m	89 m	88 m
Superficie du réservoir	12 km ²	83 km ²	38 km ²	140 km ²
Longueur approximative du réservoir	15 km	60 km	32 km	84 km
Puissance installée de la centrale	260 MW	610 MW	380 MW	250 MW
Débit d’équipement	458 m ³ /s	453 m ³ /s	372 m ³ /s	307 m ³ /s
Hauteur de chute	61 m	151 m	116 m	93 m
Type d’exploitation du réservoir	Au fil de l’eau	Avec marnage	Avec marnage	Avec marnage

^a PK : point kilométrique.

Romaine-1

- réservoir d’une superficie de 12 km² exploité au fil de l’eau à la cote 82,3 m ;
- barrage localisé au PK 52,5 de type en enrochement avec parement amont en béton d’une hauteur de 34,3 m et d’une longueur de 552 m ;
- une digue de retenue en rive ouest d’une longueur de 246 m et d’une hauteur de 14,8 m ;
- centrale de surface munie de 2 groupes Francis opérant sous 60,9 m de chute nette, d’une puissance installée de 259 MW avec un facteur d’utilisation de 60 %, pour une énergie moyenne annuelle de 1 342 GWh.

Romaine-2

- réservoir d’une superficie de 90,5 km², exploité au fil de l’eau à la cote 243,8 m ;
- barrage localisé au PK 90,7 de type en enrochement avec parement amont en béton d’une hauteur de 113,8 m et d’une longueur de 530 m ;
- cinq digues de retenue totalisant 1 729 m ;
- centrale souterraine munie de 2 groupes Francis opérant sous 151,3 m de chute nette ; d’une puissance installée de 607 MW avec un facteur d’utilisation de 60 %, pour une énergie moyenne annuelle de 3 111 GWh ;
- tronçon court-circuité d’environ 6,5 km du PK 84 au PK 90,5.

Romaine-3

- réservoir d’une superficie maximale de 38,9 km² (réserve utile de 620 hm³) exploité entre les cotes 365,8 m et 348,37 m pour un marnage de 17,4 m ;
- barrage localisé au PK 158,6 de type en enrochement avec noyau en till d’une hauteur de 95 m et d’une longueur de 412 m ;
- une digue de retenue de 24 m de hauteur et de 143 m de longueur ;
- centrale souterraine munie de 2 groupes Francis opérant sous environ 116,2 m de chute nette et d’une puissance installée de 380 MW avec un facteur d’utilisation de 60 %, pour une énergie moyenne annuelle de 1 866 GWh ;
- tronçon court-circuité d’environ 3,5 km du PK 155 au PK 158,5.

Romaine-4

- réservoir d’une superficie maximale de 180 km² (réserve utile de 1 702 hm³) exploité entre les cotes de 461,8 m et 447,3 m pour un marnage de 14,5 m ;
- barrage localisé au PK 192 de type en enrochement avec parement amont en béton d’une hauteur de 87,5 m et d’une longueur de 483 m ;
- centrale souterraine munie de 2 groupes Francis opérant sous environ 92,9 m de chute nette et d’une puissance installée de 252 MW avec un facteur d’utilisation de 60 %, pour une énergie moyenne annuelle de 1 212 GWh ;
- tronçon court-circuité d’environ 1,5 km du PK 190,5 au PK 192.

Le projet comprend également la construction d’une route d’accès d’environ 10 km qui reliera la route 138 aux ouvrages de l’aménagement de la Romaine-1. Cette route se prolongera ensuite sur environ 150 km jusqu’aux ouvrages de l’aménagement de la Romaine-4. Le projet inclura aussi la construction de campements pour la réalisation des travaux. Leurs emplacements préliminaires sont illustrés à la carte 3-1.

Complexe de la Romaine

Vue d'ensemble du projet

- Réservoir projeté (niveau maximal d'exploitation)
- Centrale hydroélectrique projetée
- Campement de travailleurs projeté
- Route d'accès projetée
- Zone d'étude détaillée du milieu humain

Sources :

BDGA, 1 : 1 000 000, 2002

SDA, 1 : 20 000, 2004

MRNF Québec

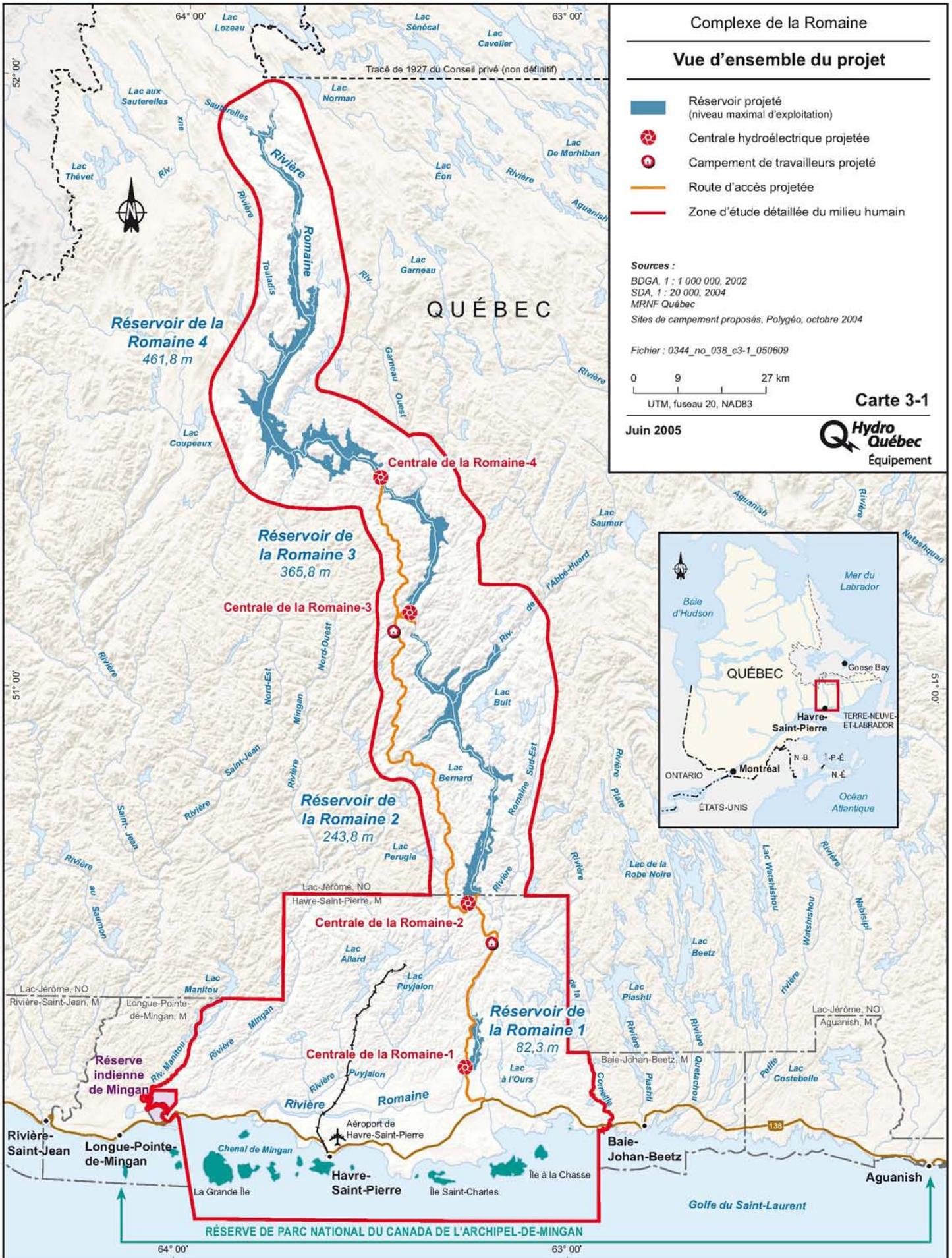
Sites de campement proposés, Polygéo, octobre 2004

Fichier : 0344_no_038_c3-1_050609

0 9 27 km
UTM, fuseau 20, NAD83

Carte 3-1

Juin 2005



La production du complexe de la Romaine sera intégrée au réseau d’Hydro-Québec TransÉnergie par de nouvelles lignes de transport à 315 kV.

Dans l’éventualité où Hydro-Québec obtiendrait les autorisations gouvernementales requises, la construction pourrait débuter en 2008, et les centrales pourraient être mises en service en 2013-2015.

4 Préoccupations du milieu et enjeux

4.1 Préoccupations du milieu

Dans le cadre de la cueillette d’informations et de données d’inventaire du milieu humain, des rencontres et entrevues ont été effectuées avec de nombreux intervenants des milieux ministériel, régional, municipal, touristique et reliés aux activités de chasse, de pêche et de piégeage (voir l’annexe A). Des enquêtes ont aussi été menées auprès des utilisateurs de la zone d’étude.

Les préoccupations face au projet du complexe de la Romaine ont été abordées lors de ces rencontres et entrevues. Le tableau 4-1 présente les principales préoccupations qui ont été formulées. Précisons que certains intervenants n’ont exprimé aucune préoccupation face au projet. Les tableaux 4-2 et 4-3 résument pour leur part les préoccupations recueillies dans le cadre des enquêtes et entrevues de groupe réalisées. La question portant sur les préoccupations face au projet du complexe de la Romaine a obtenu un taux de réponse de 71 % (184 répondants sur 259). Une proportion de 37,5 % des répondants à la question (69 répondants sur 184) ont indiqué n’avoir aucune préoccupation liée au projet. Par ailleurs, dix personnes ont mentionné être favorables au projet dans la section « commentaires » du questionnaire.

Les principales préoccupations formulées par les utilisateurs de la zone d’étude et par les intervenants et organismes rencontrés concernent les thèmes suivants :

- les retombées économiques (embauche de la main-d’œuvre et achats de biens et services de la Minganie, redevances d’Hydro-Québec) ;
- les déplacements en motoneige sur la rivière Romaine (qualité de la couverture de glace) ;
- le saumon (qualité de l’habitat et de la pêche) ;
- l’ouverture du territoire (augmentation de la pression de chasse et de pêche, braconnage, diminution de la tranquillité des villégiateurs) ;
- les activités de chasse (diminution ou éloignement des populations de gibier, inondation de territoires de chasse et conditions de pratique de la chasse durant la construction) ;
- la diffusion de l’information sur le projet ;
- l’environnement, la faune, la flore et les habitats (respect de l’intégrité du milieu) ;
- la pêche commerciale (qualité et abondance des ressources).

Tableau 4-1 : Préoccupations – Intervenants et organismes du milieu

Ministère ou organisme	Préoccupations
MRC de Minganie	<ul style="list-style-type: none"> - ouverture du territoire présentant un potentiel important de mise en valeur - augmentation du nombre d’actes de vandalisme - respect du principe de développement durable - diffusion de l’information à toute la population - réduction des impacts négatifs du projet
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> - diffusion de l’information à toute la population - répercussions sur les infrastructures et services publics ainsi que sur le développement de la municipalité - capacité de la municipalité à accueillir le développement occasionné par le projet - pénurie de chambres à louer, de logements et de véhicules en location ainsi que l’augmentation du prix des loyers - pénurie de main-d’œuvre locale assurant certains services à la population - recours à la main-d’œuvre locale - formation de la main-d’œuvre locale - impacts sociaux du projet (drogue, prostitution) - retombées économiques du projet - diminution de la tranquillité des villégiateurs
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	<ul style="list-style-type: none"> - création d’emploi - pénurie de main-d’œuvre dans les entreprises locales - développement d’infrastructures utiles à court terme seulement
Municipalité de Natashquan	<ul style="list-style-type: none"> - obtention de redevances d’Hydro-Québec - partage équitable des emplois et de l’approvisionnement en biens et services entre toutes les municipalités de la Minganie
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - pêche au saumon - cueillette de myes à l’embouchure de la rivière Romaine - développement de la villégiature
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur des mines	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation des activités de prospection minière (route d’accès) - respect des droits et obligations des titulaires des droits miniers

Tableau 4-1 : Préoccupations – Intervenants et organismes du milieu (suite)

Ministère ou organisme	Préoccupations
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur de la faune	<ul style="list-style-type: none"> – déplacements en motoneige sur la rivière Romaine en aval du barrage de la Romaine-1 – gestion et contrôle des nouveaux territoires rendus accessibles – effets sur la faune des activités de chasse et de pêche pratiquées par les travailleurs du projet – augmentation de la pression de pêche sur les espèces de poissons considérées sensibles dans le bassin versant de la Romaine – répercussions sur ces mêmes espèces de poissons sensibles en raison de l'intrusion possible d'espèces indésirables – éloignement des populations de caribou forestier – augmentation du braconnage – protection des lacs « sans poisson » pour la biodiversité du territoire
Emploi Québec - Centre local d'emploi de Havre-Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> – formation de la main-d'œuvre – secteurs de formation à privilégier
Centre local de développement de Minganie et Carrefour Jeunesse Emploi	<ul style="list-style-type: none"> – embauche de la main-d'œuvre locale – retombées économiques dans les communautés locales – déstabilisation de l'emploi local pour les entreprises touristiques (hébergement et restauration) et pour la pêche commerciale (aide-pêcheur) – conflits d'usages (production hydroélectrique et récréotourisme) – maximisation des opportunités de développement
Ministère des Transports du Québec - Centre de services de Havre-Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> – sécurité des usagers de la route 138 – pénurie d'entrepreneurs, de main-d'œuvre et de machinerie pour les travaux sur le réseau routier et surenchère dans le coût des travaux donnés en sous-traitance
Centre de santé de la Minganie	<ul style="list-style-type: none"> – capacité du Centre de santé de la Minganie à répondre aux urgences pouvant survenir dans les chantiers d'Hydro-Québec – impacts sociaux, notamment : endettement de la population, spéculation sur le marché immobilier, sous-utilisation des infrastructures et services une fois le projet terminé, détérioration du tissu social (gambling, toxicomanie et alcoolisme) – augmentation de la période d'attente pour une consultation médicale – pénurie de main-d'œuvre pour les entreprises locales de Havre-Saint-Pierre
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> – formation de la main-d'œuvre – secteurs de formation à privilégier – relève dans certains domaines d'activité comme la pêche commerciale

Tableau 4-1 : Préoccupations – Intervenants et organismes du milieu (suite)

Ministère ou organisme	Préoccupations
Parcs Canada - Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan	<ul style="list-style-type: none"> - impacts de la modification des caractéristiques de l'eau sur la faune à l'embouchure et dans le delta de la Romaine - contrôle des activités des travailleurs se rendant sur les îles du parc - conflits d'utilisation entre les travailleurs et la population locale sur les îles du parc - surenchère dans le prix des logements (logements à prix raisonnable pour les travailleurs saisonniers du parc provenant de l'extérieur de Havre-Saint-Pierre)
Association touristique régionale de Duplessis	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité des places d'hébergement et de restauration durant la saison touristique
Association des gens d'affaires de Havre-Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> - Retombées économiques pour les entreprises de la Minganie - Déplacement de la main-d'œuvre, notamment dans les usines de transformation des produits de la mer, vers des postes offerts sur les chantiers du projet - Augmentation des coûts de la main-d'œuvre liée au déplacement et à la pénurie de main-d'œuvre - Déclin de l'activité économique après la période de construction - Consultation et information sur le projet - Attribution des contrats et des emplois
Corporation de développement économique de Havre-Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> - Retombées économiques en Minganie - Formation de la main-d'œuvre - Déplacement de la main-d'œuvre des entreprises locales au profit des chantiers du projet (pénurie de main-d'œuvre) - Ennoiement de chalets - Alimentation électrique adéquate afin de pouvoir concrétiser les projets de développement
Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> - pêche au saumon - circulation en motoneige sur la Romaine - sécurité des usagers qui emprunteront la route d'accès
Club de motoneigistes Le Blizzard	<ul style="list-style-type: none"> - sécurité des motoneigistes sur le sentier provincial (croisement de la route d'accès)

Tableau 4-2 : Préoccupations – Entrevues de groupe

Groupe	Préoccupations
Pêcheurs commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - répercussions sur la qualité et l'abondance des ressources pêchées
Adeptes de la pêche blanche (rivières Aisley et Lechasseur)	<ul style="list-style-type: none"> - baisse du niveau d'eau de la rivière Aisley et répercussions sur les prises
Cueilleurs de mollusques	<ul style="list-style-type: none"> - modifications au régime d'écoulement des eaux dans le delta de la Romaine - déplacement des bancs de sables rendant les secteurs de cueillette de myes moins accessibles - impacts sur la mye commune
Participants aux ateliers sur le savoir écologique local	<ul style="list-style-type: none"> - modifications aux régimes hydrique et thermique pouvant affecter : la récolte commerciale de la mye commune et du buccin commun ; la pêche sportive au saumon, à l'éperlan et à la truite de mer ; l'exondation des frayères à saumon ; la couverture de glace - en raison de la route d'accès, pression de chasse et pêche accrue dans les territoires fréquentés actuellement par les résidents de Havre-Saint-Pierre - empêchement appréhendé de la poursuite des activités actuelles de chasse, de pêche et de piégeage

Tableau 4-3 : Préoccupations des utilisateurs du territoire

Préoccupation	Nombre de répondants (N = 184)
Les conditions de déplacement en motoneige sur la Romaine	34
Variations de la température, des niveaux et des débits de la Romaine	32
Le saumon et activités de pêche (qualité de l’habitat, de la pêche et des ressources halieutiques)	31
Le respect de l’environnement (impacts sur la flore, la faune et les habitats, préservation des paysages)	30
Les activités de chasse (diminution ou éloignement des populations de gibier, perte de territoires de chasse, les conditions de pratique de la chasse durant la construction, perturbation des activités de chasse)	29
Les retombées économiques du projet (emploi, développement des affaires)	17
La perturbation de la villégiature (perte de tranquillité, vandalisme et vols, perte de propriété, dédommagement)	14
L’inondation de territoires	13
Les conditions de pratique de la chasse durant la construction (vols d’hélicoptère)	10
L’amélioration de l’accessibilité au territoire (véhicule automobile et motoneige, utilisation de la route d’accès durant la construction, limitation d’accès au territoire)	9
La localisation de la route d’accès	7
L’augmentation de la pression sur les ressources fauniques (chasse au gros gibier, pêche)	6
Les conditions de navigation sur la Romaine	6
L’érosion des berges	4
La présence de nombreux travailleurs de chantier et des chantiers	4
Les impacts sur l’habitat de la sauvagine de l’embouchure et du delta de la Romaine	3
La qualité de l’habitat du pétoncle et du buccin	3
Le respect de la population locale	3
L’inondation de territoire à potentiel minier	3
La mise en valeur des ressources	3

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

Retombées économiques

Les retombées économiques du projet représentent une préoccupation importante pour les municipalités rencontrées et pour plusieurs organismes à vocation socio-économique. Les attentes à ce niveau touchent la création du plus grand nombre d’emplois pour la population de la Minganie et l’approvisionnement en biens et services, dans la mesure du possible, auprès des entreprises de la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie. Certains ont mentionné que le phénomène d’exode des jeunes qui affecte la Minganie pourrait être freiné grâce au projet du complexe de la Romaine. La possibilité d’un emploi pourrait aussi constituer un incitatif à la formation (retour aux études ou acquisition d’une formation professionnelle) pour les jeunes et les adultes.

Par contre, plusieurs intervenants sont préoccupés par un déplacement possible d’une partie de la main-d’œuvre qui occupe des emplois saisonniers, particulièrement dans les secteurs du tourisme et des pêcheries (pêche et transformation des produits de la mer) au profit des emplois associés au projet qui pourraient être mieux rémunérés. Cette situation pourrait avoir des effets néfastes sur ces deux secteurs d’activités importants en Minganie. Quelques intervenants ont souligné que le secteur de la transformation des produits marins est déjà confronté à certains problèmes de recrutement de personnel.

Une pénurie de logements et une surenchère des loyers ont été abordés par trois des intervenants rencontrés. On craint également des répercussions sur le tourisme découlant du manque de disponibilité de chambres pour les visiteurs dans les établissements d’hébergement, en haute saison touristique, et aussi des effets similaires dans le domaine de la restauration.

Les retombées économiques en terme d’emplois, de développement des affaires et de redevances d’Hydro-Québec constituent des préoccupations pour 17 répondants aux enquêtes. Finalement, certains intervenants de même que quelques utilisateurs du territoire ont mentionné leur inquiétude face à un éventuel déclin de l’économie qui pourrait affecter la communauté après la construction du projet.

Déplacements en motoneige sur la rivière Romaine

La motoneige constitue le principal moyen d’accès au territoire situé au nord de la route 138. Les utilisateurs traversent la rivière Romaine ou l’empruntent pour accéder à leurs sites d’activités. Le maintien des conditions de déplacement en motoneige sur la Romaine représentent une préoccupation majeure pour l’Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre (ACPHSP).

Les répercussions sur les déplacements en motoneige sur la rivière Romaine constituent la préoccupation indiquée par le plus grand nombre de répondants aux enquêtes (34 mentions). Cette situation est principalement attribuable au fait qu’un

nombre important de villégiateurs, de piégeurs et d’utilisateurs du territoire doivent obligatoirement traverser ou emprunter la Romaine pour accéder à leur chalet ou à leur site d’activités.

Pêche au saumon

Le maintien des populations de saumon et de son habitat et aussi, de façon générale, de la communauté de poissons de la rivière Romaine constitue une préoccupation partagée par plusieurs intervenants et organismes rencontrés, ainsi que par de nombreux répondants aux enquêtes. La pêche, notamment au saumon, est une activité pratiquée par de nombreux adeptes et fortement valorisée. Dans le cadre du projet, certaines actions comme l’ensemencement, la réalisation d’aménagements et l’instauration de programme de protection du saumon ont été proposées.

La qualité de l’habitat du saumon et de cette pêche représente la seconde préoccupation en terme de nombre de mentions (31) dans le cadre des enquêtes. Les répondants expriment eux aussi des attentes en terme de mesures concrètes quant au rétablissement, au maintien et au développement de l’espèce dans la rivière Romaine.

Ouverture du territoire

L’ouverture du territoire est directement liée à la mise en place de la route d’accès aux futurs ouvrages du complexe de la Romaine. Cette préoccupation a été formulée par plusieurs des intervenants associés à la gestion du territoire et de ses ressources. Les répercussions anticipées concernent surtout une hausse du nombre d’utilisateurs du territoire situé au nord de la route 138. On appréhende, entre autres, une augmentation de la pression de chasse et de pêche, le braconnage et une perte de quiétude pour les villégiateurs. À l’inverse, pour plusieurs intervenants, l’ouverture du territoire représente une possibilité de mise en valeur du territoire, notamment pour le développement de la villégiature, de la pourvoirie et des activités touristiques. La route, en améliorant l’accessibilité du territoire, permettra aussi un meilleur contrôle des activités et une meilleure gestion des ressources et des occupations. Le secteur des mines du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) y voit une opportunité en matière de développement du potentiel minier.

À l’instar des intervenants et organismes, plusieurs utilisateurs de la zone d’étude appréhendent des répercussions face à l’ouverture du territoire. On mentionne, entre autres, la perte de tranquillité, principalement de la part des villégiateurs, et l’augmentation de la pression sur les ressources fauniques. Signalons que dans les questionnaires d’enquête, les utilisateurs pouvaient indiquer s’ils considéraient la route d’accès comme un avantage ou un inconvénient pour la pratique de leurs activités. Sur un total de 230 répondants à cette question, 170 ont indiqué qu’elle pourrait constituer un avantage et 39, un inconvénient. Les autres ne se sont pas prononcés. Par ailleurs, la localisation de la route d’accès (à l’est ou à l’ouest de la

rivière Romaine) est une préoccupation mentionnée par 11 répondants. De ceux-ci, six préfèrent la variante d'accès située en rive est et cinq, celle en rive ouest.

Activités de chasse

La chasse au gros gibier sur le territoire qui s'étend au nord de la route 138 représente une des activités les plus populaires auprès des utilisateurs de ce territoire. Sous ce thème, les principales préoccupations des utilisateurs concernent l'inondation et la perte de territoires de chasse, l'éloignement des populations de gibier et les conditions de pratique de la chasse durant la construction.

Diffusion de l'information sur le projet

La diffusion de l'information sur le projet à toute la population de la Minganie constitue une préoccupation des intervenants municipaux. Cette diffusion de l'information touche tous les aspects du projet : les travaux réalisés au terrain, les études, les impacts du projet, les emplois disponibles, etc. À cet effet, les intervenants associés directement ou indirectement à la formation ont signalé qu'ils souhaitent être informés le plus tôt possible des besoins en main-d'œuvre afin de rendre disponibles ou d'adapter les programmes de formation de la main-d'œuvre.

Environnement, faune, flore et habitats

Le respect de l'environnement, de la faune, de la flore et des habitats est une préoccupation formulée par plusieurs intervenants et organismes rencontrés. Des inquiétudes ont été formulées face à d'éventuelles modifications des caractéristiques physico-chimiques de l'eau de la rivière Romaine et de leurs répercussions sur la faune et les habitats de son embouchure et du delta. Les préoccupations touchent particulièrement les diverses espèces de sauvagines de même que la faune caractéristique des îles de l'archipel de Mingan situées près ou dans le delta de la Romaine. Le respect du principe de développement durable a été abordé par certains des intervenants et organismes.

Cette préoccupation face à l'environnement de même qu'au respect de la flore, de la faune et des habitats fauniques a également été indiquée par de nombreux utilisateurs ayant participé aux enquêtes. Par ailleurs, la préservation des paysages a été soulevée par huit répondants.

Pêche commerciale

Les pêcheurs commerciaux ont indiqué être préoccupés par d'éventuelles répercussions sur la qualité et l'abondance des ressources pêchées dans le delta de la rivière Romaine et à proximité. Ce secteur génère des revenus importants pour les pêcheurs et certains y effectuent la presque totalité de leurs prélèvements. Pour la majorité des pêcheurs rencontrés, le maintien des conditions de pratique de la pêche

dans le delta de la Romaine et dans le secteur environnant est essentiel à la survie de leur entreprise.

4.2 Enjeux

Les enjeux environnementaux s’inscrivent parmi les préoccupations majeures que suscite un projet. Ils tiennent compte des inquiétudes et des préoccupations des communautés concernées et peuvent faire pencher la balance en faveur ou en défaveur du projet. Ils sont évoqués de façon récurrente par les collectivités touchées par le projet.

Au stade des inventaires, la connaissance des enjeux peut permettre de les orienter en accordant plus d’importance à certaines composantes du milieu et, à l’étape de la planification, d’optimiser la conception du projet sur le plan environnemental. Les enseignements tirés des aménagements hydroélectriques déjà réalisés au Québec ainsi que les inventaires, entrevues, rencontres et enquêtes réalisés dans le cadre de la présente étude ont permis de déterminer cinq principaux enjeux du milieu humain liés au projet du complexe de la Romaine, soit :

- les retombées économiques pour la communauté de Minganie ;
- l’emploi et la formation de la main-d’œuvre ;
- la poursuite et l’amélioration des activités de pêche au saumon dans la Romaine ;
- l’utilisation de la Romaine par les motoneigistes (lieux de traversée et parcours) ;
- le maintien des conditions de pratique de la pêche commerciale dans le delta de la Romaine et dans les secteurs environnants.

5 Méthodologie

5.1 Objectifs

Le principal objectif de cette étude est de recueillir les données pertinentes des composantes du milieu humain de la zone d’étude afin de dresser un portrait du milieu d’accueil du projet. Ce dernier permettra ultérieurement d’évaluer les répercussions reliées au présent projet et de répondre aux exigences des autorités gouvernementales, notamment à la directive du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP).

5.2 Méthodologie d’inventaire

L’étude repose d’une part, sur des entrevues et rencontres menées avec des groupes et organismes locaux et régionaux concernés par le projet et d’autre part, sur des enquêtes réalisées auprès des utilisateurs du territoire d’étude. Des activités d’inventaire au terrain ont aussi été réalisées de même qu’une revue de la documentation disponible.

5.2.1 Documentation

La description des éléments de l’utilisation du territoire s’appuie sur de nombreuses sources. Les documents suivants ont été utilisés pour la planification régionale et locale : *Schéma d’aménagement de la MRC de Minganie* et *Document sur les objets de la révision*, *Plan d’affectation des terres du domaine public*, *Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004*, *Entente cadre de développement de la région Côte-Nord 2000-2005*, *Plan régional de développement de la villégiature – Région de la Côte-Nord*, *Plan de gestion de la Réserve de parc du Canada de l’Archipel-de-Mingan* et réglementation municipale d’urbanisme de Havre-Saint-Pierre et de la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie applicable aux territoires non organisés.

Pour l’utilisation actuelle du territoire, en plus des documents cités précédemment, la documentation suivante a été mise à contribution : les inventaires de quelques études environnementales réalisées sur le territoire, le guide touristique régional, les cartes ou documents provenant de la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), de Parcs Canada, de Transports Canada, de Ressources naturelles Canada, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), secteurs mine, forêt, territoire et faune, et du ministère des Transports du Québec (MTQ).

En ce qui concerne les activités de chasse, de pêche récréative, de pêche commerciale et de piégeage, les documents et cartes consultés proviennent principalement du

secteur de la faune du MRNF, du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), du MDDEP et du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ).

Les recensements quinquennaux de Statistique Canada et des documents provenant du ministère du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation (MDEIE), du ministère du Tourisme, du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), de l’Institut de la statistique du Québec (ISQ), de la Commission de la construction du Québec (CCQ), de Développement des Ressources humaines Canada (DRHC), du Centre local de développement (CLD) Minganie et du MAPAQ ont été utilisés pour les aspects démographiques et socio-économiques. Une mise à jour de certaines informations a également été effectuée auprès d’intervenants des ministères et organismes régionaux et locaux.

5.2.2 Inventaires au terrain

Quatre survols de la zone d’étude ont été réalisés au cours des mois de juin, août et septembre 2004 ainsi qu’en février 2005 dans le but d’inventorier les utilisations du sol et les occupations du territoire (bâtiments, infrastructures, etc.). Ces survols ont porté plus particulièrement sur la rivière Romaine et ses abords ainsi que sur les territoires susceptibles d’être touchés par le projet.

Afin de localiser avec une meilleure précision les lieux de pêche fréquentés le long de la rivière Romaine et de documenter les pratiques de pêche, un relevé sur la rivière a été réalisé de son embouchure jusqu’au site de la centrale Romaine-1. Cette activité a été effectuée avec un des membres de l’Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre (ACPHSP) le 10 août 2004. Également, au cours de cette activité, les bâtiments et infrastructures présentes le long de la rivière, de même que les lieux de traversée en quad au moyen d’un radeau (flatou) et les secteurs de chasse riverains, ont été localisés.

Par ailleurs, des carnets permettant de colliger des observations au terrain ont été remis à une vingtaine d’employés d’Hydro-Québec et de spécialistes des mandataires effectuant des séjours au terrain. Les informations recherchées concernaient principalement les activités de pêche, de canot, de canot-camping et de kayak sur la Romaine. Les carnets ont été distribués au début de juin 2004 et récupérés en octobre de la même année.

5.2.3 Rencontres

Des rencontres avec les intervenants du milieu concernés par le projet ont été tenues. Elles avaient pour objectifs de mettre à jour les éléments d’inventaire recueillis dans la documentation disponible, d’approfondir les connaissances sur certains aspects ou dossiers spécifiques au territoire étudié et de recueillir leurs préoccupations face au projet.

Préalablement à chacune des rencontres, un guide d’entrevue était transmis à l’organisme visé afin de présenter les informations recherchées.

Des entrevues téléphoniques ont également été menées auprès de plusieurs intervenants du milieu. L’annexe A présente la liste des intervenants contactés (rencontres ou entrevues téléphoniques) et l’annexe B, les guides d’entrevues téléphoniques et de rencontres.

5.2.4 Entrevues de groupe

Secteur de l’embouchure et du delta de la rivière Romaine

Afin de documenter les utilisations du secteur de l’embouchure et du delta de la rivière Romaine, trois entrevues de groupe ont été réalisées. Elles ont porté sur la cueillette de mollusques, la pêche commerciale et la pêche blanche.

Des informations obtenues au préalable du MAPAQ, du MRNF et de l’ACPHSP ont permis d’identifier des pêcheurs commerciaux, des adeptes de la pêche blanche et des cueilleurs de mollusques qui ont été invités aux différentes entrevues de groupe.

Six pêcheurs commerciaux ont participé à l’entrevue tenue en septembre 2004 sur la problématique régionale et locale de la pêche commerciale, les permis détenus, les espèces pêchées et les récoltes dans le secteur de l’embouchure et du delta de la rivière Romaine ainsi que sur les préoccupations des pêcheurs face au projet. Au cours de cette entrevue, cinq autres pêcheurs commerciaux ont été identifiés. Quatre d’entre eux ont été rejoints et ont complété individuellement le questionnaire d’enquête lors d’une entrevue téléphonique. Par ailleurs, un pêcheur qui réalise un projet d’aquaculture visant l’élevage du pétoncle d’Islande a été rencontré.

En novembre 2004, une entrevue de groupe sur la pêche blanche pratiquée sur les rivières Aisley et Lechasseur a été réalisée avec quatre adeptes de cette activité. Les thèmes abordés au cours de cette entrevue ont été : la pratique de la pêche blanche, la fréquentation et les périodes de pêche, les secteurs de pêche, les accès et les infrastructures, les prises et l’effort de pêche et finalement les préoccupations face au projet. Également en novembre 2004, 12 autres adeptes de la pêche blanche ont été contactés. Sept d’entre eux ont été rencontrés individuellement et ont accepté de compléter le questionnaire d’enquête. Mentionnons que deux des pêcheurs identifiés avaient déjà participé à d’autres enquêtes menées dans le cadre de la présente étude et qu’un autre n’a pu être rejoint.

La cueillette de mollusques pratiquée dans le secteur de l’embouchure de la Romaine a été documentée au cours de deux entrevues menées chacune avec un cueilleur. Les pratiques de cueillette de mollusques et les préoccupations face au projet ont été discutées au cours de ces entrevues, tenues en septembre et novembre 2004.

Mentionnons que cette activité a aussi été abordée dans le cadre des entrevues avec les pêcheurs commerciaux.

Des cartes illustrant l’embouchure, le delta de la Romaine et les secteurs environnants étaient disponibles à chacune des entrevues menées.

Savoir écologique

La collecte d’information relative au savoir écologique a été effectuée dans le cadre de deux ateliers qui regroupaient des utilisateurs de la zone d’étude (voir la photo 5-1). Un des ateliers a porté sur la Romaine et l’autre plus spécifiquement sur le secteur de l’embouchure et du delta de la rivière. Mentionnons que le savoir écologique est la connaissance acquise par les populations locales de leur environnement. Il est basé sur l’observation personnelle, l’expérience collective et la transmission orale d’une génération à l’autre.

Photo 5-1 : Atelier sur le savoir écologique local



Les deux ateliers ont été tenus à Havre-Saint-Pierre à la salle de l’ACPHSP. L’atelier sur le secteur de la rivière Romaine a réuni six participants, résidents de Havre-Saint-Pierre, le 12 avril en soirée. Le 13 avril, également en soirée, huit intervenants locaux ont participé à l’atelier consacré au secteur du delta de la Romaine. Précisons que 10

et 9 personnes avaient confirmé préalablement leur présence au premier et au second atelier, respectivement.

Dans le cadre de l’atelier sur le secteur de la rivière Romaine, les échanges ont porté principalement sur la faune aquatique, la végétation d’intérêt, les oiseaux, la grande faune et la petite faune tandis que pour le second atelier, qui visait le secteur de l’embouchure et du delta de la rivière, les thèmes abordés ont été les poissons, les mollusques et crustacés, les mammifères marins et les oiseaux.

Les participants ont été recrutés avec l’aide de représentants de Parcs Canada, du MRNF secteur de la faune de Havre-Saint-Pierre et de l’Association des capitaines pêcheurs. Également, les informations obtenues au cours des rencontres avec les groupes, intervenants et organismes du milieu et par le biais des enquêtes menées ont été mises à contribution. Par la suite, chacun des participants a été contacté par téléphone afin de vérifier son intérêt et sa disponibilité à participer à un atelier. La liste des participants apparaît à l’annexe A. Les guides des deux entrevues sont présentés à l’annexe B.

5.2.5 Enquêtes

Afin de documenter certains aspects de l’utilisation du territoire de la zone d’étude, plusieurs enquêtes ont été réalisées. Elles ont porté sur la villégiature, les activités récréatives (chasse, pêche, navigation, canot-camping, etc.), le piégeage ainsi que sur l’hébergement et la restauration.

Elles ont été administrées aux détenteurs de baux de villégiature en territoire public (chalet¹, abri sommaire² et terrain), aux propriétaires de chalets et de terrains de villégiature de propriété privée, aux détenteurs de terrains enregistrés de piégeage, aux membres de l’ACPHSP, aux compagnies aériennes de nolisement de la Minganie et aux entreprises de restauration de Havre-Saint-Pierre et d’hébergement de Longue-Pointe-de-Mingan et de Havre-Saint-Pierre. Tous les questionnaires sont regroupés à l’annexe C et les résultats des enquêtes présentés à l’annexe D sauf ceux relatifs à l’enquête menée auprès des détenteurs d’un bail du MRNF pour un terrain et les propriétaires d’un terrain de villégiature sans chalet ou bâtiment, ceci afin de préserver la confidentialité des données recueillies (seulement quatre répondants).

Le tableau 5-1 présente sommairement la démarche utilisée selon les enquêtes, la période où elles ont été réalisées et les taux de réponse.

¹ Un bail du MRNF pour un chalet permet au détenteur de construire une unité d’habitation sur un terrain du domaine public d’une superficie d’au minimum 4 000 m² (MRN, 1994).

² Un bail pour un abri sommaire permet au détenteur d’ériger une unité d’habitation d’une superficie maximale de 20 m², d’un seul étage et sans fondations permanentes, dépourvue d’électricité et d’eau courante sur un terrain de 100 m² ou moins (MRN, 1994).

Tableau 5-1 : Synthèse des enquêtes, rencontres et entrevues portant sur l'utilisation du territoire de la zone d'étude

Enquête	Démarche	Période	Taux de réponse
Détenteurs d'un bail de villégiature du MRNF pour un chalet et propriétaire d'un chalet en propriété privée	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de 364 questionnaires par la poste - Diffusion de 2 messages à la télévision communautaire de Havre-Saint-Pierre - Fin de l'enquête : 151 questionnaires retournés 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 au 27 octobre 2004 - 1^{er} au 7 novembre et 21 au 28 novembre 2004 - 22 décembre 2004 	41,5 %
Détenteurs d'un bail de villégiature du MRNF pour un terrain et propriétaires d'un terrain de villégiature en propriété privée, sans chalet	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de 37 questionnaires par la poste - Diffusion de 2 messages à la télévision communautaire de Havre-Saint-Pierre - Fin de l'enquête : 4 questionnaires retournés 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 au 27 octobre 2004 - 1^{er} au 7 novembre et 21 au 28 novembre 2004 - 22 décembre 2004 	10,8 %
Détenteurs d'un bail de villégiature du MRNF pour un abri sommaire	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de 27 questionnaires par la poste - Diffusion de 2 messages à la télévision communautaire de Havre-Saint-Pierre - Fin de l'enquête : 20 questionnaires retournés 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 au 27 octobre 2004 - 1^{er} au 7 novembre et 21 au 28 novembre 2004 - 22 décembre 2004 	74,1 %
Membres de l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre : 409 membres. Population de la municipalité de Havre-Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de 268 questionnaires par la poste - Diffusion de 2 messages à la télévision communautaire de Havre-Saint-Pierre - Fin de l'enquête : 72 questionnaires retournés 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 au 27 octobre 2004 - 1^{er} au 7 novembre et 21 au 28 novembre 2004 - 22 décembre 2004 	26,9 %
Détenteurs de terrain enregistré de piégeage de la zone d'étude : 12 détenteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre individuelle de 11 piégeurs - Transmission de 1 questionnaire par la poste - Fin de l'enquête : 12 questionnaires complétés ou retournés 	<ul style="list-style-type: none"> - Novembre 2004 - Novembre 2004 - 10 décembre 2004 	100,0 %
Pêcheurs commerciaux: 12 pêcheurs identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de groupe avec 6 pêcheurs - Entrevue téléphonique de 4 pêcheurs (1 non rejoint) - Entrevue individuelle de 1 pêcheur (projet d'aquaculture) - Fin de l'enquête : 11 questionnaires complétés 	<ul style="list-style-type: none"> - 13 septembre 2004 - Novembre et décembre 2004 - 27 octobre 2004 - 10 décembre 2004 	91,6 %
	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de l'enquête : 7 questionnaires complétés 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 décembre 2004 	100,0 %

Tableau 5-1 : Synthèse des enquêtes, rencontres et entrevues portant sur l’utilisation du territoire de la zone d’étude (suite)

Enquête	Démarche	Période	Taux de réponse
Compagnies aériennes de vol de nolisement : 7 compagnies	– Entrevue téléphonique de 7 compagnies	– Novembre et décembre 2004	
Adeptes de la pêche blanche sur les rivières Aisley et Lechasseur : 16 pêcheurs identifiés	– Rencontre de groupe avec 4 pêcheurs – Rencontres individuelles de 7 pêcheurs (2 refus de participer, 1 non rejoint et 2 qui ont participé à d’autres enquêtes de l’étude) – Fin de l’enquête : 7 questionnaires complétés et une entrevue de groupe	– 2 novembre 2004 – Novembre 2004 – 10 décembre 2004	78,6 %
Entreprises de restauration de Havre-Saint-Pierre : 18 entreprises	– Entrevue téléphonique de 18 entreprises – Fin de l’enquête : 18 questionnaires complétés	– Novembre et décembre 2004 – 15 décembre 2004	100,0 %
Entreprises d’hébergement touristique de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan : 22 entreprises	– Entrevue téléphonique de 21 entreprises (1 non rejointe) – Fin de l’enquête : 21 questionnaires complétés	– Novembre 2004 – 10 décembre 2004	95,5 %
Adeptes de la pêche sportive au saumon dans la rivière Romaine	– Interview au terrain à 2 lieux de pêche : 33 demi-journées – Installation d’un panneau à un lieu de pêche (secteur des Cayes) où les pêcheurs pouvaient inscrire leurs prises sur une base volontaire – Fin de l’enquête : 32 pêcheurs interviewés et 28 inscriptions sur le tableau	– 18 juin au 7 août 2004 – 18 juin au 7 août 2004 – 7 août 2004	-
Enquête sur l’utilisation de la motoneige	– Interview au terrain à trois lieux de traversée de la rivière : 3 journées – Interview additionnel auprès de proches et connaissances des enquêteurs – Fin de l’enquête : 97 motoneigistes interviewés	– 24 et 26 février et 6 mars 2005 – 22 et 25 février 2005 – 6 mars 2005	-

Enquête auprès des villégiateurs

La description de la villégiature de la zone d’étude a été réalisée à partir des données recueillies dans le cadre d’une enquête faite auprès des détenteurs d’un bail de villégiature à des fins de chalet, d’abri sommaire et de terrain (sans chalet) en territoire public et des propriétaires de chalet et de terrain (sans chalet) en propriété privée.

Les informations obtenues de la MRC de Minganie ont permis d’identifier et de déterminer les coordonnées des villégiateurs concernés. Au total, la zone d’étude comprend 383 chalets, 35 abris sommaires et 37 terrains de villégiature sans bâtiment ou chalet.

Un questionnaire comportant 48 questions a été acheminé à 364 détenteurs d’un bail de villégiature en territoire public pour un chalet et aux propriétaires d’un chalet en propriété privée. Certains propriétaires ou détenteurs de bail possèdent deux et même trois chalets dans la zone d’étude. Un seul questionnaire a été transmis à chacun des propriétaires ou détenteurs de bail. Cette situation explique la différence entre le nombre de chalets dans la zone d’étude (383) et le nombre de questionnaires transmis (364). Les questions étaient réparties en 13 sections : localisation, description de la propriété, fréquentation, choix de l’emplacement, accès, activités pratiquées, pêche sportive, chasse, navigation, lieux d’intérêt, préoccupations, association ou groupement de villégiateurs et commentaires.

Les propriétaires d’un terrain de villégiature et les détenteurs d’un bail du MRNF pour un terrain de villégiature sans chalet ou bâtiment ont aussi reçu un questionnaire comprenant 48 questions couvrant les mêmes thèmes. Il en est de même pour ceux détenant un bail du MRNF pour un abri sommaire, à qui on a transmis un questionnaire comptant 46 questions visant à documenter des thèmes semblables. Les détenteurs d’un bail pour un abri sommaire qui possèdent aussi un chalet dans la zone d’étude (10) n’ont reçu que le questionnaire d’enquête pour les chalets. Par ailleurs, deux questionnaires ont été transmis par erreur à des personnes dont l’abri sommaire est situé hors de la zone d’étude. Ainsi, 27 questionnaires ont été transmis.

Cinq cartes accompagnaient chacun des différents questionnaires pour permettre aux villégiateurs d’indiquer leurs secteurs de pêche, de chasse et de navigation, les itinéraires qu’ils empruntent pour se rendre à leur chalet ou à leurs lieux d’activités, les sites présentant des difficultés de navigation sur la Romaine, les lieux qu’ils considèrent d’intérêt et la localisation de leurs infrastructures reliées à la chasse. Une lettre de transmission était jointe.

Au total, 151 détenteurs d’un bail du MRNF pour un chalet ou propriétaires d’un chalet en propriété privée, 20 détenteurs d’un bail pour un abri sommaire et 4 détenteurs d’un bail de villégiature ou propriétaire d’un terrain privé de villégiature

sans chalet ont complété et retourné le questionnaire. Le taux de réponse global s’est établi à 40,9 %.

Enquête auprès des membres de l’Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre

En plus de la précédente enquête, une enquête a été menée auprès des membres de l’ACPHSP afin de documenter les activités récréatives, entre autres la chasse, la pêche et la navigation, pratiquées dans la zone d’étude.

L’Association regroupait un total de 409 membres au mois de septembre 2004. La liste des membres et leurs coordonnées ont été fournies par l’Association. De cette liste, les noms de 141 membres ont été retirés puisqu’ils figuraient parmi les intervenants contactés par le biais d’autres enquêtes. Dans les deux dernières semaines d’octobre 2004, 268 questionnaires ont été transmis par la poste aux autres membres de l’ACPHSP.

Le questionnaire (35 questions) a été préalablement soumis au Conseil de l’Association pour commentaires. Les questions étaient regroupées en huit thèmes : activités pratiquées, pêche, chasse, navigation, accès, lieux d’intérêt, préoccupations et commentaires. Cinq cartes accompagnaient le questionnaire afin de permettre aux répondants d’indiquer les secteurs fréquentés pour les activités de chasse, de pêche sportive et de navigation, les itinéraires qu’ils empruntent pour se rendre à leurs lieux d’activités, les sites présentant des difficultés de navigation sur la Romaine, les lieux considérés d’intérêt et la localisation de leurs infrastructures reliées à la chasse. Deux lettres de transmission accompagnaient le questionnaire, une de l’Association et une d’Hydro-Québec.

Par ailleurs, l’ensemble de la population de Havre-Saint-Pierre a été invité à participer à cette enquête. En effet, un message a été diffusé dans la première semaine du mois de novembre à la télévision communautaire de Havre-Saint-Pierre invitant les citoyens, qui ne sont pas membres de l’Association, à se procurer un questionnaire au bureau local d’Hydro-Québec et à le compléter. Dans la dernière semaine de novembre 2004, un second message a été diffusé à la télévision communautaire.

Tous les questionnaires reçus le 10 décembre 2004 ont été retenus pour fins de compilation des résultats de l’enquête. Au total, 72 des 268 membres de l’Association contactés ont complété et retourné le questionnaire. Si on ajoute les membres de l’Association qui ont répondu aux questionnaires des autres enquêtes à ceux qui ont participé à l’enquête menée auprès de l’Association, le taux de réponse est de 36,2% (148 membres du 409).

Enquête sur la pêche sportive sur la rivière Romaine

Afin de documenter la pêche sportive sur la rivière Romaine, particulièrement la pêche au saumon, une enquête a été réalisée sur le terrain entre les 18 juin et 7 août 2004. De concert avec l’ACPHSP, deux sites de pêche ont été retenus pour cette enquête : le secteur des Cayes situé près de l’embouchure de la Romaine ; le secteur de la rivière Puyjalon et de la chute de l’Église localisé du PK 13 au PK 17 de la rivière Romaine.

Le questionnaire comprenait 13 questions visant à recueillir des données sur la pêche au saumon et sur la pêche à d’autres espèces. Au total, les enquêteurs ont été présents 19 demi-journées au secteur des Cayes et 14 demi-journées au site de la rivière Puyjalon et de la chute de l’Église.

Par ailleurs, un panneau a été installé à l’Auberge de jeunesse de la Minganie à proximité du secteur des Cayes. Sur ce panneau, les pêcheurs pouvaient inscrire leur prise sur une base volontaire durant les périodes où les enquêteurs n’étaient pas présents. Au total, 32 pêcheurs ont été interviewés et 17 ont inscrit des informations relatives à leurs captures sur le panneau.

Enquête sur l’utilisation de la rivière Romaine par les motoneigistes

Les enquêtes réalisées à l’automne 2004 auprès des utilisateurs du territoire à l’étude ont permis d’identifier quatre points principaux de traversée de la rivière Romaine par les motoneigistes, soit entre les PK 2 et 3, entre les PK 16 et 19, entre les PK 25 et 27 et entre les PK 30 et 32. Afin d’obtenir des informations additionnelles permettant de mieux qualifier l’utilisation de la rivière Romaine par les motoneigistes, une enquête au terrain a été réalisée. Un survol effectué avant la tenue de l’enquête a permis de confirmer la localisation précise de ces lieux de traversée.

La stratégie d’enquête a consisté à implanter deux postes d’enquête fixes, soit un au point de traversée de la rivière Romaine au PK 18 et l’autre au PK 26. Un troisième enquêteur mobile s’est déplacé entre ces mêmes stations et le point de traversée du PK 3 de façon à intercepter les motoneigistes qui pourraient traverser la rivière Romaine à d’autres endroits. Il s’est principalement attardé au site de la traversée du sentier provincial n° 3 (PK 3). Le point de traversée situé entre les PK 30 et 32 n’a pas été visité parce que, selon les enquêteurs locaux (résidents de Havre-Saint-Pierre), il est difficile d’accès et peu sécuritaire.

L’enquête s’est déroulée durant trois jours : une journée durant la semaine, le 24 février 2005 ainsi que les fins de semaine commençant et terminant la période de relâche scolaire au cours de laquelle un plus grand nombre de mouvements de motoneigistes était attendu, soit les 26 février et 6 mars 2005. L’horaire quotidien d’enquête débutait vers 8h30 pour se terminer vers 16h30. Selon les enquêteurs

locaux, le point de traversée situé au PK 26 est le plus achalandé. Pour cette raison, le matin, deux enquêteurs y étaient postés.

Le questionnaire administré aux motoneigistes interceptés comprenait 11 questions portant, entre autres, sur les motifs d’utilisation de la motoneige, les points de départ et de destination de la randonnée, la fréquence des traversées de la Romaine, les sections de la Romaine utilisées comme parcours de motoneige, les périodes d’utilisation de la motoneige et le niveau de satisfaction des sites de traversée et de parcours de la Romaine. Notons qu’en dehors des trois journées d’enquête sur la rivière Romaine, les enquêteurs ont aussi administré le questionnaire à leurs proches et connaissances qui utilisent la rivière Romaine en motoneige (22 et 25 février 2005). Ainsi, outre les questionnaires complétés au cours des trois journées d’enquête planifiées, une dizaine d’autres ont été remplis durant ces rencontres. Durant l’enquête, 97 questionnaires ont été complétés. Également, 16 motoneigistes ont refusé de répondre au questionnaire par manque de temps ou d’intérêt tandis que deux autres avaient déjà répondu au même questionnaire à l’occasion d’un passage antérieur aux lieux d’enquête.

Enquête auprès des détenteurs de terrain enregistré de piégeage

La description des activités de piégeage des détenteurs d’un bail pour un terrain de piégeage enregistré situé dans la zone d’étude (contigu à la rivière Romaine et à la route d’accès du projet) a été réalisée sur la base des résultats d’une enquête. Les détenteurs ont été identifiés à partir d’informations obtenues du secteur de la faune du MRNF et de l’ACPHSP.

Une version préliminaire du questionnaire a été complétée avec un des directeurs de l’ACPHSP qui détient un terrain de piégeage enregistré dans la zone d’étude. Le questionnaire comportait 64 questions réparties en 12 sections : piégeage, autres activités récréatives pratiquées sur le terrain de piégeage, autres activités pratiquées dans la zone d’étude, autres utilisateurs, pêche, chasse, navigation, accès, lieux d’intérêt, caractéristiques sociodémographiques, préoccupations et commentaires. Une carte du terrain de piégeage visé et cinq cartes illustrant la zone d’étude accompagnaient le questionnaire.

Douze détenteurs de terrains de piégeage enregistrés ont été contactés. Onze ont été rencontrés individuellement au cours du mois de novembre 2004 afin de compléter le questionnaire. Le dernier a rempli le questionnaire par lui-même et l’a retourné par la poste.

Enquête auprès des compagnies aériennes de nolisement

Afin de documenter la pratique d’activités récréatives sur la rivière Romaine et dans la zone d’étude par des personnes s’y rendant en avion et qui ne pourraient être identifiées par les autres enquêtes ou sources disponibles, une enquête a été menée

auprès des entreprises aériennes de nolisement. Au total, sept entreprises régionales ont été identifiées à partir des informations obtenues de la municipalité de Havre-Saint-Pierre qui gère l’aéroport.

Lors d’entrevues téléphoniques, un questionnaire a été administré à chacune de ces entreprises. Le questionnaire comportait 21 questions portant sur les services offerts et la clientèle relativement aux activités de canot, de canot-camping et de kayak sur la rivière Romaine et aux activités de chasse et de pêche dans le territoire contigu à la rivière. Les questions portaient aussi sur les sites d’amerrissage sur la Romaine. Les entrevues ont eu lieu au cours des mois de novembre et décembre 2004.

Enquête auprès des entreprises de restauration et d’hébergement

Dans le cadre du volet *Économie régionale* de la présente étude, une enquête a été menée auprès des entreprises de restauration de Havre-Saint-Pierre et d’hébergement de Longue-Pointe-de-Mingan et Havre-Saint-Pierre. Cette enquête avait pour but d’évaluer la capacité d’accueil de ces deux types de services dans le cadre du présent projet mais aussi dans le contexte des autres activités locales et régionales, entre autres celles reliées au tourisme.

En novembre et décembre 2004, 18 entreprises de restauration et 22 établissements d’hébergement ont été contactés. Le questionnaire comprenait six questions pour les entreprises d’hébergement et sept pour les entreprises de restauration afin de documenter la capacité d’accueil, les périodes d’activité, les services offerts, le nombre d’employés, l’achalandage et les projets de développement. Les résultats de cette enquête sont présentés au chapitre 8.

5.2.6 Étude du paysage

La méthode utilisée pour l’inventaire du paysage s’inspire de celle proposée dans le document intitulé *Méthode d’étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition* (Hydro-Québec, 1992). Elle a toutefois été adaptée aux spécificités du projet du complexe de la Romaine.

Dans une première étape, un inventaire sommaire de la zone d’étude a été réalisé à partir de l’analyse des cartes topographiques et des inventaires élaborés pour les milieux naturel et humain.

Les éléments inventoriés lors de l’inventaire sommaire du paysage de la zone d’étude sont les suivants :

- Les éléments environnementaux pertinents provenant des inventaires des milieux naturel et humain, tels que :
 - le relief, le réseau hydrographique, le couvert végétal ;

- les éléments d'utilisation du sol, les orientations de développement et les infrastructures.
- Les indicateurs des valeurs et des préoccupations du milieu en ce qui a trait au paysage, tels que les lieux et zones à vocation privilégiée : zone urbaine, zone de villégiature, lieu à vocation récréotouristique, archéologique, patrimoniale ou culturelle et lieu de préservation de la ressource-paysage.
- L'inventaire du paysage proprement dit, soit :
 - les provinces naturelles qui correspondent à de vastes territoires circonscrits sur la base des caractéristiques physiographiques et végétales du milieu. Ces paysages ont été identifiés à partir du document intitulé *Les provinces naturelles*, produit par le ministère de l'Environnement (MENV, 1999a) ;
 - les paysages types qui correspondent à un sous-espace de la province naturelle qui se caractérise par un agencement ou un mode d'organisation particulier des composantes des milieux naturel et humain. L'identification de ces paysages est basée sur les données de la carte intitulée *Inventaire du capital-nature de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord*, également produite par le ministère de l'Environnement (MENV, 1985), et sur celles des inventaires des milieux naturel et humain de la zone d'étude.

Dans une seconde étape, l'inventaire détaillé de l'unité de paysage de la rivière Romaine a été réalisé. À l'instar de l'inventaire sommaire, l'inventaire détaillé a été effectué à partir des inventaires des milieux naturel et humain. Deux visites de reconnaissance hélicoptérée de la zone d'étude et particulièrement de l'unité de paysage de la rivière Romaine ont également servi à corroborer les différentes informations nécessaires à l'étude du paysage. L'inventaire de l'unité de paysage de la rivière Romaine a permis de diviser la rivière en 20 sections significatives.

Les paramètres d'inventaire qui ont permis de subdiviser la rivière en différentes sections sont :

- La configuration du champ visuel qui est déterminée par l'étude de l'encadrement visuel, des types de vue et des plans de vision. Le champ visuel se distingue de l'unité de paysage, qui constitue, en fait, la totalité des champs visuels dans un espace donné. La configuration du champ visuel est imposée par la nature physico-spatiale des composantes du paysage. L'encadrement visuel et le type de vue sont relatifs au degré d'ouverture du paysage. Les plans de vision réfèrent quant à eux à l'étude de la distance séparant l'observateur et les divers plans de vision (avant-plan, plan intermédiaire et arrière-plan). Cette étude s'exprime en terme de profondeur et d'amplitude latérale.

- La composition du champ visuel qui correspond à l’étude de l’ensemble des éléments qui concourent à la structuration des différents plans de vision (avant-plan, plan intermédiaire et arrière-plan). Les éléments structurant les différents plans de vision sont le relief, la végétation et les éléments de nature anthropique.
- Les caractéristiques hydriques de la rivière qui correspondent à l’étude de la largeur de la rivière et du régime des eaux.
- Les éléments d’intérêt visuel qui correspondent à l’inventaire des éléments reconnus pour leur qualité esthétique, pour leur unicité à l’intérieur de la zone d’étude, pour leur évocation symbolique ou pour l’intérêt qu’ils suscitent chez les utilisateurs locaux.
- L’utilisation du territoire qui correspond à l’inventaire des différentes activités pratiquées et des différents usages observés à l’intérieur de l’unité de paysage à l’étude. Elle correspond également à l’étude des activités ou usages qui ont un lien direct avec l’observation du paysage. Notons que l’inventaire de l’utilisation du territoire a été limité à une distance de 500 mètres de part et d’autre de la limite du champ visuel de la rivière Romaine. Au-delà de cette distance, il est considéré que les activités pratiquées n’ont pas de lien direct avec les composantes du paysage de la rivière Romaine.

Aucun inventaire particulier des unités de paysages limitrophes à l’unité de paysage de la rivière Romaine n’a été réalisé puisque la présente étude concerne essentiellement les répercussions relatives aux centrales, barrages et réservoirs et que ces interventions se concentrent globalement à l’intérieur de l’unité de paysage de la rivière Romaine.

5.3 Cartographie des inventaires

Les informations spatialisables du milieu humain ont été cartographiées (voir l’annexe E). La carte 1 *Inventaire du milieu humain* comprend un feuillet à l’échelle de 1 : 100 000 pour la partie sud de la zone d’étude et un feuillet à l’échelle de 1 : 225 000 pour la partie nord. Les composantes du paysage de la zone d’étude sont représentées à la carte 2 qui comprend aussi deux feuillets, aux mêmes échelles que la carte 1.

6 Aménagement du territoire

La responsabilité de l’aménagement et de la gestion des ressources du territoire de la zone d’étude est partagée entre trois mandataires principaux : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie et la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Ceux-ci ont des responsabilités touchant la planification, la gestion et le contrôle du territoire ou l’exploitation de ses ressources. Également doté de pouvoirs de planification, Parcs Canada joue un rôle de premier plan sur le territoire de la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan. Les organismes de développement participent aussi à la planification régionale. Les orientations et actions préconisées par ces derniers sont le résultat d’un consensus de l’ensemble des intervenants du milieu.

6.1 Cadre administratif et propriété des terres

6.1.1 Région de la Côte-Nord

Le territoire de la zone d’étude se situe dans la région administrative de la Côte-Nord. Seconde région en importance au Québec par sa superficie (299 368 km²), la Côte-Nord s’étend, sur sa frange littorale, soit d’ouest en est, de la municipalité de Tadoussac jusqu’à Blanc-Sablon. Elle inclut l’île d’Anticosti. Elle est bornée au nord par le Labrador et la région du Nord-du-Québec, à l’ouest par la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et au sud par le golfe du Saint-Laurent (voir la carte 6-1).

La Côte-Nord compte 38 municipalités, dont 35 ont moins de 5 000 habitants, regroupées dans cinq MRC et le territoire équivalent de la Basse-Côte-Nord. Elle comprend également neuf réserves indiennes. Les villes de Sept-Îles et de Baie-Comeau représentent les deux pôles urbains régionaux. À peine 10 % du territoire est municipalisé, le reste étant constitué de territoires non organisés (TNO). Près de 90 % de la population se concentre dans les municipalités situées le long de la route 138. Cette dernière longe le fleuve Saint-Laurent sur une distance de 800 km entre Tadoussac et Natashquan. Les villes minières de Schefferville et de Fermont sont les seules municipalités implantées hors du littoral dans l’arrière-pays.

6.1.2 MRC de Minganie

La zone d’étude se situe entièrement dans la MRC de Minganie. Cette dernière regroupe sept municipalités réparties le long du golfe du Saint-Laurent, de Rivière-au-Tonnerre à Natashquan, ainsi que la municipalité de L’Île-d’Anticosti (voir la carte 6-2). Deux vastes TNO, soit Lac-Jérôme et Petit-Mécatina, occupent le centre et le nord de la MRC jusqu’à la frontière du Labrador. La MRC renferme également deux réserves de la communauté montagnaise, Mingan et Natashquan. Le territoire municipalisé de la MRC de Minganie ne représente que 12 % de sa superficie totale

avec 15 100 km². De leur côté, les TNO couvrent une superficie de 113 392 km², soit près de 88 % du territoire minganois.

La majorité de la zone d’étude se trouve à l’intérieur des terres du domaine public. Les terres privées forment le plus souvent de petits îlots correspondant aux territoires urbanisés et développés (MRC de Minganie, 2001).

Quelques autres secteurs de la zone d’étude correspondent à des propriétés privées. Dans la partie nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, la compagnie QIT-Fer et Titane possède une propriété occupée par une mine d’ilménite. Également, à Havre-Saint-Pierre, une vaste propriété privée, appartenant en grande partie à QIT-Fer et Titane, est située au sud de la rivière Romaine. L’aéroport de Havre-Saint-Pierre y est aménagé de même qu’une section du chemin de fer reliant la mine d’ilménite au port de Havre-Saint-Pierre. Outre la réserve de Mingan, localisée à l’extrémité ouest de la zone d’étude, les Montagnais disposent de terrains le long des rivières Manitou et Mingan sur des distances respectives d’environ 25 km et 20 km calculées à partir de l’embouchure (Ressources naturelles Canada, 2000). Les îles formant la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan sont aussi de compétence fédérale.

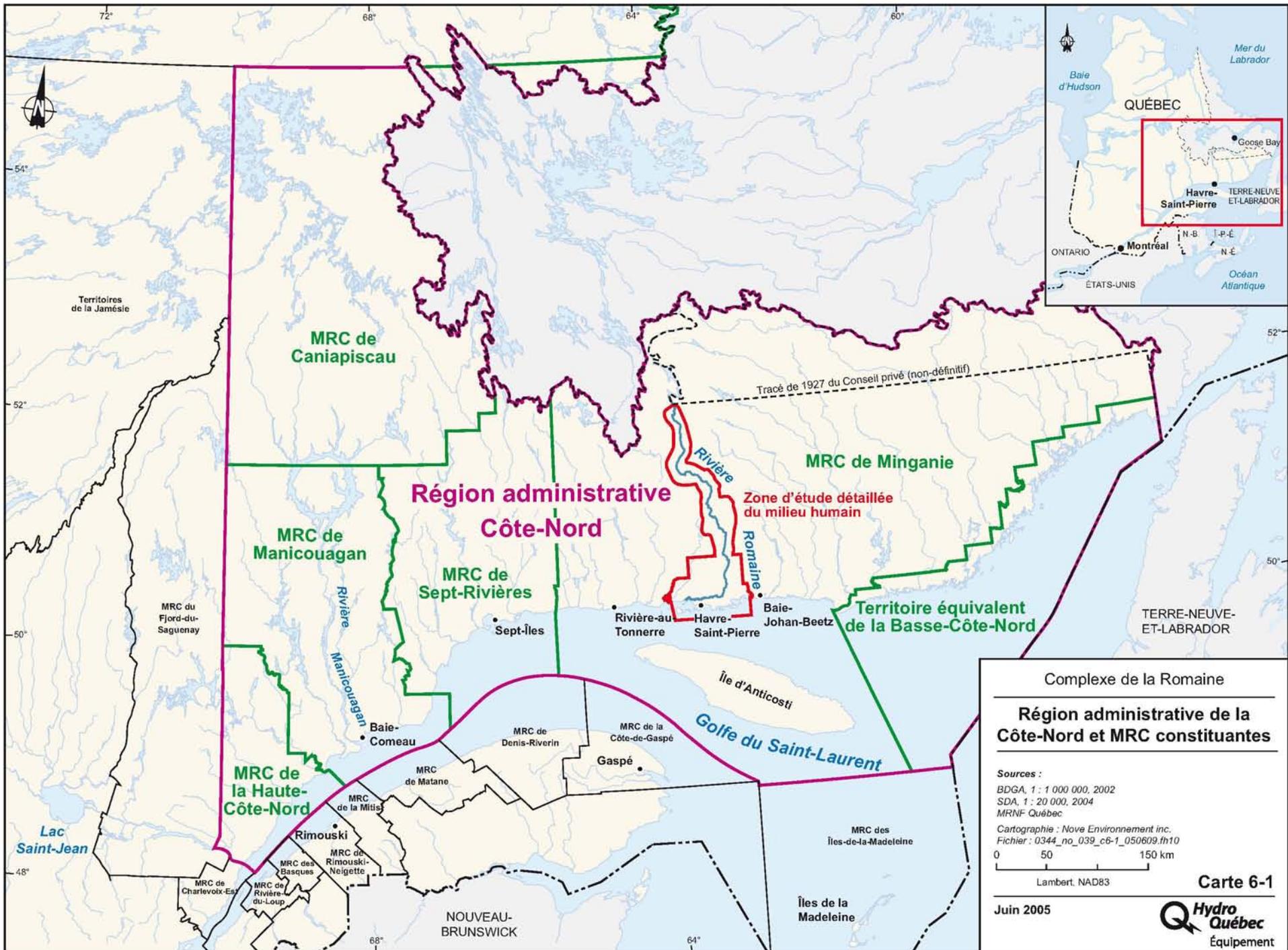
6.2 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) intervient sur le plan de l’utilisation et de la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, fauniques, minérales et énergétiques. La structure administrative du Ministère s’articule en fonction de sept entités différentes qui couvrent ses secteurs d’intervention, notamment le secteur du territoire et celui de la faune (MRNFP, 2004a).

6.2.1 Secteur du territoire

Comme gestionnaire du territoire public, il incombe au MRNF d’assurer l’harmonisation des différents usages et le développement optimal de ce territoire. Il voit également à la gestion et à l’octroi des droits fonciers sur les terres du domaine de l’État et en contrôle l’occupation. À ce titre, il voit à l’aménagement du territoire public et à la gestion de ses ressources.

Le gouvernement du Québec, dans ses orientations en matière d’aménagement, préconise une utilisation polyvalente du territoire et de ses ressources dans l’intérêt de la collectivité québécoise et aussi dans une perspective de développement durable visant le maintien de la biodiversité et la protection des écosystèmes (MRN, 2003). Ceci se traduit par la volonté de développer une approche de gestion globale visant l’harmonisation des usages du patrimoine foncier québécois et la concertation des différents partenaires.





L’affectation du territoire est un élément essentiel de cette approche de gestion et d’aménagement du territoire. À cet égard, le *Plan d’affectation des terres du domaine public* (PATDP) constitue l’un des principaux outils du MRNF. Les mesures, règlements et autres instruments de planification du Ministère qui guident l’ensemble des interventions sectorielles s’articulent en fonction de ce plan. Le *Plan régional de développement de la villégiature* (PRDV) en est un autre. Au début de l’année 2001, le Ministère a entrepris la révision du PRDV de la Côte-Nord et développé un nouveau concept de plan régional de développement du territoire public (PRDTP). Le PRDTP de la région de la Côte-Nord devrait être rendu public au courant de l’année 2005.

Enfin, la représentante du secteur territoire du MRNF à Baie-Comeau a indiqué que des discussions ont lieu entre le MRNF et les MRC concernant la délégation à ces dernières de certains pouvoirs de gestion et de planification de terres publiques. À Havre-Saint-Pierre, ce projet vise les terres publiques situées dans un rayon d’environ cinq km autour du noyau urbanisé.

6.2.1.1 Plan d’affectation des terres du domaine public

Le *Plan d’affectation des terres du domaine public* de la Côte-Nord (PATDP) guide l’émission des titres fonciers, l’octroi des droits d’exploitation des ressources et la planification des usages (MRN, 1998a). Il divise le territoire public en unités d’affectations territoriales qui dictent le type de développement qui peut y être réalisé.

La majeure partie de la zone d’étude fait partie des terres du domaine public et à ce titre relève de la compétence du MRNF.

Le territoire public compris dans la zone d’étude recoupe une vaste zone désignée sous l’affectation « autre zone de production de ressources ». Les composantes de cette unité territoriale sont propices à la production de diverses ressources et son utilisation est généralement extensive. Par ailleurs, l’affectation « forestière et récréative » occupe un secteur situé à la limite ouest de la zone d’étude, le long de la rivière Manitou. Également, les abords du lac du Milieu ainsi que plusieurs secteurs de la zone littorale du golfe du Saint-Laurent font partie de cette affectation. Il s’agit d’une unité territoriale qui présente des caractéristiques favorables à la production forestière et ses composantes biophysiques peuvent supporter les aménagements requis pour la pratique de diverses activités de récréation intensive (voir la carte 6-3).

Le PATDP identifie certains habitats fauniques, notamment des rivières à saumon et des aires de concentration d’oiseaux aquatiques. Ces types d’habitats sont constitués en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* afin d’assurer le maintien et le développement de certaines espèces animales. Le territoire à l’étude compte les rivières à saumon suivantes : Mingan, Puyjalon, Romaine et de la Corneille. Les aires de concentration d’oiseaux aquatiques occupent des secteurs importants de la zone littorale du golfe du Saint-Laurent et plusieurs îles situées à proximité de la côte.

L’affectation « site récréatif » désigne une unité territoriale dotée d’équipements ou d’infrastructures pour la pratique intensive d’activités récréatives. Elle accueille, entre autres, des sites de villégiature regroupée, des aires de pique-nique et de camping. Ces derniers se localisent, notamment, le long de la côte du golfe dans le secteur de la baie des Trilobites et aussi du secteur urbanisé de Havre-Saint-Pierre jusqu’à Longue-Pointe-de-Mingan. De part et d’autre de l’embouchure de la rivière Romaine, le PATDP localise des sites récréatifs de villégiature regroupée. Outre son affectation « habitat faunique », la rivière Romaine est également désignée « site récréatif ». En effet, le plan d’affectation l’identifie comme un parcours de canot-camping comportant des sentiers de portage et des campings rustiques.

Des sites d’affectation d’intérêt particulier font partie de la zone d’étude. Le PATDP les définit comme des espaces qui revêtent une importance du point de vue écologique, faunique, historique, touristique ou autres. C’est le cas de la route 138, désignée comme étant un circuit panoramique. Sur son parcours, se trouvent des sites récréatifs, entre autres, des haltes routières et des sites d’observation. L’affectation « site d’intérêt particulier » est aussi attribuée à de vastes portions des terres riveraines du golfe du Saint-Laurent. Des sites ou secteurs archéologiques localisés le long de la rivière Romaine et de la route 138 font également partie des sites d’intérêt particulier de la zone d’étude.

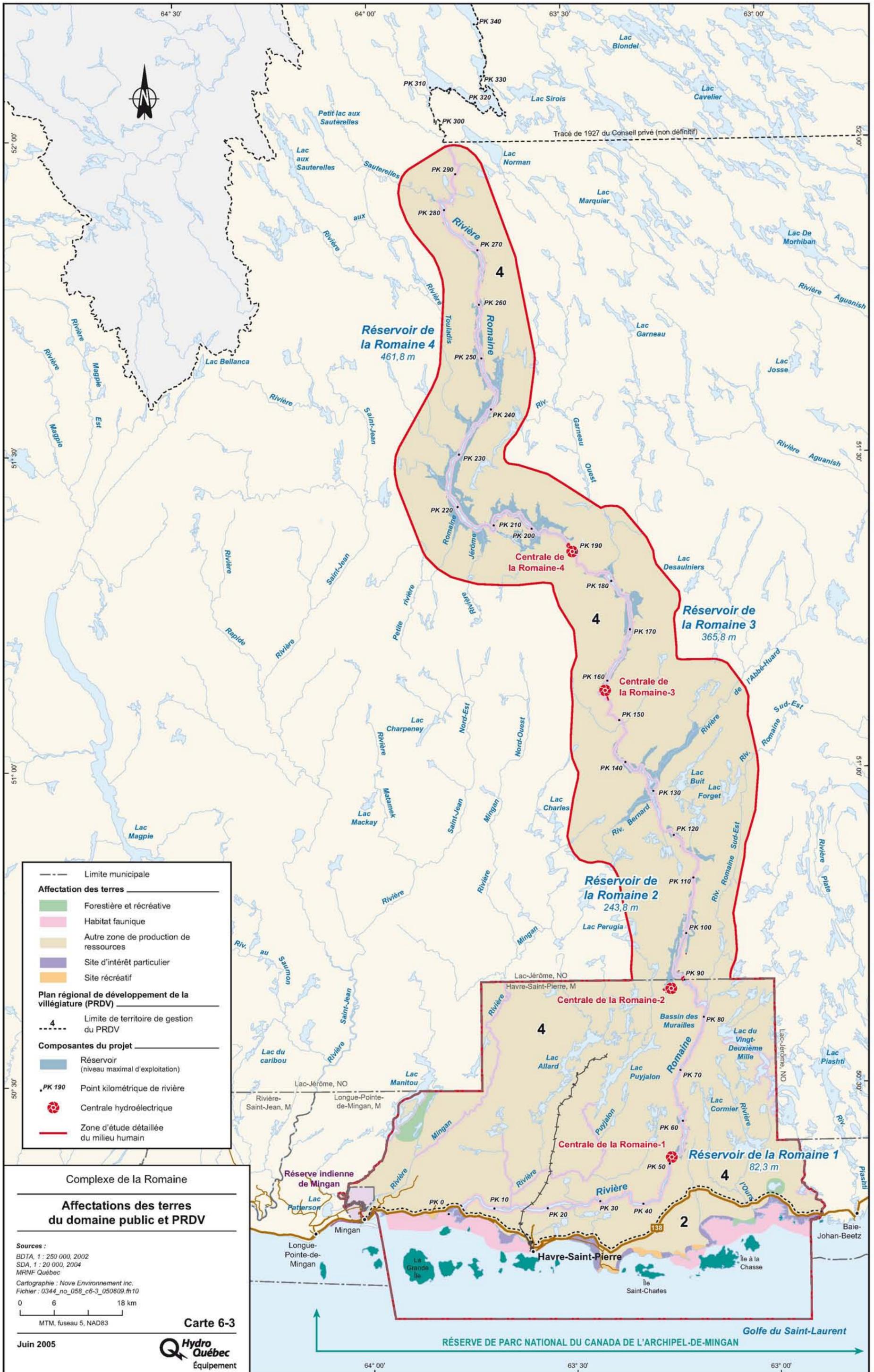
Le PATDP identifie aussi des sites d’utilité publique, soit des prises d’eau, des sites d’enfouissement sanitaire ou des dépôts en tranchée et des infrastructures de réseau de télécommunication. Des sites d’exploitation minérale y sont aussi mentionnés. Il s’agit de parcs à résidus miniers et de sablières. Généralement, ces sites d’utilité publique et d’exploitation minérale sont situés le long de la route 138.

Le MRNF de la Côte-Nord a entamé l’élaboration d’un nouveau plan d’affectation des terres du domaine public. Une première version a été déposée au gouvernement. Selon la représentante du bureau régional de Baie-Comeau, le nouveau PATDP devrait entrer en vigueur vers la fin de 2006.

6.2.1.2 Plan régional de développement de la villégiature

En tant que gestionnaire des terres publiques, le MRNF est responsable de l’adjudication des baux de villégiature. En collaboration avec les intervenants du milieu, le MRNF s’est doté d’un cadre global de planification qui s’appuie sur le *Plan régional de développement de la villégiature – Région de la Côte-Nord* (MRN, 1998b).

Le PRDV est établi pour une période de cinq ans. Le premier PRDV de la Côte-Nord, adopté en 1993, a fait l’objet d’une révision. La version révisée est en vigueur depuis mai 1998. Le PRDV actuel sera remplacé par un nouveau document de planification, le *Plan régional de développement du territoire public* (voir la section 6.2.1.3). Jusqu’à ce que ce document entre en vigueur au cours de 2005, ce sont les dispositions du PRDV de 1998 qui s’appliquent.



--- Limite municipale

Affectation des terres

- Forestière et récréative
- Habitat faunique
- Autre zone de production de ressources
- Site d'intérêt particulier
- Site récréatif

Plan régional de développement de la villégiature (PRDV)

- 4 Limite de territoire de gestion du PRDV

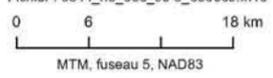
Composantes du projet

- Réservoir (niveau maximal d'exploitation)
- PK 190 Point kilométrique de rivière
- Centrale hydroélectrique
- Zone d'étude détaillée du milieu humain

Complexe de la Romaine

Affectations des terres du domaine public et PRDV

Sources :
 BDTA, 1 : 250 000, 2002
 SDA, 1 : 20 000, 2004
 MRNF Québec
 Cartographie : Nove Environnement inc.
 Fichier : 0344_no_058_c6-3_050609.th10



MTM, fuseau 5, NAD83

Carte 6-3



Juin 2005

RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

Golfe du Saint-Laurent

Le PRDV de la Côte-Nord divise le territoire en quatre niveaux de pression d’utilisation récréative en fonction de quatre critères : l’accessibilité du territoire, les caractéristiques de l’occupation existante, la demande récréative et la disponibilité d’espaces. Les territoires de gestion 2 et 4 caractérisent la zone d’étude (voir la carte 6-3). Le territoire de gestion 4 se situe au nord de la route 138 tandis qu’au sud se trouve le territoire de gestion 2 qui englobe tout le littoral. La limite entre les deux territoires de gestion se situe à 1 km au nord de la route 138.

En territoire de gestion 4, tous les plans d’eau sont ouverts au développement de la villégiature privée, sauf ceux situés dans les aires propices au développement de la pourvoirie à droits exclusifs. Une seule de ces aires se trouve dans la zone d’étude, dans la partie nord du TNO Lac-Jérôme. Certaines restrictions contenues au PRDV limitent le développement de la villégiature privée en territoire de gestion 4. Ainsi, tout développement de villégiature privée est prohibé sur une bande de 100 m aux abords des rivières à saumon. Le secteur de la rivière Romaine identifié comme rivière à saumon s’étend de son embouchure jusqu’au site de la Grande Chute (PK 52,5).

Dans la région de la Côte-Nord, la zone de restriction de la villégiature aux abords des rivières à saumon est prolongée jusqu’à une distance de 1 km. Dans la zone de 900 m qui s’étend à partir de la bande de protection de 100 m de la rive, le développement de la villégiature pourra être autorisé si le projet est prévu sur un plan d’eau de plus de 20 ha ou le long de certains cours d’eau importants et s’il a obtenu l’accord du MRNF. Cette restriction s’applique en zone C du macrozonage (MER, non daté) établi à l’*Entente MRN-MEF sur le développement de la villégiature riveraine* (voir la section 6.2.2) (MER et MLCP, 1990). Cette zone recoupe le territoire situé au sud du lac Le Gendre, aux environs du PK 195 de la rivière Romaine.

Depuis la mise en application du *Plan régional de développement de la villégiature – Région de la Côte-Nord* en 1993, aucun bail de villégiature pour des abris sommaires n’a été émis dans la MRC de Minganie. Cette situation est attribuable à deux dispositions du PRDV stipulant, d’une part, que tout abri sommaire doit être éloigné des plans d’eau (localisé à au moins 100 m d’un cours d’eau et à au moins 300 m d’un lac), et d’autre part, que le développement de villégiature non riveraine est prohibé en Minganie.

Les détenteurs de baux pour un abri sommaire situé dans la zone d’étude les ont donc acquis avant 1993. Il en est de même pour les détenteurs de baux à des fins de chalet localisés de part et d’autre de la rivière Romaine, en aval de la Grande Chute.

La section de la rivière Romaine désignée rivière à saumon au PRDV diffère de celle identifiée au PATDP. Cette situation est attribuable au contexte et aux objectifs différents de ces deux instruments de planification. Ainsi, au PRDV, cette désignation est associée à la possibilité ou non de développement de la villégiature riveraine. Pour

le PATDP, le statut d’habitat faunique – rivière à saumon est lié au *Règlement sur les normes d’intervention dans les forêts du domaine public* (RNI) qui prescrit les modalités des travaux forestiers pouvant être effectués dans la bande riveraine située de part et d’autre de la rivière.

En territoire de gestion 2, le PRDV identifie les sites ouverts à la villégiature privée. On en compte neuf dans la zone d’étude. Outre celui du lac du Milieu situé au nord de la route 138, tous les sites sont localisés le long de la côte du golfe du Saint-Laurent. Il s’agit des sites Anse à Coco, Pointe Paradis, Cap Blanc, Grande Pointe à la Fausse Passe, Baie des Trilobites, Île des Oiseaux, Havre de Betchouane et Pointe du Sauvage. Soulignons que les sites du lac du Milieu et de l’Anse à Coco ne pourront être développés qu’à la suite du processus de révision du schéma d’aménagement de la MRC. Le secteur Pointe Paradis se localise à l’embouchure de la rivière Romaine, du côté ouest.

Les baux de villégiature en territoire de gestion 2 sont attribués par avis public au premier requérant. En territoire de gestion 4, toutes les demandes sont étudiées.

6.2.1.3 Plan régional de développement du territoire public

Au début de l’an 2001, le MRNF, de concert avec tous les intervenants du milieu, a entrepris l’élaboration du *Plan régional de développement du territoire public* (PRDTP). Ce document de planification remplacera l’actuel PRDV de la région de la Côte-Nord. Le PRDTP visera l’ensemble des activités pouvant se dérouler sur les territoires publics (villégiature, commerces, industries, usages publics, aires de conservation, etc.). La représentante régionale du secteur du territoire du MRNF à Baie-Comeau a indiqué que le Ministère devrait déposer un portrait territorial de la région et le volet récréotouristique du PRDTP de la Côte-Nord au courant de 2005.

En matière de récréotourisme, cinq produits et services ont été définis au PRDTP : villégiature privée, hébergement commercial, chemins et sentiers, sites littoraux et sites riverains. Pour le territoire à l’étude, les secteurs actuels de développement de la villégiature privée devraient être maintenus dans le PRDTP. Le MRNF entend consolider ces secteurs tout en respectant la capacité de support du milieu.

En 2004, une étude sur l’érosion des berges du Saint-Laurent a été présentée aux MRC de la Côte-Nord (CRÉ, 2004). L’ex-Conseil régional de développement de la Côte-Nord, aujourd’hui la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord, a coordonné la réalisation de cette étude à laquelle six ministères du gouvernement du Québec ont participé. Les conclusions de cette étude pourraient avoir des répercussions importantes sur le développement de la villégiature privée, entre autres, en limitant le développement de la villégiature le long de certains secteurs de la côte du golfe ou en imposant des normes plus restrictives.

6.2.2 Secteur de la faune

Les responsabilités du secteur de la faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, autrefois la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), consistent principalement à assurer la gestion des activités d'exploitation de la faune ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique.

Dans ce domaine, les orientations du gouvernement visent à consolider et à adapter les affectations territoriales fauniques, de concert avec les partenaires locaux, afin d'améliorer leur apport au développement socio-économique régional. Au cours des dernières années, le gouvernement s'est doté de plusieurs lois et règlements visant la protection des milieux naturels et de certaines espèces ou parties du territoire en leur attribuant un statut spécial.

Les politiques régionales du MRNF sont présentées au *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord* (FAPAQ, 2001). Dans ce plan, quatre axes de développement prioritaires sont préconisés :

- développer et consolider la pourvoirie afin d'augmenter le taux d'occupation global de la centaine de pourvoiries existantes et d'améliorer l'offre dans les secteurs mal desservis par ce type d'entreprise ;
- faire connaître l'offre de pêche et en faciliter l'accès afin de favoriser la relève pour les activités de pêche et développer le plein potentiel des lacs et des rivières ;
- optimiser l'offre de chasse afin d'augmenter les retombées économiques de cette activité ;
- développer de nouvelles activités récréotouristiques liées à la faune afin de répondre aux besoins grandissants des clientèles et générer des retombées sur tout le territoire nord-côtier.

Ces axes de développement s'inscrivent à l'intérieur de la *Stratégie gouvernementale de développement des régions ressources*. Deux programmes de financement découlant de cette stratégie permettront de développer des projets liés à la mise en valeur des ressources fauniques de la Côte-Nord. Il s'agit du programme *Développement récréotouristique des zecs* et du *Programme Pourvoirie Québec – Standard international* (MRN, 2002).

Le gouvernement encadre le développement des pourvoiries afin d'assurer une exploitation optimale de la faune et une harmonisation avec le développement des activités récréatives sur le territoire public.

Tout développement de pourvoires sans droits exclusifs est prohibé sur une bande de 100 m aux abords des rivières à saumon. En zone C du macrozonage établi par la FAPAQ¹, les mêmes restrictions que celles attribuées au développement de la villégiature privée s’appliquent aux pourvoires sans droits exclusifs. Ainsi, la zone d’exclusion de 100 m le long des rivières à saumon est prolongée jusqu’à une distance de 1 km.

Dans la zone d’étude, des sections de rivières à saumon sont soumises à ce cadre réglementaire. Elles concernent les rivières de la Corneille, Mingan, Romaine et Puyjalon. D’autre part, pour le territoire délimité par une ligne imaginaire se situant à un kilomètre au nord de la route 138 et le golfe du Saint-Laurent (territoire 2 de gestion du PRVD), les demandes d’implantation de pourvoires sans droits exclusifs seront analysées au même titre qu’un projet socio-économique. Elles nécessiteront l’accord des partenaires concernés, soit le MRNF et la MRC de Minganie.

Par ailleurs, des portions de territoire ont été déterminées comme aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs. Tel que mentionné précédemment, une seule de ces aires se trouve dans la zone d’étude, dans la partie nord du TNO Lac-Jérôme. Cependant, dans le cadre des négociations relatives aux revendications territoriales autochtones, un moratoire s’applique au développement de la pourvoirie à droits exclusifs pour l’ensemble de l’est du Québec.

On dénombre deux pourvoires en exploitation dans le territoire de la zone d’étude : Les Pourvoyeurs de la rivière de la Corneille, avec droits exclusifs, et Pourvoirie du Lac du 22^e Mille, sans droits exclusifs. Pour le territoire à l’étude, aucun projet de nouvelles pourvoires n’a été soumis au Ministère.

Les zones d’exploitation contrôlée (zecs) ont été créées par le gouvernement pour l’aménagement, l’exploitation et la conservation de la faune. Aucun droit exclusif de chasse et de pêche n’est associé aux terres publiques constituées en zecs. Dans la zone d’étude, aucune zec n’est présente et aucun projet n’a été présenté en ce sens.

Par ailleurs, le secteur de la faune du MRNF a proposé des critères pour l’allocation d’emplacements de villégiature (MRNFP, 2004b). Ceux-ci visent à développer ou consolider les lacs de villégiature tout en conservant le potentiel faunique à long terme et en assurant une protection adéquate des plans d’eau abritant des espèces sensibles. Cinq niveaux de développement sont proposés. Les rivières à saumon ou à ouananiche constituent le dernier niveau, soit le plus restrictif et celui à considérer en dernier lieu pour le développement de la villégiature. Le critère proposé pour le développement des lacs à omble de fontaine s’appuie sur la superficie des plans d’eau. Concernant les lacs à touladi et à omble chevalier, le Ministère propose un

¹ Pour l’application de l’entente sur le développement de la villégiature riveraine, le territoire québécois est découpé en quatre zones (A, B, C et D) qui sont fonction de la pression exercée sur les ressources fauniques et récréatives. Les zones C et D sont les plus éloignées des agglomérations et offrent une grande disponibilité d’emplacements pour la villégiature en raison d’une demande moins forte pour la pêche et les autres activités récréatives.

emplacement de villégiature par 125 ha en bordure d’un lac. Ce critère ne tient pas compte des pêcheurs excursionnistes. Cette pression additionnelle doit aussi être considérée afin d’éviter une surexploitation. Pour les lacs à ouananiche, une norme de développement à appliquer est en cours d’élaboration.

Finalement, les représentants du secteur de la faune du MRNF ont souligné que les politiques régionales d’aménagement du Ministère, concernant la grande faune, sont actuellement orientées de façon à favoriser la protection du caribou forestier. Elles se traduisent principalement par des prescriptions de coupes forestières compatibles avec cette espèce et aussi, mais dans une moindre mesure, avec l’original. Le 3 mars 2005, le Gouvernement du Québec ajoutait le caribou forestier à la liste des espèces menacées ou vulnérables. Le MRNF élaborera une stratégie visant à contrer le déclin de cette population et à la ramener à un niveau acceptable (MRNF, 2005a). Pour la faune aquatique, le Ministère étudie la possibilité d’interdire des ensemencements. Ainsi, pour certains plans d’eau, des ensemencements seraient permis uniquement si l’espèce y est présente et est de souche régionale.

6.3 Municipalité régionale de comté de Minganie

En vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, les MRC ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques régionales d’aménagement et de développement. Elles s’occupent notamment de l’élaboration du schéma d’aménagement et de l’évaluation des bâtiments. Elles sont aussi directement responsables de l’ensemble des territoires non organisés (TNO) sur leur territoire. À ce titre, elles agissent comme municipalité locale, entre autres, pour tout ce qui concerne la planification du développement, la réglementation d’urbanisme et l’émission des permis et certificats.

Adoptée en 2003, la nouvelle *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* élargit les responsabilités des MRC. Désormais, les MRC peuvent prendre toute mesure pour favoriser le développement local et le soutien à l’entrepreneuriat de leur territoire. Cette loi vient changer la dynamique en confiant aux MRC les responsabilités jusqu’à maintenant prises en charge par les centres locaux de développement (CLD). L’élaboration d’un plan d’action local pour l’économie et l’emploi et d’un plan d’action local relève maintenant des MRC. Ces responsabilités s’exerceront dans le cadre d’une entente entre le gouvernement du Québec et chacune des MRC. L’entente déterminera le rôle et les responsabilités des MRC et les conditions de leur exercice.

6.3.1 Schéma d’aménagement

Le premier schéma d’aménagement de la MRC de Minganie est entré en vigueur en juin 1988 (MRC de Minganie, 1987). Ce document de planification établit quatre grandes orientations d’aménagement : permettre une accessibilité maximale à tout le territoire municipalisé, reconnaître et mettre en valeur la vocation récréotouristique de la MRC, soutenir l’utilisation rationnelle des ressources naturelles du milieu et

favoriser une organisation rationnelle de l’espace. Le bilan de la problématique régionale du schéma d’aménagement souligne le fort potentiel hydraulique des rivières de la Moyenne-Côte-Nord, entre autres, celui de la rivière Romaine, et indique qu’il devrait être mis en valeur. D’autre part, le territoire de la MRC de Minganie a été divisé selon six grandes affectations : protection/conservation, villégiature, récréotouristique, forestière, production d’autres ressources et industrielle.

La plus grande partie du territoire à l’étude, constituée de terres publiques, se trouve dans la zone d’affectation « forestière ». Outre l’exploitation forestière, d’autres types d’activités sont également permis à l’intérieur de cette affectation qualifiée de non exclusive. Les seules restrictions imposées aux autres usages ont pour but de garantir le prélèvement de la matière ligneuse.

Une zone d’affectation « production d’autres ressources » recoupe une partie du territoire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre située au nord du noyau urbanisé. L’attribution de cette vocation vise à réserver ce territoire à des fins de développement du potentiel énergétique, faunique et autres. Cette affectation caractérise aussi les terrains de la mine de la société QIT-Fer et Titane du lac Allard.

L’affectation « protection/conservation » a pour objet de protéger des sites et éléments fauniques, d’utilité publique et d’intérêt particulier. Cette zone recoupe les abords de plusieurs rivières ainsi que de larges bandes du littoral du golfe du Saint-Laurent. Elle reprend, entre autres, les éléments de conservation inscrits au *Plan d’affectation des terres du domaine public*. Dans la zone d’étude, les rivières Mingan, Puyjalon, de la Corneille, Romaine et Bat-le-Diable, les zones côtières de concentration de la sauvagine, la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan et les îles du golfe du Saint-Laurent font partie de cette affectation. Dans le cas des rivières à saumon, le cadre normatif prévu au *Document complémentaire* du schéma d’aménagement indique que l’exploitation forestière est interdite dans la bande de protection de 60 m de chaque côté du cours d’eau. L’exploitation forestière n’est pas permise dans les aires de concentration d’oiseaux aquatiques. Par ailleurs, dans le cas de projets d’aménagement favorisant la nidification, une lisière boisée de 20 m doit être conservée en bordure du plan d’eau.

En bordure de la route 138 et du golfe du Saint-Laurent, des zones d’affectation « villégiature » ont été délimitées pour en contrôler le développement. Le schéma d’aménagement précise dans son *Document complémentaire* qu’aucune intervention forestière n’est autorisée dans une bande de 60 m autour de ces sites.

L’affectation « récréotouristique » est constituée d’une série de sites et d’équipements visant à favoriser le développement régional. Dans cet ordre d’idée, la route 138, en tant que couloir routier panoramique, et l’archipel de Mingan sont reconnus comme des pivots du développement touristique. Dans la zone d’étude, le schéma d’aménagement identifie également les éléments et sites récréotouristiques suivants :

campings, aires de pique-nique, rivières, lacs, sites archéologiques (principalement le long de la rivière Romaine et du golfe du Saint-Laurent), secteur du mont Sainte-Geneviève ainsi que plusieurs sites et bâtiments situés à Havre-Saint-Pierre. Soulignons que les normes établies dans le schéma d’aménagement précisent qu’une lisière boisée de 30 m de largeur doit être maintenue de chaque côté de l’emprise de la route 138, à l’extérieur des périmètres d’urbanisation.

Certains secteurs correspondent à des zones d’affectation « industrielle » et permettent de reconnaître et protéger les infrastructures industrielles existantes. Il s’agit, entre autres, des aires de débarquement situées à proximité des quais et des usines de transformation de Havre-Saint-Pierre.

Le schéma d’aménagement délimite les périmètres d’urbanisation. Ces derniers recoupent les milieux bâtis des municipalités locales et les superficies prévues pour le développement des fonctions urbaines. Le périmètre urbain de la municipalité de Havre-Saint-Pierre est inclus dans la zone d’étude.

Le schéma d’aménagement de la MRC de Minganie identifie enfin les zones de contraintes physiques qui doivent être considérées dans la planification du développement. Ces zones sont principalement localisées autour des périmètres d’urbanisation. Il s’agit de tourbières, d’affleurements rocheux, de secteurs de mouvements de terrain, de zones inondables et de zones d’érosion littorale.

Dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre, les talus riverains des grandes rivières donnant sur le golfe du Saint-Laurent sont propices à l’érosion. Selon le schéma d’aménagement, cette situation est attribuable à la nature des dépôts sableux ou sablo-graveleux qui composent les plaines deltaïques.

À Havre-Saint-Pierre, le territoire entourant le périmètre d’urbanisation est caractérisé par la présence de grandes superficies de tourbière. À l’est du milieu bâti, le long du golfe du Saint-Laurent (rue de l’Anse), se trouvent des secteurs riverains affectés par les marées. À l’ouest, des talus d’érosion active se situent en bordure de la voie ferrée à proximité du noyau urbain ainsi qu’entre le lac des Plaines et la route 138.

En ce qui concerne les vastes territoires non développés de la Minganie, la MRC souligne que sa topographie accidentée constitue la principale contrainte physique. Cette dernière limite l’accessibilité et les possibilités de développement, particulièrement dans la zone de transition entre la plaine littorale et le plateau laurentien.

6.3.2 Révision du schéma d’aménagement

Avec l’adoption, en avril 1997, de son *Document sur les objets de la révision* (DOR), la MRC de Minganie complétait la première étape du processus de révision de son schéma d’aménagement (MRC de Minganie, 1997). Ce document identifie 32 objets

et traite des différentes problématiques relatives à l’aménagement du territoire et au développement économique. Pour la MRC de Minganie, la révision du schéma d’aménagement doit permettre l’approfondissement des connaissances sur différents aspects afin de développer des concepts d’aménagement correspondant aux besoins de sa population tout en protégeant le milieu et en favorisant un développement durable.

En ce qui a trait au secteur de la forêt, on indique que le potentiel commercial demeure limité malgré l’importance du domaine forestier. Les objets de la révision visent à favoriser le développement économique de ce secteur, la mise en valeur des différents potentiels et l’utilisation polyvalente de la forêt.

Les préoccupations liées aux ressources minérales concernent l’amélioration des connaissances relatives au potentiel minier, l’harmonisation de l’activité minière et des impacts environnementaux qui y sont associés, le contrôle des carrières et sablières et le réaménagement de celles qui ne sont plus en exploitation.

Les objets mentionnés par la MRC en ce qui a trait aux pêcheries touchent la pérennité de la ressource, la diversification des produits pêchés et leur transformation en région. Dans le domaine de l’agroalimentaire, le DOR fait mention du potentiel intéressant des fruits sauvages comme la chicoutai, l’airelle du nord, les graines rouges et le bleuet.

Les fruits sauvages présentent un fort potentiel touristique. Les secteurs où ils croissent sont fragiles (secteurs habités, tourbières, zones littorales, etc.). Aussi, la MRC entend-elle assurer la protection et la mise en valeur de ce potentiel.

Le DOR fait état de redevances régionales reliées à l’exploitation des ressources naturelles. Pour la MRC, l’exportation des ressources minières, forestières et hydroélectriques représente une perte pour la région. Elle pourrait être compensée par une redevance permettant de contribuer au développement régional et favorisant l’autonomie économique du milieu.

L’activité récréotouristique représente un enjeu important de l’économie régionale. Ainsi, la diversification des activités touristiques et la mise en valeur des attraits de la Minganie constituent des objectifs de développement. La MRC propose l’intégration des territoires d’intérêt, la redéfinition du corridor panoramique de la route 138 et le développement des activités reliées au prélèvement de la ressource faunique. À cet égard, les conflits entre les différents utilisateurs de la forêt seront abordés lors de la révision du schéma afin d’établir une gestion cohérente des ressources.

Le DOR met en évidence l’importance des infrastructures de transport pour l’économie de la région, particulièrement les infrastructures routières. Actuellement, la route 138 constitue le seul lien routier majeur desservant la région. Par ailleurs, en raison de l’immensité du territoire, la MRC devra se doter d’outils permettant de

rationaliser l’ouverture de chemins sur les terres publiques. Ainsi, le DOR souligne que les chemins forestiers doivent s’harmoniser avec le réseau routier local et favoriser l’accessibilité du milieu forestier à l’ensemble des utilisateurs. Ainsi, la planification du réseau des chemins forestiers, malgré qu’elle soit du ressort du MRNF, doit tenir compte des préoccupations de la MRC.

Les autres thèmes de la révision concernent les éléments suivants : la protection des écosystèmes, la décentralisation des services gouvernementaux, la planification des territoires non organisés, le respect de l’autonomie municipale, la mise en valeur des secteurs à fort potentiel pour la villégiature, la gestion efficace et fonctionnelle du territoire public, le développement de la première et de la seconde transformation, les services municipaux, la gestion de l’urbanisation, la planification du transport maritime et aérien, la gestion des matières résiduelles, les rejets d’eaux usées et la qualité de l’eau potable, l’identification et la restauration de sites perturbés, les contraintes anthropiques et les revendications territoriales autochtones.

L’aménagement de centrales hydroélectriques sur la rivière Romaine ne fait pas partie des enjeux identifiés au DOR. Néanmoins, tel que mentionné par la représentante de la MRC de Minganie, le projet du complexe de la Romaine s’inscrit dans le cadre du développement des activités touristiques, de récréation et de plein air identifiées au DOR.

Au cours de 2005, la MRC de Minganie devrait adopter son premier projet de schéma d’aménagement révisé (PSAR). Parmi les enjeux du PSAR liés au projet, l’accessibilité au territoire, le développement du potentiel touristique de la Romaine (baignade, plage, activité nautique, etc.), la protection des paysages le long de la route 138, la mise en valeur et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles (forêt, mine, faune, pourvoirie, villégiature, etc.), et le développement du potentiel hydrique du territoire ont été identifiés par la MRC.

Dans le cadre des discussions relatives au transfert des terres publiques intramunicipales avec le MRNF, la MRC de Minganie et la municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaitent développer un secteur riverain de la rivière Romaine. Ce secteur va de l’île des Officiers jusqu’au nord de l’aéroport. On désire y aménager une plage et un site de baignade comprenant des infrastructures permettant la pratique d’activités nautiques et récréatives (canot, kayak, randonnée pédestre, camping, etc.).

6.3.3 Réglementation de zonage

La réglementation de zonage de la MRC de Minganie applicable aux TNO, précise les usages permis selon trois grandes zones : ressources, forestière-récréative et conservation-protection. Dans cette dernière zone qui recoupe les secteurs riverains des rivières Mingan, Puyjalon, Romaine et de la Corneille, aucun usage n’est permis. À l’inverse, pour le reste du TNO, on autorise presque toutes les activités d’exploitation des ressources naturelles, de transport et communication, d’utilité

publique, industrielles, reliées à l’exploitation des ressources hydroélectriques, de villégiature et récréatives (MRC de Minganie, 1996).

6.3.4 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

Autrefois sous la responsabilité du secteur de la forêt du MRNF, le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II* est maintenant administré par chacune des MRC et la CRÉ de la Côte-Nord assure le suivi des projets régionaux. En 2004, une enveloppe de 125 000 \$ était réservée pour le soutien des projets régionaux. De ce montant, les MRC de Sept-Rivières et de Minganie ont reçu ensemble une somme de 23 450 \$ pour permettre de finaliser les travaux menant à la délégation des terres publiques intramunicipales (CRÉ, 2005).

Pour l’année 2004-2005, neuf projets ont été acceptés sur le territoire de la MRC de Minganie. Parmi ceux-ci, la municipalité de Havre-Saint-Pierre a bénéficié d’une aide financière pour un projet de piste cyclable, le prolongement du chemin Ternet, celui de l’accès à la rivière Ulric et pour le chemin d’accès aux îles aux Oiseaux. Également, figure un projet visant l’entretien et l’amélioration de sentiers de la halte Manitou. Les autres projets dans la MRC de la Minganie se situent à Natashquan et à Longue-Pointe-de-Mingan (MRC de Minganie, 2005).

6.4 Municipalité de Havre-Saint-Pierre

6.4.1 Réglementation d’urbanisme

La réglementation d’urbanisme de la municipalité de Havre-Saint-Pierre divise la zone d’étude en plusieurs zones. Une vocation particulière est attribuée à chacune d’elles. La présente section brosse un tableau sommaire des principales dispositions du règlement de zonage et du plan d’urbanisme relatives aux activités et usages autorisés ainsi qu’aux vocations privilégiées dans les différentes parties de la municipalité (Municipalité de Havre-Saint-Pierre, 1989a).

À l’intérieur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, les abords des rivières Romaine et Puyjalon sont zonés «fauniques» selon la réglementation de zonage. Ces cours d’eau coulent dans un vaste territoire d’affectation «forestière de production». Celle-ci destinée principalement aux activités forestières occupe la majeure partie du territoire municipal. Par ailleurs, l’ensemble du parcours de la route 138, à l’extérieur du milieu urbain concentré, s’inscrit dans une zone «récréotouristique». Cette vocation confirme le rôle majeur de cette route dans le développement des activités touristiques. D’autre part, le long du littoral du golfe du Saint-Laurent, se trouvent des zones de «villégiature» et des zones «publiques». Dans les zones de villégiature, seules les habitations unifamiliales et bifamiliales sont permises. Les usages récréatifs, éducatifs, culturels et de services publics sont autorisés dans les zones publiques.

L’aéroport de Havre-Saint-Pierre et les terrains où sont situées les sources d’alimentation en eau potable de la municipalité sont zonés « publics ». Les terrains environnant l’aéroport sont d’affectation « industrielle ». Dans ce territoire, on y permet de nombreux usages de production. Mentionnons, les industries minières et forestières, les établissements de métallurgie, les scieries et les papeteries.

La réglementation de zonage de Havre-Saint-Pierre précise que les usages et normes déterminés au règlement d’urbanisme de la MRC de Minganie applicable aux TNO, s’appliquent aux zones fauniques, récréotouristiques et forestières de production de Havre-Saint-Pierre. Dans les zones « fauniques » qui recoupent les secteurs riverains des rivières Mingan, Puyjalon, Romaine et de la Corneille, aucun usage n’est permis. Dans le reste du territoire, soit les zones « récréotouristiques » et « forestières de production », les activités permises dans les zones « ressources » et « forestière-récréative » de la réglementation de zonage des TNO sont autorisées.

Le représentant de la municipalité de Havre-Saint-Pierre a indiqué que la révision de la réglementation d’urbanisme devrait être amorcée au cours de l’année 2005.

6.4.2 Projets de développement

Les orientations d’aménagement de la municipalité de Havre-Saint-Pierre privilégient le développement résidentiel dans le secteur nord-est du périmètre d’urbanisation. Ce secteur correspond en partie au site de l’ancien aéroport. L’agrandissement du parc de maisons mobiles est aussi envisagé. Par ailleurs, elle entend poursuivre le développement du parc industriel situé au nord-ouest du périmètre d’urbanisation et consolider le développement récréotouristique dans les secteurs sud-ouest et sud-est du périmètre urbain. La Municipalité désire développer les activités commerciales le long du boulevard de l’Escale, à proximité de la route 138 et de part et d’autre du boulevard Des Acadiens (voir la carte 6-4) (Municipalité de Havre-Saint-Pierre, 2004). Soulignons que, selon la Municipalité, peu de terrains aptes à accueillir le développement sont disponibles.

Tel que mentionné par le représentant de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, plusieurs projets de développement concernent les infrastructures portuaires et d’accueil touristique. Ceux-ci s’inscrivent dans un vaste programme de réaménagement de la zone portuaire de Havre-Saint-Pierre. Les projets à l’étude sont, entre autres : la construction d’un bâtiment multifonctionnel, la réfection du quai fédéral, le réaménagement de la Promenade des Anciens, l’agrandissement du bassin de la marina et la relocalisation du quai de la flotte de pêche commerciale. L’accueil de bateaux de croisière est actuellement à l’étude.

L’établissement d’un lien interrives entre Havre-Saint-Pierre, l’île d’Antiscosti et le parc national de Forillon en Gaspésie est aussi préconisé. Il s’agirait d’un lien saisonnier opérant de juin à septembre. Ce projet aurait l’avantage de relier trois parcs et aussi d’éviter aux touristes de reprendre le même trajet routier, lors du retour.

Un projet de développement hôtelier privé a été soumis à la Municipalité. Ce projet qui n’est actuellement qu’à un stade préliminaire serait localisé à l’est du camping de Havre-Saint-Pierre en bordure du golfe du Saint-Laurent. Dans ce secteur, la Municipalité souhaite également développer la villégiature privée.

Havre-Saint-Pierre participe à l’aménagement d’une piste cyclable devant relier l’ensemble des municipalités de la Minganie. Au cours des prochaines années, la Municipalité prévoit compléter l’aménagement du tronçon à l’ouest du noyau urbanisé de la municipalité en direction de Longue-Pointe-de-Mingan. Par la suite, le tronçon en direction est sera amorcé vers Baie-Johan-Beetz. L’ensemble de ces projets s’inscrivent dans une stratégie municipale visant la mise en place d’attraits susceptibles d’accroître et de diversifier sa clientèle touristique. Elle souhaite améliorer l’achalandage des touristes provenant de l’extérieur du Canada.

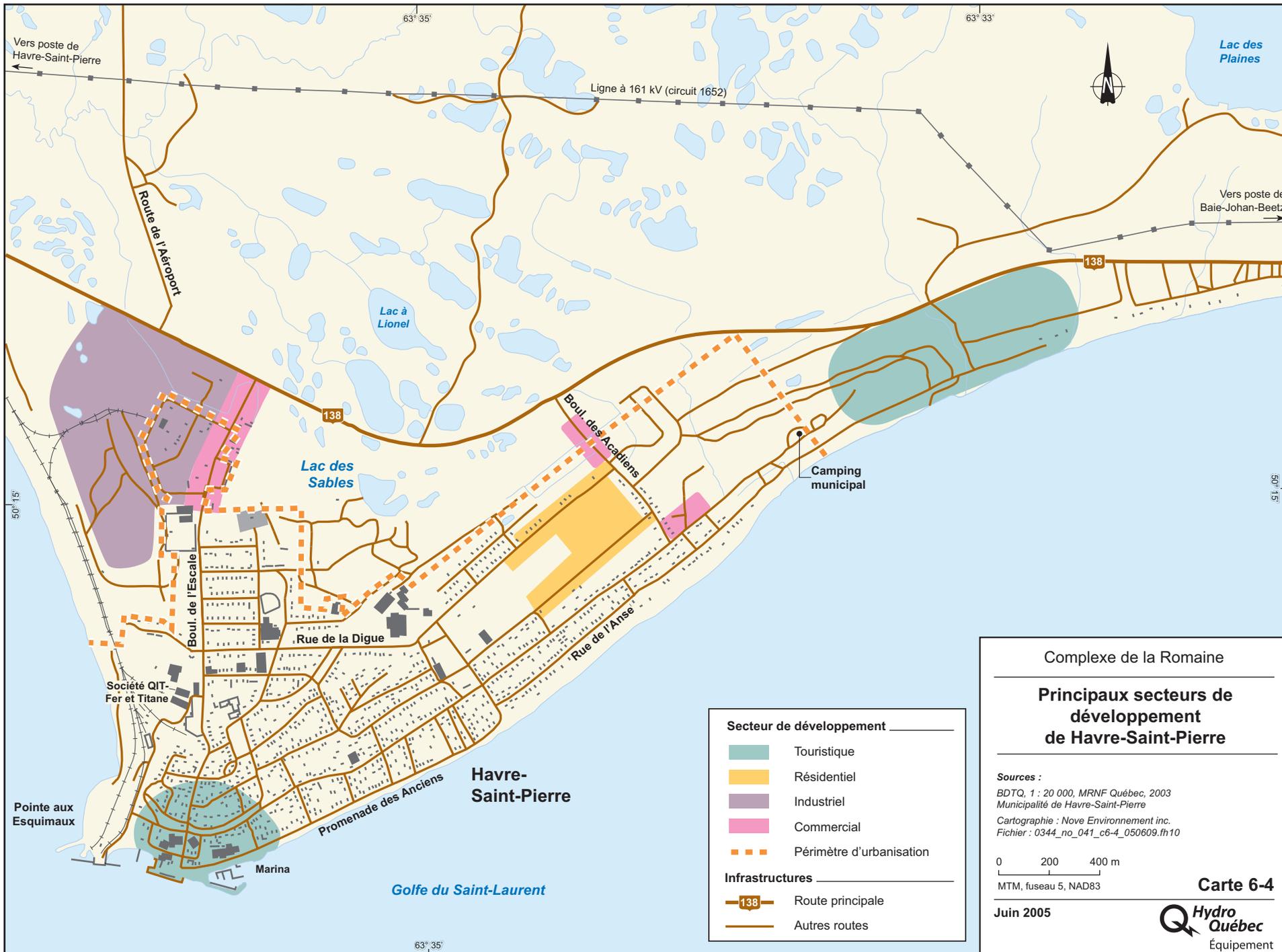
Au niveau économique, la Municipalité est favorable au développement de l’exploitation de la tourbe. Des études sont présentement en cours afin d’en évaluer le potentiel. Finalement, selon la Municipalité, il n’y aurait pas de projet de développement pour le territoire contigu à la rivière Romaine.

6.5 Parcs Canada

La Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan, créée en 1984, a pour but de sauvegarder une aire naturelle d’intérêt canadien, représentative de la région naturelle de l’est des basses terres du Saint-Laurent, et de permettre aux générations actuelles et futures de connaître et d’apprécier les caractéristiques naturelles qui la composent. Ce territoire de juridiction fédérale est administré par Parcs Canada. Ce parc inclut toutes les îles et tous les îlots depuis l’île aux Perroquets, face à Longue-Pointe-de-Mingan, jusqu’à l’embouchure de la rivière Aguanish. Il couvre une superficie d’environ 110 km².

Le *Plan d’affaires national* de Parcs Canada, déposé en 1995, prévoit la rédaction d’un énoncé d’intégrité écologique (ÉIÉ) pour chaque parc national, de manière à orienter sa mission de conservation. L’*Énoncé d’intégrité écologique – Programme de gestion des écosystèmes 2003-2023* de la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan a été déposé en mai 2003 (Parcs Canada, 2003a). L’approche préconisée pour maintenir l’intégrité écologique de la réserve de parc repose sur six principaux buts :

- la collaboration des communautés locales à la mission du parc ;
- l’amélioration des connaissances et le suivi des écosystèmes du parc ;
- le développement et l’utilisation du parc dans le respect de son intégrité écologique ;
- le partenariat écologique à l’échelle du grand écosystème régional ;
- le maintien et la restauration des écosystèmes du parc ;
- l’éducation et la communication avec le public.



Complexe de la Romaine

Principaux secteurs de développement de Havre-Saint-Pierre

Sources :
 BDTQ, 1 : 20 000, MRNF Québec, 2003
 Municipalité de Havre-Saint-Pierre
 Cartographie : Nove Environnement inc.
 Fichier : 0344_no_041_c6-4_050609.th10

0 200 400 m
 MTM, fuseau 5, NAD83

Juin 2005

Chacun de ces buts est précisé par des objectifs, stratégies, priorités, indicateurs et cibles. Mentionnons que parmi les facteurs de stress découlant d’activités humaines qui peuvent affecter l’intégrité écologique du parc, l’*Énoncé d’intégrité écologique* indique que les travaux hydroélectriques anticipés sur les rivières qui se jettent à proximité de l’archipel de Mingan pourraient entraîner des modifications de l’hydrographie de la région et être néfastes à la chaîne trophique marine.

Par ailleurs, le *Plan de gestion* (Environnement Canada, 1992) de la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan présente le concept d’aménagement préconisé ainsi que les modalités de développement, de mise en valeur et les vocations des différentes parties du parc. Le concept d’aménagement s’articule autour de trois pôles d’accueil : Longue-Pointe, Mingan et Havre-Saint-Pierre. Ces pôles ont pour fonction de fournir les infrastructures de services et d’accueil pour les visiteurs. Chaque pôle exploite une facette de la thématique du parc « la Minganie est fille de l’eau ». L’orientation thématique du pôle de Havre-Saint-Pierre concerne le monde insulaire et le peuplement des villages de pêcheurs. Havre-Saint-Pierre constitue le centre majeur d’accueil du parc et les fonctions administratives et les services de base y sont localisés.

Le plan de zonage du parc intègre les priorités de conservation, les potentiels d’utilisation et d’interprétation des ressources ainsi que les considérations régionales, comme l’utilisation du territoire par les populations locales. Trois zones sont définies : préservation spéciale, milieu sauvage et ambiance naturelle.

Les îles La Grosse Romaine et La Petite Romaine, localisées à proximité de l’embouchure de la rivière Romaine, sont zonées presque entièrement « milieu sauvage ». Cette zone est constituée d’îles qui représentent chacun des thèmes de l’histoire naturelle du parc et qui sont conservées à l’état sauvage. Seules sont permises quelques activités ne nécessitant pour les visiteurs que certaines installations rudimentaires. L’emphase est portée sur la protection des ressources. Par ailleurs, une zone riveraine de l’île La Grosse Romaine fait partie de la zone « préservation spéciale ». Ce secteur qui fait face à l’embouchure de la rivière Romaine comprend des plantes rares d’intérêt. Une petite zone de l’île La Petite Romaine fait aussi partie de cette affectation. Dans le secteur de l’embouchure de la rivière Romaine, aucune activité n’est actuellement offerte.

Le *Plan de gestion* du parc est actuellement en révision. Un comité de suivi de la gestion du parc a été créé en juin 2002 afin de discuter des enjeux, des orientations et des mesures à prendre pour une meilleure gestion du parc et une meilleure intégration au milieu. Par la suite, Parcs Canada a consulté le public à l’été 2003 sur le projet de nouveau plan directeur du parc (Parcs Canada, 2003b). Ce dernier devrait être déposé en 2005.

De manière générale, le nouveau plan directeur ne prévoit pas de modification majeure en ce qui concerne la vocation des îles situées près de l’embouchure de la

Romaine ni l’ajout d’aménagements et d’infrastructures importantes (Parcs Canada, 2003c). Un projet de la communauté autochtone de Mingan concerne la mise en valeur de la culture et des activités traditionnelles innues. Les représentants de la réserve du parc ont indiqué que trois sites potentiels sont envisagés pour ce projet, soit l’île du Havre de Mingan, les deux îles à Bouleaux et les îles La Grosse Romaine et La Petite Romaine.

6.6 Organismes de développement

6.6.1 Planification stratégique régionale

En 2003, le gouvernement du Québec présentait une nouvelle politique devant guider les rapports entre l’État et les régions. L’objectif principal de cette politique vise à inciter et habiliter les élus municipaux à assumer de plus grandes responsabilités à l’égard du développement économique, social et culturel de leur région. Cette démarche gouvernementale, qui préconise une décentralisation, une déconcentration et une réorganisation des services, repose sur les principes suivants : renforcer la démocratie locale, s’appuyer sur les structures existantes, notamment les MRC, transférer les responsabilités avec les ressources correspondantes, convenir d’une entente de décentralisation adaptée à chaque région et rapprocher la livraison des services le plus possible des citoyens (MDERR, 2004a).

La *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* institue une conférence régionale des élus (CRÉ) dans chacune des régions administratives du Québec. Elles deviennent les interlocutrices privilégiées du gouvernement en matière de développement régional. Les CRÉ ont notamment pour mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région et d’établir un plan quinquennal de développement définissant les objectifs généraux et particuliers de développement de la région. Des ententes permettant la mise en œuvre du plan quinquennal pourront être conclues entre le gouvernement et une CRÉ.

En juin 1999, le Conseil régional de développement de la Côte-Nord (remplacé aujourd’hui par la CRÉ de la Côte-Nord) adoptait le *Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004* (CRD de la Côte-Nord, 1999). La vision de développement adoptée pour le premier plan en 1994 a été reprise dans ce plan. La mission « Donner une valeur ajoutée à la Côte-Nord » continue donc de guider le plan de développement régional. Celui-ci s’appuie sur huit stratégies : pratiquer l’aménagement et le développement durable du territoire ; planifier de façon intégrée le développement des transports ; créer de la richesse dans la région en développant l’économie et l’emploi ; améliorer les services contribuant au pouvoir d’attraction de la région ; bâtir une Côte-Nord solidaire et lutter contre l’exclusion économique et sociale ; agir sur la démographie et occuper le territoire ; consolider le développement de la formation et accroître le taux de scolarisation ; et enfin, bâtir l’unité régionale dans le respect des diversités.

Le document fait ressortir les forces et faiblesses de la MRC de Minganie. Parmi les forces, on souligne la présence de ressources naturelles variées et importantes, notamment le potentiel de développement hydroélectrique, le fort potentiel touristique dont le principal atout est la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan et la stabilité de l’industrie minière. Parmi les faiblesses, on note le transport en raison de l’accès difficile à l’arrière-pays. La transformation des produits régionaux à l’extérieur de la MRC, la brièveté de la saison touristique et l’absence de circuit touristique constituent également des faiblesses relevées par le plan de développement stratégique.

Des priorités ont été établies pour chacune des MRC de la région. Parmi celles retenues par la MRC de Minganie, six s’appliquent directement au territoire étudié : développer le potentiel hydroélectrique en harmonie avec tous les intervenants du milieu ; allonger la saison touristique en diversifiant le produit touristique ; maximiser les retombées économiques locales liées à l’exploitation des ressources ; développer le produit chasse et pêche sportives ; assurer l’avenir des infrastructures routières, maritimes et aériennes ainsi que les services connexes ; favoriser l’exploration minière par le développement et la recherche de nouveaux gisements. Soulignons que le développement du potentiel hydroélectrique constitue le premier axe de développement favorisé par la MRC de Minganie.

L’élaboration de cette planification stratégique repose par ailleurs sur les résultats de la tenue de 21 tables de travail qui avaient pour mandat d’établir les priorités sectorielles qui sont inscrites au *Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004*. La table sectorielle « énergie » a défini quatre priorités. L’une d’elles vise à augmenter la production hydroélectrique en développant tout le potentiel des rivières par des mini-centrales, en optimisant la production sur les sites déjà aménagés par Hydro-Québec et en réalisant les grands projets acceptables sur le plan environnemental et social (MRC de Minganie, 1998a).

Les autres priorités relatives à l’énergie sont les suivantes : utiliser les avantages comparatifs de la Côte-Nord comme grande région productrice d’hydroélectricité afin d’attirer les entreprises énergivores ; diversifier la production et l’approvisionnement de sources d’énergie complémentaires à l’hydroélectricité ; implanter des activités de recherche et développement et développer l’expertise régionale en matière de production, de transport et de distribution d’électricité et en matière d’étude d’impact et de suivi environnemental.

Le plan de développement stratégique fait état de plusieurs projets de développement dans la MRC de Minganie. La grande majorité de ces projets concerne la mise en valeur des attraits touristiques, de la villégiature et des équipements connexes. La pêche, le secteur minier et la transformation des petits fruits locaux et des produits de la pêche constituent des avenues de développement favorisées par le milieu.

L’Entente cadre de développement de la région de la Côte-Nord 2000-2005 entre le gouvernement du Québec et l’ex-Conseil régional de développement de la Côte-Nord a été signée en juin 2000 (Ministère des Régions, 2000). Dans ce document établi sur la base du plan stratégique régional, le gouvernement et la région visent à harmoniser leurs actions respectives en vue de canaliser toutes les ressources vers la réalisation des axes et priorités de développement retenus. Des ententes spécifiques sont établies et un plan d’action précise les moyens appropriés permettant de concrétiser les objectifs.

Cette entente identifie les enjeux du développement de la Côte-Nord, notamment le développement durable et l’aménagement responsable. On peut y lire que la Côte-Nord dispose de ressources abondantes et d’un environnement naturel de grande qualité. Cependant, ce milieu nordique peut être fragile. À cet égard, on souligne la crise du poisson de fond, l’éloignement des parterres de coupe et le déclin du potentiel salmonicole de certaines rivières. Selon l’entente, il est impératif de mettre en place des mesures particulières de gestion du territoire afin de préserver les ressources du milieu et de limiter les menaces à son intégrité. L’entente propose huit axes de développement supportés par 28 priorités et 75 cibles d’interventions.

Pour la région de la Côte-Nord, plusieurs ententes spécifiques associent la CRÉ de la Côte-Nord et le gouvernement du Québec à la mise en œuvre de priorités régionales (MDERR, 2004b, 2004c). Elles visent entre autres :

- le développement du Centre de recherche Les Buissons et celui de la production et de la transformation des petits fruits ;
- le développement de l’industrie maricole et le support au développement des pêches et de l’aquaculture en Basse-Côte-Nord ;
- le développement et les modes de gestion des opérations de la réserve faunique de Sept-Îles – Port-Cartier, le développement dans le secteur forestier ainsi que les mécanismes de concertations entre le secteur de la forêt du MRNF et la CRÉ de la Côte-Nord ;
- le soutien au développement culturel régional, la consolidation et le développement des médias communautaires et autochtones, la prévention de l’abandon scolaire, la planification du développement des centres à la petite enfance, l’entrepreneuriat féminin et la diversification professionnelle de la main-d’œuvre féminine ;
- la problématique de l’érosion des berges, la prospection minière, les services à l’exportation et le développement touristique.

La CRÉ de la Côte-Nord a amorcé, en janvier 2005, le processus devant mener à l’adoption du plan quinquennal de développement de la Côte-Nord 2006-2011. Les faits saillants du bilan du plan stratégique 1999-2004 seront déposés en 2005. Au début de l’année 2006, le nouveau plan stratégique devrait être complété (CRÉ, 2005).

6.6.2 Plan d’action du Centre local de développement de Minganie

Le Centre local de développement (CLD) Minganie a élaboré un *Plan d’action local pour l’économie et l’emploi 2004* (PALEE) (CLD Minganie, 2004a). Ce document est accompagné d’un plan d’action qui couvre un horizon de trois ans et identifie les priorités du CLD et les actions à réaliser pour le développement de la communauté.

Le *Plan d’action 2004* (CLD Minganie, 2004b) tient compte des priorités d’interventions formulées par la MRC de Minganie dans le *Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004* et des ententes établies entre le gouvernement du Québec et la CRÉ de la Côte-Nord. Celles-ci ont été présentées à la section précédente.

Le plan d’action précise les stratégies et moyens d’action s’appliquant aux priorités d’interventions de six secteurs : tourisme et faune, entrepreneurship, organismes et entreprises collectives, pêche et aquaculture, forêt, mine.

Pour le tourisme et la faune, la réalisation d’une carte présentant les attraits touristiques de la Minganie était proposée (carte réalisée en 2004) de même qu’une participation financière à une promotion télévisée conjointement avec l’association touristique de la région de Duplessis. Également sous ce volet, le plan d’action préconise des représentations au niveau politique de concert avec la MRC de Minganie afin que le lien interrives (voir la section 6.4.2) puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

Pour le secteur entrepreneurship, une série de moyens sont mis de l’avant afin d’informer et de conscientiser les jeunes aux possibilités d’affaires qui s’offrent à eux et ainsi contrer leur exode. Dans le plan d’action, le projet du complexe de la Romaine constitue une opportunité qui pourrait permettre la création de nouvelles entreprises et le développement des entreprises existantes. Cependant, on souligne que des programmes de formation adaptée doivent être mis en place.

Les actions retenues pour le secteur organismes et entreprises collectives visent d’une part à améliorer les connaissances en gestion des administrateurs et responsables de ce type d’entreprise et, d’autre part, à favoriser les contacts entre les entreprises de façon à permettre une meilleure concertation.

Pour le secteur des pêches et de l’aquaculture, les actions proposées ont pour but de favoriser la transformation de deuxième et troisième niveaux et le développement du potentiel aquacole de la Minganie. Quant au volet forêt, la formation des travailleurs et la concertation des utilisateurs impliqués sont les deux principaux objectifs. Finalement, pour les mines, le CLD appuie toutes les initiatives qui permettraient de maintenir et de relancer le Fond régional d’exploration minière.

Les représentants rencontrés dans le cadre des inventaires ont indiqué que le CLD administre plusieurs fonds de la MRC de Minganie et du gouvernement du Québec ; ce sont, entre autres : le Fonds du plan de relance de l’est de la Minganie, le Fonds jeunes promoteurs, le Fonds d’économie sociale, le Fonds local d’investissement, le Fonds de soutien aux initiatives locales, le Fonds de soutien au partenariat allochtone-autochtone ainsi que la Société d’aménagement forestier Nutshimit. Certains de ces fonds sont administrés en collaboration avec la MRC. De plus, le CLD participe au programme Soutien au travail autonome, en collaboration avec le Centre local d’emploi (CLE) de Havre-Saint-Pierre.

6.6.3 Planification du développement touristique

La planification du développement touristique de la Côte-Nord relève de deux associations touristiques régionales (ATR), Manicouagan et Duplessis, couvrant chacune une partie de la Côte-Nord. La région touristique de Manicouagan regroupe le territoire de la MRC de la Haute-Côte-Nord, celui de la MRC de Manicouagan ainsi que la partie sud de la MRC de Caniapiscau. Pour sa part, la région touristique de Duplessis recoupe le reste du territoire de la région administrative de la Côte-Nord incluant la partie nord de la MRC de Caniapiscau, les MRC de Sept-Rivières et de Minganie et le territoire équivalent de la Basse-Côte-Nord.

En 2003, l’ATR de Duplessis a réalisé une étude visant à déterminer le potentiel touristique de la *Route des baleines* (route 138) (Aquabio Concept, Alain Danais, 2003). Le but de cette étude était d’inventorier les sites ayant un potentiel de développement, principalement pour l’observation des mammifères marins, mais aussi pour d’autres activités (chutes, secteurs de pêche sportive, canot-camping, randonnée pédestre, etc.) et d’élaborer un concept d’intervention en vue d’aménager les sites identifiés.

Par ailleurs, en octobre 2004, l’ATR de Duplessis adoptait le document *Stratégie de la région touristique de Duplessis* (ATR Duplessis, 2004a). Cette stratégie a pour but de «positionner le tourisme en tant qu’acteur économique essentiel au développement régional». Deux objectifs généraux sont proposés : allonger la saison touristique et augmenter la dépense touristique des visiteurs. Parmi les moyens retenus pour atteindre ces deux objectifs, mentionnons : faire du lien interrives (voir la section 6.4.2) une priorité de développement majeure de la région, positionner la région de Duplessis comme destination aérotouristique du Québec, consolider et bonifier le réseau d’hébergement, articuler une vision à long terme du potentiel touristique du produit hivernal et favoriser le développement du produit écotouristique. Durant les premiers mois de 2005, cette stratégie de développement touristique a fait l’objet d’une consultation des différents intervenants de la région.

L’ATR produit également un plan d’action triennal qui précise les moyens et actions retenus afin de rencontrer les objectifs de développement. Le plan d’action triennal s’appliquant à la période 2005-2007 devrait être disponible en 2005.

Parmi les projets touristiques mentionnés par les représentants de l’ATR de Duplessis qui ont été contactés, soulignons les efforts qui seront notamment consentis dans la partie est de la région pour la réalisation du projet mis de l’avant par la municipalité de Natashquan afin de mettre en valeur l’œuvre de Gilles Vigneault. Selon l’ATR, le lien interrives entre Havre-Saint-Pierre, Port-Menier et Grande-Vallée en Gaspésie pourrait être en opération d’ici trois ans. Également, un projet de sentier maritime est présentement à l’étude en collaboration avec l’organisme Zone d’intervention prioritaire (ZIP) Côte-Nord. Enfin, dans le cadre du développement de l’aérotourisme, l’entreprise Écofly propose la région de Duplessis comme destination et les aéroports de Havre-Saint-Pierre, Natashquan et Port-Menier pour escales.

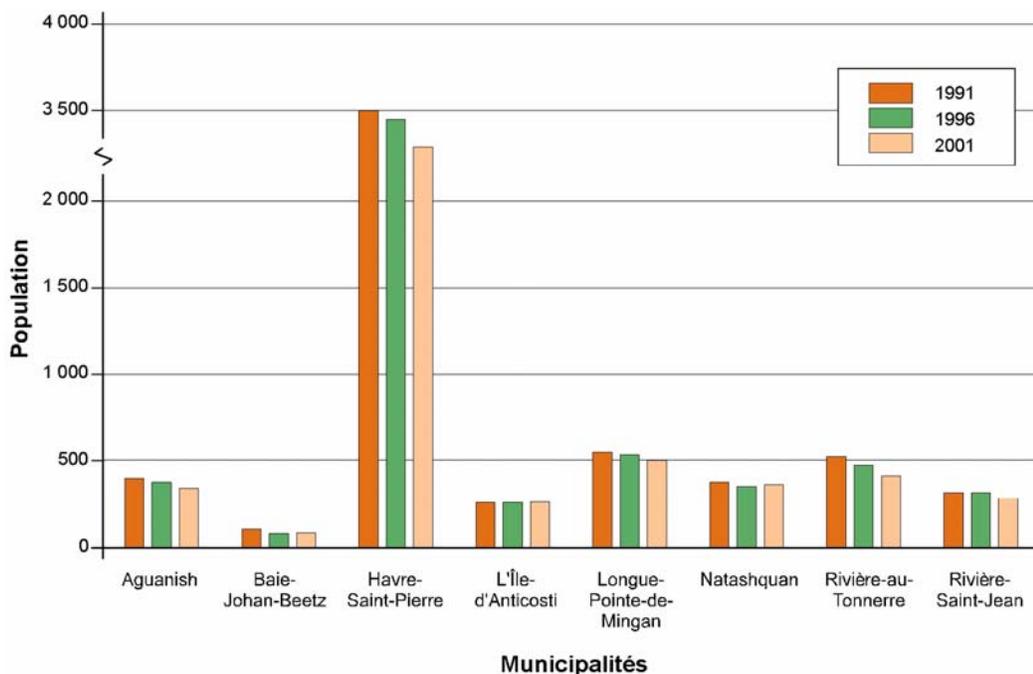
En 2003, Tourisme Québec évaluait la fréquentation touristique de la région de Duplessis à près de 200 000 visites-régions dont 176 000 en provenance du marché québécois, soit 0,7 % de l’ensemble des visites-régions réalisées au Québec (Tourisme Québec, 2004). Pour cette même année, la fréquentation touristique à Havre-Saint-Pierre était estimée à environ 35 000 touristes (CLD Minganie, 2004c).

7 Population

7.1 Répartition et évolution de la population

Le tableau 7-1 présente la répartition et l'évolution de la population de la région administrative de la Côte-Nord, de la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie, de même que celles de ses municipalités constituantes et des réserves indiennes présentes sur son territoire, pour la période de 1991 à 2001. L'évolution de la population des municipalités de la MRC de Minganie est par ailleurs illustrée à la figure 7-1.

Figure 7-1 : Évolution de la population des municipalités de la MRC de Minganie, 1991, 1996 et 2001



Sources : Statistique Canada, 1999 et 2004 (recensements de 1991, 1996 et 2001).

La région de la Côte-Nord regroupait une population de 99 708 personnes en 2001, 96 497 en 2004 (ISQ, 2005a). Bien qu'elle occupe le second rang des 17 régions administratives du Québec pour sa superficie, elle vient au 15^e rang quant à la taille de sa population. La population nord-côtière ne représente que 1,3 % de l'ensemble de la population du Québec. Les villes de Sept-Îles et de Baie-Comeau regroupent environ 50 % de la population régionale. La densité de la population est très faible, n'atteignant que 0,4 habitant au km². La population de la région de la Côte-Nord a connu une diminution de 8,7 % entre 1991 et 2004 (5,6 % de 1991 à 2001).

Tableau 7-1 : Évolution de la population de la MRC de Minganie, de la Côte-Nord et du Québec, 1991, 1996 et 2001

	Population totale (nombre)			Variation en %		
	1991	1996	2001	1991-1996	1996-2001	1991-2001
Municipalités						
Aganish	402	380	343	-5,5	-9,7	-14,7
Baie-Johan-Beetz	107	85	89	-20,6	4,7	-16,8
Havre-Saint-Pierre	3 502	3 450	3 291	-1,5	-4,6	-6,0
L'Île-d'Anticosti	264	263	266	-0,4	1,1	0,8
Longue-Pointe-de-Mingan	552	537	505	-2,7	-6,0	-8,5
Natashquan	380	356	366	-6,3	2,8	-3,7
Rivière-au-Tonnerre	526	476	415	-9,5	-12,8	-21,1
Rivière-Saint-Jean	317	319	287	0,6	-10,0	-9,5
Total	6 050	5 866	5 562	-3,0		-8,1
Communauté innue de Mingan	365	431	391	18,1	-9,3	7,1
Communauté innue de Natashquan	598	639	761	6,9	19,1	27,3
MRC de Minganie	7 013	6 936	6 714	-1,1	-3,2	-4,3
Côte-Nord	105 670	104 723	99 708	-0,9	-4,8	-5,6
Le Québec	6 895 963	7 138 795	7 237 479	3,5	1,4	5,0

Sources : Statistique Canada, 1999 et 2004 (recensements de 1991, 1996 et 2001).

La MRC de Minganie comptait 6 714 personnes en 2001, 6 639 en 2004, soit quelque 7 % de la population régionale (ISQ, 2005b). La communauté allochtone représentait près de 83 % de cette population, soit 5 562 habitants en 2001. La densité de population de la MRC était d’à peine 0,1 habitant au km².

La municipalité de Havre-Saint-Pierre constitue le principal centre de la MRC de Minganie avec ses 3 291 habitants en 2001, représentant 49 % de la population totale de la MRC. Elle est suivie de la réserve autochtone de Natashquan (761 habitants), de Longue-Pointe-de-Mingan (505 habitants) et de Rivière-au-Tonnerre (415 habitants). La municipalité de Baie-Johan-Beetz, avec ses 89 habitants, est la moins peuplée. Les données provisoires de l’Institut de la statistique du Québec (ISQ) estiment la population de Havre-Saint-Pierre en 2004 à 3 249 personnes (ISQ, 2005c).

Depuis 1991, la MRC de Minganie enregistre une diminution de sa population allochtone. Ainsi, sur 10 ans, celle-ci a chuté de 8,1 %, passant de 6 050 à 5 562 personnes. La région de la Côte-Nord connaissait pour sa part une baisse de 5,6 % et le Québec une hausse de 5,0 %. Par ailleurs, la municipalité de Havre-Saint-Pierre a maintenu son poids démographique relatif par rapport aux autres municipalités de la Minganie, s’établissant à environ 50 %.

Au cours de la période 1996-2001, le solde migratoire net de la Côte-Nord a atteint -7 900 personnes. Ce bilan négatif est plus que le double de celui enregistré lors de la période quinquennale précédente (voir le tableau 7-2). La migration interrégionale explique majoritairement ce flux de sortants qui se sont dirigés principalement vers les régions métropolitaines de Québec et Montréal. Les données publiées par l’ISQ (2005d) montrent un ralentissement de ce phénomène depuis 2001-2002. Le solde migratoire aurait été de -1 929 et -1 244 en 2001-2002 et 2003-2004, respectivement.

Les mouvements migratoires de la MRC de Minganie présentent eux aussi un bilan négatif entre 1996 et 2001. Ce solde s’est établi à -418 personnes. Le transfert de la population est effectué principalement au profit du reste de la région de la Côte-Nord et de celles de Québec et Montréal (ISQ, 2002b). À l’instar de la région, la migration négative serait à la baisse selon l’ISQ (2005e et 2005f) ; les données font en effet état d’une perte nette de population de 147 personnes en 2001-2002 contre 69 en 2003-2004.

Selon les perspectives démographiques de la MRC de Minganie produites par l’ISQ (2004a), la population de ses huit municipalités constituantes devrait se situer à 6 076 personnes en 2016, en baisse de 12,4 % par rapport à 1996. À l’inverse, selon des projections de la MRC de Minganie (1998b), Havre-Saint-Pierre devrait avoir une population de 3800 personnes, une augmentation de 10,1 % par rapport à 1996. De 1996 à 2016, la région de la Côte-Nord enregistrerait une chute d’environ 15,5 % de ses effectifs (88 458 personnes). Pour la même période, le Québec verrait sa population augmenter d’environ 10,7 % (ISQ, 2004a).

Tableau 7-2 : Mobilité de la population de la Côte-Nord, 1991-1996 et 1996-2001

	Côte-Nord					
	1991-1996			1996-2001		
	Entrants	Sortants	Solde	Entrants	Sortants	Solde
Régions administratives ^a						
Bas-Saint-Laurent	876	1 288	-412	826	1 136	-310
Saguenay-Lac-Saint-Jean	716	820	-104	603	1 009	-406
Capitale-Nationale	1 332	2 448	-1 116	1 345	3 631	-2 286
Mauricie	241	358	-117	159	462	-303
Estrie	180	325	-145	183	492	-309
Montréal	673	1 081	-408	517	1 617	-1 100
Outaouais	63	224	-161	96	305	-209
Abitibi-Témiscamingue	102	94	8	115	80	35
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	105	75	30	88	66	22
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	463	309	154	405	291	114
Chaudière-Appalaches	464	777	-313	357	984	-627
Laval	144	199	-55	88	256	-168
Lanaudière	153	248	-95	179	348	-169
Laurentides	175	373	-198	183	443	-260
Montérégie	660	1 135	-475	569	1 604	-1 035
Centre-du-Québec	144	251	-107	119	392	-273
Migration interrégionale ^b	6 491	10 005	-3 514	5 832	13 116	-7 284
Migration interprovinciale ^b	920	1 219	-299	692	1 196	-504
Migration internationale ²	172	108	64	71	183	-112
Total	7 583	11 332	-3 749	6 595	14 495	-7 900

Sources : ^a Institut de la statistique du Québec, 2002a (étude réalisée à partir des données du fichier des personnes assurées de la Régie de l'assurance-maladie du Québec).

^b MDERR, 2004e (données sources de Statistique Canada).

7.2 Indicateurs socio-économiques et sanitaires

7.2.1 Structure d’âge

Le tableau 7-3 présente la répartition, selon les grands groupes d’âge, de la population de la Côte-Nord, de la MRC de Minganie et des municipalités et communautés autochtones qui sont situées sur son territoire.

La population nord-côtière apparaît plus jeune que celle du Québec. Les 54 ans et moins comptent en effet pour 80 % de la population régionale contre un peu plus de 76 % au Québec. En Minganie, cette tranche de la population allochtone comporte un effectif inférieur à celui de la région. La proportion de jeunes de 0-14 ans y est significativement moins importante (16,4 % contre 19,0 %) alors que le pourcentage de personnes de 65 ans et plus est beaucoup plus grand en Minganie (13,3 %) que sur la Côte-Nord (9,7 %).

À l’échelle municipale, Havre-Saint-Pierre, Natashquan et L’Île-d’Anticosti présentent des profils similaires avec plus de 80 % de leur population respective âgée de moins de 55 ans. Les autres municipalités constituantes de la MRC ont des populations plus âgées, surtout Baie-Johan-Beetz.

La structure d’âge de la population autochtone de la Minganie se distingue nettement de celle de la population allochtone. Les 0-14 ans de Mingan et Natashquan représentent plus de 30 % et 40 % de leur communauté respective, soit environ 15 % et 25 % de plus que la moyenne de la population allochtone de la Minganie. Elles comptent également une faible proportion de personnes dans les groupes de 55-64 ans et 65 ans et plus.

7.2.2 Conditions de vie

Cette section présente certaines caractéristiques des ménages et des familles de la Minganie et de la zone d’étude (voir le tableau 7-4). Des données comparatives sont également fournies pour la région de la Côte-Nord et le Québec. Ces données permettent de caractériser les conditions de vie de la population.

Avec 2,8 personnes en moyenne, en 2001, la taille des ménages est plus grande en Minganie que dans la région de la Côte-Nord et qu’au Québec. Globalement, la MRC regroupe 2 365 ménages dont plus des trois-quarts comportent entre 2 et 5 personnes (ISQ, 2003a). La moitié des ménages (1 190) habitent Havre-Saint-Pierre. Les autres municipalités et réserves indiennes comptent entre 100 et 200 ménages chacune, hormis Baie-Johan-Beetz dont le nombre est inférieur à 50.

Tableau 7-3 : Répartition de la population par grand groupe d’âge, MRC de Minganie, municipalités et réserves autochtones composantes, région de la Côte-Nord et le Québec, 2001

	Grand groupe d’âge								Total
	0 à 14 ans		15 à 54 ans		55 à 64 ans		65 ans et plus		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Municipalités^a									
Aguanish	60	17,6	195	57,4	30	8,8	55	16,2	345
Baie-Johan-Beetz	10	12,5	25	31,3	20	25,0	25	31,3	90
Havre-Saint-Pierre	555	16,9	2 095	63,7	245	7,4	395	12,0	3 290
L’Île-d’Anticosti	55	21,2	160	61,5	20	7,7	25	9,6	265
Longue-Pointe-de-Mingan	70	13,9	285	56,4	60	11,9	90	17,8	505
Natashquan	60	16,2	240	64,9	35	9,5	35	9,5	365
Rivière-au-Tonnerre	60	14,6	225	54,9	45	11,0	80	19,5	415
Rivière-Saint-Jean	35	12,5	180	64,3	35	12,5	30	10,7	290
Total	905	16,4	3 405	61,5	490	8,9	735	13,3	5 565
Communauté innue de Mingan^a	125	32,5	225	58,4	15	3,9	20	5,2	390
Communauté innue de Natashquan^a	315	41,2	390	51,0	35	4,6	25	3,3	760
MRC de Minganie^a	1 345	20,1	4 020	60,1	540	8,1	780	11,7	6 715
Côte-Nord^b	18 982	19,0	60 840	61,0	10 261	10,3	9 625	9,7	99 708
Le Québec^a	1 291 575	17,8	4 225 180	58,4	760 905	10,5	959 815	13,3	7 237 480

Sources : ^a Statistique Canada, 2004 (recensement de 2001).

^b Institut de la statistique du Québec, 2004b.

Note : Les totaux et sous-totaux étant arrondis séparément jusqu’à un multiple de 5, les totalisations peuvent présenter quelques différences et ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

Tableau 7-4 : Taille, revenus des ménages et mode d’occupation des logements, MRC de Minganie, région de la Côte-Nord et le Québec

	Minganie	Côte-Nord	Le Québec
Nombre moyen de personnes par ménage, 2001	2,8	2,5	2,4
Revenu médian, 2002 (\$)			
Ensemble des familles et des personnes hors famille	35 700	36 000	31 700
Famille comptant un couple	49 700	52 200	48 200
Famille monoparentale	23 900	23 800	27 400
Personne hors famille	17 700	17 800	17 200
Proportion des familles et des personnes hors famille à faible revenu ^a , 2002 (%)	12,3	14,1	15,3
Répartition des ménages selon les revenus, 2001 (%)			
Moins de 20 000 \$	17,4	21,7	23,0
20 000 \$ à 39 999 \$	25,2	21,9	26,2
40 000 \$ à 59 999 \$	24,5	20,9	20,5
60 000 \$ à 79 999 \$	15,3	16,2	13,6
80 000 \$ et plus	17,6	19,3	16,7
Proportion du nombre de logement occupé selon le mode d’occupation, 2001 (%)			
En propriété	71,9	69,1	57,9
En location	23,4	27,8	42,0
Logement de bande	5,5	3,1	0,1

^a L’incidence du faible revenu est estimée à partir d’une mesure de faible revenu après impôt. Cette mesure est basée sur la demie du revenu familial médian après impôt ajusté pour tenir compte de la taille de la famille.

Sources : Institut de la statistique du Québec, 2003a, 2003b et 2003c.

Note : Les totaux et sous-totaux étant arrondis séparément jusqu’à un multiple de 5 dans les données sources, les totalisations peuvent présenter quelques différences et ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

Le revenu des familles en Minganie est similaire au revenu des familles nord-côtières. Pour l’ensemble des familles et des personnes hors famille, ce revenu s’établit à environ 36 000 \$, ce qui s’avère plus élevé de 4 000 \$ que le revenu québécois à ce chapitre. De plus, la Minganie et la Côte-Nord ont un pourcentage plus réduit de familles et de personnes hors famille à faible revenu. De même, 56 % à 57 % des ménages de la MRC et de la région gagnent 40 000 \$ et plus annuellement, ce qui est le cas de la moitié des ménages québécois. Par contre, au Québec, le revenu des familles monoparentales est de quelque 3 500 \$ supérieur à celui des familles monoparentales de la Minganie et de la Côte-Nord.

À l’échelle des territoires constituant la MRC de Minganie, Havre-Saint-Pierre se démarque avec un revenu médian de près de 53 000 \$ par ménage en 2001 (ISQ, 2003b). Ce revenu est nettement supérieur à celui de la plupart des autres localités de la MRC et même du Québec. L’écart est de l’ordre de 11 000 \$. Les transferts gouvernementaux constituent moins de 15 % des revenus à Havre-Saint-Pierre, alors qu’ils comptent pour plus de 24 % dans les autres municipalités de la Minganie.

Comme l’a résumé un intervenant social du Centre de santé de la Minganie, les familles de la Minganie qui ont de faibles ressources financières vivent une situation généralement moins problématique que celles vivant dans les grands centres urbains. Le prix des maisons peu élevé, la cohabitation, les activités traditionnelles de pêche, de piégeage, de chasse et de coupe du bois de chauffage sur les terres publiques permettent, entre autres, de maintenir une bonne qualité de vie malgré des revenus plus modestes. Il subsiste toutefois certains segments de la population moins favorisés dans les municipalités de Minganie et, dans une moindre mesure, à Havre-Saint-Pierre.

Les logements privés (en propriété) constituent environ 70 % des logements occupés en Minganie et sur la Côte-Nord. Encore ici, cette proportion est supérieure à ce qui est observé à l’échelle québécoise. Au plan local, la plupart des municipalités présentent des taux de logements privés voisins ou supérieurs à 80 % (ISQ, 2003c).

7.2.3 Situation de l’emploi

Le taux d’activité représente le pourcentage de la population totale des groupes d’âge de 15 ans et plus qui travaille ou est à la recherche d’un emploi (population active). En 2001, au Québec, dans la région de la Côte-Nord et dans la MRC de Minganie, le taux d’activité se situait entre 62,0 % et 64,2 %. Mises à part Aguanish et Baie-Johan-Beetz, les municipalités de la MRC de la Minganie présentent des taux d’activités égaux ou supérieurs à celui de la région (voir le tableau 7-5).

Tableau 7-5 : Indicateurs du marché de l’emploi, MRC de Minganie et municipalités composantes, région de la Côte-Nord et le Québec, 2001

	Taux d’activité %	Taux de chômage %
Municipalités^a		
Aguanish	52,5	19,4
Baie-Johan-Beetz	53,3	37,5
Havre-Saint-Pierre	65,5	12,3
Île d’Anticosti	73,8	41,9
Longue-Pointe-de-Mingan	66,3	25,5
Natashquan	70,5	23,3
Rivière-au-Tonnerre	65,8	29,2
Rivière-Saint-Jean	62,0	19,4
MRC de Minganie^b	63,6	19,3
Côte-Nord^b	62,0	15,7
Le Québec^b	64,2	8,2

Sources : ^a Statistique Canada, 2004 (recensement de 2001).

^b MDERR, 2005.

Les taux de chômage observés dans les municipalités de la MRC sont par ailleurs de beaucoup supérieurs à celui de la Côte-Nord (15,7 %) qui, lui-même, s’avère le double du taux de chômage québécois (8,2 %) en 2001 (voir le tableau 7-5). Ainsi, seules Rivière-Saint-Jean et Aguanish où le taux de chômage est similaire à celui de la MRC (19,3 %) et Havre-Saint-Pierre, présentent des taux de chômage inférieurs à 20 %. Havre-Saint-Pierre se distingue nettement avec un taux de 12,3 %.

Le taux de chômage en Minganie est particulièrement élevé chez les jeunes de 18 à 35 ans et les personnes non diplômées présentent un taux de chômage supérieur à la moyenne. Lorsqu’ils intègrent le marché du travail, plusieurs ont comme objectif de travail de « gagner leur chômage » (CLD Minganie, 2004a). Les communautés vivent un chômage saisonnier récurrent et un faible taux de rétention des travailleurs spécialisés et des jeunes diplômés en raison, notamment, du peu de création d’emplois.

Selon les données du ministère du Développement des Ressources humaines du Canada (DRHC) de la Côte-Nord, en janvier et juillet 2004, le nombre de prestataires de l’assurance-emploi étaient respectivement de 1 414 et 907 personnes (voir le tableau 7-6). Les aides de soutien des métiers et manœuvres de construction, les matelots de pont sur les bateaux de pêche commerciale, les manœuvres dans la transformation du poisson et les conducteurs d’équipement lourd étaient les professions regroupant le plus de prestataires (DRHC, 2004).

Tableau 7-6 : Répartition des prestataires de l’assurance-emploi selon les professions, MRC de Minganie, janvier et juillet 2004

Profession	Nombre de prestataires	
	Janvier 2004	Juillet 2004
Aide de soutien des métiers et manœuvre de construction	179	151
Matelot de pont sur les bateaux de pêche	97	45
Manœuvre dans la transformation du poisson	70	47
Conducteur d’équipement lourd	59	50
Cuisinier	43	16
Guides d’activités récréatives et sportives de plein air	43	16
Patron de bateaux de pêche et pêcheurs indépendants	38	15
Conducteur de véhicules automobiles et opérateur de transport en commun	37	27
Charpentier et ébéniste	36	33
Nettoyeur	35	14
Ouvrier dans les usines de conditionnement du poisson	32	3
Débardeur et manutentionnaire	32	14
Service au comptoir, aide de cuisine	31	16
Secrétaire	31	16
Sous-total	763	463
Autres	651	444
TOTAL	1 414	907

Source : DRHC, 2004. Prestataires de l’assurance-emploi selon les professions. Données non publiées.

Le tableau 7-7 présente la répartition de la population active expérimentée des municipalités de la MRC de Minganie selon la catégorie professionnelle en 2001. Le secteur des ventes et services accapare généralement la plus forte proportion des travailleurs. Cette catégorie est suivie du secteur des métiers, transport et machinerie et, souvent, des professions du secteur primaire ou de la transformation, selon les municipalités. À Havre-Saint-Pierre et Rivière-au-Tonnerre, une proportion significative des emplois sont reliés à la gestion, aux affaires, aux finances et à l’administration.

Au cours de l’année 2000, en Minganie, 3 670 personnes avaient occupé un emploi : 1 330 personnes pendant 49 semaines et plus (temps plein), 730 de 27 à 48 semaines et 1 615 travailleurs de 1 à 26 semaines (Emploi Québec, 2004a).

7.2.4 Éducation et formation

En 2001-2002, le taux d’obtention d’un diplôme d’études secondaires au Québec était de 80,6 %. Sur la Côte-Nord, il était quelque peu inférieur, se situant à 79,3 %. Parmi les régions ressources, la Côte-Nord affiche le taux le plus faible derrière la région du Nord-du-Québec (MDERR, 2004d).

Tableau 7-7 : Catégories d’emplois selon la population active expérimentée, municipalités de la MRC de Minganie, 2001

	Aguanish	Baie-Johan-Beetz	Havre-Saint-Pierre	L’île-d’Anticosti	Longue-Pointe-de-Mingan	Natashquan	Rivière-au-Tonnerre	Rivière-Saint-Jean
Population active expérimentée* (nombre)	155	40	1 725	150	265	210	235	160
Catégories professionnelles								
Gestion (%)	0,0	0,0	5,5	6,7	9,4	7,1	10,6	0,0
Affaires, finances et administration (%)	12,9	0,0	10,7	16,7	3,8	0,0	8,5	6,3
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées (%)	0,0	25,0	4,6	6,7	0,0	7,1	0,0	0,0
Secteur de la santé (%)	0,0	0,0	10,0	6,7	0,0	0,0	4,3	6,3
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion (%)	16,1	0,0	8,4	6,7	7,5	19,0	4,3	18,8
Arts, culture, sports et loisirs (%)	6,5	0,0	1,2	6,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Ventes et services (%)	25,8	37,5	21,7	30,0	20,8	23,8	29,8	9,4
Métiers, transport et machinerie (%)	19,4	25,0	21,7	23,3	22,6	16,7	17,0	15,6
Professions propres au secteur primaire (%)	19,4	0,0	7,2	6,7	11,3	14,3	12,8	12,5
Transformation, fabrication et services d’utilité publique (%)	0,0	25,0	9,6	0,0	22,6	9,5	12,8	31,3

Source : Statistique Canada, 2004 (recensement de 2001).

Note : Les totaux et sous-totaux étant arrondis séparément jusqu’à un multiple de 5 dans les données sources, les totalisations peuvent présenter quelques différences et ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

* Personnes âgées de 15 ans et plus, à l’exclusion des pensionnaires d’un établissement institutionnel, qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, et avaient travaillé pour la dernière fois contre rémunération ou à leur compte en 2000 ou 2001.

En ce qui concerne la Minganie, le tableau 7-8 fait état des pourcentages de la population, selon l’âge, qui n’a pas obtenu de diplôme d’études secondaires en 2001. À Havre-Saint-Pierre, le quart du groupe des 20-34 ans n’est pas diplômé du secondaire. Dans les autres localités, ce pourcentage atteint le tiers et plus, hormis Aguanish qui montre le meilleur taux (18,2 %). Dans le groupe des 35-44 ans, L’Île-d’Anticosti, Havre-Saint-Pierre, Aguanish et Natashquan présentent les taux de diplomation du secondaire les moins pires, bien que pour les trois dernières municipalités, ces taux se situent entre 35 % et 40 %. Pour les 45-64 ans, une forte proportion du groupe n’a pas de certificat d’études secondaires. On constate donc que le niveau de scolarité de la population de la Minganie est faible. Il s’avère nettement inférieur à celui de la région.

Tableau 7-8 : Pourcentage de la population ayant un niveau inférieur au certificat d’études secondaires, selon l’âge, municipalités et réserves autochtones de la Minganie, 2001

	Groupes d’âges		
	20-34 ans	35-44 ans	45-64 ans
Aguanish	18,2	37,5	50,0
Baie-Johan-Beetz	100,0	0,0	50,0
Havre-Saint-Pierre	24,3	35,2	39,9
L’Île-d’Anticosti	37,5	18,2	42,9
Longue-Pointe-de-Mingan	40,0	47,1	65,5
Natashquan	40,0	35,7	70,8
Rivière-au-Tonnerre	30,8	68,8	65,4
Rivière-Saint-Jean	54,5	46,2	76,9
Communauté autochtone de Mingan	61,1	61,5	66,7
Communauté autochtone de Natashquan	55,9	55,0	66,7

Source : Statistique Canada, 2004 (recensement de 2001).

La sous-scolarisation de la population de la Minganie relève de divers facteurs. Dans la plupart des petits villages, les classes accueillent des élèves de divers niveaux. Il n’existe aucun établissement post-secondaire et les coûts des études à l’extérieur de la région sont élevés. La commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord dont relève la Minganie (sauf la municipalité de L’Île-d’Anticosti) avait en 1999-2001 le taux de décrochage le plus élevé de la Côte-Nord, soit près de 25 %. Les emplois offerts dans les principaux secteurs économiques de la MRC (mines, pêches) requièrent une main-d’œuvre peu scolarisée souvent formée en entreprise. Enfin, la majorité des jeunes qui quittent la région pour leurs études migrent définitivement (MDERR, 2004d).

La commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord possède des écoles dans chacune des municipalités qu’elle dessert. Les écoles de Havre-Saint-Pierre accueillent environ 70 % (en 2003) de la clientèle totale du territoire en formation générale (526 des 766 élèves). C’est le seul endroit en Minganie où les élèves peuvent terminer

leurs études secondaires. Ceux qui proviennent de l’extérieur de cette localité doivent prendre l’autobus matin et soir ou loger à la résidence durant la semaine.

La commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord offre des services d’enseignement au préscolaire, au primaire, au secondaire et aux adultes. Elle pourvoit aussi des services en formation professionnelle, notamment au moyen d’ententes avec d’autres commissions scolaires. Des services d’éducation populaires sont aussi offerts, entre autres, en informatique, en comptabilité et en arts. Les résultats des élèves de cette commission scolaire sont supérieurs aux prévisions établies pour un milieu socio-économiquement faible (CSMCN, 2004).

Des intervenants de la commission scolaire ont mentionné que les jeunes étaient nombreux à reprendre rapidement leurs études à l’éducation des adultes après avoir décroché de leurs études secondaires. Ils ont également précisé que les taux récents de diplomation sont plus élevés qu’ailleurs au Québec. Enfin, la commission scolaire, le Centre local d’emploi (CLE) de Havre-Saint-Pierre et le Centre local de développement (CLD) Minganie collaborent étroitement pour développer ou adapter des programmes de formation aux besoins du milieu.

7.2.5 Aspects socio-sanitaires

Comme le souligne le *Portrait économique des régions du Québec* (MDERR, 2004d), la qualité de vie des citoyens des régions n’est pas uniquement mesurable par le niveau d’activité économique, mais également par un environnement sécuritaire et l’accès efficace à des services de qualité, notamment en santé et services sociaux. Cette section en présente certains indicateurs.

Entre 1992 et 2002, la desserte de la population nord-côtière par les omnipraticiens et spécialistes s’est améliorée de près de 15 % pour les premiers et de 28 % pour les seconds. Elle se compare avantageusement à l’ensemble du Québec et aux autres régions ressources en ce qui a trait au nombre d’omnipraticiens, mais est désavantagée par un faible nombre de spécialistes (58 pour 100 000 habitants contre 102 pour l’ensemble du Québec). La croissance du personnel soignant entre 1991 et 2001 a par ailleurs été plus importante sur la Côte-Nord que dans l’ensemble des régions ressources et du Québec. En nombre absolu, la taille régionale du personnel soignant est cependant inférieure à celle de la moyenne des régions ressources et du Québec (891 pour 100 000 personnes contre 960).

Par ailleurs, la Côte-Nord est la région ressources qui a enregistré la plus forte réduction de son taux de criminalité entre 1997 et 2002 (-23 %). Ce taux apparaît toutefois supérieur à la moyenne des régions ressources en 2002 (5 428 pour 100 000 personnes contre 4 894), mais comparable à celui du Québec (5 873).

Au cours de la période de 1997 à 2001, au Québec, le taux de mortalité par suicide était de 19,0 pour 100 000 personnes. Il existe toutefois des écarts importants entre les régions ; notamment, la Côte-Nord affiche un taux de 23,5, au cinquième rang des régions. Le taux de mortalité par suicide sur la Côte-Nord a cependant fléchi par rapport à la période 1992-1996 (26,3 pour 100 000 personnes).

Le Portrait de santé – le Québec et ses régions – 2001 (INSPQ, 2001) indique des problèmes de comportements ou des facteurs de risque dans la population nord-côtière. Tout d’abord, le tabagisme est élevé, plusieurs ont des problèmes d’excès de poids, la consommation élevée d’alcool est importante, tout comme le taux de condamnations reliées à des infractions pour conduite avec facultés affaiblies. Également, les conditions sociales des nord-côtiers sont difficiles. La criminalité contre les personnes, la violence conjugale, les jeunes contrevenants, les prises en charge dans les centres-jeunesses ainsi que le décrochage scolaire sont tous des problèmes qui affligent plus fortement la population de la Côte-Nord que celle de l’ensemble du Québec.

Selon des intervenants du Centre de santé de la Minganie, de façon générale, le tissu social s’est fortement détérioré au cours des 20 dernières années en Minganie. La pauvreté, la toxicomanie (consommation d’alcool et de drogue) et la violence conjugale sont notamment présentes. Cette situation est attribuable, entre autres, à la fermeture de nombreuses usines dans les villages. Dans ces communautés, les résidants les mieux organisés ont migré vers d’autres localités où ils ont pu trouver un emploi, ce qui a contribué à la déstructuration du tissu social de ces villages. Cette dernière s’explique aussi par l’exode des jeunes qui quittent leur village pour poursuivre leurs études ailleurs. La situation de pauvreté est moindre à Havre-Saint-Pierre parce que les revenus de la population sont plus élevés que dans le reste de la Minganie.

Pour leur part, les représentants de la Sûreté du Québec à Havre-Saint-Pierre ont indiqué qu’il y avait peu de criminalité dans cette municipalité. La population participe à de nombreuses activités sociales, dont beaucoup de fêtes. Cependant, il y a peu d’incidents ou d’altercations nécessitant l’intervention de la Sûreté du Québec.

Deux centres hospitaliers desservent la Côte-Nord, l’un à Sept-Îles et l’autre à Baie-Comeau. On compte aussi trois CLSC. Les Nord-Côtiers s’estiment majoritairement satisfaits de la qualité des soins dispensés. Les services de santé priorisent les problématiques liées à l’alcoolisme et aux toxicomanies, à l’abus et à la négligence à l’égard des enfants, aux maladies cardiovasculaires, au cancer, à la violence faite aux femmes et à la santé mentale (CLD Minganie, 2004a).

En Minganie, les services de santé sont principalement offerts par l’intermédiaire du Centre de santé de la Minganie à Havre-Saint-Pierre et de neuf dispensaires dispersés sur le territoire de la MRC. Le Centre de santé de la Minganie dessert une population voisine de 7 000 habitants, dont 17 % est autochtone, répartis sur un territoire long de

310 kilomètres. Tous les services de première ligne (CLSC, Centre d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et soins hospitaliers généraux) sont regroupés dans un même établissement. Le centre de santé opère 13 lits de courte durée et 57 lits de longue durée. Les services hospitaliers généraux du centre de santé rejoignent 65 % des usagers de la MRC, 32 % d’entre eux consommant ces services à Sept-Îles (ADRLSSSS, 2004).

Les citoyens de la Minganie se disent beaucoup plus satisfaits que les autres habitats de la Côte-Nord de l’accessibilité aux soins d’un médecin de famille. Les salles d’urgence ne sont aucunement débordées, il est facile d’obtenir des rendez-vous et le CLD dispose de fonds pour aider les entreprises d’économie sociale. Par contre, certains services sont limités ; par exemple, il n’y a pas d’obstétricien, de pneumologue, de cardiologue ou d’orthopédiste et on ne pratique pas de chirurgies mineures, faute d’anesthésiste sur place à Havre-Saint-Pierre. Par contre, des « corridors » de services ont été organisés avec des centres hospitaliers en région ou hors région pour obtenir les services manquants.

8 Économie régionale

8.1 Côte-Nord

Tout comme d’autres régions périphériques du Québec, l’activité économique de la Côte-Nord repose principalement sur l’exploitation des richesses naturelles. Les mines, la forêt, l’énergie hydroélectrique, l’exploitation des ressources fauniques et halieutiques et la transformation de l’aluminium constituent la base historique de la structure économique régionale. Par ailleurs, l’industrie touristique a connu une forte progression au cours des dernières années et a contribué à diversifier l’économie de la région.

Entre 1993 et 2003, le nombre d’emplois total de la région de la Côte-Nord a connu une baisse significative de 13,6 %, passant de 42 600 à 36 900. Pour la même période, le nombre d’emplois au Québec a augmenté de 20 %. La Côte-Nord est la seule des 17 régions administratives du Québec qui obtient un bilan négatif au niveau de l’emploi pour cette période. Les perspectives 2004-2008 indiquent cependant une croissance positive. Le nombre d’emplois devrait augmenter de 1,2 % annuellement pour la région de la Côte-Nord, comparativement à une croissance prévue de 1,4 % par année au Québec (MDERR, 2004d).

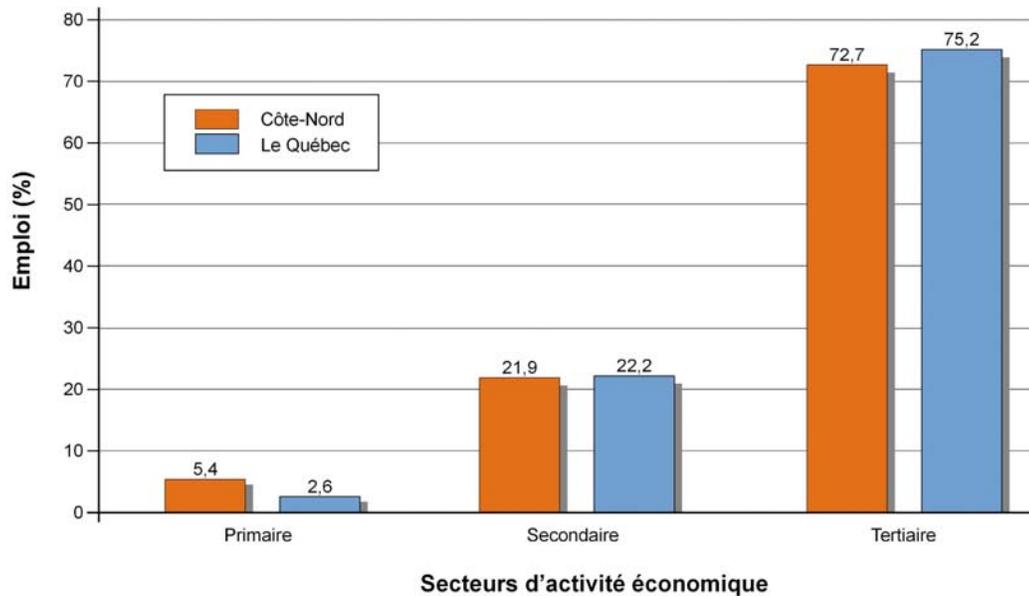
Durant la période 1993-2003, le contexte économique régional a connu un changement structurel significatif. La proportion des emplois dans le secteur primaire est passée de 8,7 % à 5,4 % (voir le tableau 8-1). La part des emplois dans la construction a plus que doublé, s’établissant à 8,1 % en 2003 comparativement à 4 % en 1993. À l’inverse, la proportion des emplois dans le secteur manufacturier a chuté de 6,8 % en 10 ans, se situant à 13,8 % en 2003. De 1993 à 2003, la tertiarisation de l’économie nord-côtière s’est poursuivie. La proportion des emplois dans ce secteur a progressé de 6 % en 10 ans pour atteindre 72,7 % ; elle se rapproche de la moyenne québécoise qui est de 75,2 % (voir la figure 8-1).

Tableau 8-1 : Structure sectorielle de l’emploi, région de la Côte-Nord et le Québec, 1993 et 2003

Secteur d’activité économique	Côte-Nord		Le Québec	
	1993	2003	1993	2003
	% des emplois			
Primaire	8,7	5,4	3,4	2,6
Secondaire	24,6	21,9	21,9	22,2
- Construction	4,0	8,1	4,6	4,7
- Fabrication	20,6	13,8	17,3	17,5
Tertiaire	66,7	72,7	74,7	75,2

Source : MDERR, 2004d.

Figure 8-1 : Structure sectorielle de l’emploi, région de la Côte-Nord et le Québec, 2003



Source : MDERR, 2004d.

Malgré la chute des emplois du secteur primaire, ce dernier constitue encore un pilier de l'économie de la Côte-Nord avec environ 5,4 % de tous les emplois régionaux en 2003 comparativement à 2,6 % pour le Québec. Par ailleurs, la forte progression du secteur de la construction est principalement attribuable aux grands chantiers qui ont eu lieu au cours des dernières années sur la Côte-Nord.

En ce qui concerne les entreprises, en 2003, le secteur tertiaire regroupe 82,2 % des entreprises de la Côte-Nord, une proportion supérieure à l'ensemble du Québec (76,4 %). En outre, 6,8 % des entreprises oeuvrent dans le secteur primaire, 7,2 % dans le domaine de la construction et 3,8 % seulement dans la fabrication (MDERR, 2004d).

La répartition des investissements en Côte-Nord par grand secteur d'activité pour les années 2000 à 2004 est de 11,8 % dans le secteur primaire, 29,5 % dans le secteur secondaire et 58,6 % dans le secteur tertiaire. En 2004, les investissements non résidentiels des secteurs privés et publics totalisaient 2,7 G\$, selon les estimations du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR). Une forte proportion de ces investissements a été injectée dans le secteur secondaire, soit 46,8 %, un des taux les plus élevés au Québec. À titre comparatif, les investissements dans le secteur secondaire pour l'ensemble du Québec ne représentent que 14,3 % de tous les investissements (MDERR, 2004d).

Finalement, la contribution du secteur public aux investissements de la Côte-Nord pour les années 2000 à 2004 est établie à 51,2 %, comparativement à 23,7 % à l’échelle provinciale (MDERR, 2004d). Ces dépenses sont principalement associées aux projets d’aménagement d’Hydro-Québec.

8.2 MRC de Minganie

L’exploitation des ressources naturelles constitue la base de l’économie dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie. Tout comme pour la région de la Côte-Nord, les secteurs des mines, des forêts, de l’énergie et de la pêche représentent les principales activités économiques auxquelles s’ajoute le tourisme depuis quelques années. Pour l’ensemble de la Minganie, le secteur secondaire est peu développé au niveau de la seconde transformation ; 95 % des matières premières prélevées dans la MRC est transformé à l’extérieur du territoire (CLD Minganie, 2004a).

Pour les huit municipalités de la Minganie, c’est le secteur tertiaire qui occupe la plus large proportion des travailleurs, c’est-à-dire 62,8 % des emplois en 2001. Le secteur secondaire offre 19,5 % des emplois et le secteur primaire, 17,7 %, un taux très élevé par rapport à la moyenne provinciale (2,6 %) et nord-côtière (5,4 %) (voir le tableau 8-2).

Tableau 8-2 : Structure sectorielle de l’emploi, MRC de Minganie et municipalités constituantes, 2001

Municipalité	Secteur d’activité économique						Total
	Primaire		Secondaire		Tertiaire		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Aguanish	30	17,7	15	8,8	125	73,5	155
Baie-Johan-Beetz	0	0,0	10	22,2	35	77,8	40
Havre-Saint-Pierre	335	19,5	295	17,1	1 090	63,4	1 725
L’Île-d’Anticosti	10	6,4	15	9,7	130	83,9	150
Longue-Pointe-de-Mingan	40	15,1	95	35,8	130	49,1	265
Natashquan	35	16,3	20	9,3	160	74,4	210
Rivière-au-Tonnerre	40	16,6	70	29,2	130	54,2	235
Rivière-Saint-Jean	35	21,9	60	37,5	65	40,6	160
Minganie ^a	525	17,7	580	19,5	1 865	62,8	2 940

^a Total des huit municipalités de la Minganie.

Source : Statistique Canada, 2004 (recensement de 2001).

Note : Les totaux et sous-totaux étant arrondis séparément jusqu’à un multiple de 5, les totalisations peuvent présenter quelques différences et ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

À l’échelle des municipalités de la Minganie, c’est à Havre-Saint-Pierre et Rivière-Saint-Jean que se trouvent les plus fortes proportions de travailleurs du secteur primaire, soit environ 20 % (pêches et mines). À Rivière-Saint-Jean, les emplois dans le secteur secondaire occupent une part importante de la population (38 %). Cette situation est principalement attribuable à la présence de la scierie Gonthier Industries (opérée depuis 2003 par le Groupe G.D.S.). Le secteur secondaire est également bien représenté à Longue-Pointe-de-Mingan (36 %) où est établie la poissonnerie Poséidon. Enfin, le secteur tertiaire est fortement représentatif de l’économie de L’Île-d’Anticosti et de Baie-Johan-Beetz. Havre-Saint-Pierre, malgré un taux d’emploi dans le secteur tertiaire de 63,4 % regroupe une large part des entreprises de services, principalement dans le domaine public (santé, éducation, transport, etc.).

Selon les données les plus récentes, en 1998, 53 % de tous les emplois de la MRC de Minganie étaient à temps plein, 33 % saisonniers et 14 % à temps partiel. Selon les données du recensement, en 2001, la Minganie regroupait un peu moins de 3 000 employés.

La Minganie compte 12 entreprises de plus de 50 employés dont sept sont implantées à Havre-Saint-Pierre. L’entreprise minière QIT-Fer et Titane de Havre-Saint-Pierre constitue le principal employeur de la MRC avec environ 300 emplois. Les autres entreprises de plus de 200 employés sont l’usine Poséidon (290 emplois) de Longue-Pointe-de-Mingan ainsi que le Centre de santé de la Minganie (260 emplois) et la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord (250 emplois), tous deux établis à Havre-Saint-Pierre. Aussi implantés à Havre-Saint-Pierre, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et Parcs Canada emploient ensemble près de 200 travailleurs alors que la Poissonnerie du Havre et Nico-Pêche offrent plus de 150 emplois (CLD Minganie, 2004a).

Une trentaine d’entreprises de pêcheurs sont présentes en Minganie. De celles-ci, deux pratiquent l’aquaculture. La production des usines de transformation de produits marins qui sont implantées à Havre-Saint-Pierre (Poissonnerie du Havre) et à Longue-Pointe-de-Mingan (Poséidon inc.), est principalement axée sur le pétoncle, le crabe des neiges et le buccin (plus de 600 tonnes pour chaque espèce en 2003). Mentionnons que l’usine Bouchard de Sheldrake (Rivière-au-Tonnerre), qui avait cessé ses opérations en 2003, a repris ses activités de transformation du poisson en 2004, grâce à une entente de partenariat conclue entre les deux communautés montagnaises, de Mingan et de Saint-Augustin.

Le nombre d’emplois dans le secteur des pêches et de la transformation des produits de la mer est estimé à environ 460 en 2003, en baisse de 9 % par rapport à 2000 (CLD Minganie, 2004d). Selon le Centre local de développement (CLD) Minganie, cette décroissance est principalement liée à la diminution du nombre de prises consécutive au moratoire sur la pêche à la morue et à la diminution des quotas de pêche pour certaines espèces, notamment le crabe. De plus, la proportion des captures transformées à l’extérieur de la Minganie s’est accrue entre 2000 et 2003, passant de 12 % à 30 %. Les

espèces comme le pétoncle, le crabe et le bourgot qui sont transformées en Minganie sont largement destinées à l’exportation vers les États-Unis, la France et le Japon (80 % et plus).

En ce qui a trait à la forêt, les activités de la scierie de Rivière-Saint-Jean, maintenant opérée par le Groupe G.D.S., ont repris en 2003. Un projet d’exploitation forestière et de scierie opérées par la communauté montagnaise de Natashquan est aussi à l’étude.

Dans le secteur de l’exploitation minière, la compagnie QIT-Fer et Titane extrait plus de trois millions de tonnes métriques d’ilménite à la mine Tio de Havre-Saint-Pierre. L’entreprise fournit des emplois stables et bien rémunérés. Les réserves de la mine Tio sont suffisantes, selon les estimations, pour en assurer l’exploitation durant encore une cinquantaine d’années.

8.3 Projets d’investissement

8.3.1 Côte-Nord

En 2004, les principaux chantiers sur la Côte-Nord représentaient des investissements publics et privés atteignant près de 3,1 G\$.

Hydro-Québec compte sept chantiers majeurs sur la Côte-Nord, soit la réfection des équipements du complexe de la Bersimis, la construction d’une centrale sur la rivière Toulnostouc, la réfection de la centrale Outardes-3 et celle du barrage de la Sainte-Marguerite-3, l’augmentation de capacité du poste de Bergeronnes, la construction de la ligne de transport Toulnostouc-Micoua, ainsi que la réfection de la centrale aux Outardes-4 (voir le tableau 8-3).

Du côté du secteur industriel, les principaux projets en cours sont la construction de la phase 2 de l’aluminerie Alouette de Sept-Îles, la réfection de la scierie Manic/Kruger sur l’île Levasseur au nord de Manic-5 ainsi que la construction d’un bâtiment minier pour la Société Mazarin à Fermont. Les autres grands projets réalisés ailleurs dans la région touchent l’aménagement d’une centrale hydroélectrique à Baie-Comeau près de Manic-1, par Abitibi-Consolidated de même que la reconstruction du quai de Blanc-Sablon par Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada. L’aménagement d’un parc touristique à Baie-Comeau, la construction d’un centre communautaire à Betsiamites et les travaux relatifs à l’assainissement des eaux de la municipalité de Saint-Augustin font partie des principaux projets régionaux.

Les projets d’investissement annoncés pour la région de la Côte-Nord totalisent un peu plus de 45 M\$ (voir le tableau 8-4). Le secteur du transport procédera à des investissements de l’ordre de 30 M\$ pour la modernisation du port de Sept-Îles. En ce qui concerne le secteur de l’administration publique, le ministère des Transports du Québec a annoncé des investissements de 9 M\$ pour la réfection de la route 138 à Sacré-Cœur.

Tableau 8-3 : Chantiers importants de la région de la Côte-Nord, 4^e trimestre de 2004

Site	Propriétaire	Type de construction	Valeur (M\$)	Début du chantier	Fin du chantier
Bersimis-1 et Bersimis-2 et Labrieville	Hydro-Québec	Réfection des équipements du complexe Bersimis	220,0	1987-06	2005-09
Baie-Comeau	Abitibi-Consolidated	Centrale hydroélectrique	16,2	1999-07	2005-10
Baie-Comeau	Centre Boréal	Parc touristique	5,0	1999-09	2005-10
Saint-Augustin	Municipalité de Saint-Augustin	Assainissement des eaux	18,3	2000-07	2005-06
Rivière Toulnostouc	Hydro-Québec	Centrale hydroélectrique et barrage	1 100,0	2001-11	2005-10
Outardes-3	Hydro-Québec	Réfection de centrale	140,0	2002-07	2006-04
Sept-Îles	Alcan-Alouette	Aluminerie, phase 2	1 400,0	2002-09	2005-12
Île Levasseur, nord de Manic-5	Scierie Manic/Kruger	Réfection de route, rampe d'accès, berge	7,0	2003-05	2005-05
Blanc-Sablon	Tavaux publics et services gouvernementaux du Canada	Reconstruction de quai	11,4	2003-10	2004-11
Sainte-Marguerite-3	Hydro-Québec	Réfection de barrage	5,0	2003-12	2005-12
Poste de Bergeronnes	Hydro-Québec	Augmentation de la capacité du poste électrique	76,0	2004-05	2005-12
Toulnostouc-Micoua	Hydro-Québec	Ligne de transport	70,0	2004-05	2004-11
Fermont	Société Mazarin	Bâtiment minier	35,0	2004-06	2005-12
Outardes-4	Hydro-Québec	Réfection de centrale	140,8	2004-08	2008-06
Betsiamites	Conseil de bande de Betsiamites	Centre communautaire	5,0	2004-11	2005-09

Source : Commission de la construction du Québec, 2004a.

Tableau 8-4 : Principaux projets d’investissement annoncés dans la région de la Côte-Nord, 2^e trimestre de 2004

Secteur d’activité économique	Nom de l’entreprise et localité	Montant de l’investissement (000\$)	Création d’emplois prévue	Remarques
Bois	Bersaco (Les Bergeronnes)	1 900	de 20 à 100	Usine de fabrication de composantes de palettes de bois
Mines	Ressources Metco inc. (Schefferville)	1 000	-	Travaux d’exploration de mines d’argent sur le site du lac La Touche
	Tourbière Omer Bélanger inc. (Colombier)	1 000	27	Usine de produits à base de tourbe
Pâtes et papier	Katahdin Paper Company et Uniforêt inc.	2 500	80	Réouverture de l’usine de pâte d’Uniforêt, fermée depuis 2001
Transport	Port de Sept-Îles	30 000	-	Modernisation des installations portuaires
Administration publique	Ministère des Transports (Sacré-Cœur)	9 000	-	Réfection de la route 138

- : donnée non disponible.

Source : Emploi Québec, 2004b.

Dans le secteur des pâtes et papier, la réouverture de l’usine de pâte d’Uniforêt totalisera des investissements de 2,5 M\$. Le secteur des mines prévoit quant à lui des investissements de l’ordre de 2 M\$ pour des travaux d’exploration à Schefferville et la construction d’une usine de produits à base de tourbe à Colombier. Finalement, le secteur du bois investira une somme de près de 2 M\$ pour la création d’une usine de fabrication de composantes de palettes de bois.

8.3.2 MRC de Minganie

Plusieurs projets de développement sont à l’étude dans la MRC de Minganie. L’exploitation des tourbières en Minganie a fait l’objet d’une étude de la firme Premier Tech qui confirme son potentiel. L’étude recense une superficie exploitable de 2,5 km² sur le territoire de la Minganie ainsi que deux sites d’importance, l’un situé à l’est de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre et l’autre près du village d’Aguanish. Les deux sites d’exploitation pourraient être exploités durant une période variant de 30 à 50 ans. Des scénarios pour la construction d’une ou deux usines d’emballage ont aussi été développés dans le cadre de l’étude (Radio-Canada, 2004).

Au début de l’année 2005, les compagnies intéressées à implanter une usine de produits de la tourbe ont été invitées à présenter une proposition de développement. Selon la Corporation de développement économique de Havre-Saint-Pierre (CDÉHSP), le promoteur retenu sera choisi en 2005. Des titres de propriété des

secteurs propices au développement de la tourbe ont été acquis par la CDÉHSP et ses partenaires.

Par ailleurs, les compagnies Hydroméga et Énergie Boréale (cette dernière formée de certains administrateurs de la CDÉHSP) désirent mettre en valeur le potentiel éolien de la Côte-Nord. Des études sont présentement en cours.

L’exploitation des petits fruits comme la chicoutai représente une voie de diversification économique pour la Minganie. À cet effet, un fonds de mise en valeur pour le soutien à la production et à la transformation des petits fruits a été mis en place. L’entente résulte d’un partenariat entre le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère des Régions, le Conseil régional de développement de la Côte-Nord (aujourd’hui la CRÉ de la Côte-Nord) et le Syndicat de base de l’Union des producteurs agricoles de la Côte-Nord. Une étude récente, commandée par la CRÉ de la Côte-Nord et à laquelle a participé le centre de recherche des Buissons de Pointe-aux-Outardes, démontre que l’intérêt pour les petits fruits de la Côte-Nord est en augmentation. Selon cette étude, le nombre de producteurs a presque doublé dans la région (Radio-Canada, 2005).

D’autres projets sont à l’étude en Minganie. Le Centre local d’emploi (CLE) de Havre-Saint-Pierre et l’Association des gens d’affaires de Havre-Saint-Pierre (AGAHSP) mentionnent, notamment l’exploitation forestière à Natashquan (40 emplois en usine et 160 en forêt), la construction d’une centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie, la mariculture à l’est de l’embouchure de la rivière Romaine et l’exploitation d’une carrière à Magpie par l’entreprise Nord Granite.

À Longue-Pointe-de-Mingan, un projet d’exploitation minière piloté par la compagnie Sheridan Platinum est à l’étude. Le site d’exploration se trouve à 22 km au nord du village. Selon la Municipalité, il s’agit d’un des projets miniers qui pourrait être développé le plus rapidement parmi ceux à l’étude dans la région. Enfin, la municipalité de Natashquan mentionne les projets d’exploitation de la tourbe à des fins commerciales et de construction d’une usine de transformation du poisson. De plus, un projet à caractère touristique « Natashquan, un pays raconté » pourrait créer une quinzaine d’emplois saisonniers.

8.4 Industrie de la construction régionale

L’année 2004 a été une année historique dans l’industrie de la construction au Québec. Les différents chantiers en activité ont généré 121,6 millions d’heures travaillées, soit 10 % de plus qu’en 2003 et un record en 25 ans.

L’industrie de la construction de la région de la Côte-Nord a également connu en 2004 un accroissement important des heures travaillées de près de 60 % par rapport à celles de 2003. Cette hausse est attribuable à une augmentation de l’ordre de 150 % du nombre d’heures travaillées sur des chantiers industriels, entre autres, celui de la

construction de la phase 2 de l’aluminerie Alouette. Le secteur du génie civil et voirie contribue également à cette hausse, avec une augmentation de 21 % des heures travaillées grâce au chantier de l’aménagement hydroélectrique de la rivière Toulouste d’Hydro-Québec. Une relative stabilité caractérise le secteur institutionnel et commercial en 2004. Quant au nombre d’heures travaillées dans le secteur de la construction résidentielle, il affiche un déclin de 12 % entre 2003 et 2004. Ce secteur ne compte que pour 1 % de l’ensemble des heures travaillées en 2004 dans la région de la Côte-Nord (CCQ, 2004b).

En 2005, la diminution des activités de certains grands chantiers, notamment celui de l’aluminerie Alouette et celui de l’aménagement hydroélectrique de la Toulouste, devrait amener, selon la Commission de la construction du Québec, un repli de 80 % de l’activité des chantiers industriels sur la Côte-Nord. On prévoit aussi que l’activité du secteur des travaux de génie sera en baisse marquée. Les chantiers de la région devraient générer environ 3 millions d’heures travaillées, ce qui se constitue une baisse de 50 % par rapport à 2004 (CCQ, 2004b).

De 2003 à 2004, le nombre de salariés actifs domiciliés dans la région de la Côte-Nord a connu une hausse importante, passant de 3 154 à 3 457 travailleurs (voir le tableau 8-5). Soulignons qu’au cours des cinq dernières années, le nombre de salariés de la Côte-Nord a augmenté de 45 %. Pendant la même période, le Québec connaissait une augmentation de 31 % des salariés actifs de la construction. Les 3 457 travailleurs de la Côte-Nord représentent 2,7 % de tous les salariés de ce secteur du Québec.

Tableau 8-5 : Évolution des principaux indicateurs de l’industrie de la construction, région de la Côte-Nord et le Québec, 2001 à 2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Total des heures travaillées sur les chantiers de la Côte-Nord (000)	2 235	2 038	2 534	4 013	6 381
Total des heures travaillées par salarié domicilié (000)					
- Côte-Nord	2 235	2 038	2 534	3 251	3 974
- Le Québec	90 413	90 066	99 139	110 535	121 600
Nombre de salariés actifs domiciliés					
- Côte-Nord	2 388	2 426	2 626	3 154	3 457
- Le Québec	98 011	99 926	108 298	118 095	127 907

Sources : Commission de la construction du Québec, 2004c, 2004d, 2004e, 2004f, 2004g et 2004h.

Les travailleurs de la Côte-Nord ont travaillé 3 974 000 heures en 2004 en hausse de 21,6 % par rapport au total de 2003. Il s’agit de la meilleure performance des cinq dernières années. Ce total représente 62 % du nombre d’heures travaillées sur les chantiers de la région. Les principaux métiers exercés par les travailleurs de la Côte-Nord sont, par ordre d’importance selon le nombre de salariés : charpentier-menuisier, manœuvre, électricien, opérateur d’équipement lourd, monteur d’acier de structure et tuyauteur (voir le tableau 8-6). Le nombre moyen d’heures travaillées par salarié est passé de 1 031 à 1 150 de 2003 à 2004. Cette moyenne est supérieure à celle s’appliquant à l’ensemble des travailleurs de la construction du Québec en 2004 qui est de 951 heures.

En 2003, on dénombrait 227 entreprises de l’industrie de la construction ayant une place d’affaires sur la Côte-Nord. En comparaison, le Québec comptait 19 933 employeurs ayant œuvré dans le secteur de la construction.

8.5 Entreprises habituellement sollicitées pour la réalisation de projets hydroélectriques

Selon les données du CLD Minganie (2005), la MRC compte peu d’entreprises spécialisées dans les secteurs habituellement sollicités dans le cadre de grands projets hydroélectriques. En Minganie, le secteur de la construction regroupe 14 entreprises en 2005 et celui du transport (camionnage en vrac) 25. Deux compagnies de déboisement sont également en activité sur le territoire. Les autres services disponibles en Minganie sont reliés à la fourniture d’équipements industriels, à l’arpentage, au forage, à la vente de matériaux de construction, d’outillage et de produits de papeterie, à la location d’équipements de bureau, de locaux et de bâtiments, à la location, à l’entretien et à la réparation des véhicules automobiles et des camions, à la réparation et à la vente d’équipements de foresterie et à l’informatique. Dans le domaine du transport aérien, sept entreprises dont quatre localisées à Havre-Saint-Pierre offrent des services de vols nolisés et d’affaires.

La Minganie compte par ailleurs 33 entreprises d’hébergement (établissement hôtelier et résidence de tourisme) et 30 de restauration. Les entreprises d’hébergement de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan ainsi que les entreprises de restauration de Havre-Saint-Pierre ont été contactées à l’automne 2004 dans le cadre des inventaires du milieu humain. En ce qui concerne les services d’hébergement, 21 établissements offrent globalement 175 chambres et 25 résidences ou logements de tourisme. Parmi ces établissements, 16 sont actifs toute l’année (119 chambres) alors que les cinq autres ne sont ouverts que l’été. Le taux d’occupation en saison estivale atteint 90 % et plus pour 15 des établissements. Des agrandissements sont prévus pour quatre d’entre eux.

Tableau 8-6 : Nombre de salariés par métier et occupation, région de la Côte-Nord et le de Québec, 2003

Métier – occupation	Côte-Nord	Le Québec
Briqueur-maçon	16	3 872
Calorifugeur	9	965
Carreleur	11	1 366
Charpentier-menuisier	524	29 845
Chaudronnier	25	748
Cimentier-applicateur	38	1 940
Couvreur	20	3 558
Électricien	301	12 976
Ferblantier	52	3 525
Ferrailleur	66	1 072
Frigoriste	21	2 163
Grutier	85	964
Mécanicien d'ascenseur	-	733
Mécanicien de chantier	78	1 366
Mécanicien de machines lourdes	36	277
Mécanicien en protection-incendie	2	943
Monteur d'acier de structure	120	2 000
Monteur-mécanicien (vitrier)	17	1 591
Opérateur d'équipement lourd	247	5 106
Opérateur de pelles mécaniques	137	3 226
Peintre	61	4 852
Plâtrier	8	2 219
Poseur de systèmes intérieurs	5	2 289
Poseur de revêtements souples	11	1 122
Serrurier de bâtiment	20	756
Tuyauteur	114	7 044
Total des salariés qualifiés	2 024	96 518
Boutefeu et foreur	37	425
Manceuvre	670	15 351
Monteur de lignes	33	604
Soudeur	39	1 037
Autres occupations	351	4 160
Total des occupations	1 130	21 577
Total des salariés	3 154	118 095

Source : Commission de la construction du Québec, 2004c.

Les entreprises de restauration contactées (11 établissements) offrent environ 450 places. Neuf sont en activité durant toute l’année. La saison estivale est aussi une période de fort achalandage pour les restaurants. En dehors de cette saison, règle générale, l’activité diminue de moitié environ.

9 Tourisme et récréation

9.1 Villégiature

9.1.1 Côte-Nord et MRC de Minganie

Dans la région de la Côte-Nord, 99 % du territoire appartient au domaine public. En 2005, ce territoire comptait 6 406 baux de villégiature à des fins personnelles, 4 096 pour des chalets et 2 110 pour des abris sommaires, répartis dans cinq municipalités régionales de comté (MRC) et un territoire équivalent. Ces baux sont fortement concentrés dans les MRC de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan. On en trouve un bon nombre le long du littoral dans les MRC de Sept-Rivières et de Minganie (MRNF, 2005b). Pour la même année, on comptait 564 baux de villégiature pour des chalets et 122 baux pour des abris sommaires en Minganie. Entre les années 1999 et 2004, 719 baux de villégiature pour des chalets ont été émis dans la région de la Côte-Nord. Dans la MRC de Minganie, on recense 133 baux émis durant cette même période, de 19 (1999-2000) à 32 (2003-2004) par année.

9.1.2 Zone d'étude

Dans la zone d'étude, on dénombre 383 chalets de villégiature (275 baux de villégiature en territoire public et 108 en propriétés privées) et 37 terrains de villégiature sur lesquels aucun chalet n'est bâti actuellement (bail du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ou propriété privée). Les chalets et terrains de villégiature sont établis à 74 % en bordure du golfe du Saint-Laurent et 26 % se trouvent en bordure de lacs situés au nord de la route 138. Très peu de chalets (0,3 %) sont établis le long de la rivière Romaine. Sur la côte, une zone de villégiature s'étend de la pointe Paradis, près de l'embouchure de la Romaine, jusqu'à la rivière Mingan. Les autres secteurs de villégiature situés en bordure du golfe du Saint-Laurent se trouvent à l'est de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre. Au nord de la route 138, les chalets sont surtout concentrés autour des lacs Cormier, à l'Ours et Bourassa. Vers le nord, leur distribution devient plus éparse.

Les abris sommaires sont au nombre de 35 dans la zone d'étude. À l'inverse des chalets, ces abris sont surtout concentrés au nord de la route 138. Leur distribution est cependant plus diffuse dans le territoire.

Selon les informations du MRNF, on trouve dix baux de villégiature à des fins de chalet et sept baux pour un abri sommaire le long de la rivière Romaine. Ces occupations en territoire public ont été validées au cours de relevés de terrain effectués en juin et août 2004. Ainsi, deux chalets et trois abris sommaires sont situés en aval de la Grande Chute. Les autres bâtiments se trouvent dans les tronçons de la rivière prévus pour l'aménagement des réservoirs du complexe de la Romaine. Ils se répartissent de la

manière suivante : trois abris sommaires dans le tronçon du réservoir de la Romaine 1 ; deux chalets dans celui du réservoir de la Romaine 2 ; un chalet dans le tronçon de la rivière inclus dans le futur réservoir de la Romaine 3 ; quatre chalets et un abri sommaire dans celui du réservoir de la Romaine 4. Le site où est localisé le bail de villégiature pour un chalet au PK 282 (réservoir de la Romaine 4) ne comportait aucun bâtiment au moment des relevés de terrain.

Les relevés de terrain de l’été 2004 ont permis d’identifier 13 occupations non autorisées par le MRNF le long de la rivière Romaine. Il s’agit de sept bâtiments et de six infrastructures utilisées fort probablement pour la chasse.

Parmi les répondants aux enquêtes de 2004 relatives à la villégiature, 6 % (10 répondants) ont localisé leur chalet, terrain ou abri sommaire en bordure de la rivière Romaine, 46 % (77 répondants) en bordure du golfe du Saint-Laurent et 48 % (80 répondants) près d’un autre cours d’eau ou d’un lac. Les données des enquêtes indiquent que 34 % des répondants possèdent leur propriété depuis 11 à 20 ans, 24 % depuis plus de 20 ans, 18 % depuis 2 à 5 ans et 18 % depuis 6 à 10 ans (voir le tableau 9-1).

Les villégiateurs qui se rendent à leur propriété 51 fois et plus par année représentent 26,5 % des répondants. La grande majorité des répondants se rendent à leur propriété durant l’automne (95 %) et l’été (92 %). L’hiver et le printemps arrivent au troisième et au quatrième rangs avec 82 % et 61 % des répondants respectivement. Chacun des séjours dure entre une et cinq journées pour 65 % des répondants. Le nombre d’utilisateurs est de une à cinq personnes par propriété dans 82 % des cas.

Pour les propriétaires de chalet et de terrain, l’isolement et la tranquillité des lieux (71 %), le potentiel de chasse (64 %) et la facilité d’accès (62 %) constituent les principales raisons ayant motivé le choix de l’emplacement de leur chalet ou terrain. Parmi ces derniers, 69 % utilisent la motoneige pour se rendre à leur chalet ou leur terrain, 59 % un véhicule automobile et 57 % un véhicule tout-terrain. L’hydravion est employé par 26 % des répondants. Pour les détenteurs d’un bail pour un abri sommaire, le potentiel de chasse (89 %) constitue la principale raison du choix du secteur d’implantation. Comme les propriétaires de chalet et de terrain, la motoneige est le moyen de transport le plus utilisé (79 %) par les propriétaires d’abri sommaire. L’hydravion et le véhicule tout-terrain (quad) sont également employés par 59 % des répondants.

Quelque 28 % des villégiateurs qui ont répondu aux enquêtes font partie d’une association. Les associations regroupent uniquement les villégiateurs établis le long de la côte du golfe du Saint-Laurent.

Tableau 9-1 : Durée de possession et fréquentation des chalets, abris sommaires et terrains de villégiature de la zone d’étude, 2004

	Nombre de répondants	%
<u>Durée de possession</u>		
Première année	12	7,1
De 2 à 5 ans	30	17,6
De 6 à 10 ans	30	17,6
De 11 à 20 ans	58	34,1
Plus de 20 ans	40	23,5
<u>Nombre de séjours par année</u>		
1 à 5 fois	21	12,7
6 à 10 fois	16	9,6
11 à 20 fois	27	16,3
21 à 30 fois	25	15,1
31 à 50 fois	33	19,9
51 fois et plus	44	26,5
<u>Saison des séjours</u>		
Printemps	103	60,6
Été	156	91,8
Automne	161	94,7
Hiver	139	81,8
<u>Durée des séjours</u>		
1 à 5 jours	107	64,5
6 à 10 jours	19	11,4
11 à 20 jours	9	5,4
21 à 30 jours	7	4,2
31 à 50 jours	1	0,6
51 jours et plus	23	13,9

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

9.1.3 Autres occupations en territoire public

Sur les terres publiques de la zone d’étude, outre les baux à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.), on dénombre une vingtaine de baux attribués à des fins commerciales, communautaires et municipales. Ils se rapportent principalement à des usages reliés à des activités touristiques de type récréatif, sportif ou éducatif, et à des infrastructures comme des abris, refuges et kiosques.

Des baux à des fins commerciales ont été attribués à l’Auberge de jeunesse de la Minganie et à la Pourvoirie du Lac du 22^e Mille. D’autres baux de type commercial ont été émis pour l’hydrobase de Havre-Saint-Pierre au lac des Plaines et d’autres sont localisés dans les limites de la zone urbaine. Parmi les baux de la catégorie communautaire et municipale, on trouve les infrastructures reliées au centre de ski de fond du Club de plein air de la Minganie et celles du sentier de motoneige provincial. Le camping municipal de Havre-Saint-Pierre, localisé à l’intérieur de la zone urbaine, et le chalet de l’Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre (ACPHSP), à l’est de cette dernière, font aussi partie de cette catégorie. Seuls l’Auberge de jeunesse de la Minganie et le centre de ski de fond sont situés près de l’embouchure de la rivière Romaine. Enfin, trois baux de la catégorie « fins d’intérêt public de conservation et de protection de la faune » sont situés en bordure de la rivière Romaine, soit à son embouchure (2 baux) et au PK 13 (1 bail). Ces baux, non illustrés sur la carte d’inventaire du milieu humain, ont été acquis pour des installations de recherche et d’inventaire dans le cadre des études du complexe de la Romaine.

9.2 Sites et activités touristiques

9.2.1 Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan

La Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan est le produit d’appel le plus reconnu de la région touristique de Duplessis. L’observation et l’interprétation de la nature, les croisières d’observation des baleines, l’ornithologie, la randonnée pédestre, la plongée sous-marine et le kayak de mer comptent parmi les activités prisées dans l’archipel. Le Centre de recherche et d’interprétation de la Minganie à Longue-Pointe-de-Mingan, le Centre d’accueil et d’interprétation et le kiosque d’information de Havre-Saint-Pierre donnent accès aux informations et activités de la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan.

Le parc met des sites de camping à la disposition des visiteurs. Au total, on compte 42 emplacements de camping sauvage répartis sur six îles (à la Chasse, du Havre, Niapiskau, Quarry, Nue de Mingan et La Grande Île). La période d’ouverture des sites de camping s’étend de la fin juin au début du mois de septembre. En d’autres temps, il est possible de camper sur les îles, bien que les services d’entretien ne soient pas offerts.

Sur les îles de l’archipel de Mingan, l’activité de camping traditionnel est réservée aux résidants, natifs et descendants de résidants de Longue-Pointe-de-Mingan, Mingan et Havre-Saint-Pierre. Les modalités qui encadrent cette activité ont été établies en collaboration avec le Comité de citoyens de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan. Environ 65 emplacements répartis dans 13 secteurs (9 îles) sont réservés pour le camping traditionnel. Plusieurs résidants de Havre-Saint-Pierre fréquentent les îles et s’y rendent régulièrement. L’île du Havre, située face au noyau urbanisé de Havre-Saint-Pierre, est la plus populaire.

La période d’activité touristique du parc débute généralement à la fin du mois de juin, autour de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, et se termine au début de septembre, habituellement à la fête du Travail. Une grande part des touristes visite le parc entre le 15 juillet et le 10 août. Mentionnons que de la mi-juin à la fin août, le parc offre des activités d’interprétation de la flore, de la faune et de la géologie des îles. Des causeries permettant de découvrir les différentes facettes de l’archipel sont présentées aux deux centres d’accueil.

Selon les données publiées par Parcs Canada (2004), la fréquentation de la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan a atteint 32 535 visites-personnes pour la saison 2004. Par rapport à la saison précédente, il s’agit d’une diminution de l’ordre de 5 %. Pour la période 2000-2004, le nombre de touristes a varié entre 29 500 (2000) et 34 800 (2002).

Les activités touristiques de la réserve de parc national se déroulent majoritairement dans la partie ouest du parc, soit entre l’île aux Goélands, face à Havre-Saint-Pierre, et la limite ouest du parc, face à Longue-Pointe-de-Mingan. Ce secteur accueille environ 90 % des visiteurs. La partie est du parc est plutôt vouée à la conservation. C’est d’ailleurs dans ce dernier secteur que se trouvent les deux refuges d’oiseaux migrateurs, celui de Betchouanes et celui de Watshishou.

L’île Quarry est celle qui compte le plus d’aménagements. L’île Niapiscau est quant à elle la plus visitée par les touristes, surtout pour ses monolithes. C’est aussi la plus facile d’accès. Les îles La Grosse Romaine et La Petite Romaine ne comprennent aucune infrastructure. Ces îles sont surtout fréquentées par des personnes qui y possédaient autrefois un chalet. Elles y pratiquent surtout des activités de baignade et de cueillette de petits fruits. Les autochtones fréquentent aussi ces deux îles pour la chasse et y établissent des campements temporaires.

Pour accéder aux 900 îles qui composent le parc, six entreprises de transport maritime offrent des services d’excursions, de croisières, de bateaux-bus et de taxis à partir de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan. La clientèle des bateliers est estimée à environ 25 000 personnes annuellement. La Station de recherche des îles Mingan, basée à Longue-Pointe-de-Mingan, offre de plus des croisières d’interprétation sur les mammifères marins. La majorité des entreprises qui offrent des excursions dans l’archipel fréquentent le secteur entourant La Grande Île, l’île Quarry et l’île Niapiscau.

Aucune d’entre elles n’a indiqué se rendre près des îles La Grosse Romaine et La Petite Romaine. Enfin, deux entreprises offrent des excursions en kayak de mer dans l’archipel de Mingan, soit Expédition Agaguk et Odyssee Minganie.

Les projets de développement du parc comprennent notamment la mise en valeur de la culture et des activités traditionnelles innues. Les îles La Grosse Romaine et La Petite Romaine font partie des sites potentiels envisagés pour ce projet. Aussi, la rénovation des phares de la Petite île au Marteau et de l’île aux Perroquets est envisagée. Les municipalités de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan se sont jointes à Parcs Canada pour promouvoir le dossier et amasser les fonds nécessaires à la rénovation.

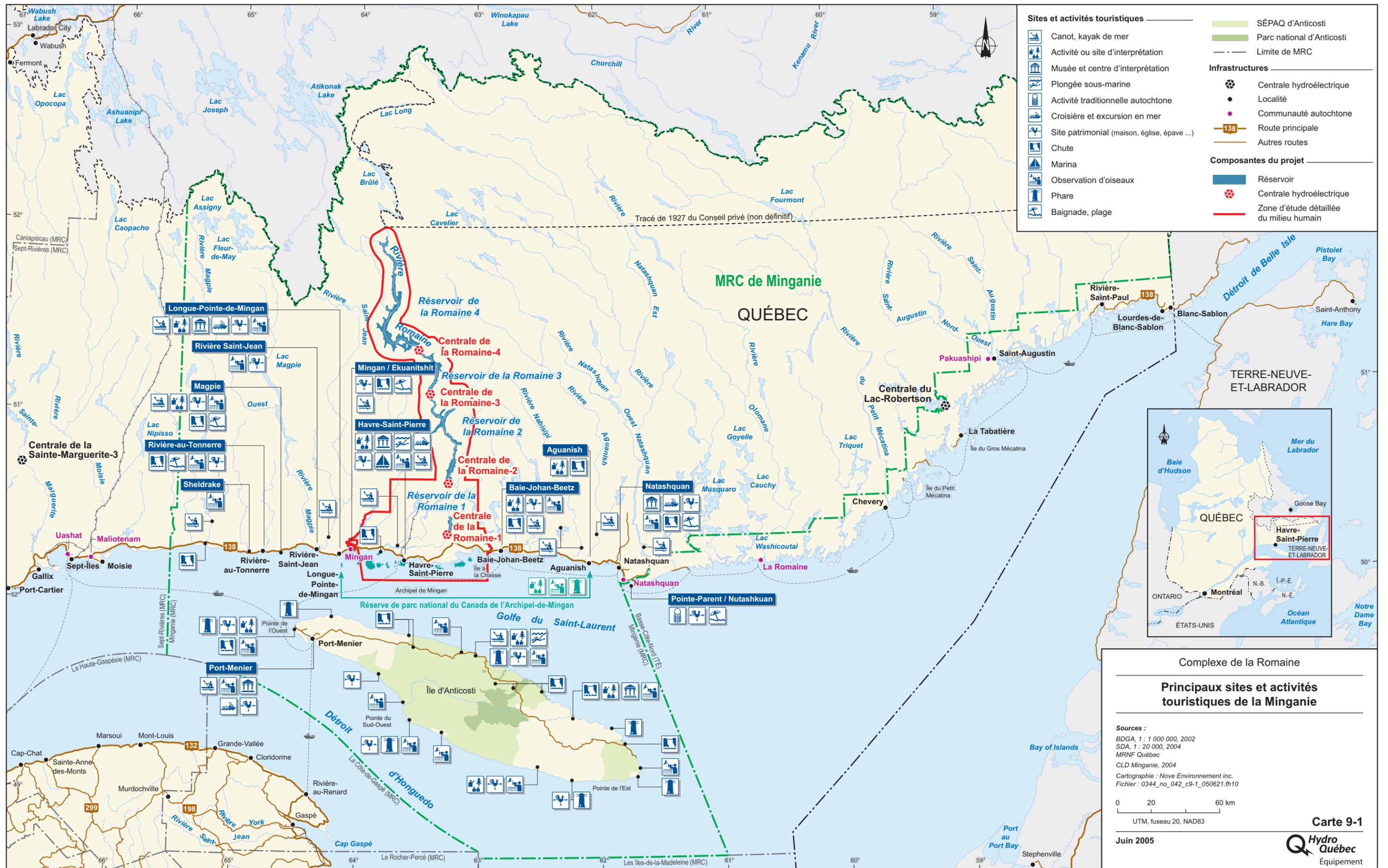
9.2.2 Autres sites et activités touristiques

Les principaux sites et attraits touristiques de la Minganie se trouvent le long de la route 138 (Route des baleines) qui longe le littoral du golfe du Saint-Laurent, sur l’île d’Anticosti et dans les deux parcs de la région, soit la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan et le Parc national d’Anticosti administré par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Aucun site touristique n’est présent dans l’arrière-pays. La villégiature et les pourvoies dominent sur ce territoire, notamment en raison de la présence des nombreux plans d’eau ; la pêche de même que la chasse et la randonnée en motoneige y demeurent les éléments d’attrait principaux.

Sur la côte, les villages établis le long de la Route des baleines offrent aux touristes une gamme de sites et d’activités touristiques. Ceux-ci sont illustrés sur la carte touristique de la Minganie produite par le Centre local de développement (CLD) Minganie (2004e) (voir la carte 9-1). Les chutes et autres sites naturels représentent des attraits touristiques, notamment à Rivière-au-Tonnere où se trouve la chute de la rivière Manitu. Outre la chute d’une hauteur de 35 m, le site comprend deux sentiers de randonnée pédestre et un bureau d’information touristique. La Fausse Chute, située à l’embouchure de la rivière Romaine, est aussi identifiée au dépliant touristique de la Minganie comme un attrait touristique. À Aguanish, des visites au site du « Trait de scie », un phénomène géologique, sont organisées par le club de chasse et pêche de l’endroit.

Plusieurs sites patrimoniaux, églises, épaves et cimetières, de même que des phares sont situés près de la côte et sur l’île d’Anticosti. Parmi eux, la maison Johan Beetz à Baie-Johan-Beetz est un site classé monument historique depuis 1979.

Les musées et centres d’interprétation sont situés à Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Natashquan et sur l’île d’Anticosti. La Station de recherche des îles Mingan à Longue-Pointe-de-Mingan combine recherche et éducation sur les mammifères marins. Des visites guidées du musée et des excursions en mer avec les chercheurs du centre sont offertes au public. Pour l’année 2004, la station de recherche a accueilli 2 500 visiteurs à son musée, quelque 375 personnes en excursion et 40 stagiaires.



Établi dans l’ancien magasin général de la compagnie Labrador Stores, le Centre culturel et d’interprétation de Havre-Saint-Pierre présente une exposition permanente consacrée à l’histoire des Cayens de Havre-Saint-Pierre. Le centre fournit également des informations touristiques. En 2004, 12 075 personnes ont signé le registre du kiosque d’information touristique du centre. Parmi eux, 2 600 ont visité l’exposition permanente. À Natashquan, la vocation du centre d’interprétation Le Bord du Cap est axée sur l’histoire du village. Le centre propose des expositions thématiques, entre autres sur l’oeuvre de Gilles Vigneault et sur l’histoire des autochtones.

Sur le territoire de la réserve de Mingan, l’église et le Centre culturel montagnais constituent deux sites touristiques d’importance de la MRC de Minganie. Également, une partie de la rivière Mingan est la propriété du Conseil des Innus Ekuanitshit. Les touristes peuvent se rendre aux abords de la chute Sainte-Anne où un site de pique-nique a été aménagé. Des sentiers permettent aussi de pratiquer la randonnée pédestre. Il est aussi possible de pratiquer la pêche au saumon sur réservation auprès du Conseil de bande.

Hormis les emplacements de camping gérés par Parcs Canada dans l’archipel de Mingan, la Minganie compte sept établissements de camping établis dans les municipalités de la côte du golfe du Saint-Laurent et quatre sur l’île d’Anticosti. Six des établissements situés sur la côte ont été rejoints au téléphone à l’automne 2004 dans le cadre du projet. Ces derniers offrent environ 340 emplacements dont près de la moitié avec services. L’augmentation du nombre d’emplacements est prévue pour la majorité de ces sites. Le camping municipal de Havre-Saint-Pierre, situé dans la zone d’étude, comprend 89 emplacements (36 avec services et 53 sans services). Le site est en opération de la mi-juin à la mi-septembre.

La marina de Havre-Saint-Pierre, propriété de Parcs Canada et gérée par le club nautique de l’endroit, dispose de 67 emplacements pour des bateaux de plaisance, dont 62 sont destinés aux plaisanciers saisonniers. Elle enregistre un taux d’occupation voisin de 100 % durant la saison estivale. Aucun agrandissement de la marina n’est prévu.

Parmi les événements touristiques qui ont lieu à Havre-Saint-Pierre, il convient de noter le festival de la Famille, à la mi-juillet, et le festival des Acadiens, à la mi-août.

Deux entreprises de la Minganie se spécialisent dans les excursions en kayak de mer dans les îles de Mingan : Expédition Agaguk et Odyssée Minganie (voir aussi la section 9.4.3). L’une d’elles, Expédition Agaguk, est établie à Havre-Saint-Pierre et propose également des excursions à l’île d’Anticosti, en Basse-Côte-Nord et occasionnellement sur la rivière Romaine. Elle offre aussi des forfaits tels que les randonnées pédestres, en traîneau à chien, en raquettes et en motoneige sur le territoire situé au nord de la route 138 de même que des randonnées guidées en vélo de montagne. Les sentiers aménagés du Club de plein air de la Minganie sont utilisés pour les randonnées en vélo de montagne. L’Auberge de jeunesse de la Minganie, sise à l’embouchure de la rivière Romaine, offre pour sa part des excursions en bateau à moteur dans le golfe et sur la rivière Romaine.

Des vols en ultras-légers sont offerts aux touristes par l’entreprise Fun’Air de Havre-Saint-Pierre. Le secteur du bassin des Murailles constitue un point d’intérêt lors des survols. Le volet aérotouristique est d’ailleurs en développement dans la région touristique de Duplessis. En Minganie, l’entreprise Écofly de Saint-Tite en Mauricie propose des escales aux aéroports de Havre-Saint-Pierre, Natashquan et Port-Menier.

9.2.3 Projets touristiques

Outre les projets touristiques mentionnés à la section 6.4.2 sur les projets de Havre-Saint-Pierre et ceux cités à la section 6.6.3 sur la planification du développement touristique, plusieurs autres sont à l’étude en Minganie. L’aménagement d’un terrain de golf est projeté à Havre-Saint-Pierre. Selon un responsable du projet, le champ de pratique sera ouvert au public à l’été 2005. Le terrain de golf devrait être ouvert au public d’ici deux à trois ans. À Natashquan, le thème de Gilles Vigneault est au centre d’un projet touristique majeur « Le pays de Gilles Vigneault : Natashquan ». L’objectif du projet est de mieux faire connaître Natashquan à la population québécoise et de créer un produit d’appel pour la région (Desjardins Marketing Stratégique, Pluram, Planam et Cultura, 2003). Ce projet nécessitera des investissements d’environ 5 M\$ et pourrait créer une quinzaine d’emplois saisonniers.

Mentionnons qu’au cours d’une rencontre avec les intervenants de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, divers projets à caractère touristique et récréatif ont été mentionnés, tels que la mise en valeur de l’ancienne base militaire américaine de Mingan, l’aménagement d’une piste cyclable entre Longue-Pointe-de-Mingan et Rivière-Saint-Jean et la poursuite des aménagements associés à la base de plein air du lac Patterson et au parc linéaire riverain.

L’Association touristique régionale (ATR) de Duplessis a produit une étude du potentiel de développement touristique de la Route des baleines en Minganie (AquaBio Concept, Alain Danais, 2003). Cette étude relève cinq sites qui présentent un potentiel de développement intéressant dans la zone d’étude : la chute de la rivière Mingan, la halte routière fermée de l’embouchure de la rivière Romaine (ancienne), la halte routière de Havre-Saint-Pierre et celle de la rivière de la Corneille ainsi que le mont Sainte-Genève. La halte de l’embouchure de la rivière Romaine est située en rive droite, non loin de l’Auberge de jeunesse de la Minganie. Selon l’étude, le site offre une vue imprenable sur les îles de l’embouchure de même que sur le rapide à Brillant.

9.3 Motoneige

9.3.1 Utilisation de la motoneige

La Minganie est traversée par le sentier de motoneige Trans-Québec n° 3, un sentier provincial reconnu par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ). Le sentier est entretenu par le Club de motoneigistes de la Minganie à Longue-Pointe-de-Mingan et le Club de motoneigistes Le Blizzard de Havre-Saint-Pierre. Le premier

compte 40 membres et le second 343. D’autre part, 160 km de sentiers balisés entre Baie-Johan-Beetz et Kégaska sont entretenus par Gestion Piste Info-Neige d’Aguanish.

Le Club de motoneigistes Le Blizzard de Havre-Saint-Pierre est responsable des 140 km du sentier Trans-Québec n° 3 qui relie Longue-Pointe-de-Mingan à Baie-Johan-Beetz. Ce club existe depuis plus de 10 ans. Il opère deux relais de motoneigistes dont le principal est situé à 28 km à l’est de Havre-Saint-Pierre, en bordure de la route 138. Un refuge est aussi aménagé à environ 5 km à l’ouest du relais principal. Le club possède une resurfaeuse pour l’entretien des pistes. Le relais de motoneigistes est en activité dès l’ouverture des sentiers et comprend un restaurant. Il est ouvert du mercredi au dimanche.

Le sentier Trans-Québec n° 3 longe le nord de la route 138 sur la majorité de son parcours. Il traverse la rivière Romaine à la hauteur du pont de la route 138. Les motoneigistes ne traversent la rivière qu’à partir de la fin de janvier ou du début de février. Lorsque la couverture de glace de la rivière n’est pas sécuritaire, ils empruntent le pont de la route 138.

Dans la zone d’étude, le sentier provincial fera l’objet de travaux d’amélioration (Club de motoneigistes Le Blizzard, non daté). Les améliorations prévues au sentier actuel comprennent la modification du tracé afin de réduire le nombre de traversées de cours d’eau et zones de tourbières qui sont potentiellement dangereuses pour les motoneigistes. Un tronçon du nouveau sentier a été réalisé en 2004 dans le secteur du relais. À cet endroit, le sentier, lorsqu’il sera complété, passera au sud de la route 138 plutôt qu’au nord et permettra de desservir les résidants qui possèdent un chalet près du littoral, notamment ceux de la pointe du Sauvage.

Le tronçon du sentier de motoneige provincial qui traverse la zone d’étude est principalement fréquenté par les membres du Club de motoneigistes Le Blizzard de Havre-Saint-Pierre. Une cinquantaine de touristes l’utilisent également.

Les informations recueillies par le biais des enquêtes auprès des membres de l’ACPHSP et des villégiateurs de la zone d’étude permettent de localiser plusieurs parcours de motoneige dont certains sont très fréquentés. Les parcours à fréquentation élevée desservent les secteurs situés à l’est et à l’ouest de la rivière Romaine. À partir de Havre-Saint-Pierre, en direction nord, un de ces parcours traverse la Romaine entre les PK 16 et 19 pour ensuite longer la voie ferrée qui rejoint la mine Tio. Aussi, à partir de Havre-Saint-Pierre, un autre parcours rejoint un point de traversée de la rivière Romaine aux environs du PK 26 et s’oriente vers le nord-est jusqu’aux lacs Bourassa et Kaumutshistukuanu situés à l’ouest de la rivière Romaine. Toujours de Havre-Saint-Pierre, un troisième parcours s’oriente vers l’est en traversant une série de lacs pour ensuite rejoindre le relais du Club de motoneigistes Le Blizzard de Havre-Saint-Pierre et bifurquer vers le nord jusqu’au lac Cormier. Les utilisateurs peuvent aussi rejoindre ce parcours à partir du sentier provincial ou du relais de motoneigistes. Certains des parcours de motoneige sont balisés par l’ACPHSP avec l’aide des utilisateurs.

À ces réseaux provincial et local se greffent de nombreux autres parcours de motoneige informels qui permettent d’accéder aux différentes parties du territoire. Quelques-uns empruntent la rivière Romaine : de la chute de l’Église (PK 16) au PK 30, du PK 38 au PK 43, du PK 64 au bassin des Murailles et du PK 235 au PK 249. Également, une vingtaine de points de traversée de la rivière sont associés à des parcours informels.

9.3.2 Enquête sur l’utilisation de la rivière Romaine par les motoneigistes

Une enquête sur l’utilisation de la rivière Romaine par les motoneigistes a été réalisée en février et mars 2005. Elle visait à compléter les informations déjà recueillies sur cette activité dans le cadre des enquêtes de 2004 auprès des utilisateurs de la zone d’étude. L’enquête a eu lieu à trois points de traversée de la rivière Romaine situés au PK 3 (sentier de motoneige Trans-Québec n° 3), au PK 18 et au PK 26. Au total, 97 questionnaires ont été complétés, 16 motoneigistes ont refusé de répondre au questionnaire par manque de temps ou d’intérêt tandis que deux autres avaient déjà répondu au même questionnaire auparavant. Les résultats détaillés de l’enquête sont présentés à l’annexe D.

Selon les résultats de l’enquête, 87 % des motoneigistes interceptés provenaient de Havre-Saint-Pierre. La principale raison pour laquelle les répondants traversent la rivière Romaine est le déplacement vers un chalet (73 % de tous les répondants). La proportion grimpe à 92 % pour les motoneigistes interceptés au PK 26 de la Romaine. En outre, 32 % des répondants disent traverser la rivière à l’occasion d’une balade d’une journée ou moins, 20 % pour des déplacements utilitaires et 18 % la franchissent dans le cadre d’un voyage de plusieurs jours.

En moyenne par année, la rivière Romaine est traversée par les répondants à une cinquantaine de reprises en motoneige. Le secteur du PK 26 constitue le point de traversée le plus fréquenté (voir la photo 9-1). Près de 75 % des répondants ont indiqué franchir la rivière à cet endroit (66 répondants sur 90). Les traversées situées au PK 3 et au PK 18 sont utilisées chacun par 20 % des répondants. Les autres points de traversée indiqués par les répondants sont situés au PK 1, au PK 14, au PK 20, au PK 37 et au PK 43 de la Romaine. En extrapolant les résultats relatifs aux questions portant sur le nombre de traversées et la fréquence d’utilisation, on peut estimer que, globalement, 84 répondants effectuent en une saison plus de 400 traversées de la Romaine au PK 3, plus de 1 000 traversées dans la section de la rivière située aux environs du PK 18 et autour de 2 700 traversées au PK 26.

Quelque 30 % des répondants (27 répondants sur 90) ont indiqué circuler sur la rivière Romaine autrement que pour la traverser. Parmi ces derniers, 84 % empruntent le tronçon de la rivière situé entre le PK 25 et le PK 35 et 68 % le tronçon allant du PK 16 au PK 25. Seulement quatre motoneigistes ont déclaré circuler sur la Romaine en amont de la Grande Chute (PK 52,5).

Photo 9-1 : Point de traversée de la rivière Romaine en motoneige au PK 26



Presque tous les répondants ont indiqué pratiquer la motoneige sur la rivière Romaine surtout en janvier, février et mars (plus de 95 % des répondants). Près de 60 % ont mentionné qu'ils pratiquent la motoneige n'importe quel jour de la semaine. Le samedi et le dimanche constituent les journées les plus populaires pour cette activité. Généralement, les déplacements sur la Romaine se font durant la journée ; environ 40 % des répondants y circulent également en soirée.

En ce qui concerne le degré de satisfaction relatif à la pratique de la motoneige sur la rivière Romaine, tous les répondants se disent satisfaits de la qualité de la neige. Ils sont généralement satisfaits de la pente de l'accès qu'ils utilisent (90 %), de la sécurité (88 %), de la signalisation (82 %) et de l'état des pistes (75 %). À la question portant sur les caractéristiques physiques du terrain et de la rivière qui rendent son usage difficile, les motoneigistes ont principalement relevé les conditions de la glace (35 % des répondants) et la présence d'eau sur la glace (30 % des répondants). Notons que 40 des 88 répondants à cette question ont indiqué qu'il n'y avait aucune caractéristique physique nuisant à l'usage de la motoneige sur la Romaine.

Seulement 30 % des motoneigistes interceptés sont membres d’une association de motoneigistes. Dans la plupart des cas, il s’agit de membres du Club de motoneigistes Le Blizzard de Havre-Saint-Pierre.

Enfin, une douzaine de motoneigistes ayant répondu au questionnaire de l’enquête ont mentionné qu’ils appréciaient la démarche de cette enquête. Les conditions futures de traversée ou de circulation sur la Romaine sont une préoccupation pour deux de ces répondants.

9.4 Navigation

9.4.1 Navigation de plaisance

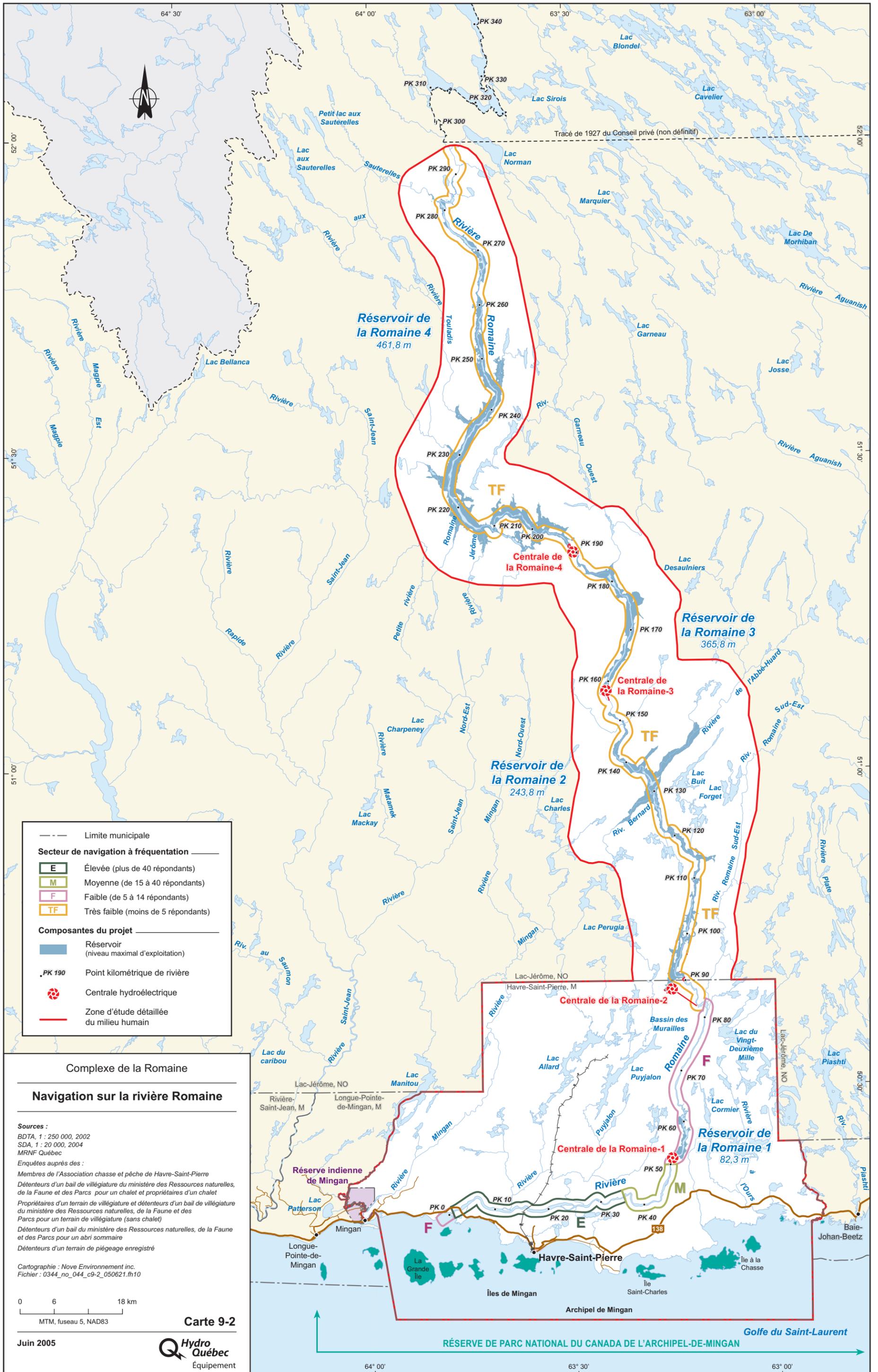
Des 259 répondants aux enquêtes menées sur l’utilisation du territoire, 89 naviguent sur la rivière Romaine, soit 34 %. Le secteur le plus fréquenté de la rivière Romaine couvre la section qui s’étend du pont de la route 138 jusqu’aux chutes à Charlie (PK 35) (voir la carte 9-2). Quelque 63 % des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre des inventaires en 2004 ont déclaré naviguer sur la rivière Romaine entre le pont de la route 138 et la chute de l’Église (PK 16), et 52 % entre cette dernière et les chutes à Charlie. Au-delà des chutes à Charlie, le taux de fréquentation diminue de moitié et n’est plus que de 11 % en amont de la Grande Chute (PK 52,5). Seulement 13 % des répondants ont indiqué naviguer à l’embouchure de la Romaine.

Les chutes de l’Église et à Charlie, la Grande Chute, le rapide à Ferdinand (PK 30) et le secteur de la Romaine près du pont de la 138 ont été cités comme des secteurs présentant des difficultés de navigation. Quelques répondants ont indiqué des difficultés de mise à l’eau à la rampe de mise à l’eau aménagée par l’ACPHSP, près du pont de la 138 (voir la photo 9-2).

La navigation sur la Romaine est associée aux activités de chasse pour 66 % des répondants, à la pêche pour 45 % et à la navigation de plaisance pour 43 %. Par ailleurs, 50 % des répondants y naviguent pour accéder à leur lieu d’activité. Les types d’embarcations les plus employées sont le bateau à moteur (82 %) et le canot à pagaie (39 %). Le radeau pour quad, le véhicule amphibie tout-terrain (Argo) et le kayak sont aussi utilisés. Seulement trois répondants utilisent la motomarine.

9.4.2 Parcours de canotage

Le territoire de la Minganie compte huit rivières identifiées par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) comme parcours canotables (FQCK, 1999). Ce sont, d’ouest en est, les rivières Manitou, Magpie (incluant la Magpie Ouest), Saint-Jean, Romaine, de la Corneille, Aguanish, Natashquan et Petit Mécatina. Leur niveau de difficulté varie de moyen à très difficile.



--- Limite municipale

Secteur de navigation à fréquentation

- E Élevée (plus de 40 répondants)
- M Moyenne (de 15 à 40 répondants)
- F Faible (de 5 à 14 répondants)
- TF Très faible (moins de 5 répondants)

Composantes du projet

- Réservoir (niveau maximal d'exploitation)
- PK 190 Point kilométrique de rivière
- Centrale hydroélectrique
- Zone d'étude détaillée du milieu humain

Complexe de la Romaine

Navigation sur la rivière Romaine

Sources :
 BDTA, 1 : 250 000, 2002
 SDA, 1 : 20 000, 2004
 MRNF Québec

Enquêtes auprès des :
 Membres de l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre
 Détenteurs d'un bail de villégiature du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour un chalet et propriétaires d'un chalet
 Propriétaires d'un terrain de villégiature et détenteurs d'un bail de villégiature du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour un terrain de villégiature (sans chalet)
 Détenteurs d'un bail du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour un abri sommaire
 Détenteurs d'un terrain de piégeage enregistré

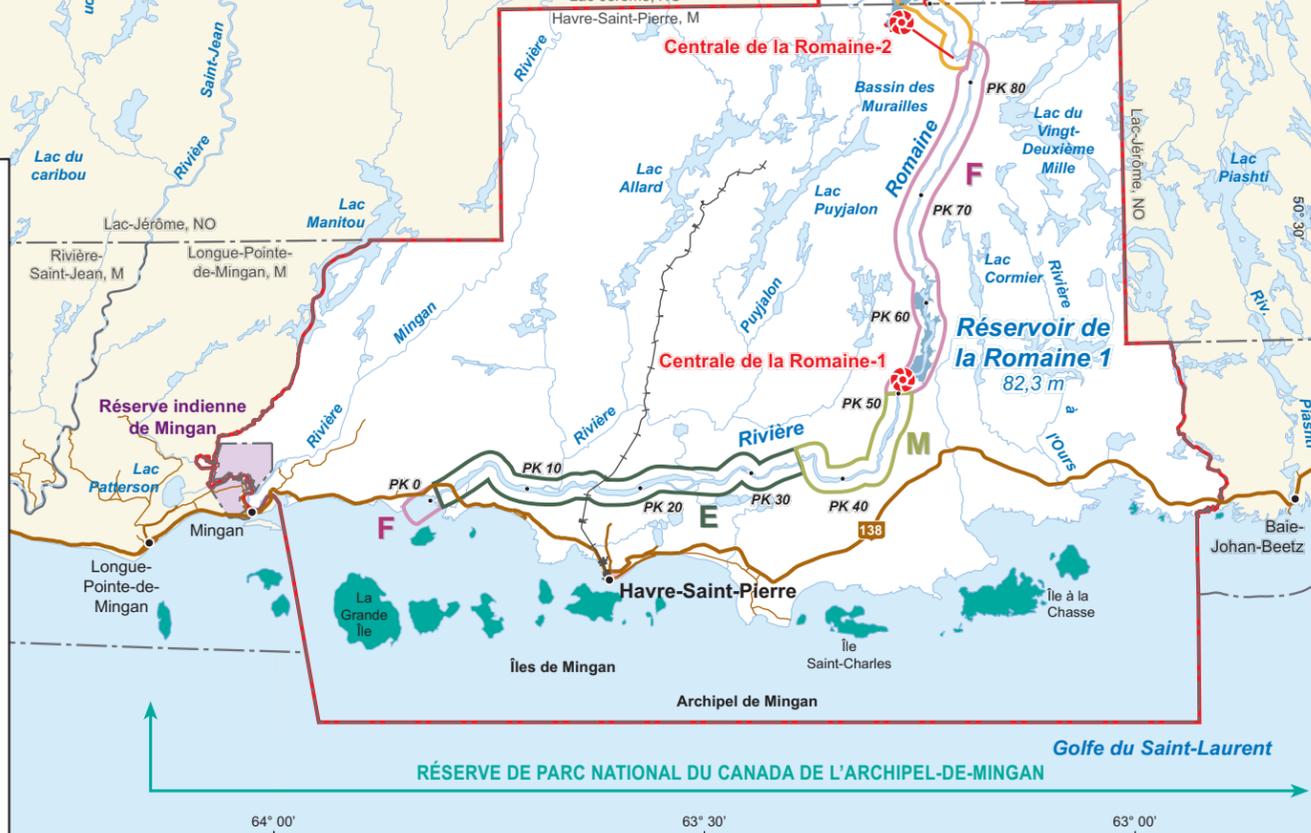
Cartographie : Nove Environnement inc.
 Fichier : 0344_no_044_c9-2_050621.fh10

0 6 18 km
 MTM, fuseau 5, NAD83

Carte 9-2

Hydro Québec
 Équipement

Jun 2005



RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

Photo 9-2 : Rampe de mise à l'eau sur la rivière Romaine près de la route 138



Deux des rivières de la zone d'étude sont classées comme parcours de canotage par la FQCK. La rivière Romaine est identifiée comme parcours de canotage à partir du lac Long (PK 445) jusqu'à Havre-Saint-Pierre. Elle est classée difficile. La rivière de la Corneille, à la limite est de la zone d'étude, comporte un parcours canotable de difficulté moyenne. Il s'échelonne du lac Pauline au lac Turgeon, en passant par le lac du Vingt-Deuxième Mille (FQCK, 2000).

Les informations contenues sur la carte-guide de la rivière Romaine, produite par la Fédération québécoise du canot-camping (1983), concernent 380 des 445 km que compte le parcours (voir la carte 9-3 et le tableau 9-2). Celui-ci est caractérisé par la présence de 18 chutes, de sept seuils et d'une quinzaine de sections comprenant des rapides de difficulté R I à R VI (voir l'annexe F). Des portages sont associés aux chutes et à la plupart des rapides de niveau R V et R VI. Selon la carte-guide, les sites potentiels pour camper sont nombreux et faciles à repérer.

Tableau 9-2 : Classification de la rivière Romaine selon la Fédération québécoise du canot et du kayak

Lieu approximatif	Caractéristiques
PK 0 à PK 2	Chute, rapides R II sous le pont de la route 138 et rapides R V
PK 16	Chute sous le pont du chemin de fer, portage
PK 35	Chute, portage
PK 51 à PK 53	Chute (la Grande Chute), portage, rapides R I et R V
PK 58 à PK 59	Chute, portage et rapides R V
PK 60 à PK 62	Chutes(2), portages
PK 82 à PK 92	Chutes (3), seuil (1), portages et rapides R II à R V
PK 96 à PK 99	Rapides R I à R III
PK 104 à PK 106	Rapides R II et seuils (3) avec portages
PK 131 à PK 140	Eaux vives, rapides R I et R II
PK 145 à PK 160	Chutes (2), rapides R I à R VI et portages
PK 176	Chutes (2), portages
PK 181 à PK 196	Chutes (3), seuil (1), rapides R I à R V et portages
PK 203 à PK 213	Rapides R I à R III
PK 255 à PK 260	Eaux vives
PK 260 à PK 263	Chute, seuils (2), rapides R I, R II et R V et portages
PK 307 à PK 309	Rapides R III et R IV
PK 315	Rapides R I
PK 327 et PK 328	Eaux vives et rapides RI
PK 335	Rapides R I
PK 378	Rapides R I et R III
Cours d'eau reliant le lac Atikonak et la rivière Romaine	Chute, portage et rapides R I et R II

Classification des rapides selon la FOCK :*

R I : Navigation facile, courant faible, vagues petites et régulières.

R II : Navigation mouvementée, vagues régulières.

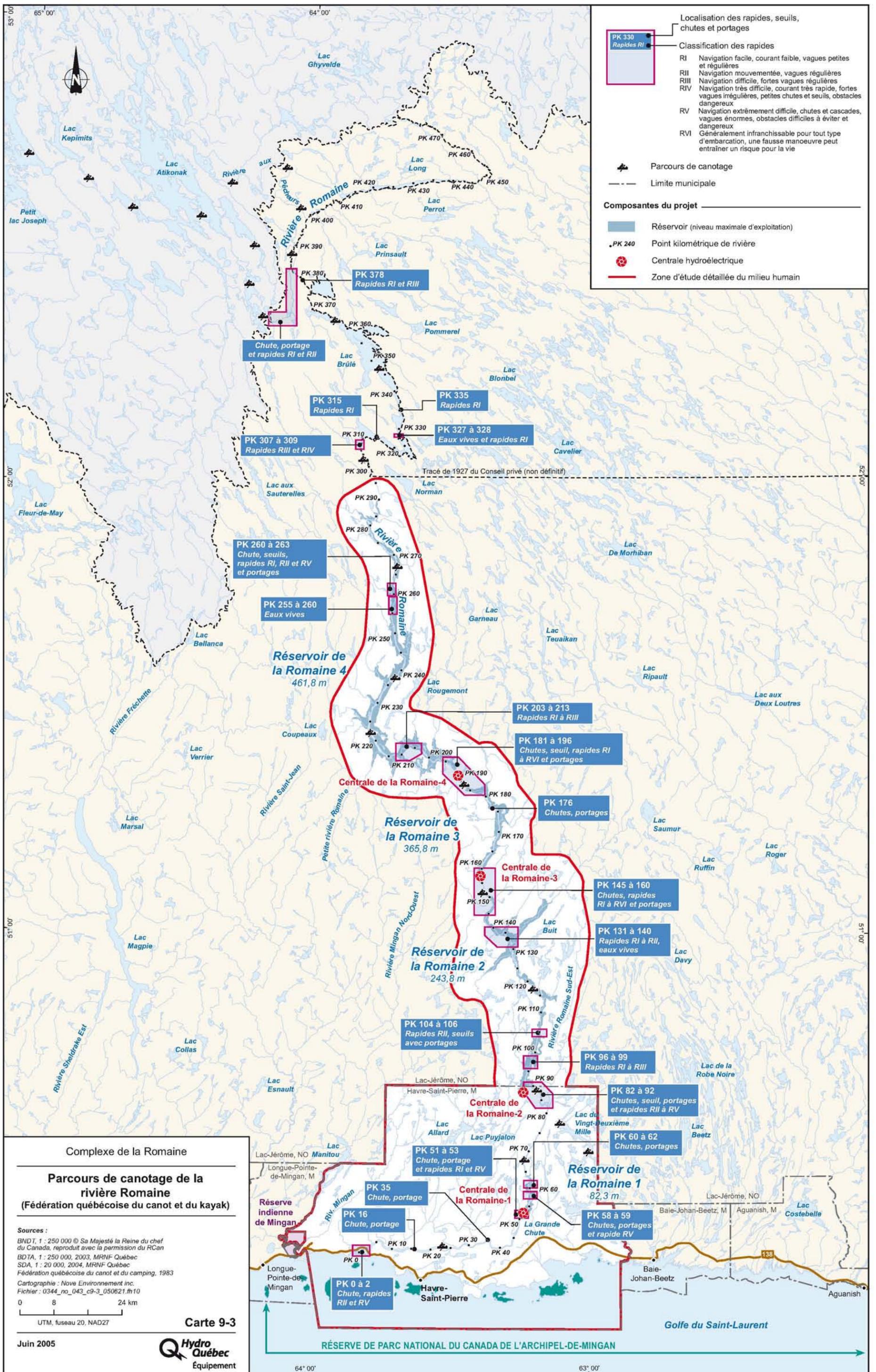
R III : Navigation difficile, fortes vagues régulières, maîtrise avancée de la technique nécessaire.

R IV : Navigation très difficile, courant très rapide, fortes vagues irrégulières, petites chutes et seuils, obstacles dangereux.

R V : Navigation extrêmement difficile, réservée aux experts, chutes et cascades, vagues énormes, obstacles difficiles à éviter et dangereux.

R VI : Généralement infranchissable pour tout type d'embarcation; une fausse manœuvre peut entraîner un risque pour la vie.

* : La classification complète est présentée à l'annexe F.



Afin d’évaluer le niveau de fréquentation de la rivière Romaine à des fins d’activité récréative de canotage, de canot-camping ou de kayak, une enquête a été menée à l’automne 2004 auprès de sept compagnies aériennes de nolisement. Selon les résultats de l’enquête, seulement une entreprise offre le service de transport aux amateurs de canot, de canot-camping ou de kayak qui désirent faire une descente de rivière. Au cours des trois dernières années, celle-ci a transporté deux groupes de canoteurs pour une descente de la rivière Romaine. De façon générale, pour la Romaine et les autres rivières, les groupes sont composés de deux ou quatre personnes avec une ou deux embarcations. En ce qui concerne la Romaine, les groupes sont habituellement déposés au lac Brûlé, à environ 350 km de son embouchure. En 2001, une enquête similaire avait été effectuée auprès des compagnies aériennes de nolisement (études d’avant-projet Romaine-1). Une d’entre elles offrait le transport aux canoteurs sur la rivière Romaine. Cette entreprise, différente de celle contactée en 2004, avait indiqué y transporter un à deux groupes annuellement.

L’accès à la rivière Romaine peut aussi se faire par train, par le chemin de fer de la compagnie ferroviaire Quebec North Shore and Labrador Railway (QNS&L) qui relie Sept-Îles à Schefferville via la station Oreway. De cette station, on accède à la rivière Romaine en canot par la rivière aux Pêcheurs qui s’y jette aux environs du kilomètre 398 ou par une petite rivière sans nom à une douzaine de kilomètres plus en aval. Les informations fournies par le responsable de gare de la compagnie ferroviaire indiquent qu’une centaine d’amateurs de descente de rivière ont emprunté le train à partir de la gare de Sept-Îles en 2004. À sa connaissance, aucun groupe n’aurait, au cours de la dernière saison, utilisé ce lien ferroviaire dans le but de descendre la rivière Romaine. La rivière Moisie serait la destination la plus populaire. En 2001, la personne responsable des embarquements de QNS&L avait mentionné qu’un seul groupe avait utilisé, cette année-là, le train dans le but de descendre la rivière Romaine (études d’avant-projet Romaine-1).

Aucune entreprise de plein air de la Minganie n’offre actuellement de forfait de descente de la rivière Romaine. Une recherche sur Internet n’a pas permis d’identifier d’entreprises, d’excursionnistes ou de clubs qui offrent la rivière Romaine comme destination. Selon un des enseignants au programme de baccalauréat en plein air et tourisme d’aventure offert à l’Université du Québec à Chicoutimi, la rivière Romaine est une destination peu populaire en raison de son éloignement et de son degré de difficulté élevé. À sa connaissance, très peu d’entreprises, sinon aucune, offrant des forfaits de descente de rivière, proposeraient actuellement cette destination à leur clientèle. À l’hiver 2005, une compagnie spécialisée dans les forfaits de descente de rivière en kayak et en canot de Montréal et du Saguenay, Québec Hors-Circuits, a été contactée. Cette entreprise n’offre aucun forfait sur la rivière Romaine. Elle n’a en outre reçu aucune demande ayant comme destination la Romaine. Selon le représentant de cette compagnie, aucune entreprise au Québec n’offre la rivière Romaine comme destination.

Soulignons qu’en 2001, deux compagnies spécialisées, dont celle mentionnée précédemment, dans les forfaits de descente de rivière avaient été contactées (études d’avant-projet Romaine-1). Elles avaient toutes deux effectué des descentes de repérage sur la rivière Romaine. À court et à moyen termes, aucune ne prévoyait offrir la rivière Romaine comme destination à sa clientèle. Le niveau de difficulté élevé du parcours nécessitant le recours à une équipe de soutien et d’accompagnement importante, les coûts élevés des forfaits qui pourraient être offerts et des assurances ainsi que la présence dans la région de plusieurs rivières plus accessibles et mieux adaptées à leurs clientèles, étaient les principales raisons invoquées par ces compagnies.

Selon OPS Kayak de mer, sur la Côte-Nord, ce sont surtout la Moisie, la Magpie, la Mingan et la Natashquan qui sont fréquentées par les amateurs de descentes de rivière. La Romaine est peu connue comme parcours canotable et présente un niveau de difficulté élevé.

L’absence de lien routier, le niveau de difficulté élevé de plusieurs sections de la rivière qui nécessitent de nombreux portages, la durée de la descente (24 jours pour le circuit complet) et la présence de plusieurs rivières reconnues par la FQCK sur la Côte-Nord font en sorte que le parcours de la rivière Romaine constitue une destination faiblement fréquentée.

Un groupe de 10 canoteurs a été rencontré au PK 188 de la rivière Romaine au cours d’un survol de la zone d’étude effectué à la mi-août 2004. Le groupe provenait de la région de Toronto et n’avait pas utilisé les services d’un excursionniste. Les canoteurs ont débuté leur parcours au lac Brûlé. L’accès s’est fait par hydravion sept jours plus tôt. Le groupe comptait atteindre l’embouchure de la rivière en une dizaine de jours. Selon un participant, le faible courant à plusieurs endroits rend la descente plus longue que prévue. La Romaine est aussi plus difficile à descendre en raison du mauvais état des portages qui sont en outre souvent difficiles à trouver.

Au cours de l’été 2004, les équipes de terrain associées à l’avant-projet du complexe de la Romaine disposaient de carnets leur permettant de consigner les activités et la présence d’utilisateurs qu’ils observaient durant leurs travaux au sol et lors des survols de la rivière Romaine. Au total, 22 carnets d’observation ont été retournés dont trois comportaient des observations. Le groupe de 10 canoteurs cité précédemment a été observé au PK 22 de la Romaine le 27 août 2004. Il s’agit du seul groupe pratiquant le canot-camping observé par les équipes d’avant-projet durant l’été 2004. Des canoteurs ont été vus à l’embouchure de la Romaine au PK 4 et au PK 24 à cinq reprises. Dans tous les cas, il s’agissait d’une seule embarcation dans laquelle se trouvaient une ou deux personnes.

9.4.3 Kayak de mer et de rivière

Les activités de canot-camping, de canot et de kayak pratiquées sur la rivière Romaine attirent un nombre limité d’adeptes selon les représentants de l’ACPHSP et ceux de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Cependant, ce sont des activités qui sont en croissance. Les sites les plus utilisés sont l’embouchure de la rivière Romaine (kayak et canot) et la section de la rivière située entre le pont de la route 138 et la chute de l’Église, plus particulièrement dans le secteur de l’île des Officiers (canot-camping). À l’heure actuelle, les activités des entreprises qui offrent des excursions en kayak sont surtout axées vers le golfe du Saint-Laurent, principalement dans l’archipel de Mingan. La plupart des excursions autonomes se font aussi vers cette destination.

Les fournisseurs qui proposent des randonnées en kayak de mer sont Expédition Agaguk de Havre-Saint-Pierre et Odyssée Minganie de Magpie (Rivière-au-Tonnerre) (ATR Duplessis, 2004b). Expédition Agaguk offre à sa clientèle des excursions dans les îles de l’archipel de Mingan, à l’île d’Anticosti, en Basse-Côte-Nord et occasionnellement sur la rivière Romaine. La clientèle pour les excursions en kayak de mer et en trimaran est estimée à 1 500 jours-personnes annuellement. Environ 80 % des excursions se font dans l’archipel de Mingan et 5 % sur la Romaine. Cette entreprise fréquente la rivière Romaine principalement lorsque les conditions dans le golfe du Saint-Laurent ne permettent pas une pratique sécuritaire du kayak, soit lors de journées de vents forts et de mer houleuse. Ces situations se présentent une dizaine de fois par année. Les kayakistes naviguent alors dans le delta et dans la section de la rivière Romaine allant du pont de la route 138 jusqu’à l’île des Officiers. Les excursions sur la Romaine durent généralement une journée.

De son côté, Odyssée Minganie, basée à Magpie (Rivière-au-Tonnerre) offre des excursions de plus de deux jours à partir de Havre-Saint-Pierre vers les îles de Mingan. Le site de mise à l’eau de l’Auberge de jeunesse de la Minganie est utilisé à cette fin. La clientèle de l’entreprise se chiffre à quelque 200 personnes annuellement pour les randonnées en kayak de mer dans les îles de Mingan. Les excursions de moins de deux jours ont pour point de départ Longue-Pointe-de-Mingan.

L’organisme OPS Kayak de mer a pour but de sensibiliser les kayakistes qui visitent la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan aux dangers potentiels de la navigation dans les îles. Selon cet organisme, 60 % des départs et arrivées des excursions autonomes en kayak de mer vers les îles de l’archipel se font à partir de l’embouchure de la rivière Romaine. L’Auberge de jeunesse de la Minganie et l’ancienne halte routière sont les deux sites de mise à l’eau utilisés dans ce secteur.

OPS Kayak de mer offre diverses formations dans le domaine de la sécurité et de la prévention en canot et en kayak. Le secteur de l’embouchure et du delta de la Romaine est utilisé pour des formations de niveau avancé (sauvetage en mer et

technique de récupération). De deux à quatre formations sont données par année à des groupes composés généralement de six personnes.

La section de la rivière Romaine située entre le pont de la route 138 et l’île des Officiers présente, selon OPS Kayak de mer, de bonnes conditions de pratique du kayak de mer. Cet organisme dirige fréquemment des kayakistes dans ce tronçon de la rivière.

Selon les informations tirées des carnets d’observation reçus des équipes associées aux études d’avant-projet, quatre groupes de kayakistes (15 kayaks) ont été observés à l’embouchure de la rivière Romaine entre la fin du mois de juillet et le début de septembre 2004.

9.5 Ski de fond

Le Club de plein air de la Minganie gère un centre de ski de fond situé au nord de la route 138, non loin de l’embouchure de la rivière Romaine. Il est opéré par une équipe de bénévoles et compte quelque 150 membres. Les infrastructures qui y sont associées sont deux chalets et un garage pour remiser les équipements. Un des chalets se trouve en bordure de la route 138, à environ 2,5 km à l’ouest du pont qui enjambe la rivière Romaine. Le second chalet est situé à 6 km au nord du point de départ de la piste, près du lac Pic-Bois. La piste de ski de fond, d’une longueur de 12 km, est aussi utilisée pour la randonnée pédestre. Des randonnées sont parfois organisées près de la rivière Romaine. Aucun projet de développement n’est envisagé à court terme par ce club.

9.6 Cueillette de mollusques

Sur la Côte-Nord, la cueillette de mollusques constitue l’une des activités traditionnelles liées au Saint-Laurent. La mye commune demeure le mollusque bivalve le plus récolté et le plus consommé sur la rive nord de l’estuaire du Saint-Laurent (Saint-Laurent Vision 2000, 1999). Selon l’ACPHSP, la cueillette de mollusques, pour la consommation personnelle, est une activité très populaire auprès de la population locale.

Selon les informations obtenues de deux cueilleurs de mollusques de la Minganie rencontrés, la cueillette se pratique le long de la côte du golfe du Saint-Laurent. Les périodes de cueillette sont surtout conditionnées par l’arrivée et le départ des glaces ainsi que par les grandes marées. Dans la zone d’étude, l’activité se pratique à l’embouchure des rivières Mingan, Romaine et Grande Rivière, et le long de la côte, particulièrement dans les secteurs près de l’île de la Fausse Passe, de la baie de Saint-Charles et de la Grande Pointe.

La principale espèce de mollusques récoltée dans le secteur de la rivière Romaine est la mye commune. La mye est récoltée principalement au printemps (avril à juin) et à l’automne (septembre et octobre). La cueillette de mollusques s’effectue près de l’embouchure de la rivière Lechasseur, le long de la pointe aux Morts et à proximité des îles Kamanatnikatest. Près de la pointe aux Morts, il est aussi possible de récolter le couteau et la palourde. Le secteur de la Romaine est très peu fréquenté par rapport à d’autres sites sur la côte en Minganie selon les personnes rencontrées même s’il s’agit d’un bon secteur de cueillette, selon eux.

L’atelier sur le savoir écologique relatif au secteur du delta de la rivière Romaine a permis de confirmer l’information obtenue lors des entrevues avec les cueilleurs de mollusques. Aucune donnée additionnelle sur la pratique de cette activité n’a été recueillie.

La zone d’étude recoupe les secteurs coquilliers N-18.5 et N-19.1 faisant l’objet d’un suivi par Environnement Canada dans le cadre du programme de salubrité des eaux coquillières (Gouvernement du Canada, 2005).

9.7 Autres activités récréatives

Les principaux sites de baignade identifiés le long de la rivière Romaine sont les îles des Officiers et Nekau, toutes deux situées à un peu plus d’une dizaine de kilomètres de l’embouchure (voir la photo 9-3). Ces îles sont appréciées pour leur plage de sable. Une plage est aussi fréquentée près de l’embouchure de la rivière Romaine, sur le site occupé par l’Auberge de jeunesse de la Minganie. Une autre plage est située à la hauteur du PK 19 de la rivière Romaine. Selon les informations obtenues lors des rencontres des intervenants régionaux, les îles des Officiers et Mistaministukueuetshuan seraient aussi fréquentées par les amateurs de camping sauvage. Comme mentionné précédemment, l’aménagement d’un site d’activités récréatives (baignade, plage, sentiers pédestres) est envisagé dans le secteur de la Romaine entre l’île des Officiers et le nord de l’aéroport. Le site serait accessible par le prolongement de la route de l’Aéroport.

La cueillette de la chicoutai est une autre activité populaire en Minganie. La chicoutai, aussi appelée plaquebière, pousse dans les nombreuses tourbières du territoire de Havre-Saint-Pierre.

Dans la zone d’étude, la pratique du quad est très répandue. En été, les utilisateurs du territoire situé au nord de la route 138 reprennent sensiblement les mêmes itinéraires que ceux utilisés en motoneige. Ils contournent les plans d’eau et certains utilisent le flatou (radeau) pour quad afin de traverser la rivière Romaine (11 % des répondants aux enquêtes de 2004).

Photo 9-3 : Plage et site de baignade à l’île des Officiers



9.8 Types et lieux d’activités récréatives

La zone côtière du golfe du Saint-Laurent est très fréquentée durant la saison estivale alors que le secteur nord est plus achalandé en automne et en hiver, particulièrement pour la chasse et la motoneige. Les résultats des enquêtes réalisées en 2004 indiquent que 22 % des répondants pratiquent leurs activités récréatives en proportion égale entre la zone côtière et le territoire localisé au nord de la route 138. La moitié des répondants indiquent pratiquer leurs activités récréatives principalement ou uniquement au nord de la route 138 et 27 % principalement ou uniquement dans la zone côtière du golfe du Saint-Laurent (voir le tableau 9-3).

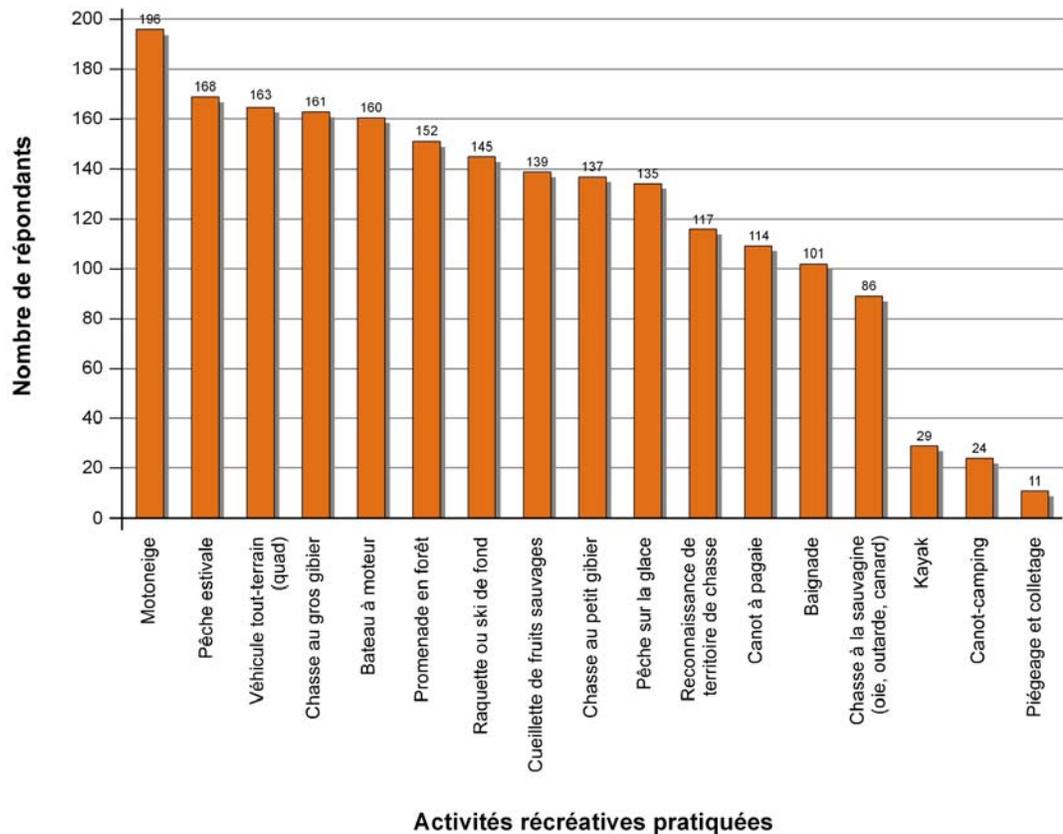
La figure 9-1 présente la gamme des activités récréatives pratiquées par les répondants dans la zone d’étude. La motoneige constitue l’activité pratiquée par le plus grand nombre (77 % des répondants, 196 répondants sur 255). La pêche estivale, la chasse au gros gibier, la randonnée en quad et la promenade en forêt constituent des activités récréatives pratiquées par au moins 60 % des répondants. Pour la chasse au gros gibier, cette proportion grimpe à 90 % chez les détenteurs d’un bail pour un abri sommaire. La cueillette de fruits sauvages, la chasse au petit gibier et la randonnée en raquette ou ski de fond constituent des activités prisées par environ 55 % des répondants aux enquêtes menées dans le cadre de cette étude.

Tableau 9-3 : Secteurs de pratique des activités récréatives, 2004

Activités récréatives pratiquées	Total des répondants	
	Nombre	%
Essentiellement dans la zone côtière du golfe du Saint-Laurent	11	4,8
Principalement dans la zone côtière du golfe du Saint-Laurent et seulement un peu dans le territoire situé au nord de la route 138	51	22,4
En égale proportion dans la zone côtière du golfe du Saint-Laurent et dans le territoire situé au nord de la route 138	51	22,4
Principalement dans le territoire situé au nord de la route 138 et seulement un peu dans la zone côtière du golfe du Saint-Laurent	55	24,1
Essentiellement dans le territoire situé au nord de la route 138	60	26,3
Total des répondants	228	100,0

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D) :

Figure 9-1 : Principales activités récréatives pratiquées dans la zone d’étude, 2004



Nombre total de répondants : 255.

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

Parmi toutes les activités récréatives, la chasse au gros gibier se place au premier rang des activités pratiquées le plus souvent par les répondants dans la zone d’étude, suivie de la randonnée en motoneige et de la pêche.

Concernant particulièrement les activités de navigation sur la rivière Romaine, les résultats des enquêtes indiquent qu’une proportion de 63 % pratique la navigation en bateau à moteur, 45 % le canotage, 11 % le kayak et 9 % le canot-camping. Seulement trois répondants ont mentionné utiliser une motomarine. Enfin, la baignade est pratiquée par près de 40 % des répondants aux enquêtes.

10 Pêche récréative, chasse et piégeage

10.1 Profil régional

10.1.1 Pêche récréative

Le Québec est divisé en 29 zones de pêche récréative et le territoire à l’étude se situe dans la zone 19 sud. D’une superficie de l’ordre de 225 210 km², elle couvre le territoire compris entre l’estuaire maritime du Saint-Laurent et la frontière du Labrador (voir la carte 10-1). Le tableau 10-1 présente les périodes de pêche ainsi que les limites de prise quotidienne pour cette zone selon les espèces sauf pour les rivières à saumon.

Tableau 10-1 : Période de pêche sportive et limite de prise quotidienne dans la zone 19 sud, sauf pour les rivières à saumon, saison 2004-2005

Période de pêche	Espèce	Limite de prise quotidienne
1 ^{er} au 15 avril, 23 avril au 12 septembre et 1 ^{er} décembre au 31 mars	Omble	20
	Ouananiche	6
	Touladi	3
	Omble moulac	3
1 ^{er} au 15 avril et 28 mai au 31 mars	Brochet	10
	Doré	8
1 ^{er} juin au 31 août	Saumon atlantique	1
1 ^{er} au 15 avril et 23 avril au 31 mars	Éperlan	120
	Perchaude	50
	Autres espèces	Aucune
<u>Rivière Aisley</u> 1 ^{er} au 15 avril, 23 avril au 12 septembre et 1 ^{er} novembre au 31 mars	Toutes les espèces	(Voir limite de chaque espèce)

Source : MRNFP, 2004c.

Une enquête menée conjointement par le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) et la Société de la faune et des parcs (FAPAQ), notamment, montre qu’en 2000, 58 % de la population de la Côte-Nord est intéressée par la pêche sportive. Cette proportion est la seconde en importance, parmi les 17 régions administratives du Québec, après le Nord-du-Québec (71 %). Selon la même enquête, les résidents de la Côte-Nord auraient consacré près de 300 000 jours-personnes à la pêche sportive (FAPAQ, 2003).

En 2003, le nombre de permis de pêche sportive vendus dans la région de la Côte-Nord, pour les espèces autres que le saumon, était de 24 745 pour les résidants et de 1 340 pour les non-résidants. Pour les résidants, ceci constitue 3,6 % du nombre total de permis vendus au Québec et pour les non-résidants, 2,2 %. Pour la pêche au saumon, le nombre de permis vendus était de 2 361 pour les résidants et de 628 pour les non-résidants (MRNFP, 2004d et 2004e).

Les intervenants régionaux consultés ont mentionné que l’omble de fontaine, le saumon atlantique, l’omble chevalier, la ouananiche, le grand brochet, le touladi et le grand corégone sont les espèces recherchées en Minganie.

Selon un portrait régional dressé en 1999 par le ministère de l’Environnement, la pêche à l’omble de fontaine est l’activité la plus populaire. Cependant, la pêche au saumon atlantique génère les plus importantes retombées économiques. Cette activité rapporte à la région entre 8 et 10 M\$ annuellement (MENV, 1999b). Parmi les 76 rivières à saumon répertoriées sur la Côte-Nord, trois se situent dans la zone d’étude, soit les rivières Romaine (incluant la Puyjalon), Mingan et de la Corneille.

La pêche blanche à l’éperlan arc-en-ciel est une activité populaire qui se pratique à plusieurs endroits sur la Côte-Nord. Selon des renseignements obtenus du secteur de la faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), de 47 à 67 cabanes ont été répertoriées sur les rivières situées entre Sept-Îles et Blanc-Sablon en 1995, 1996 et 2004. Deux de ces rivières sont localisées dans la zone d’étude, soit les rivières Aisley (bras de la rivière Romaine) et Lechasseur. Sur la rivière Aisley, trois cabanes ont été aperçues en 1995 et en 1996 et deux en 2004. Deux cabanes y ont été relevées lors d’un survol en février 2005 et aucune sur la Lechasseur.

10.1.2 Chasse

Tout comme pour la pêche récréative, le Québec compte 29 zones de chasse ; le territoire à l’étude se situe dans la zone 19 sud (voir la carte 10-1).

L’enquête conjointe MPO-FAPAQ (FAPAQ, 2003) indique que près de 367 000 jours-personnes ont été consacrés à la chasse sportive par les résidants de la Côte-Nord en 2000. Environ 32 % de la population nord-côtière se dit intéressée par la chasse, ce qui la place au second rang des régions derrière le Nord-du-Québec.

La chasse à l’orignal et la chasse au petit gibier demeurent les plus populaires. Entre 1991 et 1996, les chasseurs à ces espèces ont renouvelé l’expérience pendant près de cinq ans en moyenne ; 58 % des chasseurs ont chassé l’orignal chaque année contre 64 % pour le petit gibier.



Orignal

Un nouveau plan de gestion de chasse à l’orignal couvrant la période 2004-2010 débutait avec la saison 2004. Selon ce plan, la récolte de femelle est autorisée une année sur deux dans la majorité des zones. Dans la zone 19 sud, la récolte de femelles est permise à toutes les années du plan. Les conditions sont qualifiées de permissives lorsque le permis autorise la récolte des femelles.

Selon la réglementation de la saison 2004-2005, de façon générale pour l’ensemble des zones où la chasse à cette espèce est permise, on peut abattre un orignal par deux chasseurs au cours d’une même année. La période de chasse uniquement à l’arc débute le 28 août et prend fin le 12 septembre. La chasse avec arme à feu, arbalète ou arc s’étend du 18 septembre au 17 octobre dans la zone 19 sud (MRNFP, 2004f).

Au Québec, 135 440 permis de chasse à l’orignal ont été vendus au cours de la saison 2001. Ce chiffre représente une augmentation de 3 % par rapport à l’année 1999, l’année permissive précédente où la récolte des femelles était permise. La récolte totale d’originaux pour cette même saison s’élève à 18 349 bêtes, une hausse de 32 % par rapport à 1999 et un nombre record au cours des 25 dernières années. Le succès de chasse qui s’établit ainsi à 13,5 % est principalement attribuable aux modalités de gestion dites permissives à l’égard des femelles et des veaux dans presque toutes les zones de chasse et à la vitalité du cheptel (Lefort *et al.*, 2004). En 2004, le total provincial se chiffrait à 17 420 originaux abattus et à 595 bêtes pour la zone 19 (MRNFP, 2004g).

En 2001, 4 688 permis (4 657 résidants et 31 non-résidants) ont été vendus pour la chasse à l’orignal dans la zone 19 sud (excluant les réserves fauniques). Au cours de cette année, 636 originaux y ont été abattus. Le taux de succès estimé s’élevait à 13,6 % et la récolte à 0,04 bête par 10 km² d’habitat (Lefort *et al.*, 2004). En ajoutant les 10 bêtes abattues dans les réserves fauniques (646 bêtes au total), la récolte de 2001 marque une hausse de 10,6 % comparativement à l’année précédente (584 bêtes) et de 36 % par rapport à l’année 1997 (475 bêtes). En ce qui concerne l’effort déployé, seulement 0,3 chasseur/10 km² ont fréquenté le territoire de la zone 19 sud en 2001. Cette valeur est l’une des plus faibles enregistrées au Québec. L’accès difficile aux sites de chasse, souvent limité à proximité des grands plans d’eau où les hydravions peuvent se poser (Hydro-Québec, 1984a et b), ainsi que la faible densité d’originaux qui caractérise la population de cette zone (Gingras et Audy, 1989) pourraient entraîner un découragement chez les chasseurs qui fréquentent ces sites.

Ours noir

Dans la zone 19 sud, la récolte annuelle est limitée à un ours par chasseur. La chasse d’automne y est permise, contrairement à plusieurs autres zones de chasse (MRNFP, 2004f). La chasse sportive à l’ours noir s’y effectue sur deux périodes, au printemps et à l’automne ; en 2004, ces périodes s’étalaient du 15 mai au 30 juin et du 18 septembre au 17 octobre.

En 2001, deux ours noirs ont été abattus au cours de la saison de chasse du printemps dans la zone 19 sud. La récolte relative à la chasse d’automne se chiffrait à quatre ours noirs. La totalité de cette récolte est attribuable à des résidants. La récolte totale des six bêtes abattues en 2001 dans le cadre d’activités de chasse était plus de deux fois supérieure en 2000 (14 bêtes), en 2003 et 2004 (16 bêtes) (MRNF, 2005c). Compte tenu de la superficie de la zone 19 sud, les prélèvements d’ours noirs effectués dans ce secteur par la chasse sportive sont considérés comme marginaux (Lefort *et al.*, 2004). La récolte d’ours noirs dans la zone 19 sud représente moins de 1 % de la récolte de tout le Québec.

Caribou

Dans la région de la Côte-Nord, deux types de caribou fréquentent le territoire, soit le caribou forestier et le caribou toundrique ou migrateur.

La densité régionale du caribou forestier, estimée à 1/100 km² dans la portion ouest du territoire, est moindre dans la portion est. L’espèce est en déclin dans la majeure partie de son aire de distribution. La situation du caribou forestier est préoccupante sur l’ensemble du territoire de la Côte-Nord.

Au début de l’année 2005, le caribou forestier a été inscrit à la liste des espèces menacées ou vulnérables. Une stratégie visant à contrer le déclin de cette population et la ramener à un niveau acceptable sera élaborée par le MRNF (2005a).

Le caribou toundrique vit quant à lui en hardes dans la toundra et effectue d’importantes migrations. Son abondance dans la région dépend de la disponibilité de la nourriture dans les habitats plus nordiques. Lorsque les conditions ne sont pas favorables, les caribous du Nouveau-Québec et du Labrador migrent vers le sud où ils trouvent de meilleures conditions. Une chasse hivernale est alors possible dans le secteur de Fermont. La gestion des activités de chasse hivernale est assurée par la région administrative Nord-du-Québec (FAPAQ, 2001).

Actuellement, la chasse sportive du caribou n’est pas autorisée dans la zone 19 (MRNFP, 2004h).

Petit gibier

Les données d’exploitation relatives à la chasse au petit gibier ne sont disponibles que dans les territoires à gestion déléguée, comme les pourvoiries à droits exclusifs et les zecs. Elles ne font pas l’objet de compilations régionales. La gélinotte huppée, le tétras du Canada, le lagopède des saules et le lièvre d’Amérique figurent parmi les espèces recherchées par les chasseurs dans certaines pourvoiries du secteur. Ces espèces sont aussi susceptibles d’être chassées en territoire libre.

En 2003, le nombre de permis de chasse au petit gibier vendus dans la région de la Côte-Nord était de 7 533 (7 436 pour les résidents et 97 pour les non-résidents). Il s’agit d’une diminution de 17 % par rapport à l’années 2001 (MRNFP, 2004d). La période de chasse varie selon les espèces ; elle s’étend globalement de la mi-septembre à la fin d’avril (MRNFP, 2004f).

Sauvagine

La chasse à la sauvagine est encadrée par le règlement sur la *Chasse aux oiseaux migrateurs* du gouvernement fédéral. Aux fins d’application de ce règlement, le Québec est divisé en dix districts. La zone d’étude régionale fait partie du district B. Les périodes de chasse pour ce district varient en fonction des espèces. Règle générale, elles débutent à la mi-septembre et se terminent à la fin décembre. La chasse printanière est interdite. Le maximum de prises quotidiennes est établi également selon les espèces et varie de 2 à 20. Deux refuges d’oiseaux migrateurs se trouvent en Minganie, le refuge Betchouane et le refuge Watshishou. Ils sont inclus à l’intérieur de la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan (Environnement Canada, 2004a et b).

10.1.3 Piégeage

Au Québec, le territoire de piégeage est divisé en unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF). La Minganie touche les UGAF 58, 60 à 66 et 68 (voir la carte 10-2). Le piégeage par les allochtones est permis dans les UGAF 58, 61, 64, 66 et 68. Les autres UGAF font partie de réserves de castor où le piégeage est réservé exclusivement aux autochtones.

Les statistiques de vente de fourrures obtenues du secteur de la faune du MRNF pour les saisons 2002-2003 et 2003-2004 sont présentées au tableau 10-2 pour les UGAF 58, 61 et 64, soit celles qui sont recoupées par la zone d’étude. Les principales espèces récoltées sont la martre d’Amérique, l’écureuil, la belette, le rat musqué, le vison d’Amérique, le castor du Canada et les renards. Notons que les UGAF 61 et 64 sont divisées en terrains de piégeage enregistrés alors que l’UGAF 58 est une zone de piégeage libre en terrain public. Elle occupe le territoire situé au sud de la ligne de transport d’énergie électrique qui traverse la zone d’étude d’est en ouest.

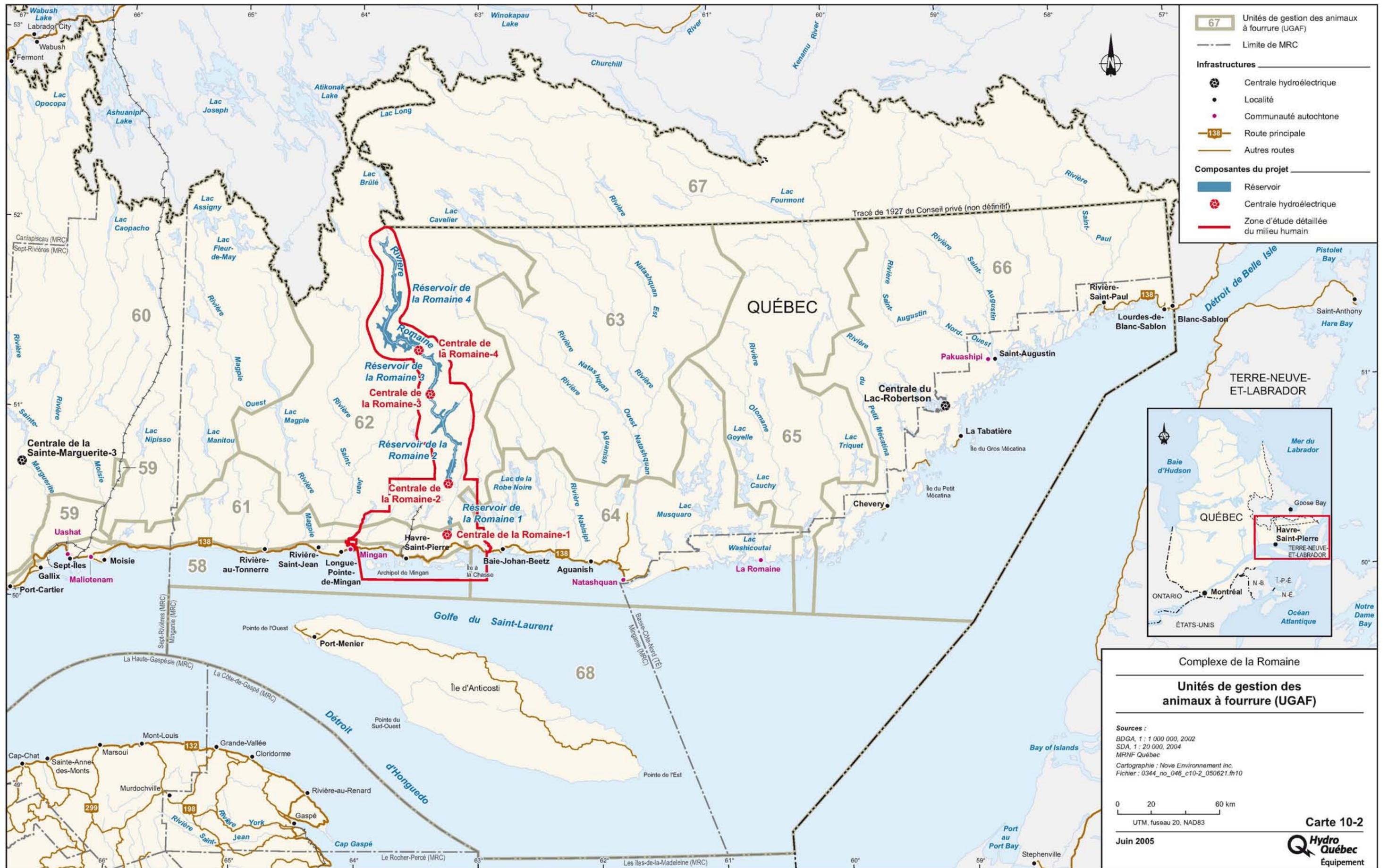
En 2004-2005, dans les UGAF 58, 61 et 64, le piégeage de l’ours noir est autorisé entre les 15 mai et 30 juin de même qu’entre les 15 septembre et 15 décembre. La période de piégeage débute le 18 octobre pour se terminer le 15 mai pour le rat musqué et le 15 mars pour toutes les autres espèces (MRNFP, 2004i).

Tableau 10-2 : Statistiques de vente de fourrures dans les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 58, 61 et 64, 2002 à 2004

Espèce	Saison 2002-2003				Saison 2003-2004			
	UGAF 58 (nombre)	UGAF 61 (nombre)	UGAF 64 (nombre)	Total (nombre)	UGAF 58 (nombre)	UGAF 61 (nombre)	UGAF 64 (nombre)	Total (nombre)
Belette	331	206	172	709	384	306	224	914
Castor du Canada	252	111	99	462	601	222	101	924
Martre d'Amérique	725	457	337	1 519	1 165	347	336	1 848
Vison d'Amérique	85	78	126	289	177	103	122	402
Loutre	24	24	28	76	35	23	39	97
Rat musqué	205	104	269	570	159	131	137	427
Renards	160	93	148	401	230	101	122	453
Écureuil	535	350	308	1 193	221	200	185	606
Lynx du Canada ^a	93	2	10	105	93	8	14	115
Coyote	2	7	0	9	0	0	1	1
Loup	1	1	3	5	8	6	6	20
Ours noir	37	1	2	40	13	5	1	19
Pékan	3	0	0	3	0	1	0	1

^a Maximum de quatre lynx du Canada par piégeur par année.

Source : MRNFP, 2004j.



67 Unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF)

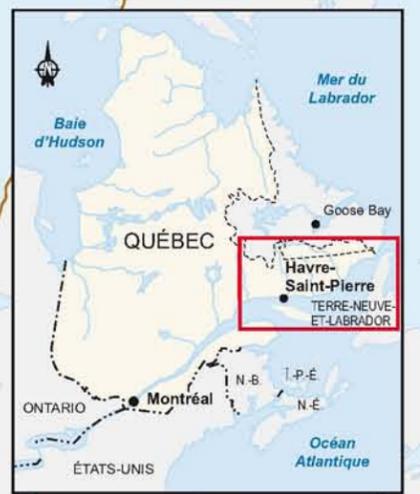
--- Limite de MRC

Infrastructures

- Centrale hydroélectrique
- Localité
- Communauté autochtone
- 138 Route principale
- Autres routes

Composantes du projet

- Réservoir
- Centrale hydroélectrique
- Zone d'étude détaillée du milieu humain



Complexe de la Romaine

Unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF)

Sources :
 BDGA, 1 : 1 000 000, 2002
 SDA, 1 : 20 000, 2004
 MRNF Québec

Cartographie : Nove Environnement inc.
 Fichier : 0344_no_046_c10-2_050621.fr10

0 20 60 km
 UTM, fuseau 20, NAD83

Jun 2005

Carte 10-2
 Hydro Québec
 Équipement

10.2 Zone d’étude

10.2.1 Pêche récréative

10.2.1.1 Pêche estivale

Périodes de pêche et limites de prises

En 2004, dans la rivière Romaine, la pêche était permise du 23 avril au 15 septembre, de l’embouchure jusqu’à 100 m en aval de la première chute (km 0,5). Dans cette section, la pêche au saumon est interdite. Dans la section localisée entre un point situé à 100 m en aval de la première chute et la Grande Chute, la pêche au saumon et à toutes les autres espèces est permise ; elle s’étalait du 1^{er} juin au 15 septembre. En amont de la Grande Chute, les modalités de la zone 19 sud s’appliquent. La limite de prise est fixée à un saumon par jour. Pour les autres espèces, les limites quotidiennes sont celles prévues pour la zone 19 sud (voir le tableau 10-1).

En ce qui concerne la rivière Puyjalon, de son embouchure jusqu’au premier rapide de l’émissaire du lac Puyjalon, la période de pêche en 2004 a débuté le 1^{er} juin pour se terminer le 15 septembre pour toutes les espèces incluant le saumon atlantique. Dans la rivière Aisley, en 2004-2005, la pêche à toutes les espèces est permise du 1^{er} avril au 15 avril, du 23 avril au 12 septembre et du 1^{er} novembre au 31 mars.

Pour la rivière Lechasseur, aucune règle particulière ne s’applique. Les règles de pêche sportive pour cette rivière sont les mêmes que celles des autres cours d’eau de la Côte-Nord.

Pêche au saumon

Tel qu’indiqué au tableau 10-3, pour la période quinquennale 1999-2003, la rivière Mingan présente le meilleur succès de pêche au saumon des rivières de la zone d’étude avec 0,34 capture/jour-pêche. Comparativement, les succès de pêche dans les rivières Romaine et de la Corneille ont été de 0,22 et 0,18 captures de saumon/jour-pêche, respectivement. Le succès de pêche dans la Romaine est semblable à celui de la zone salmonicole Q₈ (Moyenne-Côte-Nord). Il a connu une augmentation de 9 % en 2004, comparativement à la moyenne des cinq années précédentes, malgré une diminution de 28 % de l’effort de pêche au saumon (jours-pêche). Soulignons que les succès de pêche observés dans la Romaine en 1999 et 2002, soit respectivement 0,18 et 0,20 capture/jour-pêche, ont été les plus faibles depuis 1997. À l’inverse des résultats de la rivière Romaine, le succès de pêche de la rivière de la Corneille a connu une baisse importante en 2004, comparativement à la période quinquennale 1999-2003 (0,14 contre 0,18 capture/jour-pêche). Quant à la rivière Mingan, le succès de pêche a diminué de façon constante durant la période 1997-2002. Un légère hausse a été enregistrée en 2003.

Tableau 10-3 : Bilan de l’exploitation de chaque rivière de la zone d’étude et des rivières de la Moyenne-Côte-Nord (zone Q₈), 1997-2004

Rivières		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1999-2003 ^a	Variation ^b (%)
Mingan	Captures sportives	115	108	-	113	52	55	65	-	71	-
	Jours-pêche	209	213	-	254	141	216	227	-	210	-
	Succès (Cap./j-p.) ^c	0,55	0,51	-	0,44	0,37	0,25	0,29	-	0,34	-
Romaine	Captures sportives	47	43	56	35	47	19	23	28	36	-22
	Jours-pêche	151	165	310	152	151	95	105	117	163	-28
	Succès (Cap./j-p.)	0,31	0,26	0,18	0,23	0,31	0,20	0,22	0,24	0,22	9
De la Corneille	Captures sportives	75	50	23	18	27	18	22	14	22	-36
	Jours-pêche	162	171	131	146	117	127	104	99	125	-21
	Succès (Cap./j-p.)	0,46	0,29	0,18	0,12	0,23	0,14	0,21	0,14	0,18	-22
Zone salmonicole Q ₈ (somme des 17 rivières)	Captures sportives	2 463	1 783	1 616	1 683	1 677	1 206	1 282	1 384	1 493	-7
	Jours-pêche	10 069	7 069	6 886	7 913	6 556	6 257	5 942	6 023	6 711	-10
	Succès (Cap./j-p.)	0,24	0,25	0,23	0,21	0,26	0,19	0,22	0,23	0,22	5

^a Moyenne quinquennale.

^b Variation entre 2004 et la moyenne quinquennale.

^c Cap./j-p. : capture par jour-pêche.

Sources : MRNFP, 2005.

Les données de pêche au saumon dans la rivière Mingan ne sont pas disponibles pour l’année 2004. Enfin, dans la zone salmonicole Q₈ (Moyenne-Côte-Nord), le succès de pêche a augmenté de 5 % en 2004 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Le nombre de captures a chuté de 22 % en 2004 dans la rivière Romaine en comparaison de la période 1999-2003. Il est cependant en hausse par rapport à l’année 2003 avec 28 captures en 2004 contre 23 en 2003. De 1999 à 2004, le nombre annuel de saumons capturés a varié de 19 à 56.

L’enquête *in situ* sur la pêche sportive dans la rivière Romaine réalisée à l’été 2004 durant la saison de pêche au saumon (voir l’annexe D) a permis de recenser 32 pêcheurs, presque tous des résidants de Havre-Saint-Pierre. Globalement, ceux-ci ont affirmé avoir consacré environ 210 demi-journées à la pêche au saumon en 2004. Les captures ont totalisé 36 saumons dont 35 ont été conservés. Le succès de pêche est de l’ordre de 0,3 capture/jour-pêche. Notons que 30 saumons ont été piqués et échappés.

La même enquête a révélé que le secteur des Cayes (à l’embouchure) est le plus fréquenté par les pêcheurs de saumons interviewés. Les secteurs de la chute de l’Église (aux environs du PK 16) et de la rivière Puyjalon sont aussi d’importants lieux de pêche au saumon (voir la photo 10-1). Les pêcheurs ont majoritairement qualifié la pêche au saumon dans la rivière Romaine d’équivalente ou de moins bonne que par les années passées. Les pêcheurs qui pêchent aussi d’autres espèces que le saumon dans la Romaine ont mentionné que la qualité de pêche y était moyenne à bonne et équivalente aux années antérieures.

Par ailleurs, l’enquête menée en 2004 auprès des villégiateurs, des membres de l’Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre (ACPHSP) et des piégeurs fournit des données additionnelles sur la pêche au saumon dans la Romaine. Trente-cinq répondants déclarent avoir capturé 60 saumons durant la saison de pêche 2004 (voir le tableau 10-4 et la figure 10-1). Selon les données recueillies, on estime à près de 1 200 les heures consacrées à la pêche au saumon en 2004. Sur cette base, le succès de pêche est estimé à 0,3 capture/ jour-pêche.

Pêche aux autres espèces

Dans le cadre de l’enquête de 2004 mentionnée précédemment, 259 questionnaires ont été complétés. Quelque 70 % des répondants ont mentionné pêcher dans la zone d’étude, le tiers de ceux-ci dans la rivière Romaine.

Photo 10-1 : Secteur de pêche au saumon à la chute de l’Église de la rivière Romaine



Dans l’ensemble de la zone d’étude, les efforts les plus importants sont consentis à la pêche au saumon atlantique et à l’omble de fontaine (entre 30 et 40 heures en moyenne) ; on a consacré en moyenne près de 25 heures à la pêche à la ouananiche et à l’omble chevalier. Les autres espèces, soit le touladi, la truite de mer, le grand corégone, le brochet et l’éperlan ont fait l’objet d’un effort de pêche de moins de 20 heures (voir le tableau 10-5).

L’omble de fontaine est de loin l’espèce la plus pêchée dans la zone d’étude. En effet, les répondants ont déclaré avoir fait plus de 5 600 prises, soit près de 48 en moyenne par répondant. L’omble chevalier est la seconde espèce la plus capturée avec 1 875, soit 26 poissons en moyenne par répondant. Suivent la ouananiche et la truite de mer avec des prises de 972 et 890, respectivement (voir le tableau 10-5 et la figure 10-2).

Dans la rivière Romaine, outre les 35 heures consacrées à la pêche au grand corégone par un seul répondant et les quelque 38 heures pour la pêche au saumon, les répondants à l’enquête ont pêché pendant 9 à 15 heures les autres espèces. L’effort de pêche consenti aux autres espèces que le saumon dans la Romaine est ainsi moindre qu’ailleurs dans la zone d’étude. L’omble de fontaine (113), la truite de mer (97), l’éperlan (92) et l’omble chevalier (84) sont les espèces capturées en plus grand nombre par les répondants dans la Romaine (voir le tableau 10-4 et la figure 10-1).

Tableau 10-4 : Espèces de poissons pêchées dans la rivière Romaine, de l’automne 2003 à l’automne 2004

Espèces	Total				
	N = 42 ^a				
	Poissons capturés			Heures de pêche	
	Nombre de répondants ^b	Nombre total de poissons capturés	Nombre moyen de poissons capturés	Nombre de répondants	Nombre moyen d'heures
Saumon atlantique	35	60	1,7	31	37,6
Truite mouchetée (omble de fontaine)	8	113	14,1	8	8,8
Truite rouge (omble chevalier)	5	84	16,8	5	12,0
Truite de mer	9	97	10,8	9	14,4
Grand corégone (ouitouche) ^c	1	60	60,0	1	35,0
Brochet	16	51	3,2	15	10,5
Éperlan	2	92	46,0	2	15,0
Ouananiche	3	47	15,7	3	11,7

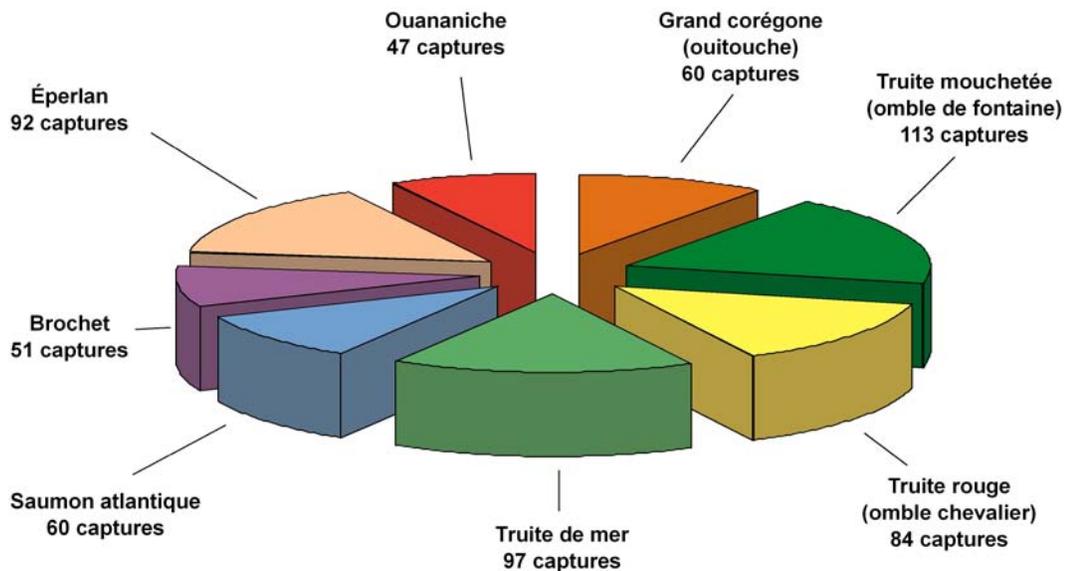
^a Nombre de répondants qui ont précisé un nombre d'heures de pêche et/ou un nombre de poissons capturés pour une ou plusieurs espèces de poissons dans la zone d'étude.

^b Nombre de répondants qui ont indiqué être allés à la pêche selon l'espèce.

^c Le grand corégone est parfois confondu avec la ouitouche.

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

Figure 10-1 : Nombre de poissons pêchés par espèce dans la rivière Romaine, de l’automne 2003 à l’automne 2004



Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

Tableau 10-5 : Espèces de poissons pêchées dans la zone d’étude (incluant la rivière Romaine), de l’automne 2003 à l’automne 2004

Espèces	Total				
	N = 148 ^a				
	Poissons capturés			Heures de pêche	
	Nombre de répondants ^b	Nombre total de poissons capturés	Nombre moyen de poissons capturés	Nombre de répondants	Nombre moyen d’heures
Saumon atlantique	41	66	1,6	37	38,8
Truite mouchetée (omble de fontaine)	118	5 619	47,6	104	34,5
Truite grise (touladi)	8	144	18,0	6	16,8
Truite rouge (omble chevalier)	72	1 875	26,0	65	24,0
Truite de mer	45	890	19,8	42	19,6
Ouananiche	63	972	15,4	53	24,0
Grand corégone (ouitouche) ^c	2	65	32,5	2	19,5
Brochet	17	58	3,4	15	16,5
Éperlan	13	591	45,5	11	17,2

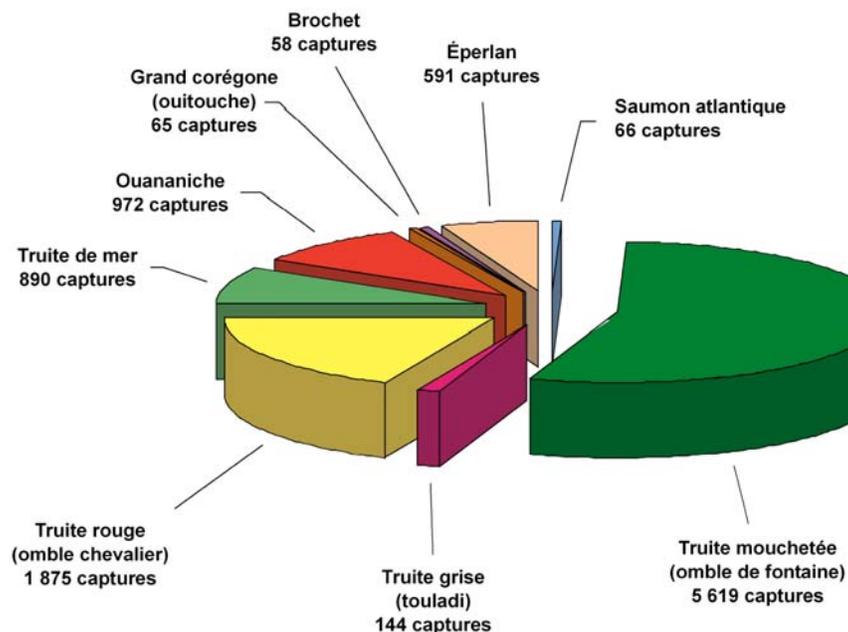
^a Nombre de répondants qui ont précisé un nombre d’heures de pêche et/ou un nombre de poissons capturés pour une ou plusieurs espèces de poissons dans la zone d’étude.

^b Nombre de répondants qui ont indiqué être allés à la pêche selon l’espèce.

^c Le grand corégone est parfois confondu avec la ouitouche.

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

Figure 10-2 : Nombre de poissons pêchés par espèce dans la zone d’étude (incluant la rivière Romaine), de l’automne 2003 à l’automne 2004



Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

Selon l’ACPHSP, sur la rivière Romaine, la pêche est pratiquée principalement sur le tronçon compris entre l’embouchure et la Grande Chute. En amont de la Grande Chute, cette activité est très peu pratiquée. Les résultats des enquêtes indiquent que 34 répondants ont pêché dans la section de la rivière Romaine allant de son embouchure à la chute de l’Église et 6 répondants, de ce dernier point jusqu’aux chutes à Charlie. Quatre répondants ont mentionné pêcher en amont des chutes à Charlie jusqu’à la Grande Chute. Enfin, très peu de répondants (1 ou 2) ont déclaré pêcher dans certaines sections de la Romaine en amont de la Grande Chute. Notons par ailleurs que le delta de la rivière est un lieu très fréquenté pour la pêche (28 répondants). Les propriétaires de chalet pêchent peu sur la rivière Romaine. Ils pratiquent cette activité principalement sur les autres plans d’eau situés dans la zone d’étude.

Les secteurs de pêche les plus fréquentés dans la zone d’étude sont illustrés sur la carte 10-3. Le secteur des lacs Cormier et à l’Ours ainsi que celui du lac du Vingt-Deuxième Mille, localisé un peu plus au nord, comptent parmi les principaux lieux de pêche situés à l’est de la rivière Romaine. Au nord et à l’ouest de cette dernière, les répondants ont mentionné pêcher principalement dans les secteurs du lac Mahkuhiu (à l’est de la rivière Mingan), dans la portion aval du lac Puyjalon, au lac en U et dans le secteur du lac Bourassa.

10.2.1.2 Pêche blanche

L’activité de pêche blanche a été documentée principalement par le biais des enquêtes de 2004, d’une entrevue de groupe et d’entrevues individuelles en 2004 ainsi que par des entrevues individuelles réalisées en 2001 dans le cadre des études de l’avant-projet de la centrale de la Romaine-1.

Enquêtes de 2004

Les enquêtes de 2004 visant les villégiateurs, les membres de l’ACPHSP et les piégeurs ont permis d’apprendre que 135 des 255 répondants pratiquent la pêche blanche dans la zone d’étude. Plusieurs fréquentent des sites localisés de part et d’autre de l’embouchure de la rivière Romaine. La pêche blanche est interdite sur la rivière Romaine en raison de son statut de rivière à saumon. Par contre, elle est permise sur la rivière Aisley et sur la rivière Lechasseur. La pêche blanche est également pratiquée sur la majorité des lacs en bordure desquels se trouvent des chalets de villégiature.

Entrevues de groupe et individuelles de 2004

Dans le cadre des inventaires du présent avant-projet du complexe de la Romaine, 16 adeptes de la pêche blanche ont été identifiés. Quatre d’entre eux ont participé à une entrevue de groupe pour discuter de leur pratique de pêche hivernale et sept autres ont accepté de répondre à un questionnaire sur le sujet.

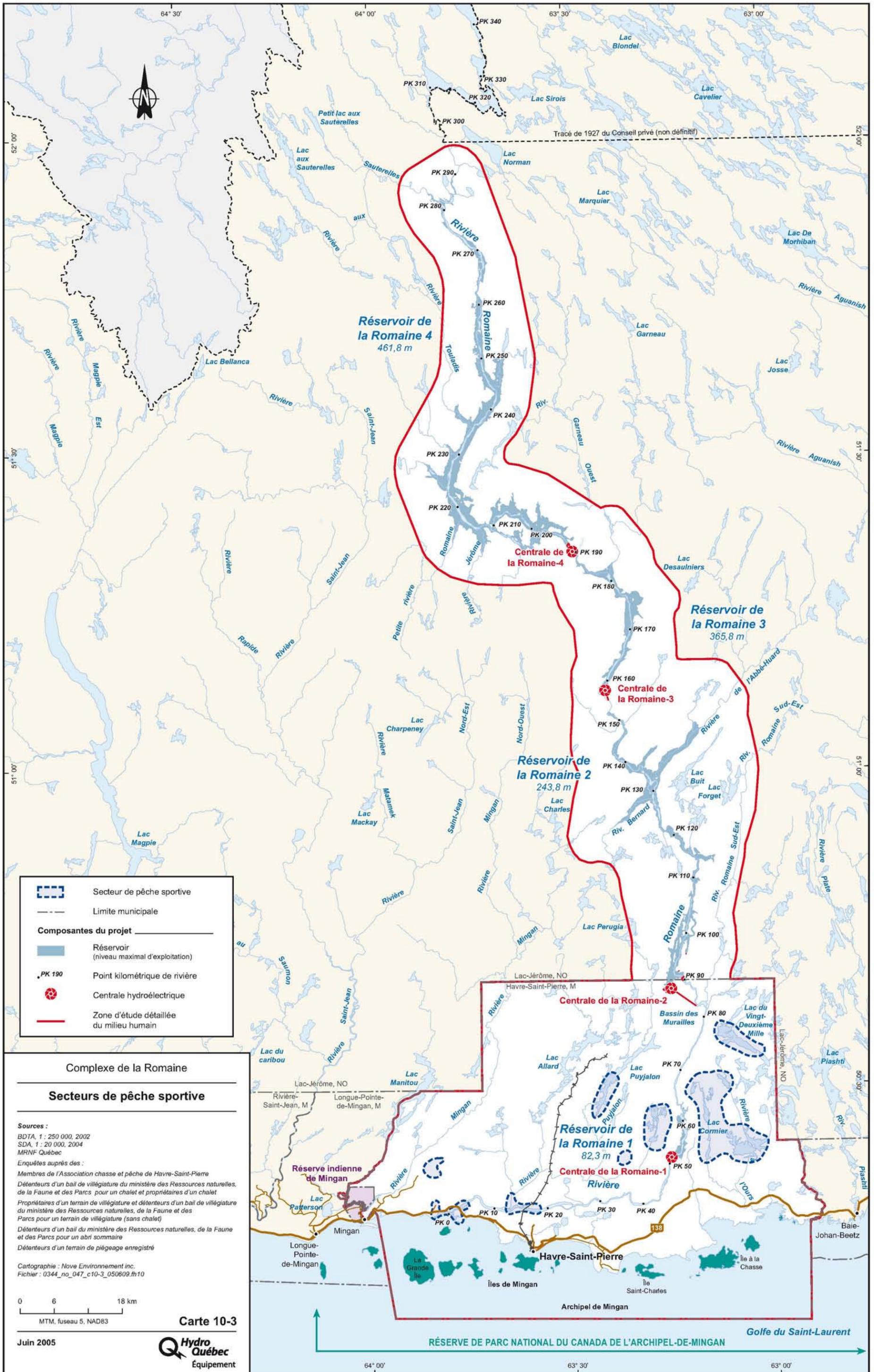
Les participants ont indiqué que la rivière Aisley est la plus fréquentée des rivières situées sur le territoire de Havre-Saint-Pierre ou à proximité. La rivière Lechasseur est aussi relativement fréquentée. Quelques personnes pêchent également sur la rivière Maleck. De façon générale, les pêcheurs qui fréquentent les rivières Aisley et Lechasseur proviennent de Havre-Saint-Pierre, occasionnellement de Longue-Pointe-de-Mingan, Baie-Johan-Beetz et Rivière Saint-Jean et très rarement d’autres municipalités de la Minganie ou de l’extérieur.

Le secteur de la rivière Aisley fréquenté pour la pêche blanche se situe à son embouchure, à environ un kilomètre en aval du pont de la route 138 (voir les photos 10 –2 et 10-3). La rivière Lechasseur est pour sa part fréquentée depuis son embouchure sur une distance d’environ 2 km vers l’amont. Un tronçon d’environ 800 m situé en amont du pont de la route 138 constitue, selon les participants, le secteur le plus fréquenté sur la rivière Lechasseur.

Une quarantaine de personnes en moyenne pratiquent la pêche blanche à des fins de loisir sur la rivière Aisley ; entre 10 et 15 autres le font sur une base régulière. D’une année à l’autre, l’achalandage est lié à l’abondance de la ressource. Aux dires des répondants, l’année 2000 a été une année de pêche blanche record sur la rivière Aisley. Sur la rivière Lechasseur, le nombre d’adeptes est moindre ; cette rivière est aussi fréquentée par les membres de la communauté innue de Mingan.

En général, le début de la période de pêche blanche varie en fonction de la prise des glaces. Sur la rivière Aisley, la période de fréquentation la plus intensive s’échelonne entre le mois de novembre et la fin du mois de janvier. La rivière gèle rapidement, ce qui en fait la première à être fréquentée pour la pêche blanche. En février, la couverture de glace est habituellement trop épaisse pour cette activité, le niveau d’eau étant alors trop bas. La rivière Lechasseur est quant à elle généralement fréquentée en décembre et en janvier. Les pêcheurs rencontrés ont indiqué que la meilleure période de la journée pour pratiquer cette activité sur la rivière Aisley se situe durant la marée basse. Ils précisent que l’effet de la marée à l’embouchure de cette rivière fait varier le niveau d’eau d’environ 1,5 m. Pour les participants à l’entrevue, la période de pratique de la pêche blanche est intimement liée à leur disponibilité, soit les fins de semaine et les périodes de congé pour ceux qui occupent un emploi régulier et tous les jours pour ceux qui sont sans emploi durant la saison de pêche blanche.

Selon les participants, pour l’ensemble de la population de Havre-Saint-Pierre, la pêche blanche arrive au quatrième rang en terme de fréquentation, après la chasse à l’orignal, la pêche estivale et la cueillette de mollusques. Toutes ces activités apparaissent importantes pour la communauté. Elles se déroulent l’une après l’autre et n’entrent donc pas en compétition entre elles.



	Secteur de pêche sportive
	Limite municipale
Composantes du projet	
	Réservoir (niveau maximal d'exploitation)
	Point kilométrique de rivière
	Centrale hydroélectrique
	Zone d'étude détaillée du milieu humain

Complexe de la Romaine

Secteurs de pêche sportive

Sources :
 BDTA, 1 : 250 000, 2002
 SDA, 1 : 20 000, 2004
 MRNF Québec

Enquêtes auprès des :
 Membres de l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre
 Détenteurs d'un bail de villégiature du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour un chalet et propriétaires d'un chalet
 Propriétaires d'un terrain de villégiature et détenteurs d'un bail de villégiature du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour un terrain de villégiature (sans chalet)
 Détenteurs d'un bail du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour un abri sommaire
 Détenteurs d'un terrain de piéage enregistré

Cartographie : Nove Environnement inc.
 Fichier : 0344_no_047_c10-3_050609.th10

0 6 18 km
 MTM, fuseau 5, NAD83

Carte 10-3

Hydro Québec
Équipement

Jun 2005



RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

Photo 10-2 : Embouchure de la rivière Aisley en été



Photo 10-3 : Embouchure de la rivière Aisley en hiver, lieu de pêche blanche



Il se dégage deux types de pratique de la pêche blanche. Pour certains, l’activité représente un loisir familial sur une base occasionnelle, surtout durant les fins de semaine. D’autres pêchent de façon plus intensive et leur objectif est davantage centré sur la récolte. Ces dernières pêchent chaque fois qu’ils en ont l’occasion, la semaine comme la fin de semaine.

L’éperlan arc-en-ciel constitue l’espèce de poisson la plus pêchée sur la rivière Aisley. Il est aussi possible d’y capturer occasionnellement la truite de mer. À l’inverse, la rivière Lechasseur est fréquentée en premier lieu pour la pêche à la truite de mer alors que la capture d’éperlans est plus occasionnelle. Selon les participants à l’entrevue, la récolte par espèces de poisson est difficile à évaluer. Les quatre pêcheurs interviewés estiment leur récolte de la dernière saison de pêche blanche sur la rivière Aisley à environ trois douzaines d’éperlans arc-en-ciel chacun et à quelques truites de mer sur la rivière Lechasseur. Selon eux, il était difficile pour un pêcheur de capturer plus d’une trentaine d’éperlans dans la rivière Aisley durant la saison 2003-2004.

La pêche blanche à l’éperlan sur la rivière Aisley aurait été exceptionnelle au cours de la saison 2000-2001. Certains pêcheurs ont alors capturé plusieurs centaines d’éperlans. Depuis, la récolte est en diminution constante. Selon les participants à l’entrevue de groupe, la diminution de la quantité d’éperlans arc-en-ciel dans la rivière Aisley pourrait être attribuable à un cycle naturel de l’espèce. Également selon eux, la présence d’un pêcheur commercial qui capture l’éperlan au filet dans le secteur de la pointe à Aisley, à l’embouchure de la rivière Romaine, pourrait aussi avoir contribué à la diminution des captures. Mentionnons que la pêche commerciale au filet est interdite à l’embouchure de la rivière Aisley mais permise à l’embouchure de la Romaine.

Au cours de la saison de pêche blanche 2003-2004, deux cabanes et quelques tentes ont été installées sur la rivière Aisley et aucune sur la rivière Lechasseur. Un des participants a précisé qu’en 2000, il y avait six cabanes sur la rivière Aisley.

La très grande majorité des pêcheurs utilisent un véhicule automobile ou la motoneige pour accéder à leur site. Pour se rendre à la rivière Lechasseur, les pêcheurs peuvent notamment emprunter, en véhicule, un chemin d’accès carrossable menant à un ancien dépotoir. Ce chemin est situé à environ 500 m à l’ouest de la rivière Lechasseur. D’autre part, en bordure de la route 138, un terrain permet aux pêcheurs désirant se rendre sur la rivière Aisley de garer leur véhicule. De là, ils empruntent un sentier, soit en motoneige, en quad ou à pied pour accéder à cette rivière.

Par mesure de sécurité, l’ACPHSP a entrepris l’aménagement d’un stationnement près du pont qui enjambe la rivière Aisley pour éviter le stationnement des véhicules en bordure de la route 138. À partir de ce stationnement, l’aménagement d’un chemin d’accès est aussi projeté pour rejoindre le chemin existant.

Entrevues individuelles de 2001

Lors des inventaires réalisés en 2001, dans le cadre de l’avant-projet de la centrale Romaine-1, 32 adeptes de la pêche blanche avaient été identifiés. De ce nombre, 19 ont participé à des entrevues individuelles visant à documenter l’activité de pêche blanche sur la rivière Aisley. Ceux-ci ont mentionné pratiquer la pêche blanche sur cette rivière en moyenne depuis une vingtaine d’années. Ils fréquentent tous le secteur de l’embouchure. Les pêcheurs pratiquent la pêche blanche en groupe de 2 à 3 personnes, principalement la fin de semaine (74 %). Selon les pêcheurs, lors de leur activité de pêche, on retrouvait règle générale une trentaine de pêcheurs à l’embouchure de la rivière Aisley.

Au total, les 53 pêcheurs formant les groupes des 19 répondants ont pêché près de 8 000 éperlans au cours de la saison 2000-2001. La récolte moyenne par pêcheur s’établit à environ 150 éperlans. Parmi les répondants, cinq s’adonnent à cette activité seulement quelques jours par saison. Leur récolte moyenne est d’environ 30 éperlans par année. Les 14 autres répondants pratiquent cette activité sur une base beaucoup plus régulière et leurs prises individuelles varient de 80 à 250 annuellement et pour 3 d’entre eux, de 450 à 1 000 éperlans. Pour 63 % des répondants, la récolte de la saison 2000-2001 était comparable à celle des années passées tandis que pour 32 %, elle était supérieure. Deux des pêcheurs ont mentionné avoir capturé d’autres espèces de poissons. Dans un cas, quatre ou cinq truites de mer ont été pêchées et dans l’autre cas, une vingtaine de poulamons.

10.2.2 Chasse

Environ les trois-quarts des répondants aux enquêtes concernant les villégiateurs, les membres de l’ACPHSP et les piégeurs pratiquent la chasse dans la zone d’étude, soit 192 des 259 répondants. Au cours de la période de septembre 2003 à septembre 2004, des 186 répondants qui ont indiqué un nombre de jours de chasse, environ 80 % se sont adonnés à la chasse au gros gibier, près de 60 % à la chasse au petit gibier et approximativement 30 % à la chasse à la sauvagine.

En moyenne, ils ont consacré 19,5 jours-chasse au petit gibier, 16,7 jours-chasse à l’original, 14,7 jours-chasse à l’ours et 10,2 jours-chasse à la sauvagine (voir le tableau 10-6). Parmi les chasseurs, plus de la moitié ont indiqué posséder au moins une infrastructure reliée à la chasse dans la zone d’étude (voir la photo 10-4). Pour la majorité des chasseurs, la quantité de gibier sur ce territoire de chasse s’est maintenue au cours des trois dernières années (143 répondants sur 177).

Tableau 10-6 : Nombre moyen de jours-chasse dans la zone d'étude, septembre 2003 à septembre 2004

	Nombre de répondants	Nombre moyen de jours
Original	149	16,7
Petit gibier	108	19,5
Ours	9	14,7
Sauvagine (oie, outarde, canard)	58	10,2

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

Photo 10-4 : Infrastructure de chasse en rive de la rivière Romaine



En ce qui concerne la chasse au petit gibier et à la sauvagine, le tableau 10-7 présente les résultats du nombre d’animaux récoltés dans la zone d’étude. Globalement, les répondants aux enquêtes ont récolté 4 126 lièvres, 736 perdrix (gélinotte huppée), 469 perdrix noires (tétràs du Canada) et 42 perdrix blanches (lagopède des saules). La chasse à la sauvagine a permis une récolte de 565 oiseaux. Cette activité est pratiquée lors des migrations d’automne, entre autres dans le secteur de l’embouchure de la rivière Romaine. Quant à la chasse au gros gibier, 141 répondants ont déclaré avoir abattu 64 orignaux et 79 chasseurs d’ours ont récolté 10 bêtes.

Tableau 10-7 : Récolte de chasse dans la zone d’étude, septembre 2003 à septembre 2004

	Nombre de répondants	Nombre total d’animaux récoltés	Nombre moyen d’animaux récoltés par chasseur
Orignal	141	64	0,5
Ours	79	10	0,1
Lièvre	139	4 126	29,7
Perdrix noire (tétràs du Canada)	75	469	6,3
Perdrix blanche (lagopède des saules)	35	42	1,2
Perdrix (gélinotte huppée)	103	736	7,1
Sauvagine (oie, outarde, canard)	66	565	8,6

Sources : Enquêtes 2004 (annexes C et D).

L’information recueillie auprès de la FAPAQ concernant les sites d’abattage des orignaux pour les saisons 2000 à 2004 permet de localiser les sites à l’intérieur d’un carré Mercator de 1 km² (voir la carte 10-4). Dans la zone d’étude, les données obtenues indiquent que 206 orignaux ont été récoltés au cours de ces cinq années. Les sites d’abattage sont concentrés dans la partie sud de la zone d’étude, au nord et à l’est de la rivière Romaine. Pour l’ours noir, des données du même type montrent que 16 ours ont été abattus dans la zone d’étude entre 2000 et 2004.

Les principaux territoires de la zone d’étude utilisés par les chasseurs sont illustrés à la carte 10-5. Environ les deux-tiers du territoire compris à l’intérieur des limites de Havre-Saint-Pierre sont fréquentés pour la chasse. Les secteurs à fréquentation élevée se situent dans la zone de l’embouchure de la rivière Romaine, au sud de cette dernière, entre les chutes à Charlie et la Grande Chute de même que dans une vaste zone englobant les lacs Cormier, à l’Ours, Bourassa et Kaumutshistikuanu. Plus au nord, des zones de chasse sont utilisées entre les PK 115 à 180 et 210 à 250 de la rivière Romaine. Selon l’ACPHSP, l’embouchure de la rivière Romaine est fréquentée pour la chasse au loup-marin. La chasse à la sauvagine est pratiquée de l’embouchure jusqu’à la Grande Chute.

Parmi les utilisateurs du territoire, 73 des 248 répondants ont indiqué utiliser l’avion comme moyen de transport pour accéder à leurs territoires de chasse. Les sections de la rivière Romaine à l’intérieur de la zone d’étude utilisées comme sites d’amerrissage se trouvent notamment aux PK 56, 66 et 79. Par ailleurs, un représentant d’une compagnie aérienne de nolisement de la région a mentionné avoir transporté environ 20 groupes de chasseurs et pêcheurs au cours des trois dernières années. Ils se rendaient à une soixantaine de kilomètres au nord de Havre-Saint-Pierre.

10.2.3 Piégeage

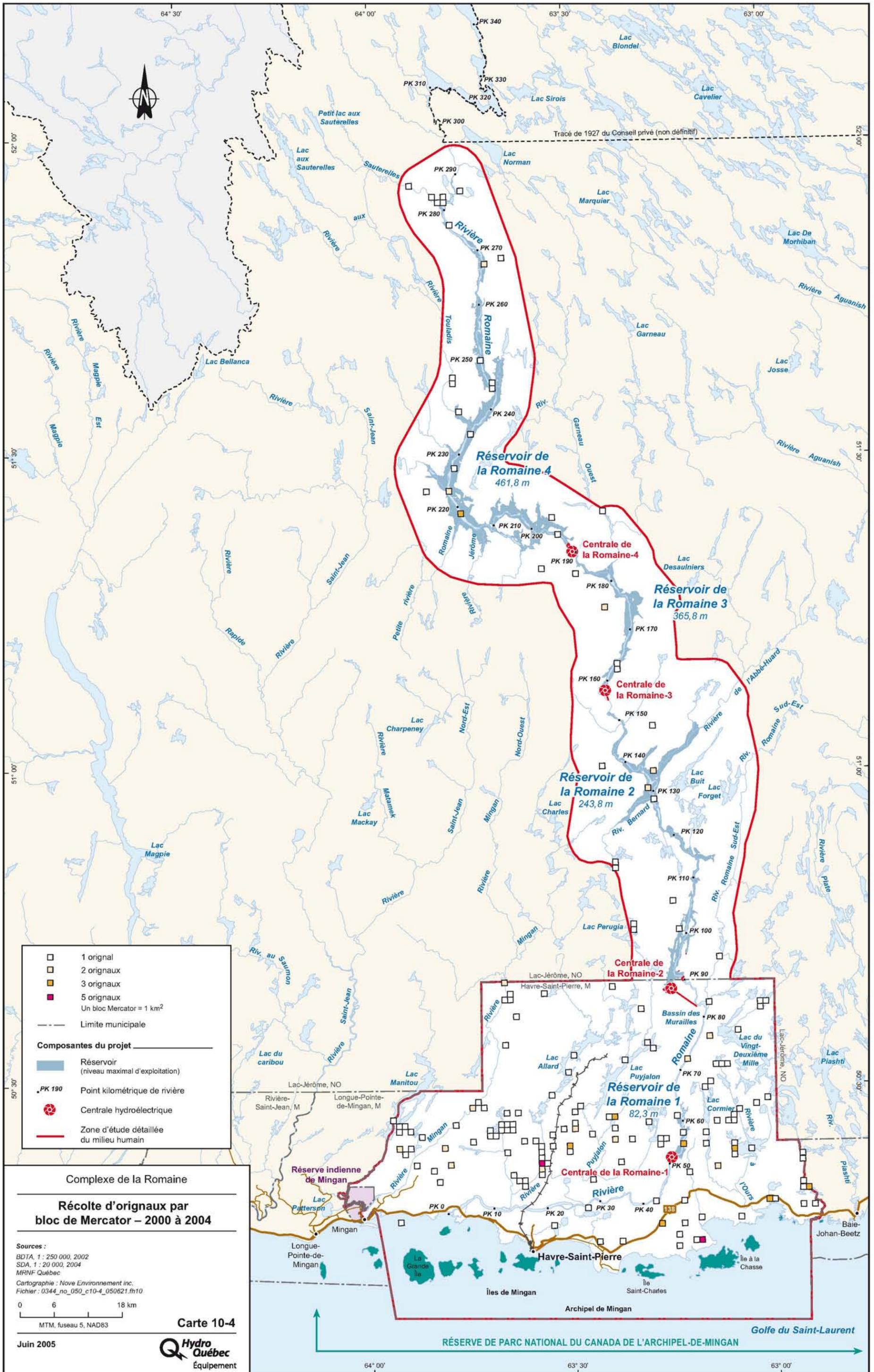
Au total, 23 terrains de piégeage enregistrés sont situés en partie ou en totalité dans la zone d’étude. Les 12 détenteurs de bail dont le terrain de piégeage est contigu à la rivière Romaine ou est susceptible d’être recoupé par les routes d’accès aux futurs ouvrages du complexe de la Romaine ont participé à l’enquête sur l’utilisation du territoire à l’étude. Les piégeurs rencontrés pratiquent cette activité depuis 25,4 années en moyenne et depuis 10,7 années sur le terrain qu’ils occupent actuellement. Des 12 répondants, trois exercent leur activité seuls et sept le font avec un aide-trappeur ; six d’entre eux sont aussi accompagnés de membres de leur famille.

La période la plus intense de trappage se situe en hiver, des mois de novembre à février. Les piégeurs se rendent sur leur terrain en moyenne 73 jours par année. Pour trois d’entre eux, ces visites ont lieu surtout la fin de semaine tandis que les huit autres ont indiqué y aller la semaine comme la fin de semaine ; le dernier trappeur surtout la semaine.

Dans la majorité des cas, la motoneige et le quad constituent les moyens de transport utilisés pour se rendre à leur terrain de piégeage de même que pour y circuler. Par ailleurs, certains doivent traverser la rivière Romaine ou d’autres plans d’eau ; une embarcation à moteur ou un canot est alors utilisé. Pour franchir la Romaine, le flatou (ou bac) est employé pour faire la traversée des quads.

Sept piégeurs ont indiqué avoir un abri ou un camp sur leur terrain de piégeage. Également, les piégeurs ont développé sur leur terrain respectif un réseau de sentiers de motoneige et de quad. Soulignons qu’aucun trappeur n’a aménagé de rampe de mise à l’eau ou de quai à l’intérieur de la zone d’étude.

Au cours de la période de septembre 2003 à septembre 2004, les principales espèces récoltées ont été l’écureuil, la belette, le castor, le renard et la martre (voir le tableau 10-8). Les secteurs riverains de la rivière Romaine constituent pour les sept piégeurs qui y ont accès, des territoires de piégeage et de chasse. Par ailleurs, un ours a été capturé par un piégeur au cours de la période visée par l’enquête.



	1 originaux
	2 originaux
	3 originaux
	5 originaux
	Un bloc Mercator = 1 km ²
	Limite municipale
Composantes du projet	
	Réservoir (niveau maximal d'exploitation)
	Point kilométrique de rivière
	Centrale hydroélectrique
	Zone d'étude détaillée du milieu humain

Complexe de la Romaine

Récolte d'originaux par bloc de Mercator – 2000 à 2004

Sources :
 BDTA, 1 : 250 000, 2002
 SDA, 1 : 20 000, 2004
 MRNF Québec
 Cartographie : Nove Environnement inc.
 Fichier : 0344_no_050_c10-4_050621.fh10

0 6 18 km
 MTM, fuseau 5, NAD83

Carte 10-4

Hydro Québec
Équipement

Jun 2005

RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

Tableau 10-8 : Récolte de fourrures des 12 terrains de la zone d’étude contigus à la rivière Romaine, saison 2003-2004

Espèce	Zone d’étude (12 terrains) ^a
Belette	102
Castor du Canada	84
Écureuil	203
Lynx du Canada	7
Martre d’Amérique	49
Ours	1
Loup	1
Loutre	17
Renards	64
Vison d’Amérique	26
Rat musqué	37

^a Pour la période d’octobre 2003 à octobre 2004.

Sources : Enquête auprès des détenteurs d’un terrain de piégeage enregistré, 2004 (annexes C et D).

Outre le piégeage, les piégeurs pratiquent de nombreuses activités sur leur terrain de piégeage. Les principales sont la raquette ou le ski de fond, le quad (VTT) et la reconnaissance de leur territoire de chasse (12 répondants), la motoneige, la cueillette des fruits sauvages et la promenade en forêt (11 répondants), la pêche et la chasse au petit gibier (10 répondants), la chasse au gros gibier et le canotage (9 répondants).

Le territoire de ces terrains de piégeage est aussi utilisé par d’autres personnes pour la pratique de certaines activités. Les principales sont la motoneige, la chasse au gros gibier, le quad, le canotage, la promenade en forêt, la raquette et le ski de fond.

Le revenu moyen par piégeur provenant des activités de piégeage est d’environ 1 150 \$ par année.

Finalement, huit piégeurs ont indiqué qu’il y avait certains problèmes sur leur terrain de piégeage surtout reliés à la rareté de la ressource (poissons, gros et petit gibier). Ces problèmes s’avèrent toutefois d’intensité moyenne à faible, selon les répondants.

10.2.4 Savoir écologique

10.2.4.1 Pêche récréative

Les participants aux ateliers sur le savoir écologique ont indiqué que le saumon, le brochet, l’omble de fontaine, l’éperlan, le touladi, la ouananiche, l’omble chevalier, le

grand corégone ou la ouitouche et l’anguille sont des espèces pêchées dans la rivière Romaine, dans ses tributaires et dans les lacs de la zone d’étude. Dans le secteur du delta de la rivière Romaine, l’anguille, le capelan, l’éperlan, l’esturgeon, le hareng et la truite de mer peuvent être capturés. Le saumon, l’omble de fontaine, l’éperlan et la truite de mer sont les espèces les plus recherchées. Parmi ces dernières, l’omble de fontaine est la plus pêchée, l’été comme l’hiver. Les lieux de pêche sont surtout associés aux lacs où se concentre la villégiature. À cause de l’accessibilité accrue durant l’hiver, la pêche blanche sur les lacs est très populaire. On estime les captures d’ombles de fontaine à plus d’une centaine par chalet.

Selon les participants, de 50 % à 75 % de la population de Havre-Saint-Pierre pratique la pêche. C’est une activité de loisir très importante à laquelle participe toute la famille. La récolte du capelan est par ailleurs une activité familiale traditionnelle pour ceux qui ne sont pas des adeptes de la pêche sportive. Mentionnons enfin que la population apprécie la consommation du poisson qu’elle pêche.

10.2.4.2 Chasse

Dans le cadre des ateliers sur le savoir écologique, les participants ont indiqué que la chasse à la sauvagine est pratiquée dans la zone d’étude, principalement en bordure du golfe du Saint-Laurent. Cette chasse serait pratiquée par la moitié de la population de Havre-Saint-Pierre. Selon les participants, elle surpasse la chasse à l’orignal en popularité. Parmi les activités avec prélèvement auxquelles s’adonne la population de Havre-Saint-Pierre, elle vient derrière la pêche. Les espèces les plus recherchées sont l’outarde, le canard noir et la sarcelle.

La présence de l’orignal a été constatée dans le secteur de la rivière Romaine à partir du milieu des années 1960. Le nombre de chasseurs d’orignal a progressé depuis lors. L’ours noir est peu chassé dans la zone d’étude.

La chasse au caribou est interdite dans la zone d’étude. Cette viande de gibier est très appréciée de la population qui déplore que cette chasse soit peu accessible puisqu’il faut se déplacer très loin au nord pour la pratiquer dans les zones de chasse où elle est permise.

Le lièvre et la perdrix sont des gibiers recherchés pour leur viande que l’on met en conserve. La viande de phoque commun ou loup-marin est également très appréciée des résidents de Havre-Saint-Pierre. Ce dernier est chassé à l’embouchure de la rivière Romaine.

10.2.4.3 Piégeage

Selon les participants aux ateliers sur le savoir écologique, la martre d’Amérique, le castor du Canada, le rat musqué, le renard et l’ours comptent parmi les espèces

récoltées dans la zone d’étude. Pour les trappeurs, le piégeage est surtout une activité récréative.

On a souligné que de nombreux trappeurs fréquentaient la zone de piégeage libre en terres publiques. Plusieurs proviennent de l’extérieur de Havre-Saint-Pierre.

10.3 Pourvoiries

La zone d’étude renferme deux pourvoiries. Leurs caractéristiques sont présentées au tableau 10-9. Les Pourvoyeurs de la Rivière Corneille inc., pourvoirie à droits exclusifs, exploite la rivière de la Corneille à partir de l’embouchure jusqu’à l’entrée du lac Ferland (19 km). Elle possède un camp et un chalet en bordure de la rivière. Cette pourvoirie est accessible par la route 138. Les activités de la pourvoirie se rattachent presque uniquement à la pêche sportive au saumon atlantique et à l’omble de fontaine.

Pourvoirie du Lac du 22^e Mille est une pourvoirie sans droits exclusifs. La pêche et la chasse au petit et au gros gibier sont des activités offertes à la clientèle. Elle possède deux bâtiments (camps et/ou chalets) pouvant héberger entre 4 et 6 personnes chacun. Des activités hivernales incluant la pêche blanche sont aussi possibles. L’hydravion ou la motoneige est nécessaire pour atteindre cette pourvoirie.

10.4 Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre

L’Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre exerce ses activités dans la zone d’étude. Le grand nombre de chasseurs résidant à Havre-Saint-Pierre et le besoin de se regrouper afin d’assurer une pratique sécuritaire de cette activité sont parmi les raisons qui ont motivé la création de l’Association formée officiellement le 11 novembre 1977. Son territoire n’est pas défini par des limites précises mais couvre principalement la municipalité de Havre-Saint-Pierre et son prolongement vers le nord dans les territoires non organisés.

En 2004, l’ACPHSP regroupait 409 membres dont plus de 95 % sont des résidents de Havre-Saint-Pierre. Chaque membre détient une carte familiale renouvelable à chaque automne. Le financement de l’Association provient de la cotisation de ses membres (vente de cartes de membre), d’activités sociales et récréatives, de la location de locaux et d’un contrat de services avec la SÉPAQ pour la gestion de la pourvoirie du domaine Maujerol inc. sur l’île d’Anticosti.

Tableau 10-9 : Caractéristiques des pourvoies établies dans la zone d’étude

Identification	Territoire ou localisation	Km de rivière	Km ²	Activités pratiquées				Accès
				Pêche	Pêche saumon	Chasse	Piégeage	
Pourvoirie avec droits exclusifs 09-610 Les pourvoyeurs de la Rivière Corneille inc.	Rivière de la Corneille	19	19	X	X			Route 138
Pourvoirie sans droits exclusifs 09-627 Pourvoirie du Lac du 22 ^e Mille	Lac du Vingt-Deuxième Mille			X		X		Hydravion

Source : Fédération des pourvoyeurs du Québec, 2004.

Les activités et services offerts aux membres sont les suivants : camp Castor (local et champ de tir, à 6 km à l’est de Havre-Saint-Pierre sur la route 138), tir au pigeon d’argile, festival de l’original, festival du chevreuil, cours de maniement d’armes à feu, cours de tir à l’arc, divers autres cours reliés à la chasse et à la pêche, location de locaux et défense des droits des membres de l’Association. Elle a investi environ 40 000 \$ au cours des trois dernières années pour l’ouverture de chemins et de sentiers, la construction de bâtiments ou d’infrastructures (25 000 \$), la réalisation d’aménagements fauniques et divers autres services aux membres (14 000 \$), comme la fourniture d’équipements pour le tir au pigeon d’argile, le festival du chevreuil et le festival de l’original.

L’Association prévoit la réalisation d’importants projets au cours des prochaines années sur les plans faunique et récréotouristique. Notamment, l’ensemencement du saumon dans la rivière Romaine est un projet qui lui tient à cœur. L’Association souhaite aussi obtenir la gestion de la ressource saumon de la rivière Romaine. À cet égard, une démarche conjointe avec le Conseil des Montagnais de Mingan a mené à la publication d’une étude portant sur l’exploitation halieutique du saumon de la rivière Romaine. Cette démarche visait la prise en charge et la mise en valeur du potentiel salmonicole de la rivière Romaine. Mentionnons que l’Association tente depuis 1977 d’obtenir la gestion de l’exploitation halieutique de la rivière. Elle espérait entre autres obtenir le statut de zone d’exploitation contrôlée (zec), sur une portion du cours d’eau. Pour l’Association, la mise en place d’une zec favoriserait la gestion et l’accès démocratique à la rivière à des coûts moins élevés, tant pour les membres de l’Association que pour les usagers. Aucune entente n’a encore été conclue.

La création de la Réserve de parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan a entraîné l’expropriation des chalets de villégiature situés sur les îles de Mingan et l’interdiction d’y pratiquer la chasse, la pêche et d’autres activités traditionnelles. Les résidents de Havre-Saint-Pierre et les autres utilisateurs ont donc dû déplacer leurs activités de villégiature, de chasse et de piégeage au nord de la route 138. L’Association s’est donné comme mandat de préserver les droits d’utilisation du territoire des îles de Mingan. Une entente est d’ailleurs intervenue avec Parcs Canada. Selon les modalités de cette entente signée en 2000, les résidents de Havre-Saint-Pierre sont dorénavant autorisés à cueillir des fruits sauvages sur l’ensemble des îles de l’archipel, à récolter un maximum de 20 lièvres par chasseur annuellement et à pêcher dans les estrans. Des sites de camping non aménagés sur les îles sont réservés sans frais aux résidents locaux. L’entente permet finalement au directeur de la réserve d’autoriser d’autres activités sur les îles pour la population locale.

11 Pêche commerciale

11.1 Profil régional

Tel que mentionné dans un portrait régional dressé par le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), la pêche commerciale dans le golfe du Saint-Laurent a traditionnellement été dominée par les pêches de la morue, du homard, du hareng et du sébaste (MPO, 1998). Des changements importants survenus au cours des 30 dernières années ont donné lieu à une expansion des pêches du crabe et de la crevette tandis que celles de la morue et du sébaste étaient fermées suite à la diminution des stocks. Depuis le début des années 1970, la pêche des mollusques et des crustacés a pris une expansion considérable.

Ainsi, en 2003, le total de 5 260 t des débarquements des pêcheurs commerciaux dans les ports de la Moyenne-Côte-Nord, soit ceux situés entre Sept-Îles et Pointe-Parent y compris l’île d’Anticosti, était constitué à 94,6 % de mollusques et de crustacés (4 978 t), à 3,4 % de poissons de fond (177 t) et à 2,0 % d’espèces pélagiques et de l’estuaire (104 t) (MPO, 2004a). Ces débarquements représentent une valeur de près de 17 M\$ et constituent un peu plus de 50 % des débarquements effectués dans la région de la Côte-Nord et environ 10 % de ceux de l’ensemble du Québec (voir le tableau 11-1).

Les espèces exploitées par les pêcheurs commerciaux de la Moyenne-Côte-Nord sont principalement le crabe des neiges, le pétoncle, le buccin, la crevette, le hareng et le turbot (flétan du Groenland). Également, l’éperlan arc-en-ciel, la mactre de Stimpson, le homard, l’oursin, la mye et le flétan de l’Atlantique, sont susceptibles d’être pêchés en Minganie (CLD Minganie, 2004a).

11.1.1 Espèces de fond

La pêche du poisson de fond du golfe du Saint-Laurent vise essentiellement le flétan du Groenland, la morue, le flétan de l’Atlantique, la plie grise, le sébaste et la plie canadienne. Les statistiques des débarquements de la Moyenne-Côte-Nord pour l’année 2003 indiquent que 159 t de flétan du Groenland ont été récoltées, 16 t de flétan Atlantique, 1 t de morue, 1 t de sébaste et 1 t de plie canadienne. Une petite quantité de merluche blanche et de loup de mer a aussi été récoltée (MPO, 2004a).

Tableau 11-1 : Débarquements de l’industrie de la pêche par espèce en 2003, Moyenne-Côte-Nord, Côte-Nord et le Québec

	Moyenne-Côte-Nord		Côte-Nord		Le Québec	
	Quantité (t poids vif)	Valeur (000 \$)	Quantité (t poids vif)	Valeur (000 \$)	Quantité (t poids vif)	Valeur (000 \$)
POISSONS DE FOND						
Morue	1	2	82	114	175	238
Aiglefin	-	-	-	-	*	*
Sébaste	1	*	3	2	316	231
Flétan de l’Atlantique	16	100	25	158	108	604
Plie canadienne	1	1	3	3	105	76
Plie grise	-	-	-	-	126	159
Plie rouge	-	-	-	-	150	108
Flétan du Groenland	159	299	732	1 369	2 681	5 091
Plies non spécifiées	-	-	-	-	-	-
Merluche blanche	*	*	*	*	17	10
Loup de mer	*	*	*	*	1	
Autres poissons de fond	*	*	1	*	180	130
Total poissons de fond	177	402	847	1 648	3 860	6 647
ESPÈCES PÉLAGIQUES ET DE L’ESTUAIRE						
Hareng	104	69	168	98	6 241	1 634
Maquereau	-	-	-	-	4 380	1 833
Thon rouge	-	-	-	-	-	-
Éperlan	-	-	-	-	*	*
Capelan	-	-	-	-	-	-
Autres espèces pélagiques et de l’estuaire	*	*	*	1	46	88
Total espèces pélagiques et de l’estuaire	104	69	168	98	10 667	3 555
MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS						
Mye commune	13	17	875	1 369	882	1 382
Palourde de mer	-	-	-	-	-	-
Pétoncle	929	1 061	1 078	1 245	1 420	1 890
Buccin	891	877	1 264	1 213	2 000	1 926
Homard	42	550	69	828	3 127	41 039
Crevette	150	346	1 219	1 951	17 262	23 550
Crabe commun	14	11	14	11	1 628	1 230
Crabe des neiges	2 192	13 090	4 006	23 716	12 445	78 361
Autres mollusques et crustacés	747	496	836	557	1 220	846
Total mollusques et crustacés	4 978	16 446	9 361	30 889	39 984	150 222
Autres	1	1	33	135	175	394
TOTAL	5 260	16 918	10 409	32 771	54 686	160 818

* : Moins de la moitié de la plus petite unité exprimée.

- : Nil.

Source : MPO, 2004a.

11.1.2 Espèces pélagiques et de l’estuaire

Dans le golfe du Saint-Laurent, la pêche aux poissons pélagiques s’intéresse principalement au hareng et au maquereau et, dans une moindre mesure, à l’éperlan arc-en-ciel. En 2003, les 104 t d’espèces pélagiques et de l’estuaire pêchées et enregistrées sur la Moyenne-Côte-Nord étaient constituées presque exclusivement de hareng.

La pêche commerciale au saumon est interdite depuis 1993 en Haute-Côte-Nord et depuis 1994 en Moyenne-Côte-Nord. Devant la baisse généralisée des stocks de saumons en Amérique de Nord, la pêche commerciale du saumon a été définitivement interdite au Québec en 2000. La ressource est maintenant partagée entre deux groupes d’utilisateurs, les autochtones et les pêcheurs sportifs (FAPAQ, 2004).

Sur la Côte-Nord, la pêche commerciale à l’omble de fontaine anadrome s’effectuait à partir de la rivière Pigou, près de Sept-îles, jusqu’à Blanc-Sablon. L’activité se concentrait principalement dans l’extrémité est de cette zone. En 2000, seulement quelques pêcheurs en faisaient une activité véritablement commerciale (FAPAQ, 2001). Aujourd’hui, il ne subsiste plus aucune pêche commerciale de salmonidés au Québec. La totalité de la production de salmonidés provient maintenant de l’aquaculture (MAPAQ, 2004).

La pêche commerciale de l’éperlan arc-en-ciel se pratique sur l’ensemble de la Côte-Nord, soit de l’embouchure du Saguenay jusqu’à Blanc-Sablon. Cette exploitation doit être considérée comme un loisir plutôt qu’une activité commerciale. La récolte annuelle serait de moins de 20 t pour l’ensemble de la Côte-Nord et le succès de pêche serait de l’ordre de quelques douzaines d’éperlans par jour par pêcheur. La plupart des pêcheurs écoulent leurs captures localement, soit à des particuliers, à leur famille ou les gardent pour leur consommation personnelle (FAPAQ, 2001).

La pêche au capelan dans le golfe du Saint-Laurent s’est développée vers la fin des années 1970 avec l’émergence d’un marché japonais pour la femelle oeuvée. Les débarquements sont alors passés d’une moyenne annuelle de 700 t à près de 10 000 t par année. La période de pêche la plus intense dans la zone 15, qui fait face à la zone d’étude, se produit généralement au cours des mois de juin et juillet. Les débarquements en 2002 pour l’estuaire et le golfe du Saint-Laurent étaient de 3 392 t. De ce total, la part attribuable à la zone 15 reste marginale avec des débarquements se chiffrant à 20 t (MPO, 2004b).

En 2004, 61 permis de pêche commerciale ont été émis pour la pêche au capelan dans la zone 15 (MPO, 2004c). Selon les pêcheurs commerciaux qui ont participé à l’entrevue de groupe tenue dans le cadre des inventaires du milieu humain, aucune pêche commerciale au capelan n’est pratiquée dans le secteur de l’embouchure et du delta de la rivière Romaine.

11.1.3 Mollusques et crustacés

Trois espèces de crustacés sont exploitées de façon intensive dans le golfe du Saint-Laurent: la crevette nordique, le crabe des neiges et le homard. En ce qui concerne les mollusques, plusieurs espèces y sont récoltées. Les principales sont le pétoncle, le buccin, l’huître, la mactre d’Amérique, la palourde, la mactre de Stimpson et la mye.

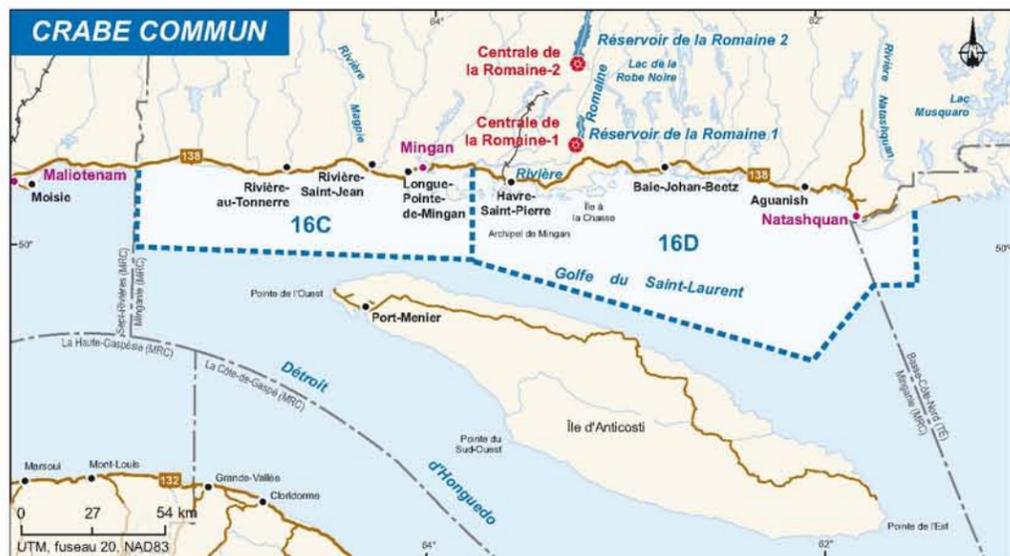
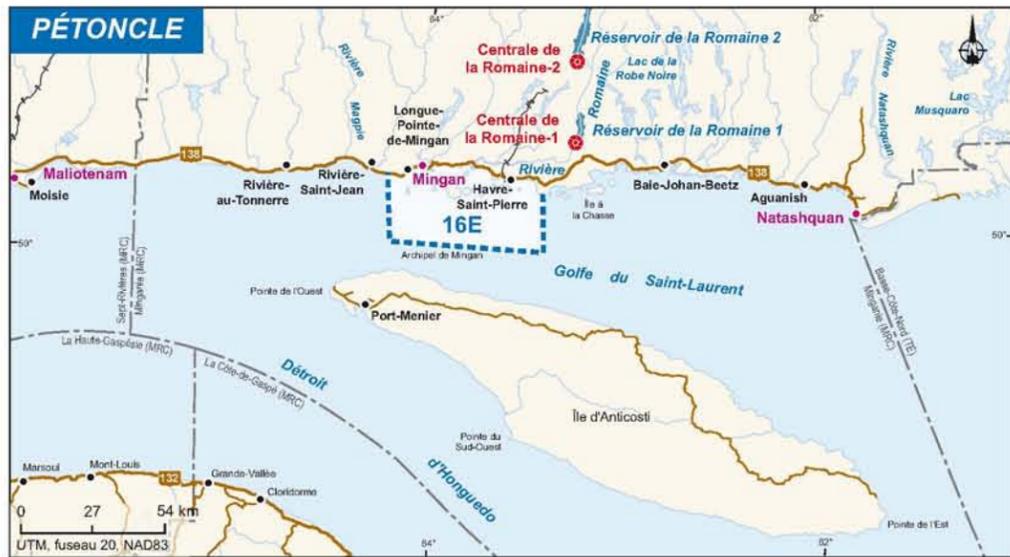
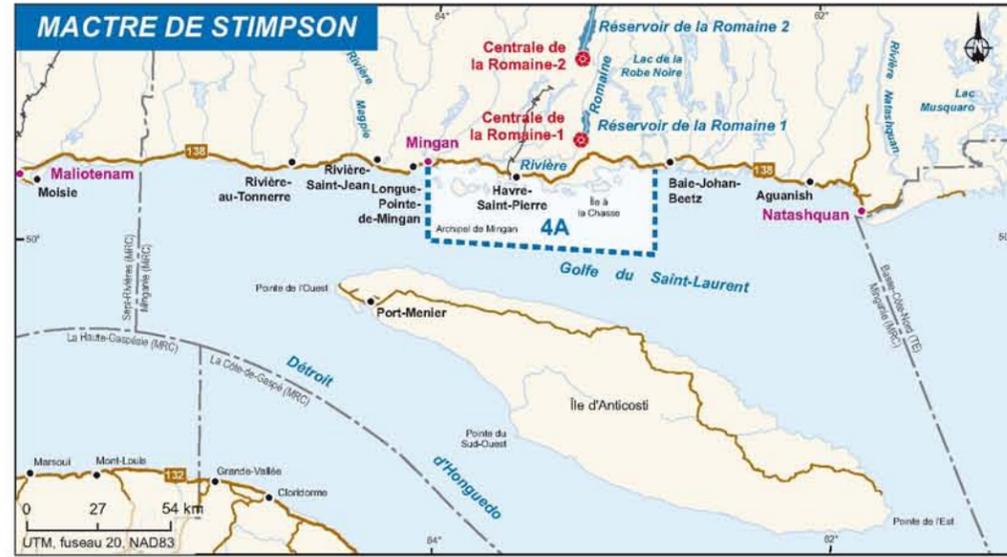
Au total, 4 978 t de mollusques et de crustacés ont été débarquées dans les ports de la Moyenne-Côte-Nord en 2003. Près de la moitié de ces captures (44 %) était constituée de crabes des neiges, près de 20 % de pétoncles, environ 18 % de buccins et 3 % de crevettes (MPO, 2004a).

Parmi les principales espèces de mollusques et de crustacés exploitées commercialement sur la Côte-Nord, six sont pêchées dans le delta de la rivière Romaine ou dans les secteurs environnants (buccin, pétoncle, crabe commun, mactre de Stimpson, crabe des neiges et mye commune). La carte 11-1 illustre, pour le secteur à l’étude, les zones de pêche commerciale de ces espèces telles que définies par le MPO pour l’attribution des permis de pêche. La pêche commerciale de la crevette et du homard est également abordée dans cette section puisque ces espèces sont exploitées par les pêcheurs commerciaux qui fréquentent la zone d’étude. Elles ne sont toutefois pas pêchées dans le delta de la rivière.

Pétoncle

Il y a deux espèces de pétoncles dans le golfe du Saint-Laurent, le pétoncle géant et le pétoncle d’Islande. Ces deux espèces se retrouvent principalement sur des fonds de gravier, de coquillage ou de roche, généralement à des profondeurs variant entre 20 et 60 mètres. Les pétoncles sont sédentaires et vivent en agrégations appelées gisements. Sur la Côte-Nord, la pêche commerciale a débuté à la fin des années 1960. Sur la Haute-Côte-Nord et la Moyenne-Côte-Nord, cette pêche côtière porte principalement sur le pétoncle d’Islande, alors que sur la Basse-Côte-Nord, les deux espèces sont présentes.

Au Québec, après une baisse des débarquements de la pêche au pétoncle de 1999 à 2002, on constate une reprise en 2003 (MAPAQ, 2004). Pour cette dernière année, les débarquements totalisaient 1 420 t pour le Québec et 929 t (113 t de muscles) pour la Moyenne-Côte-Nord. Cette dernière, où les débarquements de pétoncles d’Islande ont connu une forte hausse depuis le début des années 1980, correspond à la région la plus productive du Québec, tout en étant celle où les mesures de gestion sont les plus strictes. Les débarquements se font surtout sous forme de muscles, mais les débarquements en coquille prennent de plus en plus d’importance depuis la fin des années 1990.



4A Zone de pêche commerciale

--- Limite de MRC

Infrastructures

- ☉ Centrale hydroélectrique
- Localité
- Communauté autochtone
- 138 Route principale
- Autres routes

Composantes du projet

- Réservoir
- ☉ Centrale hydroélectrique



Complexe de la Romaine

Zones de pêche commerciale

Sources :

- BDGA, 1 : 1 000 000, 2002
- SDA, 1 : 20 000, 2004
- MRNF Québec
- Zones de pêche : Pêches et Océans Canada, 2004
- Cartographie : Nove Environnement inc.
- Fichier : 0344_no_049_c11-1_050609.fr10

Carte 11-1

Juin 2005

Hydro Québec
Équipement

La région de la Côte-Nord est divisée en 12 zones de gestion réparties entre l’embouchure du Saguenay et Blanc-Sablon. En 2003, 50 permis de pêche réguliers et 10 permis exploratoires ont été émis sur la Côte-Nord. (MPO, 2004d).

La zone d’étude fait partie de la zone 16-E (voir la carte 11-1). En 2003 et 2004, sept permis de pêche ont été émis pour cette zone, dont quatre à des entreprises autochtones. Dans cette zone, un contingent a été fixé à 57,2 t de muscles, qui est habituellement atteint (55,6 t en 2003). Les débarquements ainsi que les prises par unité d’effort observés depuis 1998 sont stables et montrent que le stock est capable de supporter le niveau d’exploitation actuel. Le MPO envisage l’ajout potentiel de deux pétoncliers dans cette zone, mais seulement en réduisant l’ensemble des contingents individuels afin de maintenir le niveau d’exploitation de 2003 (MPO, 2004d).

Buccin

Le buccin commun se retrouve dans les eaux froides à partir du niveau de marée jusqu’à plus de 30 m de profondeur. Les adultes ont un mode de vie sédentaire. Ils passent la majeure partie de leurs temps immobiles et à moitié enfouis dans les sédiments. La pêche au buccin est une pêche côtière qui se pratique à partir d’une petite embarcation à l’aide d’un casier de type pyramidal. Bien qu’ouverte à l’année, cette pêche est pratiquée surtout entre avril et octobre.

En 2003, les débarquements pour l’ensemble du Québec étaient de 2 000 t, en hausse de 17 % par rapport à 2002 et de 40 % par rapport à 1999. Les débarquements spécifiques à la Moyenne-Côte-Nord ont totalisé 891 t en 2003 (MPO, 2004a).

Les eaux québécoises sont divisées en 15 zones de pêche (MPO, 2000). La zone d’étude fait partie de la zone 6, pour laquelle 15 permis ont été émis en 2004, dont trois à des entreprises autochtones (voir la carte 11-1). Selon les données les plus récentes disponibles, en 1999, les débarquements de la zone 6 étaient de 130 t. De 1995 à 1999, l’intensification des activités de pêche a entraîné une diminution des prises par unité d’effort. Au cours de cette période, il a diminué de 7,5 à 3,7 (kilogramme de poids vif par casier).

Mactre de Stimpson

La mactre de Stimpson est un mollusque sédentaire qui vit en agrégations (gisements), enfoui dans les sédiments. Cette pêche est côtière et son exploitation se fait à l’aide d’une drague hydraulique. Depuis 1990, plusieurs gisements de taille variable ont été découverts principalement en Haute et en Moyenne-Côte-Nord ainsi que dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Dans le golfe du Saint-Laurent, les gisements de mactres sont situés sous la zone de marée et généralement à des profondeurs ne dépassant pas 60 mètres. Ces gisements peuplent des fonds à dominance de sable.

Le Québec est divisé en dix zones de pêche. La zone d’étude fait partie de la zone 4A (voir la carte 11-1) d’une superficie estimée à 12 km² (MPO, 2004e). En 2003, les débarquements ont été de 862 t pour l’ensemble du Québec, soit une hausse de 69 % par rapport à 2002 et de 125 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (MPO, 2004a). Cette hausse des débarquements s’explique essentiellement par le développement de l’exploitation dans le secteur de Natashquan (zone 4B). La zone 4A est régie, entre autres, par un contingent de 149,7 t et une saison de pêche s’étendant du 1^{er} juillet au 9 novembre. Seulement deux permis ont été émis pour la zone 4A en 2003 et 2004. Dans cette dernière zone, le total admissible des captures a été atteint en 2003.

Mye commune

La mye commune est un organisme filtreur qui se nourrit d’algues, d’animaux microscopiques, ainsi que de détritiques en suspension dans l’eau. Elle a une longévité moyenne de 17 ans et atteint une longueur maximale de 10 à 12 cm. C’est sur les zones intertidales et infralittorales que vivent les myes ; on les trouve la plupart du temps sur des fonds vaseux et à une profondeur inférieure à 10 m. Au Québec, les bancs de myes les plus vastes et les plus productifs sont localisés sur la rive nord de l’estuaire maritime du Saint-Laurent. Le long des côtes du golfe, les stocks commerciaux de myes sont concentrés dans le secteur Gaspésie-Sud/baie des Chaleurs, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Moyenne-Côte-Nord (dans les régions de Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre). La récolte manuelle de mye à l’aide d’une pelle ou d’une fourche est une des plus anciennes activités de pêche au Québec.

Les débarquements ont atteint 882 t en 2003 pour l’ensemble du Québec, 875 t pour la Côte-Nord et seulement 13 t pour la Moyenne-Côte-Nord. Une pêche mécanisée à l’aide d’une drague hydraulique avec tapis convoyeur est effectuée sur la Moyenne-Côte-Nord (MPO, 2004a). Cet engin permet la récolte de mollusques dans la zone infralittorale (jusqu’à une profondeur de 4 m), zone qui n’est pas accessible aux cueilleurs manuels.

Il n’existe pas d’étude sur l’état des stocks de la mye. De nouvelles mesures de gestion ont été implantées en 2004. Elles comprennent entre autres la mise en place de zones de pêche et l’émission de permis (MAPAQ, 2004). Les zones de pêche 2.2 et 2.3 recourent la zone d’étude (voir la carte 11-1).

Crevette

La crevette est présente partout dans l’estuaire et dans le nord du golfe du Saint-Laurent à des profondeurs variant de 150 à 350 mètres. La crevette est exploitée commercialement du 1^{er} avril au 31 décembre dans quatre zones de pêche (MPO, 2004f). Les débarquements de crevettes pour l’ensemble du Québec s’élevaient à 17 262 t en 2003, dont 1 219 sur la Côte-Nord et 150 sur la Moyenne-Côte-Nord (MPO, 2004a). La zone d’étude est englobée dans la zone 9 (Anticosti). La pêche de

la crevette est soumise à plusieurs mesures de gestion dont le contrôle des prises par le total admissible de captures, l'imposition d'un maillage minimal (40 mm) et l'obligation depuis 1993 d'utiliser la grille Nordmore pour réduire les captures accessoires de poissons de fond. En 2003, 112 permis permanents ont été émis pour la pêche à la crevette au Québec. De plus, des allocations temporaires sont accordées depuis 1997 à des pêcheurs ne détenant pas de permis permanent.

Homard

Les débarquements de homard au Québec ont atteint 3 127 t en 2003, une augmentation de 5 % par rapport à 2002. La presque totalité des débarquements ont été effectués aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie. Les débarquements de la Côte-Nord ont atteint 69 t en 2003, dont 42 t sur la Moyenne-Côte-Nord. Seulement 2 t (données préliminaires) ont été prélevées dans la zone 18 (MPO, 2004a) qui recoupe la zone d'étude. Précisons que la zone de pêche 18 couvre la partie nord du Saint-Laurent comprise entre Tadoussac et Natashquan. En 2003, 607 permis de pêche étaient actifs au Québec dont 63 pour le secteur Côte-Nord et Anticosti. La limite de casiers est de 250 par permis (175 pour les casiers plus volumineux) pour le secteur recoupant la zone d'étude. Les concentrations commerciales se trouvent généralement à des profondeurs inférieures à 35 m. Le homard adulte fréquente de préférence les fonds rocheux présentant des abris, mais on le retrouve aussi sur des fonds sableux ou même vaseux. Il s'agit d'une pêche printanière d'une durée variant de 9 à 12 semaines (MPO, 2004g).

Crabes des neiges

La pêche commerciale au crabe des neiges a débuté à la fin des années 1960 et pris de l'envergure dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent à partir de la fin des années 1970. Le recrutement chez le crabe des neiges est présumé périodique ou sporadique. L'estuaire et le nord du Golfe sont divisés en neuf zones de gestion (MPO, 2004h).

Les débarquements pour l'ensemble du Québec en 2003 ont totalisé 12 445 t, dont 4 006 pour la Côte-Nord et 2 192 pour la Moyenne-Côte-Nord (MPO, 2004a). La zone d'étude est englobée dans la zone de gestion 16 où les prises se sont chiffrées à 2 160 t, pour l'ensemble des 39 permis réguliers de pêche au crabe des neiges en 2003 (voir la carte 11-1). Dans cette zone, le total des captures admissibles a été réduit de 57 % en 2003 par rapport à 2002, les quotas ont été diminués et les allocations temporaires ont été retirées. Dans cette zone, le stock semble avoir bien répondu à la forte baisse du total autorisé de captures (augmentation de la biomasse commerciale et de la taille légale dans le relevé au casier), mais son état demeure précaire par rapport au cycle de recrutement précédent, soit de 1990 à 1997 (MPO, 2004h).

Crabe commun

Les principales zones exploitées pour le crabe commun sont les Îles-de-la-Madeleine, la baie des Chaleurs et la rive nord de la Gaspésie. La Côte-Nord est peu exploitée (MPO, 2004i). Les débarquements de crabe commun ont atteint 1 628 t en 2003 au Québec dont seulement 14 t proviennent de la Moyenne-Côte-Nord (MPO, 2004a). La zone d’étude est englobée dans les zones de pêche au crabe commun 16 C et 16 D où huit permis ont été émis en 2004.

11.2 MRC de Minganie

En 2003, les pêches de la Minganie représentaient environ 21 % de la valeur des pêches de la région de la Côte-Nord et près de 19 % du volume des débarquements. Sur l’ensemble des pêches du Québec, elles comptent pour 7,5 % de la valeur des débarquements et 6,3 % du volume des débarquements. En Minganie, la pêche des crustacés constituait près de 83 % de la valeur des débarquements pour l’année 2003. Le tableau 11-2 et la figure 11-1 présentent l’évolution des débarquements de l’industrie de la pêche en Minganie de 2001 à 2003 alors que la figure 11-2 illustre la répartition de la valeur des débarquements pour chacune des espèces en 2003.

Tableau 11-2 : Évolution des débarquements de l’industrie de la pêche en Minganie, 2001 à 2003

	2001	2002	2003
Crustacés			
Volume (t)	2 849	3 502	1 600
Valeur (000 \$)	12 716	17 718	9 797
Mollusques			
Volume (t)	1 995	1 705	1 743
Valeur (000 \$)	2 258	1 712	1 701
Poissons de fond			
Volume (t)	41	101	110
Valeur (000 \$)	111	258	237
Total (en t)	4 885	5 308	3 453
Total (en valeur – 000 \$)	15 085	19 688	11 735

Source : CLD Minganie, 2004d.

Figure 11-1 : Évolution des débarquements (en volume) de l’industrie de la pêche en Minganie, 2001 à 2003

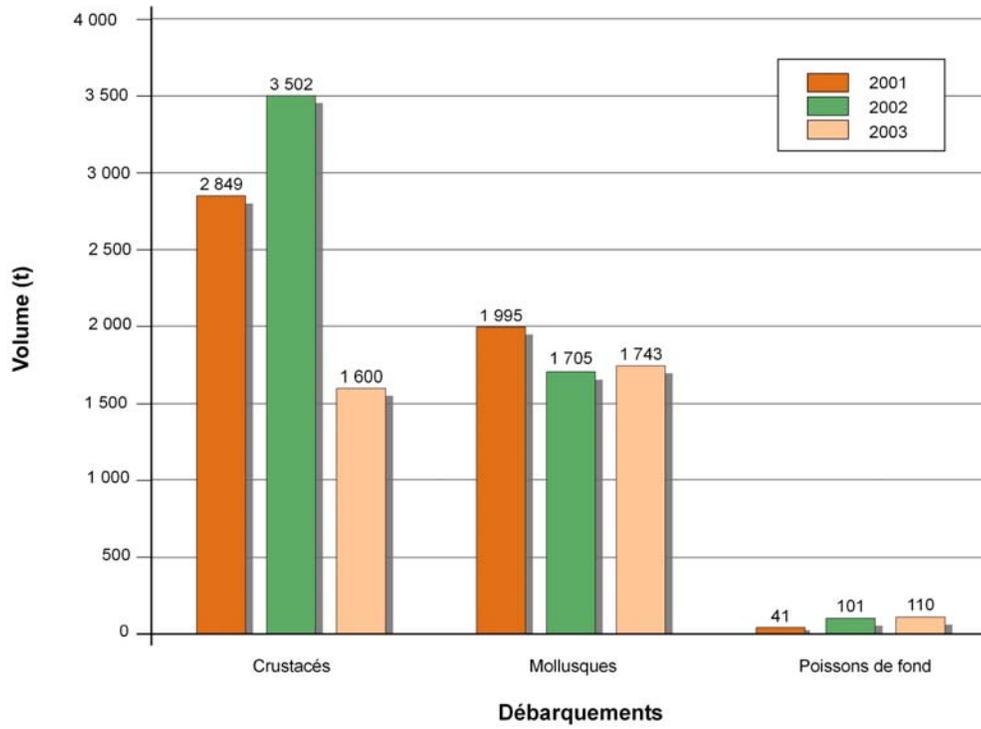
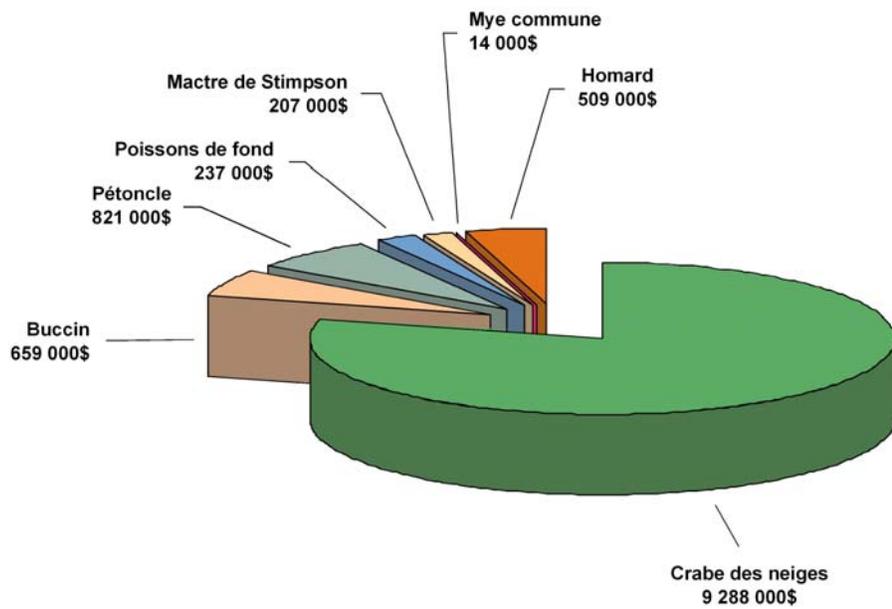


Figure 11-2 : Répartition de la valeur des débarquements de l’industrie de la pêche par espèce en Minganie, 2003



Total des débarquements : 11 735 000 \$.

Note : Données estimatives du MPO.

Source : CLD Minganie, 2004d.

De 2002 à 2003, les pêches de la Minganie n’ont pas échappé aux effets de la diminution des quotas pour la saison 2003. La baisse des débarquements se situe principalement dans les pêches de crustacés, soit le crabe et le homard. La valeur des débarquements est passée de près de 18 M\$ en 2002 à moins de 10 M\$ en 2003, une diminution de 44,7 %. Concernant les poissons de fond et les mollusques, les volumes de débarquements se sont maintenus (CLD Minganie, 2004d).

11.3 Zone d’étude

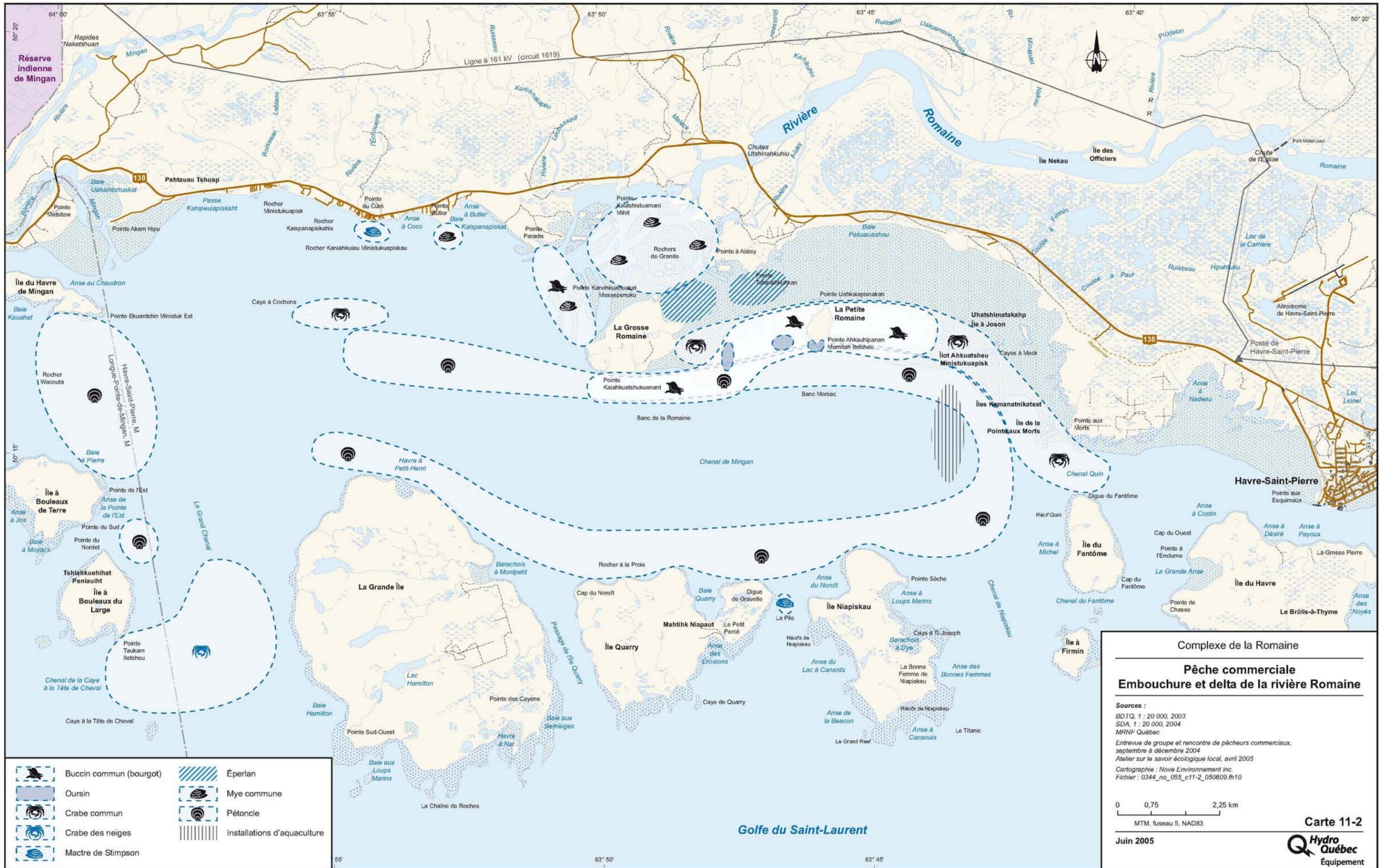
Les informations et données présentées dans cette section ont été colligées au cours d’une entrevue de groupe à laquelle ont participé six pêcheurs commerciaux et lors d’entrevues téléphoniques avec quatre autres pêcheurs commerciaux. Également, des informations ont été obtenues au cours d’une rencontre avec un mariculteur qui réalise un projet d’élevage du pétoncle d’Islande. Enfin, les données recueillies au cours de l’atelier sur le savoir écologique local portant sur le delta de la rivière Romaine auquel ont participé trois pêcheurs commerciaux ont été mises à contribution.

Ces pêcheurs capturent une partie ou la totalité de leurs prises à l’intérieur de la limite de la zone d’étude. Cette zone correspond plus ou moins au delta de la rivière Romaine délimité par la pointe Paradis à l’ouest, l’île La Grosse Romaine au sud et la pointe à Aisley, à l’est. Également, le chenal de Mingan qui s’étend jusqu’à La Grande Île, l’île Quarry et l’île Niapiskau au sud, a été considéré.

Dans la zone étudiée, les espèces récoltées par les pêcheurs rencontrés sont le buccin commun, le pétoncle, le crabe commun, le crabe des neiges, la mactre de Stimpson, la mye commune, l’éperlan arc-en-ciel et l’oursin. Selon eux, la zone, caractérisée par un mélange d’eau douce et d’eau salée, est un très bon secteur de pêche où la qualité des produits prélevés est excellente. De plus, les îles se trouvant dans ce secteur offrent une protection contre les tempêtes, ce qui leur permet de poursuivre leurs activités même par mauvais temps.

Outre les espèces pêchées dans la zone d’étude ou à proximité, huit des dix pêcheurs rencontrés détiennent aussi des permis pour les espèces pélagiques, six pour des poissons de fond et un pour le homard.

Le buccin est récolté aux alentours de l’île La Petite Romaine ainsi qu’à partir de la pointe Paradis jusqu’à l’île La Grosse Romaine et, de façon plus générale, autour des îles et près de la côte (voir la carte 11-2). Le buccin se pêche à une profondeur variant de 5,5 m à 18 m selon les pêcheurs rencontrés. Selon eux, un des meilleurs secteurs pour cette pêche s’étend depuis le sud de l’île La Grosse Romaine jusqu’aux cayes à Meck. Au total, un peu plus de 100 t de buccin ont été récoltés dans ce secteur, entre avril et octobre 2004, ce qui représente environ 75 % des prises totales de cette espèce pour les pêcheurs concernés. Des six pêcheurs qui ont indiqué pêcher le buccin,



Complexe de la Romaine

Pêche commerciale
Embouchure et delta de la rivière Romaine

Sources :
 BDQ, 1 : 20 000, 2003
 SDA, 1 : 20 000, 2004
 MRNF Québec

Entrevue de groupe et rencontre de pêcheurs commerciaux, septembre à décembre 2004
Atelier sur le savoir écologique local, avril 2005

Cartographie : Nove Environnement inc.
 Fichier : 0344_no_055_c11-2_050609.m10

0 0,75 2,25 km
 MTM, fuseau 5, NAD83

Carte 11-2
Hydro Québec
 Équipement

- | | | | |
|--|-------------------------|--|-----------------------------|
| | Buccin commun (bourgot) | | Éperlan |
| | Oursin | | Mye commune |
| | Crabe commun | | Pétoncle |
| | Crabe des neiges | | Installations d'aquaculture |
| | Mactre de Stimpson | | |

seulement deux ont prélevé la totalité de leurs prises dans le secteur étudié. Les pêcheurs ont mentionné que pour compenser la faiblesse des revenus générés par cette pêche, physiquement très exigeante, ils se sont vus attribuer le droit de pêcher certaines quantités de crabes.

Parmi les dix pêcheurs rencontrés, quatre récoltent le pétoncle dans le chenal de Mingan, à partir de La Grande Île jusqu’à l’île Niapiskau. Au cours de la dernière année, la récolte de pétoncle dans ce secteur a été d’environ 9 t, ce qui représente un peu moins du quart de la récolte totale de ces pêcheurs. Ils estiment que cette ressource est stable et de bonne qualité. Ces derniers ont indiqué que ce secteur est le plus intéressant à exploiter dans l’archipel des îles de Mingan, le pétoncle y étant plus gros. Il est le deuxième site de pêche le plus important pour le pétoncle d’Islande en Amérique du Nord. Le pétoncle est aussi récolté dans le secteur de l’île du Havre de Mingan à l’île à Bouleaux du Large.

Depuis une dizaine d’années, les pêcheurs remarquent la présence de balanes sur les pétoncles. Leur présence rend le travail d’écaillage plus difficile. Cependant, la qualité du produit demeure excellente. Ces crustacés encroûtants sont filtreurs et ne causent pas de préjudices aux mollusques sur lesquels ils se fixent parfois.

Une pêche exploratoire au crabe commun s’effectue dans une vaste zone qui s’étend de l’île La Grosse Romaine en direction est vers la pointe aux Morts ainsi que dans un autre secteur plus à l’ouest, près de la caye à Cochons. Cette pêche se déroule d’avril à novembre. Deux pêcheurs capturent le crabe commun dans ces secteurs.

Deux des pêcheurs rencontrés récoltent la mye commune sur les battures du delta de la rivière Romaine et près de la pointe Butler où s’effectue l’ensemble de leur récolte se chiffrant à 54 t pour la saison 2004. La pêche commerciale à la mye se fait de façon semi-mécanique à l’aide d’un bateau et d’un équipement conçus pour récolter l’espèce à une profondeur variant de 0,5 à 6 m.

Selon les pêcheurs rencontrés, le delta de la rivière Romaine et ses environs est l’unique secteur où il est permis de faire la pêche commerciale à la mye en Minganie. La période de récolte des mollusques s’étend entre la fin juillet et la mi-novembre. Selon les données fournies par le MPO, un total de 20 cueilleurs procèdent également à la cueillette manuelle de la mye dans ce secteur. L’ensemble de leurs prises s’élève à un peu plus de 6 t pour la sous-zone 2.2.

Par ailleurs, deux des pêcheurs ont indiqué pêcher l’éperlan arc-en-ciel dans la zone d’étude, soit à proximité de l’île La Grosse Romaine et aux alentours de la pointe Tshipaihkuhan. L’espèce est récoltée l’automne, de septembre à novembre. Le delta de la rivière Romaine étant peu profond, les pêcheurs s’y rendent en chaloupe.

Un des pêcheurs rencontrés s’adonne à la pêche à l’oursin dans le secteur du delta de la rivière Romaine. Il y prélève la totalité de ses captures le long des îles, généralement entre le 15 septembre et le 15 novembre.

Au cours de l’atelier sur le savoir écologique local, une zone de pêche du crabe des neiges a été signalée. Elle se situe entre La Grande Île et l’île à Bouleaux du Large. Également, les participants à cet atelier ont identifié une zone de pêche de la mactre de Stimpson se situant près de la pointe du Curé.

Selon les pêcheurs rencontrés, comparativement aux saisons de pêche précédentes, les prélèvements et les quantités disponibles, dans la zone étudiée, sont relativement stables et le produit de même qualité. Ils ont aussi souligné que les revenus, tirés des pêches réalisées dans la zone d’étude, constituent une part importante de leurs revenus totaux.

Les îles de l’archipel de Mingan constituent un secteur propice au développement de l’aquaculture. Deux permis aquacoles, pour le pétoncle d’Islande, y ont été émis par le MPO. Le premier se situe au nord-est de la Grosse île au Marteau et le second au nord de l’île à la Chasse. Ces îles sont situées à l’est du noyau urbanisé de Havre-Saint-Pierre (voir la carte 1, feuillet 1 à l’annexe E). De plus, une dizaine d’autorisations expérimentales ont été allouées pour réaliser des travaux de recherche à petite échelle et de courte durée. Certains de ces sites se trouvent à proximité ou dans la zone étudiée soit, au sud de l’île Niapiskau et de La Grande Île, à la caye à Cochons, à l’Anse à Loups Marins et aux cayes à Meck. Ces autorisations sont renouvelables à chaque année. Par la suite, si les sites s’avèrent intéressants, une demande de permis aquacole peut alors être déposée.

Un projet expérimental d’élevage de pétoncle d’Islande a débuté en 1999 et se poursuivra jusqu’en 2009 (voir la carte 11-2, installations d’aquaculture). Selon le pêcheur qui réalise ce projet, il s’agit de la première tentative d’élevage de cette espèce dans le monde. Les objectifs poursuivis par ce projet sont de supporter la pêche commerciale dans l’éventualité d’une baisse des stocks de pétoncles et de favoriser une diversification de l’économie de la région particulièrement lorsque l’on considère les moratoires sur la pêche aux poissons de fond et la diminution des quotas de crabes. Le projet de recherche vise aussi à améliorer les techniques de pré-élevage et à optimiser la qualité du naissain (petit pétoncle de l’année). Le pétoncle d’Islande a été choisi principalement à cause de son abondance dans la région, contrairement au pétoncle géant. Également, il est davantage sédentaire, mieux adapté aux eaux froides et possède un meilleur taux de survie.

12 Exploitation forestière

Selon le cadre bioclimatique de référence du Québec, le territoire forestier de la zone d’étude recoupe les zones 11a2 *réservoir aux Outardes 4* au sud et 12e *lac Fleur-de-May* au nord, du domaine de la pessière noire à mousses de l’est (Consultants forestiers DGR, 2005). La végétation de la zone 11a2 est caractérisée par la présence d’épinettes noire et blanche, de sapin baumier, de bouleau à papier et parfois de peuplier faux-tremble, selon le stade d’évolution du couvert forestier. Les pessières noires denses et les sapinières sont surtout concentrées dans cette zone et on y retrouve également des tremblaies et des bétulaies blanches. Plus au nord, dans la zone 12e, les pessières noires ouvertes dominent le paysage.

Le territoire des réservoirs de la Romaine 2 et de la Romaine 3 a subi des perturbations majeures au cours des dernières années. En 2001, il a été balayé par des vents violents qui ont entraîné des chablis importants et en 2003, des incendies de forêt ont détruit plus de 1 700 ha de boisé. Pour sa part, il y a une trentaine d’années, le secteur du réservoir de la Romaine 4 a subi un incendie important qui a ravagé près de 2 000 ha de forêt.

La zone d’étude ne recoupe aucun territoire faisant l’objet de contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier (CAAF) en vertu de la *Loi sur les forêts*. Elle est localisée dans un milieu constitué en réserve forestière.

Par ailleurs, la coupe de bois de chauffage à des fins domestiques est permise sur les terres publiques. Ces coupes peuvent être effectuées du 1^{er} septembre au 31 mars. Un permis doit être obtenu du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). La limite par permis est de trois cordes de bois sans restriction des essences forestières. L’épinette noire serait l’essence la plus recherchée. Certains secteurs sont réservés aux coupes de bois de chauffage à des fins de vente commerciale. Cette activité, permise durant toute l’année, nécessite un permis renouvelable annuellement. Selon les années, 2 ou 3 permis commerciaux sont attribués. Huit secteurs de prélèvement sont localisés dans la zone d’étude. L’un d’eux se situe à l’ouest de la route d’accès aux ouvrages projetés du complexe de la Romaine à la hauteur du PK 45 de la rivière Romaine et un autre à la hauteur du PK 41. Les autres secteurs de prélèvement se trouvent dans la partie ouest de la zone d’étude près de la rivière Mingan (4 sites projetés) et près du lac Mahkuhiu (MRNF, 2005d).

Il convient de noter qu’il n’y a pas de forêt expérimentale dans la zone d’étude, ni d’écosystème forestier exceptionnel (MRNF, 2005e), tel que défini par le MRNF. Mentionnons finalement qu’à l’ouest de la zone d’étude, à la frontière du Labrador, se trouve la réserve de biodiversité projetée des buttes du lac aux Sauterelles. Cette aire protégée est établie en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (MDDEP, 2005).

13 Exploitation minière

L’activité minière est une composante majeure de l’activité économique de la région de la Côte-Nord. Avec une valeur de la production minière de 1 242 M\$ en 2003, la Côte-Nord se plaçait au premier rang des régions administratives du Québec (MRNFP, 2004k). En 2000, le nombre d’emplois de ce secteur d’activité s’établissait à près de 3 000 années-personnes. La Côte-Nord comptait 12 749 titres miniers actifs en 2004 (MRNFP, 2004l). La production minière de la Côte-Nord est essentiellement axée sur le minerai de fer et l’ilménite.

À l’intérieur de la zone d’étude, une seule mine est en exploitation. Depuis 1950, la société QIT-Fer et Titane, une filiale à part entière du groupe anglo-australien Rio Tinto, exploite un gisement d’ilménite au lac Tio, à l’est du lac Allard (mine à ciel ouvert), plus précisément à 43 km au nord de Havre-Saint-Pierre (voir la photo 13-1). Ce gisement d’ilménite est le deuxième au monde avec des réserves prouvées de 75 millions de tonnes, après la mine Tellness en Norvège (MRNF, 2005f). Le minerai brut est concassé à la mine, puis expédié par le chemin de fer de la compagnie au terminal portuaire de Havre-Saint-Pierre. La plus grande partie du minerai est acheminée par bateau au complexe métallurgique de Sorel-Tracy, où la Société QIT-Fer et Titane produit du dioxyde de titane, de la fonte en gueuse et de l’acier de haute qualité. Par ailleurs, QIT-Fer et Titane exploite une carrière de dolomie au nord de Havre-Saint-Pierre. Elle utilise la dolomie comme matériau de remblai. L’entreprise détient aussi des claims miniers sur les terrains du domaine public entourant le lac Allard.

En janvier 2004, QIT-Fer et Titane a annoncé un projet de modernisation de près de 500 M\$ à son complexe de Sorel-Tracy. Cet investissement permettra, entre autres, d’augmenter la production annuelle de scories enrichies et de maintenir les emplois autant en usine qu’à la mine de Havre-Saint-Pierre (MRNFP, 2004m).

Le vaste territoire de la Côte-Nord recèle de nombreux gisements de fer, de fer et titane, de silice, de feldspath, de graphite et de mica. On y trouve également plusieurs indices et gîtes de cuivre, de nickel, d’uranium et quelques indices d’or (MRNFP, 2004n).

En 2000, il s’est dépensé sur la Côte-Nord près de 2,8 M\$ en travaux d’exploration et de mise en valeur hors chantier, 3,7 M\$ en 2001, 3,8 M\$ en 2002 et 6,5 M\$ en 2003 (MRNFP, 2004o). Ces dépenses ont été effectuées principalement dans les municipalités régionales de comté (MRC) de Manicouagan et de la Minganie.

Photo 13-1 : Mine Tio de QIT-Fer et Titane inc.



En 2003, le Fonds régional d'exploration minière de la Côte-Nord (FREM) qui soutenait les activités de prospection s'est vu retirer son financement du gouvernement du Québec (MRNFP, 2004p). En octobre 2004, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord octroyait une somme de 300 000 \$ au FREM répartie sur 3 ans (CRÉ, 2004).

La région côtière de Havre-Saint-Pierre possède un potentiel en dolomie et en sables noirs minéralisés. Elle est aussi caractérisée par la présence de nombreuses tourbières ombrotrophes (bog). Le potentiel d'exploitation du dépôt de Havre-Saint-Pierre, dont la superficie atteint 20 305 ha, est estimé à $341,3 \text{ m}^3 \times 10^6$. Ces tourbières couvrent la majeure partie du secteur sud de la zone d'étude, soit de l'embouchure jusqu'à la hauteur du PK 50 de la rivière Romaine (MRN, 2001).

Les territoires situés au nord-ouest sont quant à eux caractérisés par des gîtes d'ilménite, de magnétite et d'apatite. Plusieurs indices cuprifères et aurifères ont été identifiés au nord-est de Havre-Saint-Pierre. Un indice de cuivre est connu depuis les années cinquante à proximité du bassin des Murailles de la rivière Romaine. Un nouvel indice de cuivre a été mis au jour en 1997 au sud-ouest du lac Boucher. Ils renferment également des roches pouvant être propices à des minéralisations cuprifères et autres métaux usuels et précieux (or et argent). Aussi, des minéralisations cuivre-or-argent sont connues dans les secteurs des lacs Sanson et

Bernard et d’autres, fer-titane-phosphate, ont été identifiées dans les secteurs du lac Allard et du lac Bat-le-Diable (MRNFP, 2004n).

La zone d’étude comprend également un potentiel pour certaines pierres de taille, entre autres, la labradorite ou « pierre de lune ». L’intérêt de cette pierre, bleue ou grise, est surtout associé à ses reflets bleus et à ses effets d’iridescence. Elle est surtout utilisée pour la fabrication de bijoux, mais aussi pour celle de comptoir de mobilier et de tuiles de revêtement de sol. Selon le géologue résident du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à Sept-Îles, la présence de ces reflets dans la pierre n’est généralement pas constante, ce qui rend difficile l’évaluation du potentiel des gisements.

Selon le MRNF, le potentiel minéral du territoire de la zone d’étude est jugé faible à moyen. Cette appréciation est surtout liée au peu de connaissance du territoire, lui-même attribuable à l’absence d’accès routier au territoire.

En 2003, on dénombrait une trentaine de prospecteurs actifs en Minganie (CLD Minganie, 2004f). Néanmoins, peu d’activités de prospection sont réalisées. En 2004, les principaux travaux ont été menés par Sheridan Platinum Group Ltd et Fancamp Exploration Ltd qui ont poursuivi l’exploration de gîtes d’hémo-ilménite dans des roches anorthositiques et gabbroïques au nord de Longue-Pointe-de-Mingan de même que par QIT-Fer et Titane et Rio Tinto qui ont exécuté de nombreux travaux afin de repérer des cibles de forage dans la suite anorthositique de Havre-Saint-Pierre (MRNF, 2005f).

La zone d’étude comprend deux concessions minières appartenant à QIT-Fer et Titane inc. On y retrouve également 899 claims. Un peu moins du tiers sont détenus par QIT-Fer et Titane inc. ou Rio Tinto et près de 40 %, par l’entreprise Sheridan Platinum Group Ltd. Deux résidents de Havre-Saint-Pierre possèdent à part égale 109 claims. Les autres claims situés dans la zone d’étude appartiennent à une quinzaine d’entreprises ou de personnes (MRNFP, 2004q).

Le claim est un droit minier qui confère à son titulaire le droit exclusif de rechercher, sur un territoire donné, toutes substances minérales du territoire public à l’exception du sable, du gravier et autres dépôts meubles. Le claim lui garantit également l’obtention d’un titre d’exploitation en cas de découverte d’un gisement (MRNFP, 2004r).

Le 22 novembre 2004, le gouvernement du Québec a établi, en vertu des dispositions de la *Loi sur les mines*, la « réserve à l’État » des terrains nécessaires à l’aménagement et à l’utilisation de forces hydrauliques et de réservoirs d’emménagement, pour les fins du projet hydroélectrique de la Romaine-2, 3 et 4 (Gazette officielle du Québec, 2004). En 2002, les territoires visés par le projet de la Romaine-1 avaient déjà fait l’objet d’une réserve à l’État. L’exercice d’activités minières sur ces terrains est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le

MRNF. Quoique les terrains sur lesquels s’exercent ces droits soient réservés à l’État, les claims actifs qui s’y trouvaient ainsi que tous les droits et titres en découlant ne sont pas soumis aux dispositions de cette réserve à l’État, et ce, jusqu’à leur expiration, abandon ou révocation. Une partie des claims détenus par les deux résidents de Havre-Saint-Pierre, soit 42 claims, se superposent en tout ou en partie au territoire visé par la réserve à l’État (voir la carte 1, feuillets 1 et 2 à l’annexe E).

La zone d’étude comprend neuf sites bénéficiant d’un bail d’exploitation de substances minérales de surface à statut exclusif (BEX) et 28 sites d’extraction de substances minérales de surface dont seulement 10 sont actifs (MRNFP, 2004s). On y extrait surtout du sable et de la pierre concassée. Ces sites sont localisés principalement de part et d’autre de la route 138. Un des sites d’exploitation de substances minérales de surface est situé non loin de la future route d’accès aux aménagements projetés du complexe de la Romaine. Le ministère des Transports du Québec possède un permis d’exploitation non exclusif sur ce site. Une partie du site a été réaménagée en 1995. Le ministère y a effectué des travaux de nivellement de pentes, d’ensemencement hydraulique et de végétalisation.

14 Infrastructures

14.1 Infrastructures routières

En 2003, le ministère des Transports du Québec (MTQ) présentait le *Plan régional de transport* de la Côte-Nord. Dans ce document de planification, aucune modification ou ajout important au réseau routier de la Minganie n’est prévue (MTQ, 2003).

Le centre de service du MTQ à Havre-Saint-Pierre (Direction de la Côte-Nord-Est) assume la responsabilité de 723 km de routes. Le territoire qu’il dessert s’étend de Rivière-au-Tonnerre à Blanc-Sablon. Le réseau régional sous sa responsabilité est constitué presque essentiellement de la route 138. Située le long de la côte du golfe du Saint-Laurent, c’est la seule route provinciale sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie et la seule voie de circulation terrestre reliant la Côte-Nord aux autres régions du Québec. Elle a rejoint Havre-Saint-Pierre en 1976 et Pointe-Parent, près de Natashquan, en 1996. À Havre-Saint-Pierre, la route de l’Aéroport est aussi sous la responsabilité du MTQ.

Le réseau routier secondaire de la Minganie est très peu développé. Il est formé de quelques tronçons reliés à la route 138. Dans la zone d’étude, on trouve quelques routes secondaires près des rivières Mingan et Romaine, près de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre et dans les secteurs de l’anse de la Grande Pointe et de la baie de Saint-Charles. D’autre part, seulement quelques routes forestières desservent l’arrière-pays. Une seule est située dans la zone d’étude, la route R0919 qui longe tout le territoire de la réserve de Mingan et les terres qui lui sont annexées.

Les données de circulation du MTQ font état d’un débit journalier moyen annuel (DJMA) de 730 véhicules en 2001, sur la route 138, au point de comptage situé au passage à niveau de la voie ferrée de la compagnie QIT-Fer et Titane, à environ 2 km à l’ouest de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre. Pour ce même point de comptage, le MTQ a déterminé le débit moyen journalier estival (DJME) et le débit journalier moyen hivernal (DJMH) à 790 et 650 véhicules, respectivement. La proportion de camions se situe entre 10 % et 15 % selon les données les plus récentes du MTQ datant de 1993. En 2002, le DJMA était de 760 véhicules pour un point de comptage situé à Longue-Pointe-de-Mingan et de 410 véhicules pour un autre point de comptage établi à 6,2 km à l’est de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre (MTQ, 2004).

Selon le centre de services du MTQ à Havre-Saint-Pierre, la route 138 ne présente pas de problèmes particuliers. En période hivernale, le tronçon de la route situé à l’est du secteur urbanisé de Havre-Saint-Pierre, aux environs du relais du Club de motoneigistes Le Blizzard de Havre-Saint-Pierre, peut présenter des conditions de circulation dangereuses causées par la poudrerie et les vents qui favorisent la

formation de « lames de neige » sur la route. Des clôtures à neige y sont installées à cet effet.

Selon la Sûreté du Québec, il y a peu d’accidents de la circulation sur la route 138, ce qu’elle explique par le faible débit de circulation et la densité de population très peu élevée en Minganie. Les accidents de la route se produisent surtout sur le tronçon de la route 138 situé entre Longue-Pointe-de-Mingan et Havre-Saint-Pierre où la densité de population est plus élevée qu’ailleurs en Minganie.

Une analyse des accidents sur la route 138 a été effectuée par le bureau régional du MTQ à Sept-Îles (MTQ, 2001). L’étude porte sur la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 mai 2001. Les données fournies concernent deux tronçons : le premier, d’une longueur de 7 km, se situe à la hauteur de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre et le second, dans la partie est de la municipalité jusqu’à la limite de Baie-Johan-Beetz. Pour le premier tronçon, le nombre moyen d’accidents par année est de 8,5 par année alors qu’il s’établit à 2,6 pour le second. Les causes d’accident de la route sur le premier tronçon sont principalement reliées à la vitesse excessive, à la conduite imprudente, au manque d’attention et à des manœuvres de marche arrière illégales. Sur le second tronçon, les accidents sont surtout causés par la vitesse excessive et la conduite imprudente.

À l’est de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre, la chaussée de la route 138 est constituée de macadam. Le procédé requiert moins de bitume et de granulat que l’asphaltage conventionnel d’une route nationale. Il est beaucoup moins coûteux.

Il n’y a pas de travaux majeurs prévus sur le tronçon de la route 138 situé dans la MRC de la Minganie et aucune construction de nouvelles routes n’est planifiée. Pour le tronçon de la route 138 situé à l’ouest de Havre-Saint-Pierre, le Ministère prévoit corriger quelques courbes et appliquer une couche d’asphalte (d’usure) aux endroits où le revêtement est en mauvais état. Aucune intervention importante n’est prévue sur le tronçon situé à l’est de Havre-Saint-Pierre.

Par ailleurs, en 2004, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a autorisé la construction d’un chemin en territoire public (MRNF, 2005d). Le certificat d’autorisation émis permet à l’entreprise Québec Labradorite d’aménager un chemin d’une longueur d’environ 10 km entre la route 138 (approximativement à partir du relais du Club de motoneigistes Le Blizzard de Havre-Saint-Pierre) et la Grande Chute sur la rivière Romaine (PK 52,5). Un projet de prolongement de ce chemin, en rive est de la Romaine jusqu’au bassin des Murailles, a aussi été déposé au MRNF.

À l’intérieur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, le réseau routier de camionnage provincial emprunte uniquement la route 138. La Municipalité n’a pas de règlement concernant la circulation lourde sur son territoire. La MRC de Minganie prépare actuellement un projet de réglementation de la circulation lourde. Dès qu’elle

sera disponible, la réglementation sera adoptée par chacune des municipalités et appliquée par la Sûreté du Québec.

14.2 Sentiers de motoneige et de quad

L’absence d’infrastructures routières desservant l’arrière-pays fait en sorte que la motoneige constitue le principal moyen d’accès au territoire durant l’hiver. La Minganie est traversée par un sentier de motoneige provincial, le Trans-Québec n° 3 (voir la section 9.4), un sentier reconnu par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ, 2000).

Le sentier Trans-Québec n° 3 traverse, d’ouest en est, la portion sud de la zone d’étude. Celle-ci est également sillonnée par de nombreux autres sentiers. En été, la majorité des sentiers de motoneige sont utilisés par les quad et autres véhicules tout-terrain. Le tracé des sentiers empruntés en saison estivale peut différer légèrement de celui des sentiers utilisés durant la saison hivernale. Les cours d’eau sont contournés par les quad ou traversés au moyen d’embarcations (flatou) dans lesquels les quad peuvent monter. La combinaison embarcation et quad est d’ailleurs fréquemment utilisée. Dans bien des cas, les embarcations sont laissées sur place.

Le long de la route 138, quatre traverses du sentier de motoneige provincial sont autorisées par le ministère des Transports. Deux d’entre elles se localisent près de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre. Les deux autres sont situées à environ 10 et 20 km à l’est du relais de motoneigistes du club Le Blizzard.

Dans la zone d’étude, le réseau de sentiers est particulièrement développé de part et d’autre de la rivière Romaine, entre les PK 50 et 65. Cette situation est principalement attribuable à la présence de nombreux chalets de villégiature notamment dans le secteur du lac Bourassa, à l’ouest de la Romaine, et dans celui des lacs Cormier et à l’Ours, à l’est. Il s’agit également de secteurs de chasse très fréquentés.

Les sentiers de motoneige et de quad sont donc fréquemment utilisés par la population locale comme moyen de transport usuel, soit pour se rendre au chalet, circuler d’un endroit à un autre, faire une balade ou chasser, pêcher et piéger.

L’enquête menée en 2004 auprès des utilisateurs de la zone d’étude révèle qu’ils font usage de la motoneige (71 % des répondants) et du quad (61 % des répondants) pour accéder à leur chalet, abri sommaire, terrain ou site d’activités situé dans la zone d’étude.

14.3 Infrastructures ferroviaires

La seule voie ferrée présente en Minganie se trouve dans la zone d’étude. Elle est opérée par l’entreprise Chemin de fer de la rivière Romaine (CFRR), propriété de la compagnie QIT-Fer et Titane. D’une longueur de 42 km, elle relie la mine Tio au

terminal portuaire à Havre-Saint-Pierre. Cette voie ferrée sert au transport du minerai extrait et à celui du personnel de la mine. Elle enjambe la rivière Romaine au site de la chute de l’Église (pont Mistahukan au PK 16).

14.4 Infrastructures portuaires

Transports Canada possède trois infrastructures portuaires en Minganie : le port de Havre-Saint-Pierre, classé « régional » selon la politique maritime nationale, et les ports de Baie-Johan-Beetz et de Natashquan, qui font partie de la catégorie des « ports éloignés » (Transports Canada, 2005).

Le port de Havre-Saint-Pierre (en eau profonde) compte deux postes d’accostage. Le trafic commercial utilise seulement le poste n° 2, l’autre étant trop détérioré (Transports Canada, 2004a). Selon les autorités du port, les installations nécessitent des travaux majeurs de réfection. Sur les 122 m (400 pi) de façade des deux quais fédéraux, seulement un peu plus d’une trentaine de mètres sont utilisables. La situation est particulièrement sérieuse dans la partie est du port. Cette section a été clôturée et rendue inaccessible par mesure de sécurité.

Le port fédéral de Havre-Saint-Pierre est accessible à l’année, mais ses activités cessent durant la période de la fin de janvier à la fin de mars. Il constitue la dernière escale de la desserte maritime de la Basse-Côte-Nord assurée par l’entreprise Relais Nordik. L’entrepôt du port, d’une capacité de 900 m³, est utilisé par cette entreprise. Le port est aussi utilisé par les pêcheurs commerciaux, par la Poissonnerie du Havre, une usine de transformation de poissons installée à l’intérieur de ses limites, et par les caboteurs privés qui transbordent divers produits en vrac (agrégat, sable, gravier, copeaux de bois, sel, etc.).

Les installations portuaires de Havre-Saint-Pierre comptent également diverses infrastructures qui ne sont pas sous la juridiction de Transports Canada. Il s’agit du quai de QIT-Fer et Titane et de la rampe de mise à l’eau du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) situés à l’ouest du port. À l’est, on retrouve les installations de Parcs Canada (kiosques d’accueil de la Réserve de parc et des transporteurs maritimes offrant des excursions dans les îles) et la marina de Havre-Saint-Pierre.

Les statistiques de Transports Canada (2004b) pour la période de 1994 à 2003 indiquent que 84 bateaux en moyenne transitent annuellement au quai fédéral du port de Havre-Saint-Pierre, un volume manutentionné moyen annuel de 8 240 t. Le volume manutentionné est principalement constitué de marchandises diverses en conteneur et de sel en vrac. Précisons que le volume manipulé comprend 30 000 t de copeaux de bois pour les années 1998 et 2000. Entre 1999 et 2005, le quai de la compagnie QIT-Fer et Titane a accueilli en moyenne à chaque année, 86 bateaux pour un volume manutentionné moyen de 2,5 millions de tonnes par année, du minerai pour l’essentiel.

Un projet de cession des infrastructures portuaires de Havre-Saint-Pierre appartenant à Transports Canada est présentement à l'étude. La propriété et la gestion du port seraient transférées à la Corporation de développement et de gestion du port de Havre-Saint-Pierre (CDGPHSP). Cet organisme regroupe des représentants de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, de la Poissonnerie du Havre, du club nautique de Havre-Saint-Pierre, de l'entreprise Relais Nordik, de l'Association des gens d'affaires, de la compagnie QIT-Fer et Titane ainsi que de l'Association des capitaines propriétaires.

Dans le cadre de la cession du port, la CDGPHSP désire réaliser plusieurs travaux de réaménagement. Elle a élaboré un plan d'aménagement du secteur portuaire et de son environnement immédiat qui propose notamment la construction d'un bâtiment multifonctionnel qui pourrait accueillir plusieurs intervenants reliés au tourisme et aux activités du port ainsi que la démolition de l'entrepôt face à la Poissonnerie du Havre.

Tel que mentionné par le président de la CDGPHSP, la réalisation de nombreux projets sont intimement liés, directement ou indirectement, au réaménagement du port, entre autres la mise en place d'un lien interrives entre Havre-Saint-Pierre, l'île d'Anticosti et le parc national du Canada de Forillon en Gaspésie, l'accueil de paquebots de croisière, le transport de la tourbe qui pourrait être produite en Minganie, celui de la dolomie et l'expédition des produits du bois du projet d'exploitation forestière et de scierie à Natashquan.

14.5 Infrastructures aéroportuaires

Les infrastructures aéroportuaires de la Minganie comprennent d'abord les aéroports régionaux de Havre-Saint-Pierre et de Natashquan appartenant à Transports Canada mais exploités par les Corporations municipales respectives. L'aéroport de Port-Menier (île d'Anticosti) est la propriété du gouvernement du Québec et est exploité par le MTQ.

Situé au nord de la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre et d'une superficie de 90 ha, l'aéroport de Havre-Saint-Pierre comporte une aérogare ainsi qu'une piste asphaltée de 1 371,6 m de longueur sur 30,48 m de largeur. En 2004, dans le cadre des études d'avant-projet du complexe de la Romaine, une aire de décollage et d'atterrissage pour hélicoptères et un bâtiment multifonctionnel ont été construits par Hydro-Québec sur le site de l'aéroport.

Les mouvements d'aéronefs pour la période de 1999 à 2003 ont augmenté de 5 367 à 6 154 à l'aéroport de Havre-Saint-Pierre (Transports Canada, 2004c). Selon la Municipalité, en 2001, l'achalandage à l'aéroport était d'environ 10 000 passagers. Cinq compagnies aériennes utilisent l'aéroport, soit la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), Aéropro, Air Satellite, Air Labrador et Labrador Air Safari.

Précisons que des négociations sont en cours avec Transports Canada pour le transfert de propriété de l’aéroport à la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

Enfin, l’hydrobase de Havre-Saint-Pierre, située sur le lac des Plaines, dessert aussi le territoire. La compagnie Labrador Air Safari opère à partir de cet endroit.

14.6 Infrastructures énergétiques

Les infrastructures énergétiques de la zone d’étude ne comportent qu’une ligne électrique à 161 kV qui longe la côte du golfe du Saint-Laurent. Cette ligne du réseau d’Hydro-Québec relie le poste Laure à Sept-Îles à ceux de Havre-Saint-Pierre et Natashquan.

14.7 Infrastructures de télécommunications

Dans la zone d’étude, on compte trois tours de télécommunications. Une tour est située dans la zone urbaine de Havre-Saint-Pierre. Les deux autres tours se trouvent le long de la route 138, l’une à environ 5 km à l’ouest de la zone urbaine et l’autre à une dizaine de kilomètres à l’ouest du pont qui enjambe la rivière Romaine.

14.8 Infrastructures de services municipaux

La zone urbaine de Havre-Saint-Pierre est desservie par les réseaux d’aqueduc et d’égouts sanitaire et pluvial. Le réseau d’aqueduc est alimenté par cinq puits souterrains situés au sud de l’aéroport de Havre-Saint-Pierre (Municipalité de Havre-Saint-Pierre, 1989b).

L’eau potable transite par la station de pompage de la municipalité située sur la route 138. Ces eaux font l’objet d’une chloration. L’eau est emmagasinée dans un réservoir souterrain qui constitue la réserve tampon et la réserve pour les incendies.

La capacité du réseau d’aqueduc répond adéquatement à la demande normale en eau potable. Cependant, lors des jours de grande consommation qui surviennent durant la saison estivale, la capacité maximale du réseau d’aqueduc est presque atteinte. En 2001, un programme de correction de fuites a été mis en place pour améliorer l’efficacité du réseau.

En ce qui concerne le réseau d’égouts, sa capacité a été améliorée significativement au cours des dernières années. Dans certains secteurs, on a remplacé des conduites combinées par des conduites séparées d’égout sanitaire et d’égout pluvial. La Municipalité a procédé à la construction d’une usine de traitement des eaux usées en 2001. La station d’épuration est localisée en bordure du golfe du Saint-Laurent, à proximité du port de Havre-Saint-Pierre. Le procédé de traitement consiste en un dégrillage fin. Les travaux réalisés en 2001 comprenaient le prolongement de l’émissaire dans le golfe du Saint-Laurent.

Un site de dépôt en tranchées est aménagé au nord de la route 138, près de l’embouchure de la rivière Romaine. La municipalité de Havre-Saint-Pierre y dispose de ses déchets domestiques. La durée de vie du site est estimée à moins d’une dizaine d’années. Un projet de lieu d’enfouissement sanitaire régional est à l’étude par la MRC de Minganie. Il n’y a pas de système de collecte sélective à Havre-Saint-Pierre.

Aucun site de dépôt de neiges usées autorisé par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) n’est présent dans la zone d’étude. Règle générale, la neige est soufflée sur les terrains, sauf durant les périodes de précipitations intenses. Dans ces situations, la neige est ramassée et déposée sur des terrains appartenant à l’entreprise minière QIT-Fer et Titane.

Parmi les projets de construction et d’amélioration des infrastructures et services municipaux, la municipalité de Havre-Saint-Pierre compte poursuivre l’aménagement de la promenade des Anciens, procéder à l’amélioration du réseau d’égout pluvial, augmenter la capacité du réseau d’aqueduc en reliant le puits de l’aéroport au réseau municipal ou en trouvant une autre source d’eau potable, aménager un terrain de soccer et réaliser des travaux de pavage de son réseau routier.

15 Paysage

15.1 Province naturelle

La zone d’étude se situe dans la province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord. Ce vaste territoire est formé de divers plateaux bordés de collines. Le relief en gradin débute par une plaine côtière, de moins de 100 m d’altitude, à laquelle succèdent d’abord un étroit plateau disséqué, puis un haut plateau dont l’altitude passe graduellement de 550 à 980 m. Plus au nord, suit un plateau dont l’altitude varie entre 300 et 500 m.

Le réseau hydrographique est relativement bien développé avec plusieurs cours d’eau d’importance majeure, comme la rivière Romaine. Ces rivières sont relativement parallèles et se déversent dans le golfe du Saint-Laurent. Elles suivent généralement une orientation nord-ouest/sud-est dans leur partie amont et sont orientées nord-sud dans leur partie aval. Présentant une densité moyenne, les lacs sont de taille et de formes variables. Ils sont souvent encaissés au fond de vallées.

Le couvert forestier est dominé par les résineux dont la densité diminue généralement du sud vers le nord. De grandes tourbières se trouvent à proximité de l’embouchure de certaines rivières majeures, particulièrement la rivière Romaine.

15.2 Paysages types

La zone d’étude regroupe huit paysages types, soit :

- La plaine littorale de Mingan / Havre-Saint-Pierre
- Le plateau de Mingan
- Les basses collines du lac de la Robe Noire
- Les basses collines de Mingan
- Les monts de la rivière Romaine
- Les hautes collines de la rivière Romaine
- Le plateau du lac Thévet
- Le plateau du lac Marc

Ces paysages se distinguent par leur topographie, leur réseau hydrographique, leurs peuplements forestiers et leur utilisation du sol. Les paysages types sont illustrés à la carte 15-1.

Plaine littorale de Mingan / Havre-Saint-Pierre

La plaine littorale de Mingan / Havre-Saint-Pierre borde la limite sud de la zone d’étude et s’étend vers le nord jusqu’à la Grande Chute de la rivière Romaine

(PK 52,5). Globalement, ce paysage type est caractérisé par la présence de très grandes tourbières ponctuées de zones de forêts mélangées, de forêts feuillues et de forêts résineuses à mousses. Cette plaine littorale constitue par ailleurs le site d’implantation de plusieurs noyaux urbains ou villageois, notamment Havre-Saint-Pierre, Mingan et Longue-Pointe-de-Mingan. On retrouve également de nombreuses zones de villégiature en bordure du golfe du Saint-Laurent et quelques chalets autour de certains petits lacs. La route 138, le principal corridor routier, est considérée comme une route panoramique en raison des points de vue remarquables qu’elle offre sur le golfe du Saint-Laurent.

Des infrastructures de transport d’énergie électrique marquent aussi ce paysage, en l’occurrence le poste de Havre-Saint-Pierre, ainsi qu’une ligne à 161 kV dans un axe similaire à celui de la route 138. Ces infrastructures sont parfois perceptibles à partir de la route 138. La ligne à 161 kV traverse la rivière Romaine à la hauteur de la chute de l’Église.

En plus de l’ensemble du paysage de la Réserve du parc national du Canada de l’Archipel-de-Mingan et du golfe du Saint-Laurent, les principaux éléments d’intérêt visuel associés à la rivière Romaine sont les chutes présentes au confluent de la rivière et du golfe du Saint-Laurent et les quelques chutes et rapides de la rivière Romaine.

Plateau de Mingan

Le paysage type du plateau de Mingan correspond au secteur dont l’altitude se situe globalement en deçà de 185 m. Sa limite nord se situe au bassin des Murailles. Dans son ensemble, ce paysage est principalement marqué par la présence des lacs Allard, Manitou et Puyjalon ainsi que par les rivières Mingan et Romaine. Ces rivières sont orientées dans un axe nord-est / sud-ouest. On y retrouve également une multitude de petits lacs de formes variées. Le couvert forestier est principalement composé de forêts mélangées et de forêts feuillues. Vers le nord et l’ouest, on voit toutefois apparaître plusieurs pochettes de forêts résineuses à mousses. Quelques tourbières sont également présentes en bordure de la rivière Romaine.

À l’instar du paysage type de la plaine littorale de Mingan / Havre-Saint-Pierre, le paysage type du plateau de Mingan présente plusieurs éléments d’occupation du sol, notamment les chalets de la Pourvoirie du Lac du 22^e Mille ainsi que plusieurs chalets de villégiature et abris sommaires en bordure des lacs. La mine Tio de la société QIT-Fer et Titane constitue un élément visuel discordant avec l’ensemble du paysage naturel.

Les éléments d’intérêt visuel de la rivière Romaine sont associés aux différents rapides de la rivière.

Basses collines du lac de la Robe Noire

Les basses collines du lac de la Robe Noire sont localisées à la limite sud-est de la zone d'étude. On y retrouve un relief accidenté ainsi qu'une forte concentration de vallées et de lacs de superficies et de formes diverses. Les collines qui composent ce relief présentent des sommets atteignant 550 m. Le sud de ce paysage type est caractérisé par la présence de tourbières et par un couvert forestier composé de forêts résineuses à mousses, de forêts mélangées et de forêts feuillues. Vers le nord, la forêt résineuse à mousses domine et on y retrouve quelques îlots de forêts mélangées. L'utilisation du territoire est principalement axée sur la villégiature. On y rencontre aussi quelques pourvoiries.

L'unité de paysage de la rivière Romaine est localisée à l'extérieur de ce paysage type.

Basses collines de Mingan

Au relief accidenté, le paysage type des basses collines de Mingan fait la transition entre le paysage type du plateau de Mingan et le paysage type des monts de la rivière Romaine. Il recèle notamment des sommets dont l'altitude varie progressivement, du sud au nord, de 185 à 550 m. Le réseau hydrographique de ce paysage type se compose de nombreux lacs de dimensions et de formes variées. Le couvert végétal est essentiellement composé de forêts résineuses à mousses, avec quelques petits secteurs épars de forêts mélangées. Vers le sud, on note une dominance de forêts mélangées et de forêts feuillues. Une zone de brûlis est aussi à remarquer au nord. L'utilisation du territoire se limite essentiellement à la présence de quelques chalets de villégiature.

Les éléments d'intérêt visuel de la rivière Romaine sont les rapides et les chutes ainsi que les escarpements rocheux bordant la vallée de la rivière à certains endroits.

Monts de la rivière Romaine

Le paysage type des monts de la rivière Romaine correspond à un massif de hauts sommets. Le relief y est très accidenté et les sommets atteignent 550 à 750 m d'altitude. À l'exception des différentes rivières relativement encaissées, le réseau hydrographique est peu développé. On y rencontre uniquement quelques petits plans d'eau de formes irrégulières. Le couvert forestier est principalement composé de forêts résineuses à mousses et à lichens ainsi que de lichénaires et d'arbustives sur les hauts sommets. On trouve également quelques petites zones de forêts de feuillus et un grand secteur de brûlis à l'est de la rivière Romaine.

Aucune utilisation significative du territoire n'a été recensée. Les éléments d'intérêt visuel de la rivière Romaine concernent les eaux vives ainsi que les escarpements rocheux bordant la vallée.

Hautes collines de la rivière Romaine

Le paysage des hautes collines de la rivière Romaine se distingue par ses hautes collines arrondies relativement rapprochées qui s’élèvent parfois jusqu’à 750 m d’altitude. Le réseau hydrographique est constitué de lacs de superficies variées et le couvert forestier est composé de forêts résineuses à mousses ou à lichens avec quelques zones de forêts mélangées ou feuillues. Sur les plus hauts sommets, on remarque des lichénaies et des arbustaies. Une zone de brûlis est présente à la limite ouest. Aucune utilisation significative du territoire et aucun élément d’intérêt visuel relatif à la rivière Romaine n’ont été recensés.

Plateau du lac Thévet

Le paysage type du plateau du lac Thévet est caractérisé par une grande plaine ondulée qui renferme des collines généralement arrondies et très espacées dont les sommets atteignent jusqu’à 730 m d’altitude. La densité des lacs est moyenne et ces derniers présentent des superficies très variées et des formes généralement allongées. La forêt résineuse à lichens occupe la plus grande partie de ce territoire avec quelques zones de forêts résineuses à mousses, de forêts feuillues et de lichénaies. De grandes zones de brûlis ont également été observées. Ce paysage type ne recèle aucune utilisation significative du territoire et aucun élément d’intérêt visuel relatif à la rivière Romaine.

Plateau du lac Marc

Le plateau du lac Marc présente un relief ondulé et se distingue par la présence de grandes tourbières interrompues par des collines arrondies. La portion de ce paysage type circonscrit par la zone d’étude est toutefois similaire au paysage type du plateau du lac Thévet, tant en ce qui concerne le réseau hydrographique que le couvert forestier, puisque ce territoire constitue une zone de transition entre ces deux paysages types.

15.3 Rivière Romaine

L’implantation des différentes composantes du complexe de la Romaine, notamment les centrales, barrages et réservoirs, aura surtout des répercussions sur l’unité de paysage de la rivière Romaine. Conséquemment, aucun inventaire particulier des unités de paysages limitrophes de la rivière n’a été réalisé. L’inventaire détaillé du paysage de la Romaine a permis de diviser la rivière en 20 sections (voir la carte 2, feuillets 1 et 2 à l’annexe E). L’inventaire détaillé des différentes sections de la rivière est présenté au tableau 15-1.

15.3.1 Sections 1, 2 et 3 (PK 0 à PK 42,5)

Les sections 1, 2 et 3 de la rivière Romaine se caractérisent par la traversée de grandes tourbières et par des rives souvent formées de terrasses sablonneuses de faible dénivellation aux pentes très douces. La largeur de la rivière est quelque peu variable. D'environ 500 m à proximité de sa confluence avec le golfe du Saint-Laurent, elle rétrécit jusqu'à 150 m à la fin de la section, soit aux environs du PK 42. Les rives sont généralement bordées par un couvert forestier composé de forêt mélangée ou feuillue, de forêt résineuse à mousses ou de tourbières.

Cette configuration du milieu génère des vues restreintes et dirigées dont l'avant-plan du champ de vision correspond à la largeur de la rivière. Le plan intermédiaire et l'arrière-plan sont pratiquement absents en raison de dénivellations très peu importantes de part et d'autre de la rivière. La profondeur du champ visuel est pour sa part tributaire de la configuration du tracé de la rivière. Elle peut atteindre jusqu'à 5 km lorsque la rivière est rectiligne et 500 m dans les tronçons en méandres. Ces différentes configurations de la rivière sont d'ailleurs parmi les paramètres à l'origine de la division de ces trois sections. Précisons qu'un observateur localisé à l'embouchure de la rivière bénéficie d'un champ visuel très ouvert vers le golfe du Saint-Laurent.

Les eaux de ces sections de la rivière sont généralement calmes à l'exception de certains rapides et chutes de faible importance. Ces derniers constituent toutefois des éléments d'intérêt visuel très valorisés par la population ; il s'agit notamment de la Fausse Chute et du rapide à Brillant qui se trouvent à l'embouchure, de la chute de l'Église au PK 16, du rapide à Ferdinand au PK 30,5 et des chutes à Charlie au PK 35.

Ces sections de la rivière Romaine sont également reconnues pour être très utilisées. Elles constituent un secteur de pêche sportive (sections 1 et 2 uniquement), de plages et de lieux de camping non aménagés sur les îles Nekau, des Officiers et Mistaministukeuetshuan. On note également des parcours de motoneige en rive et sur la Romaine, cinq infrastructures reliées à la chasse, deux chalets de villégiature, deux abris sommaires et trois occupations sans droit. La section 1 fait partie d'un secteur de chasse à fréquentation élevée.

Notons que l'ensemble de la rivière Romaine fait partie d'un parcours canotable identifié par la Fédération québécoise de canot et du kayak (FQCK). Au cours des dernières années, seulement quelques groupes ont effectué le parcours. Les sections 1, 2 et 3 de la rivière Romaine sont toutefois des secteurs de navigation à fréquentation élevée. On y retrouve notamment un secteur de pratique du kayak dans les sections 1 et 2.

Les infrastructures qui traversent la rivière sont le pont de la route 138 (aux environs du PK 3) ainsi qu’un pont ferroviaire et une ligne de transport d’énergie électrique au PK 17). La route 138 est une route panoramique qui offre une vue magnifique vers le golfe du Saint-Laurent et sur la rivière lors de la traversée de la rivière Romaine.

15.3.2 Sections 4 et 5 (PK 42,5 à PK 52,5)

Les sections 4 et 5 se distinguent des sections précédentes par l’élévation progressive des rives de la rivière. Du PK 43 au PK 52, les rives en pente douce, d’une dénivellation approximative de 30 à 45 m, se transforment graduellement en pentes abruptes avec une dénivellation de plus de 60 m du PK 50 au PK 52. À l’exception de quelques secteurs où l’on remarque un léger rétrécissement, la largeur moyenne de la rivière est de 200 m. Les rives sont généralement bordées par un couvert forestier composé de forêt mélangée ou feuillue, de forêt résineuse à mousses ou de tourbières.

La linéarité de la rivière sur une bonne partie de son parcours fait en sorte que les vues sont dirigées tandis que les pentes bordant les rives limitent le champ visuel à une perception unique de l’avant-plan et génèrent un encadrement visuel restreint. Du PK 51 au PK 52,5, les méandres de la rivière suscitent toutefois une situation assez différente. Les méandres et les petites collines bordant les rives limitent fortement la profondeur de l’avant-plan du champ visuel ce qui crée plusieurs sous-ensembles visuels distincts ayant peu de liens visuels les uns avec les autres. Pour un observateur, cette configuration du milieu permet une découverte progressive et spontanée de l’espace qu’il traverse. À titre d’exemple, la Grande Chute est perceptible uniquement à partir d’un dégagement de 700 m lorsqu’un observateur est localisé en aval de celle-ci. Cet effet de surprise ajoute beaucoup de dynamisme au parcours de l’ensemble de la rivière.

À l’exception des rapides localisés au PK 51 et au PK 52, la Grande Chute (PK 52,5) est le principal élément distinctif des aspects hydriques de ces sections de rivière. Avec une dénivellation approximative de 30 m, elle s’avère également un élément d’intérêt visuel fort apprécié par la population. En aval de la Grande Chute, ces sections de la rivière sont considérées comme des secteurs de navigation à fréquentation moyenne.

En ce qui concerne l’utilisation du territoire, deux abris sommaires, une occupation sans droit et un sentier de motoneige ont été inventoriés. Six infrastructures reliées à la chasse sont présentes à l’intérieur de ces sections qui sont des secteurs de chasse à fréquentation élevée.

15.3.3 Sections 6 et 7 (PK 52,5 à PK 81,7)

L’apparition progressive d’un plan de vision intermédiaire distingue les sections 6 et 7. En effet, l’éloignement de certaines petites collines (indépendantes les unes des autres) par rapport aux rives et la présence d’un léger plateau faiblement incliné entre

ces collines et les rives, génèrent deux plans de vision. L’avant-plan est circonscrit par la végétation arborescente bordant les rives tandis que le plan intermédiaire est limité par la topographie qui présente une dénivellation de 160 m. Le couvert forestier de ces sections est composé d’une dominance de forêt feuillue. On y retrouve également une forêt mélangée ainsi que quelques tourbières et zones de forêt résineuse à mousses. La profondeur du champ visuel est assez variable. Du PK 57 au PK 64, le champ visuel est particulièrement restreint en fonction du rayon de courbure des méandres. Du PK 64 au PK 81, il peut couvrir une distance de 2,5 km en raison du parcours relativement linéaire de la rivière.

À l’intérieur de la section 7, les chutes et les rapides situés entre les PK 58 et 59 et entre les PK 61 et 62, sont les seules caractéristiques hydriques d’importance. Par leur ampleur, ils constituent des éléments très attrayants visuellement, rehaussant ainsi le dynamisme de la rivière.

L’utilisation de ce territoire se limite à un parcours de motoneige, à six infrastructures de chasse et à deux abris sommaires dans la section 6. Dans la section 7, on retrouve uniquement une occupation sans droit. Le secteur localisé entre le PK 50 et le PK 70 est pour sa part considéré comme étant un secteur de chasse à fréquentation élevée.

15.3.4 Section 8 (PK 81,7 à PK 84)

Le bassin des Murailles se démarque de l’ensemble du parcours de la rivière Romaine par sa dimension et par sa configuration. Il constitue une section unique même si sa longueur est très inférieure aux autres sections. Pour un observateur localisé à certains endroits particuliers, le bassin des Murailles s’apparente à un lac relativement calme, car l’amont et l’aval de l’embouchure de la rivière peuvent être pratiquement imperceptibles si ce n’est que par le tumulte de la fin des rapides situés aux extrémités de cette section.

Le champ visuel de la rivière y est beaucoup plus profond et les vues plus ouvertes. Ces dernières sont limitées au plan intermédiaire où dominent des petites collines d’un dénivelé d’environ 195 m. Pour sa part, l’avant-plan est borné par une végétation riveraine arborescente ou par des escarpements abrupts de 60 m de dénivellation. Le couvert forestier présente une dominance de forêt mélangée ou feuillue. Qu’elles soient situées à l’avant-plan ou au plan intermédiaire, les pentes bordant le bassin des Murailles sont particulièrement perceptibles à partir de n’importe quel point d’observation du bassin en raison du fort dégagement visuel généré par la dimension du plan d’eau. Deux infrastructures de chasse et une occupation sans droit ont été inventoriées dans cette section. C’est également un lieu reconnu par la population.

15.3.5 Section 9 (PK 84 à PK 90,5)

La section 9 se distingue par la présence de plusieurs rapides importants et de deux chutes qui lui confèrent un intérêt visuel particulier.

Cette section se démarque également par la profondeur de l’avant-plan de vision qui est très restreint. En fait, les méandres présentant de faibles rayons de courbure et les collines bordant les rives créent plusieurs sous-ensembles visuels distincts ayant peu de liens visuels entre eux. Cette configuration du milieu génère chez l’observateur une découverte progressive et très dynamique de l’espace traversé. À plusieurs endroits, comme au PK 90,5, la faible largeur de la rivière et les hautes pentes escarpées forment un portail qui accentue l’effet de sous-ensemble visuel. Pour sa part, l’amplitude du plan intermédiaire de vision varie de 0,8 km à 1,2 km et est limitée par des collines présentant un dénivelé de 150 m. Le couvert forestier présente une dominance de forêt mélangée ou feuillue.

On remarque quelques escarpements rocheux. Même si ces éléments représentent des éléments d’intérêt visuel, ils ne caractérisent pas vraiment ce secteur. L’occupation du territoire se limite à deux utilisations sans droit.

15.3.6 Section 10 (PK 90,5 à PK 113)

La principale caractéristique de la section 10 est la présence de petites collines indépendantes les unes des autres, majoritairement localisées en bordure ouest de la rivière. Ce phénomène topographique est principalement attribuable aux nombreux petits affluents qui se déversent dans la rivière formant ainsi une suite de micros vallées relativement perpendiculaires à la rivière. Cette configuration génère un champ visuel très diversifié, relativement restreint. L’avant-plan du champ visuel peut parfois être dominant et fortement limité par des escarpements abrupts présentant un dénivelé de 120 m. À d’autres endroits, l’avant-plan est borné par la végétation arborescente des rives. Cette végétation présente une dominance de forêt mélangée ou feuillue vers le sud tandis que vers le nord, on note l’apparition de la forêt résineuse à mousses. Pour sa part, le plan intermédiaire domine et est limité par des collines très abruptes d’une dénivellation de 180 m. Même si l’amplitude du champ visuel est relativement restreinte en raison des fortes pentes qui bordent la rivière, les vues sont dirigées et leurs profondeurs peuvent tout de même atteindre 2 km en raison du tracé relativement rectiligne de la rivière.

En ce qui concerne le régime des eaux, la section 10 est similaire à la section 9. On y retrouve une succession de rapides du PK 90,5 au PK 100 et du PK 105,5 au PK 107. Ces derniers sont toutefois moins importants que ceux de la section 9.

Cette section de la rivière se distingue également par la présence de plus en plus fréquente d’escarpements rocheux qui lui confèrent un intérêt visuel supplémentaire. En fait, le cumul des caractéristiques précédemment énoncées fait en sorte que la

traversée de la section 10 génère l’impression de circuler dans une vallée encaissée dont les parois forment une dentelle de verdure et de roc. Aucune utilisation significative du territoire n’a été inventoriée dans cette section.

15.3.7 Sections 11, 12 et 13 (PK 113 à PK 152,3)

Les sections 11, 12 et 13 se caractérisent par une ouverture graduelle du champ visuel disponible à partir de la rivière. Cette ouverture atteint son apogée à la section 12. En fait, les sections 11 et 13 représentent une transition vers la section 12. Ce phénomène est principalement attribuable à l’adoucissement et à l’éloignement progressif des collines par rapport à la rivière. Le secteur où l’ouverture visuelle est à son maximum est localisé au croisement des vallées de la Romaine et des rivières Bernard et de l’Abbé-Huard. Par la suite, l’encadrement visuel se resserre vers l’aval et vers l’amont. On note également l’apparition d’un arrière-plan à l’intérieur du champ visuel en raison de l’éloignement et de l’élévation des collines.

À l’exception des pentes escarpées qui bornent la rivière à quelques endroits et qui dominant l’avant-plan de vision, ce dernier est généralement constitué par la végétation arborescente en bordure des rives. Cette végétation est principalement composée de forêt résineuse à mousses. On y retrouve également des secteurs de forêt mélangée, de forêt résineuse à lichens et des zones de brûlis. L’avant-plan de vision dépend de la largeur de la rivière dont l’amplitude latérale varie de 0,2 km à 1 km. Pour sa part, le plan intermédiaire constitué d’une suite de collines, se situe à 2 km approximativement de la rivière. La présence de l’arrière-plan de vision est plus remarquable dans les sections 12 et 13. Il est composé d’une série de collines aux formes généralement arrondies dont la dénivellation peu atteindre 365 m. Soulignons que la présence d’une grande zone de brûlis localisée à l’est de la rivière, approximativement entre le PK 132 et le PK 155, contribue à augmenter la perméabilité visuelle de l’avant-plan de vision de ce secteur.

La largeur de la rivière est très variable. Elle est associée à la présence de nombreuses îles et à certaines localisations en impasse entre deux collines rapprochées des rives. Ainsi, on retrouve des sections où la largeur est de 75 m, comme au PK 122, et d’autres sections où elle atteint 550 m, tel qu’observé au PK 131,5. Le régime des eaux est pour sa part relativement calme à l’exception de deux petits rapides localisés au PK 140,5. Notons que la présence d’îles dans la section 12 assure un certain dynamisme au parcours de la rivière.

À l’instar de la section 10, la présence d’escarpements rocheux ajoute un intérêt visuel supplémentaire au paysage. L’intérêt est plus notable lorsque ces escarpements se jettent abruptement dans la rivière. L’utilisation de ce territoire se limite à la présence de deux chalets de villégiature et à une infrastructure de chasse.

15.3.8 Section 14 (PK 152,3 à PK 160,3)

Caractérisée par une succession de rapides et de chutes qui lui confère un grand intérêt visuel, la section 14 offre un parcours similaire à celui de la section 9. En effet, l’enchaînement de plusieurs méandres présentant divers rayons de courbure génère des sous-ensembles visuels distincts les uns des autres. Cette configuration du milieu entraîne chez l’observateur une découverte progressive et très dynamique de l’espace qu’il traverse d’autant plus que plusieurs sous-ensembles sont ponctués de petites îles formées de cap rocheux surmontés d’épinettes rabougries. À plusieurs endroits, comme au PK 157, la faible largeur de la rivière et les hautes pentes escarpées bordant les rives forment un portail qui accentue l’effet de sous-ensemble visuel. Pour l’ensemble de ce secteur, la présence d’escarpements rocheux magnifie l’intérêt visuel du paysage.

Comme les autres sections de la rivière Romaine, le régime des eaux de cette section est différent selon les périodes de l’année. En fait, les rapides et les chutes offrent toute leur ampleur au printemps tandis qu’à l’automne, leur importance moindre en diminue l’intérêt visuel.

Le parcours en méandres de la rivière génère également un champ visuel très dynamique. Les différents plans de vision se chevauchent constamment. À certains endroits, l’avant-plan est dominant et se présente sous la forme de caps rocheux se jetant abruptement dans la rivière tandis qu’à d’autres endroits, il est borné par une forêt résineuse à mousses. La localisation du plan intermédiaire et de l’arrière-plan est très diversifiée et varie de 1,5 à 4 km. Quelle soit bornée à l’avant-plan, au plan intermédiaire ou à l’arrière plan, la limite du champ visuel est toujours composée de sommets dont la dénivellation varie entre 180 et 400 m. En ce qui concerne l’utilisation du territoire, un chalet de villégiature, une infrastructure de chasse et deux occupations sans droit ont été inventoriés.

15.3.9 Section 15 (PK 160,3 à PK 182)

Le champ visuel de la section 15 est peu complexe en raison du parcours rectiligne de la rivière. À l’exception de quelques endroits où des pentes escarpées bordent la rivière, l’avant-plan de vision est circonscrit par la végétation des rives. Le couvert forestier est caractérisé notamment par une forêt résineuse à mousses ainsi que par quelques zones de forêt résineuse à lichens. Le plan intermédiaire se localise au début des pentes bordant le plateau en pente douce situé de part et d’autre de la rivière. L’arrière-plan de vision est limité par des monts de formes variables qui présentent une dénivellation maximale de 400 m. Cette configuration topographique génère un encadrement visuel relativement ouvert.

À l’exception des chutes situées au PK 176, le régime des eaux est relativement calme. Dans cette section, les escarpements rocheux, particulièrement du côté ouest du champ visuel, présentent des formes plus rectilignes qui annoncent la fin

progressive des éléments d’intérêt visuel qui ont caractérisé la rivière Romaine depuis la section 10.

Un chalet de villégiature et une infrastructure de chasse ont été observés dans cette section.

15.3.10 Section 16 (PK 182 à PK 197)

La section 16 se distingue par le régime de ses eaux. Une série d’importants rapides et de chutes en alternance lui confèrent un cachet particulier. Dans cette section, la rivière se rétrécit considérablement et les pentes se rapprochent des rives, réduisant ainsi l’ampleur du champ visuel. En fait, l’avant-plan de vision est généralement borné par des pentes d’une dénivellation de 165 m tandis que le plan intermédiaire est souvent absent. L’arrière-plan est pour sa part limité par des monts ou des hautes collines de 400 m de dénivelé. Même si on note la présence d’un arrière-plan de vision, l’encadrement visuel est tout de même relativement restreint en raison du rapprochement des pentes bordant la rivière. Des méandres caractérisent également cette section de la rivière. À l’instar des sections 9 et 14, ces méandres génèrent aussi des sous-ensembles visuellement autonomes. Ces sous-ensembles se présentent toutefois en moins grand nombre puisque le rayon de courbure des méandres est plus large. Le couvert forestier se compose principalement d’une forêt résineuse à mousses et de quelques îlots de forêt résineuse à lichens, de forêt mélangée ou feuillue. Aucune utilisation significative du territoire n’a été inventoriée pour ce secteur.

15.3.11 Sections 17 et 18 (PK 197 à 243)

L’apparition d’un large plateau incliné vers la rivière, la présence de l’embouchure des rivières Jérôme, Petite rivière Romaine, Katahtauastshupunan et Touladis formant des vallées plus au moins larges ainsi que l’adoucissement des collines permettent un élargissement considérable de l’encadrement visuel de ce secteur. L’amplitude latérale de l’avant-plan de vision est limitée à la végétation présente en bordure des rives et peut s’étendre jusqu’à 1 km. Cette expression de l’avant-plan est principalement générée par la transition de la forêt majoritairement composée de résineux à mousses à une forêt à dominance de résineux à lichens et de lichénaie. Ceci accentue la perméabilité visuelle de l’avant-plan de vision. L’arrière-plan est pour sa part relativement éloigné de la rivière et est limité par des collines très arrondies de 200 m de dénivellation, ce qui génère un champ visuel dont l’amplitude latérale est d’environ 6 km.

Dans ces sections, la rivière est ponctuée de plusieurs petites îles. Son parcours est relativement dynamique, étant formé d’une succession de larges méandres, d’élargissements et de rétrécissements ainsi que de quelques bassins. On note également la présence de petits rapides de moindres importances du PK 202,5 au PK 212 et du PK 231,5 au PK 214. Ces derniers éléments ne sont toutefois pas suffisamment importants pour constituer un intérêt visuel particulier. L’intérêt de ce

secteur provient notamment du type de végétation (forêt de résineux à lichens et de lichénaie) qui caractérise le nord de la zone d’étude. L’utilisation de ce territoire se limite à la présence de deux chalets de villégiature, un abri sommaire, une infrastructure de chasse et une occupation sans droit.

15.3.12 Sections 19 et 20 (PK 243 à PK 295)

Le début des sections 19 et 20 est marqué par le rapprochement de deux petits coteaux, d’un dénivelé de 135 m, localisés de part et d’autre de la rivière. Ces coteaux forment en quelque sorte la porte d’entrée d’un secteur où l’amplitude du champ visuel s’élargit davantage et s’avère le plus profond de l’ensemble de la zone d’étude. Cette profondeur du champ visuel est principalement attribuable à la présence d’une immense zone de brûlis. En effet, l’absence de végétation arborescente en bordure des rives et le relief en pente très douce qui caractérise ce paysage de plateau, permettent de percevoir certains sommets éloignés dont les profils se découpent sur le ciel en arrière-plan au loin. Notons que les sommets de l’arrière-plan présentent une dénivellation maximale de 240 m et qu’ils peuvent se localiser à environ 10 km de la Romaine. Certaines zones de végétation ont été épargnées en bordure de la rivière. À ces endroits, l’avant-plan du champ visuel est limité par la végétation composée de forêt résineuse à mousses ou à lichens et de forêt mélangée ou feuillue. Quelques petits coteaux, de 75 à 105 m de dénivellation, localisés en bordure de la rivière, limitent également l’avant-plan du champ visuel à certains endroits.

Ce secteur ne présente aucun élément d’intérêt visuel particulier. Le régime des eaux est plutôt calme à l’exception de quelques rapides de peu d’importance et d’une petite chute localisée entre les PK 259,5 et 263. En aval de ces rapides, on note également la présence d’eaux vives entre les PK 253 et 259,5. Deux chalets de villégiature, trois infrastructures de chasse et une occupation sans droit sont les seules utilisations du sol.

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE										
	Configuration	Composition													
1 (PK 0 à PK 6)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint vers l'amont Très ouverte vers le golfe du Saint-Laurent Vue dirigée vers l'amont Vue ouverte vers le golfe du Saint-Laurent <p><u>Plan de vision</u></p> <table> <tr> <td>Avant-plan :</td> <td>Dominant</td> </tr> <tr> <td>Amplitude latérale :</td> <td>± 0,5 km</td> </tr> <tr> <td>Profondeur :</td> <td>± 5 km</td> </tr> <tr> <td>Plan intermédiaire :</td> <td>Non significatif</td> </tr> <tr> <td>Arrière-plan :</td> <td>Non significatif</td> </tr> </table>	Avant-plan :	Dominant	Amplitude latérale :	± 0,5 km	Profondeur :	± 5 km	Plan intermédiaire :	Non significatif	Arrière-plan :	Non significatif	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (forêt mélangée ou feuillue ; forêt résineuse à mousses ; tourbières) Pentes des rives généralement douces <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ± 500 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux généralement calmes à l'exception du rapide à Brillant et de la Fausse Chute (PK 0,5) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapide à Brillant La Fausse Chute Banc de sable Vue panoramique vers le golfe du Saint-Laurent pour les usagers de la route 138 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plages et sites de baignade Parcours de motoneige Secteur de pratique du kayak Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation forte et élevée Rampe de mise à l'eau Secteur de pêche sportive Secteur de chasse à fréquentation élevée <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Route 138 (route panoramique) Pont routier
Avant-plan :	Dominant														
Amplitude latérale :	± 0,5 km														
Profondeur :	± 5 km														
Plan intermédiaire :	Non significatif														
Arrière-plan :	Non significatif														
2 (PK 6 à PK 25)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue généralement dirigée <p><u>Plan de vision</u></p> <table> <tr> <td>Avant-plan :</td> <td>Dominant</td> </tr> <tr> <td>Amplitude latérale :</td> <td>± 0,3 km</td> </tr> <tr> <td>Profondeur :</td> <td>Variable de ± 1,5 km à 4,5 km</td> </tr> <tr> <td>Plan intermédiaire :</td> <td>Non significatif</td> </tr> <tr> <td>Arrière-plan :</td> <td>Non significatif</td> </tr> </table>	Avant-plan :	Dominant	Amplitude latérale :	± 0,3 km	Profondeur :	Variable de ± 1,5 km à 4,5 km	Plan intermédiaire :	Non significatif	Arrière-plan :	Non significatif	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (forêt mélangée ou feuillue ; tourbières) Pentes des rives généralement douces <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 300 à 500 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux généralement calmes à l'exception de la chute de l'Église au PK 16 	<ul style="list-style-type: none"> Île des Officiers Île Nekau Chute de l'Église Île Mistaministukueu-etshuan Banc de sable 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plages et sites de baignade Parcours de motoneige Secteur de pratique du kayak Secteur de pêche sportive Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation élevée Lieu de camping (non aménagé) 1 infrastructure reliée à la chasse Secteur de chasse 1 occupation sans droit <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pont ferroviaire Ligne électrique à 161 kV
Avant-plan :	Dominant														
Amplitude latérale :	± 0,3 km														
Profondeur :	Variable de ± 1,5 km à 4,5 km														
Plan intermédiaire :	Non significatif														
Arrière-plan :	Non significatif														

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
3 (PK 25 à PK 42,5)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue généralement dirigée <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,2 à 0,3 km Profondeur : Variable de ± 0,6 km à 4,5 km Plan intermédiaire: Non significatif Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (forêt mélangée ou feuillue ; forêt résineuse à mousses) Pentes des rives généralement douces <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 200 à 300 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux généralement calmes à l'exception du rapide à Ferdinand (PK 30) et des chutes à Charlie (PK 35) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapide à Ferdinand Chutes à Charlie 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation élevée et moyenne 4 infrastructures reliées à la chasse Secteur de chasse à fréquentation élevée 1 occupation sans droit 2 abris sommaires 2 chalets <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
4 (PK 42,5 à PK 48)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue dirigée <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,3 à 0,75 km Profondeur : Variable de ± 1 km à 4 km Plan intermédiaire: Non significatif Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité majoritairement par la végétation et par la topographie à quelques endroits (forêt mélangée ou feuillue ; forêt résineuse à mousses) Pentes des rives généralement douces mais plus hautes (dénivellation ± de 30 à 45 m) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 150 à 250 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux généralement calmes 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation moyenne 3 infrastructures reliées à la chasse Secteur de chasse à fréquentation élevée 1 occupation sans droit 1 abri sommaire <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
5 (PK 48 à PK 52,5)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel très restreint Vue généralement dirigée du PK 48 au PK 51 Découverte progressive de l'espace du PK 51 au PK 52 en raison des méandres très serrés Découverte de la Grande Chute ± 700 m avant son emplacement <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,5 à 0,9 km Profondeur : Variable de ± 0,7 km à 4 km Plan intermédiaire : Non significatif Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité majoritairement par la topographie et par la végétation (dominance de forêt feuillue ; forêt mélangée et tourbières) Pentes des rives généralement abruptes (dénivellation ± 60 m) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 100 à 250 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux généralement calmes du PK 48 au PK 51 Rapides de classe I et V du PK 51 au PK 52 Grande Chute au PK 52,5 	<ul style="list-style-type: none"> Rapides Grande Chute 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation moyenne 3 infrastructures reliées à la chasse Secteur de chasse à fréquentation élevée 1 abri sommaire <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
6 (PK 52,5 à PK 67,3)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue dirigée du PK 52,5 au PK 58 et du PK 64 au PK 67,3 Découverte progressive de l'espace du PK 58 au PK 64 en raison des méandres relativement serrés <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Dominant Amplitude latérale : ± 0,4 km Profondeur : Variable de ± 0,6 km à 3 km Plan intermédiaire : Non significatif Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité majoritairement par la topographie et par la végétation (dominance de forêt feuillue ; forêt mélangée et tourbières) Pentes des rives généralement douces à l'exception de quelques endroits présentant des pentes abruptes (dénivellation ± 45 m) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 150 à 350 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Rapides de classe V et chutes du PK 58 à 59 et du PK 61 à 62 	<ul style="list-style-type: none"> Rapides de classe V et chutes 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation faible 6 infrastructures reliées à la chasse Secteur de chasse à fréquentation élevée 2 abris sommaires 2 lieux d'amerrissage <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
7 (PK 67,3 à PK 81,7)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue dirigée <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,15 km à 0,3 km Profondeur : Variable de ± 1,5 km à 2,5 Km Plan intermédiaire : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,8 km à 2,5 km Profondeur : Variable de ± 1,5 km à 2,5 km Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité majoritairement par la végétation (dominance de forêt feuillue ; forêt mélangée et zones de forêt résineuse à mousses) Pentes des rives généralement douces et abruptes à quelques endroits (dénivellation de ± 20 m) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation de douce à abrupte de ± 160 m <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 100 m à 200 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Rapides de classe III au PK 81,7 	<ul style="list-style-type: none"> Rapides au PK 81,7 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation faible 1 occupation sans droit Secteur de chasse à fréquentation élevée 1 lieu d'amerrissage <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
8 (PK 81,7 à PK 84)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement ouvert Vue ouverte <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,6 km à 1,8 km Profondeur : Variable de ± 0,6 km à 1,8 km Plan intermédiaire : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 1,5 km à 3,0 km Profondeur : Variable de ± 1,5 km à 3,0 km Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité la végétation (dominance de forêt mélangée ou feuillue) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à très abruptes (dénivellation de ± 60 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation très abrupte de ± 195 m <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 150 m à 500 m. Cette section constitue plutôt un bassin qu'une rivière <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Rapides de classe III au PK 81,7 et chutes au PK 85 	<ul style="list-style-type: none"> Le bassin des Murailles constitue un élément d'attrait en soi en raison de son aspect contrastant avec celui de la rivière Rapides de classe III au PK 81,7 Chute au PK 84 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping 3 infrastructures reliées à la chasse Secteur de chasse Secteur de navigation à fréquentation faible et très faible 1 occupation sans droit <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
<p>9 (PK 84 à PK 90,5)</p>	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue restreinte et découverte progressive de l'espace et des successions de rapides et de chutes en raison des méandres très serrés <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,3 km à 0,4 km Profondeur : Variable de ± 0,3 km à 0,4 km Plan intermédiaire : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,8 km à 1,2 km Profondeur : Variable de ± 1,5 km à 2,0 km Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de forêt mélangée ou feuillue) et par la topographie Pentes des rives très variables de douces à extrêmement abruptes (dénivellation maximale de ± 120 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation très abrupte de ± 150 m <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 100 m à 450 m. Plusieurs petits bassins sont à remarquer <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Section majoritairement constituée de rapides de classe II à V et de chutes 	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble de la section en raison des rapides, des chutes et des quelques escarpements rocheux 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible 2 occupations sans droit <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
<p>10 (PK 90,5 à PK 113)</p>	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue dirigée <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,1 km à 0,2 km Profondeur : Variable de ± 0,3 km à 2,0 km Plan intermédiaire : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,6 km à 1,8 km Profondeur : Variable de ± 1,5 km à 3,0 km Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité la végétation (dominance de forêt mélangée ou feuillue au sud ; apparition de forêt résineuse à mousses au nord) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à très abruptes (dénivellation de ± 120 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Collines indépendantes séparées par de petites vallées Dénivellation très abrupte de ± 180 m <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Très variable de ± 50 m à 350 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux vives Successions de rapides de classe RI à RIII du PK 90,5 au PK100 et de rapides de classe RII du PK 105,5 au PK 107 	<ul style="list-style-type: none"> Escarpements rocheux Rapides de classe III 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
11 (PK 113 à PK 124,3)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement ouvert Vue ouverte et relativement dirigée <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,2 km à 0,4 km Profondeur : Variable de ± 0,5 km à 1,0 km Plan intermédiaire : Relativement dominant Amplitude latérale : Variable de ± 1,2 km à 2,5 km Profondeur : Variable de ± 2,0 km à 3,0 km Arrière-plan : Non significatif 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (forêt résineuse à mousses et quelques pochettes de forêt mélangée) et par la topographie Pentes des rives variables de fortes à très abruptes (dénivellation de ±45 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité majoritairement par la topographie Dénivellation variable d'abrupte à très abrupte de ± 285 m <p><u>Arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Non significatif 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 100 m à 200 m. Présence de quelques petites îles <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes 	<ul style="list-style-type: none"> Escarpements rocheux 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible 1 chalet de villégiature Secteur de chasse <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
12 (PK 124,3 à PK 134,3)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel ouvert Vue ouverte <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,5 km à 1 km Profondeur : Variable de ± 1,5 km à 3,0 km Plan intermédiaire : Présent Amplitude latérale : ± 2,0 km Profondeur : ± 2,0 km Arrière-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable de ± 2,0 km à 10,0 km Profondeur : Variable de ± 2,0 km à 7,5 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de résineux à mousses ; forêt mélangée et brûlis) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à très abruptes (dénivellation de ± 255 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation maximale de ± 315 m ; formes variables d'arrondies à très abruptes 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 100 m à 500 m ; présence de plusieurs petites îles et bassins <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes 	<ul style="list-style-type: none"> Escarpements rocheux 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible 1 infrastructure reliée à la chasse Secteur de chasse 1 chalet de villégiature <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
<p>13 (PK 134,3 à PK 152,3)</p>	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel ouvert Vue ouverte <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable \pm 0,150 km à 0,250 km Profondeur : Variable de \pm0,5 km à 2,5 km Plan intermédiaire : Partiellement dominant Amplitude latérale : \pm 1,5 km Profondeur : \pm 1,5 km Arrière-plan : Présent Amplitude latérale : Variable de \pm 2,5 km à 7,5 km Profondeur : Variable de \pm 2,5 km à 7,5 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de forêt résineuse à mousses ; quelques zones de forêt mélangée, de forêt résineuse à lichens et de brûlis) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à très abruptes (dénivellation de \pm 225 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation maximale de \pm 365 m ; formes variables d'arrondies à très abruptes 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de 100 m à 150 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Rapides de classes I et II au PK 140,5 et rapides de classes I à V entre le PK 145,5 et le PK 152 	<ul style="list-style-type: none"> Escarpements rocheux 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible Secteur de chasse <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
<p>14 (PK 152,3 à PK 160,3)</p>	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement ouvert Vue ouverte ; découverte progressive de l'espace et des successions de rapides et de chutes en raison des méandres très serrés <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de \pm 0,15 km à 0,4 km Profondeur : Variable de \pm0,5 km à 1,5 km Plan intermédiaire : Présent Amplitude latérale : \pm 1,5 km Profondeur : \pm 1,5 km Arrière-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable de \pm 1,5 km à 4,0 km Profondeur : Variable de \pm 2,0 km à 4,5 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de forêt résineuse à mousses) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à très abruptes (dénivellation de \pm 180 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation maximale de \pm 395 m ; formes variables d'arrondies à très abruptes 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de 50 m à 250 m <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement mouvementées Rapides de classes I à V et chutes sur la plupart du parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Escarpements rocheux Rapides et chutes 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible Secteur de chasse <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
15 (PK 160,3 à PK 182)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement ouvert Vue ouverte <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 0,25$ km à 0,50 km Profondeur : Variable de $\pm 2,0$ km à 4,0 km Plan intermédiaire : Présent Amplitude latérale : $\pm 1,5$ km Profondeur : $\pm 1,5$ km Arrière-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 1,5$ km à 4,0 km Profondeur : Variable de $\pm 2,5$ km à 5,5 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de forêt résineuse à mousses ; îlots de forêt résineuse à lichens ; zone de brûlis) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à très abruptes (dénivellation de ± 240 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation maximale de ± 396 m ; formes variables d'arrondies à très abruptes 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de 100 m à 400 m. Largeur presque constante de 300 m sur la majorité du parcours <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Chutes au PK 176 	<ul style="list-style-type: none"> Escarpements rocheux Chutes 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible 1 infrastructure reliée à la chasse Secteur de chasse 1 chalet de villégiature <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
16 (PK 182 à PK 197)	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement restreint Vue dirigée <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 0,25$ km à 1,0 km Profondeur : Variable de $\pm 0,5$ km à 1,3 km Plan intermédiaire : Très peu présent Amplitude latérale : $\pm 1,0$ km Profondeur : $\pm 1,0$ km Arrière-plan : Non dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 2,0$ km à 5,5 km Profondeur : Variable de $\pm 2,0$ km à 5,5 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de forêt résineuse à mousses ; forêt résineuse à lichens ; forêts mélangée et feuillue) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à très abruptes (dénivellation de ± 165 m à certains endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation maximale de ± 395 m ; formes variables d'arrondies à très abruptes 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de 100 m à 200 m. <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux mouvementées Chutes et rapides de classes I à V sur la majorité du parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Escarpements rocheux Chutes 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
<p>17 (PK 197 à PK 213,5)</p>	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel relativement ouvert Vue ouverte et dirigée à certains endroits <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Partiellement dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 0,2$ km à 0,3 km Profondeur : Variable de $\pm 0,5$ km à 2 km Plan intermédiaire : Présent Amplitude latérale : $\pm 1,5$ km Profondeur : $\pm 1,5$ km Arrière-plan : Dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 2,0$ km à 6,0 km Profondeur : Variable de $\pm 2,0$ km à 10,0 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de forêt résineuse à lichens ; forêt résineuse à mousses et lichénaires) et par la topographie Pentes des rives variables de douces à abruptes (dénivellation de ± 90 m à quelques endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la topographie Dénivellation maximale de ± 200 m ; pentes généralement très douces et parfois quelques pentes abruptes 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de 100 m à 400 m. <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Petits rapides de classes I à III du PK 202,5 au PK 206 et du PK 208 au PK 212 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible Secteur de chasse à partir du PK 207 vers l'amont <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune
<p>18 (PK 213,5 à PK 243)</p>	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel ouvert Vue très ouverte <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Non dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 0,3$ km à 1 km Profondeur : Variable de ± 1 km à 5,5 km Plan intermédiaire : Présent Amplitude latérale : Variable de $\pm 1,5$ km à 3,0 km Profondeur : Variable de $\pm 1,5$ km à 3,0 km Arrière-plan : Non dominant Amplitude latérale : Variable de $\pm 4,0$ km à 6,5 km Profondeur : Variable de $\pm 3,5$ km à 13,0 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance de forêt résineuse à lichens ; forêt résineuse à mousses, forêt mélangée ou feuillue ainsi que quelques lichénaires) et par la topographie à quelques endroits Pentes des rives variables de douces à abruptes (dénivellation de ± 90 m à quelques rares endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité majoritairement par la topographie Dénivellation généralement très douce de ± 240 m 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 150 m à 400 m. Présence de plusieurs petites îles <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Rapides de classes I et II du PK 213,5 au PK 214 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible 1 infrastructure reliée à la chasse Secteur de chasse 1 occupation sans droit 1 abri sommaire 2 chalets de villégiature <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Tableau 15-1 : Inventaire du paysage des sections de la rivière Romaine (suite)

SECTION	CHAMP VISUEL		CARACTÉRISTIQUE HYDRIQUE	ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL	UTILISATION DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURE
	Configuration	Composition			
<p>19 et 20 (PK 243 à PK 295)</p>	<p><u>Encadrement visuel et type de vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrement visuel ouvert Vue très ouverte <p><u>Plan de vision</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Avant-plan : Non dominant Amplitude latérale : Variable de ± 0,2 km à 1 km Profondeur : Variable de ± 1 m à 4 km Plan intermédiaire : Présent Amplitude latérale : Variable de ± 1,5 km à 3,0 km Profondeur : Variable de ± 1,5 km à 3,0 km Arrière-plan : Non dominant Amplitude latérale : Variable de ± 4,0 km à 6,5 km Profondeur : Variable de ± 7 km à 14,0 km 	<p><u>Avant-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité par la végétation (dominance d'une grande zone de brûlis ; quelques pochettes de forêt résineuse à mousses ou à lichens, de forêt mélangée, de forêt feuillue et de lichénaies en bordure de la rivière) et par la topographie à quelques endroits Pentes des rives variables de douces à abruptes (dénivellation de ± 120 m à quelques rares endroits) <p><u>Plan intermédiaire et arrière-plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Limité majoritairement par la topographie Dénivellation généralement très douce de ± 240 m 	<p><u>Largeur de la rivière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Variable de ± 150 m à 400 m. Présence de quelques petites îles <p><u>Débit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eaux relativement calmes Chutes et rapides de classes I à V du PK 259,5 au PK 263 Eaux vives du PK 253 au PK 259 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<p><u>Utilisation du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Parcours de motoneige Circuit de canot-camping Secteur de navigation à fréquentation très faible 3 infrastructures reliées à la chasse Secteur de chasse du PK 250 vers l'aval 1 occupation sans droit 2 chalets de villégiature <p><u>Infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune

Références

- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (ADRLSSSS). 2004. *Modèle régional d’organisation de services intégrés pour la Côte-Nord*. 39 p.
- AQUABIO CONCEPT, ALAIN DANAIS. 2003. *Route des Baleines – Phase II - Étude du potentiel de développement touristique, volume 2 : MRC de Minganie*. Document réalisé pour l’ATR de Duplessis. Non paginé.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE DUPLESSIS. 2004a. *Stratégie de la région touristique de Duplessis*. Document Power Point.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE DUPLESSIS. 2004b. *Guide touristique 2004-2005. Côte-Nord Duplessis*. 104 p.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) MINGANIE. 2005. *Répertoire des entreprises de la MRC de Minganie*. Base de données en format excel.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) MINGANIE. 2004a. *Plan d’action local pour l’économie et l’emploi 2004*. 39 p. et annexes.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) MINGANIE. 2004b. *Plan d’action 2004*. 11 p.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) MINGANIE. 2004c. *Tourisme - Bilan sectoriel 2004*. 6 p.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) MINGANIE. 2004d. *Pêche et aquaculture. Bilan sectoriel*. 11 p.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) MINGANIE. 2004e. *La Minganie généreuse de nature*. Dépliant touristique.
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) MINGANIE. 2004f. *Les mines. Bilan sectoriel*. 6 p.
- CLUB DE MOTONEIGISTES LE BLIZZARD. Non daté. Sentier futur – *Sentier existant*. Une carte, échelle non spécifiée.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). 2004a. *Chantiers importants – 4^e trimestre 2004 – Côte-Nord*. Tableau. Site Internet <http://www.ccq.org>.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). 2004b. *La construction sur la Côte-Nord*. Site Internet : http://www.ccq.org/fr/publications/construction_en_region/4e_trimestre_2004/pdf/const_cote_nord.pdf
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). 2004c. *Nombre de salariés par métier et occupation selon la région de domicile, 2003*. Tableau. Site Internet <http://www.ccq.org>.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). 2004d. *Nombre d’heures travaillées par les salariés selon la région de domicile, 1994-2003*. Tableau. Site Internet <http://www.ccq.org>.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). 2004e. *Nombre de salariés par métier et occupation selon la région de domicile, 1994-2003*. Tableau. Site Internet <http://www.ccq.org>.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). 2004f. *Région de la Côte-Nord, heures travaillées par secteur, 1994-2003*. Tableau. Site Internet <http://www.ccq.org>.

- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ). 2004g. *La construction sur la Côte-Nord, 4^e trimestre 2004*. Site Internet <http://www.ccq.org>.
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC. 2004h. *Revue de l’actualité dans l’industrie de la construction, 4^e trimestre 2004*. Site internet <http://www.ccq.org>.
- COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD (CSMCN). 2004. *Plan stratégique 2004-2007 sur la réussite*. 49 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE LA CÔTE-NORD. 2005. « Le bulletin d’information de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord » *La CRÉ en bref!* Janvier 2005, volume 1, numéro 3. 4 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE LA CÔTE-NORD. 2004. « Le bulletin d’information de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord » *La CRÉ en bref!* Octobre 2004, volume 1, numéro 2. 4 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD) DE LA CÔTE-NORD. 1999. *Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004*. Baie-Comeau, 261 p.
- CONSULTANTS FORESTIERS DGR. 2005. *Aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine – Études forestières – Inventaire forestier, partie 1 de 2*. 25 p. et ann.
- DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE ET PLURAM, PLANAM ET CULTURA. 2003. *Étude de faisabilité, de rentabilité et de développement visant à implanter à Natashquan un produit touristique d’appel basé sur la vie et l’œuvre de Gilles Vigneault – Natashquan*. Rapport final. 142 p.
- EMPLOI QUÉBEC. 2004a. *Personnes ayant travaillé en 2000 selon le nombre de semaines travaillées, recensement 2001*. Données non publiées. Direction régionale de la Côte-Nord.
- EMPLOI QUÉBEC. 2004b. *Bulletin régional sur le marché du travail – Région Côte-Nord*. Deuxième trimestre 2004. Volume 21, numéro 2. 29 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2004a. *Règlement sur la chasse aux oiseaux migrateurs, 2004*. Site Internet : <http://www.cws-scf.ec.gc.ca>.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2004b. *Refuges d’oiseaux migrateurs (ROM)*. Site Internet : <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/faune>.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 1992. *Plan de gestion – Réserve de parc national de l’Archipel-de-Mingan*. Service des parcs. Service de la planification. 95 p. et annexes.
- FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC (FPQ). 2004. *Guide des pourvoiries du Québec*.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK (FQCK). 2000. *Guide des parcours canotables du Québec. Tome II Nord du fleuve Saint-Laurent excluant le bassin de l’Outaouais*. 268 p.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK (FQCK). 1999. *Carte générale des parcours canotables du Québec*.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT-CAMPING (FQCC). 1983. *Rivière Romaine 07-38-00-00*. 37 documents cartographiques à l’échelle de 1 : 50 000 (carte-guide).
- GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 2004. *Arrêtés ministériels – Arrêté numéro AM 2004-050 du Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en date du 22 novembre 2004*. 8 décembre 2004. 163^e année, no 49.
- GINGRAS, A. ET R. AUDY. 1989. *Inventaire aérien de l’original dans la zone de chasse 19 à l’hiver 1987-88*. Direction régionale de la Côte-Nord. Service de l’aménagement et de l’exploitation de la faune. 58 p.

- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2005. *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques – cartographie interactive*. Environnement Canada, Agence canadienne d’inspection des aliments et Pêches et Océans Canada. Site Internet : <http://www.mollusca.gc.ca>.
- HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Méthode d’étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition*. Préparé en collaboration avec le Groupe Viau et le Groupe-conseil Entraco. Montréal, Hydro-Québec.
- HYDRO-QUÉBEC. 1984a. *Étude intégrée d’environnement de la Romaine – Milieu terrestre – Répercussions des réservoirs RO1 et RO2 et mesures d’insertion correspondantes – 2^e version*. Rapport final. Vice-Présidence Environnement. 86 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1984b. *Étude intégrée d’environnement de la Romaine – Milieu terrestre – Répercussions des réservoirs RO3 et Saint-Jean et mesures d’insertion correspondantes*. Rapport final. Vice-Présidence Environnement. 148 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2005a. *Évolution et distribution de la population par région administrative, superficie et densité, Québec, 1971-2004*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/203.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2005b. *Profil de la région administrative de la Côte-Nord - Minganie*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/egion_09/impr_mrc_09_981.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2005c. *Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents au 1er juillet des années 1996 à 2004*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/mrc_1996_2004_total.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2005d. *Migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1991-1992, 1996-1997, 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004*. Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales. Extrait. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/migrations/mig_tot09.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2005e. *Entrants, sortants, solde migratoire interne et taux correspondants des MRC et territoires équivalents du Québec, 2001-2002*. Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales. Extrait du fichier d’inscription des personnes assurées (FIPA) de la régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ). Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/migir_mrc_synthese_2001_2002.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2005f. *Entrants, sortants, solde migratoire interne et taux correspondants des MRC et territoires équivalents du Québec, 2003-2004*. Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales. Extrait du fichier d’inscription des personnes assurées (FIPA) de la régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/migir_mrc_synthese_2003_2004.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2004a. *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*. Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales. Extrait 3 p. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/pers_demo/pers_pop09_mrc.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2004b. *Population selon le groupe d’âge et le sexe, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1991, 1996, 2001-2003*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/demo_gen/pop_age09.htm.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2003a. *Ménages privés selon la taille, région administrative de la Côte-Nord, 2001*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_09/menages09/taillmena09.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2003b. *Ménages privés selon la tranche de revenu et le revenu moyen, région administrative de la Côte-Nord, 2000*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_09/revenu09/revmen09.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2003c. *Mode d'occupation des logements privés, région administrative de la Côte-Nord, 2001*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_09/logements09/logocc09.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2002a. *La migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001*. 46 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2002b. *Solde migratoire interne des MRC selon la région, 1996-2001*. Site Internet : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr_poplt_imigr/solde_inter_mrc_ra96-01.htm.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). 2001. *Le portrait de santé, le Québec et ses régions*. Édition 2001. Les publications du Québec. 395 p. et annexes.
- LEFORT, L. GIGNAC ET G. LAMONTAGNE. 2004. *Gros gibier au Québec en 2001 (exploitation par la chasse et mortalité par des causes diverses)*. Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Direction de la faune et des habitats. 68 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ). 2004. *Les pêches et l'aquaculture commerciales. Bilan 2003 et perspectives 2004*. 45 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES (MER). Non daté. *Macrozonage de l'utilisation faunique et récréative. Région Côte-Nord*. Carte à échelle de 1 : 1 000 000.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES (MER) ET MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (MLCP). 1990. *Protocole d'entente, dossier villégiature*. 9 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV). 1999a. *Les provinces naturelles, niveau I du Cadre écologique de référence du Québec*. Document non publié.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV). 1999b. *Portrait régional de l'eau. Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec – Côte-Nord – Région administrative 09. Québec*.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (MENV). 1985. *Inventaire du capital-nature de la Moyenne et Basse Côte-Nord*. Échelle de 1 : 1 000 000.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004a. *Les pêches maritimes du Québec. Statistiques mensuelles des débarquements par espèce*. Novembre 2004, 59 p.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004b. *Capelan de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (4RST) en 2003*. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rapp. sur l'état des stocks 2004/001.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004c. *Nombre de permis de pêche émis, nom des détenteurs de permis, quota de prélèvement par permis/espèce et volume récolté annuellement pour les trois dernières années pour les espèces suivantes : Buccin zone 6, pétoncle zone 16E, crabe commun zone 16C et 16D, mye zone 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, capelan zone 15, Mactre de Stimpson zone 4A et poissons de fond zone 4S2*. Réponse à une demande d'information (A-2204-00305/mac).

- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004d. *Pétoncles des eaux côtières de la Côte-Nord du Québec en 2003*. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rapport sur l’état des stocks 2004/021.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004e. *La mactre de Stimpson des eaux côtières du Québec en 2003*. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rapport sur l’état des stocks 2004/002.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004f. *La crevette de l’estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2003*. MPO Sciences. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rapport sur l’état des stocks 2004/009.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004g. *Le homard des eaux côtières du Québec en 2003*. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rapport sur l’état des stocks 2004/020.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004h. *Le crabe des neiges de l’estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent des eaux côtières du Québec (zones 13 à 17 et 12A, 12B et 12C) en 2003*. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rapport sur l’état des stocks 2004/024.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2004i. *Le crabe commun des eaux côtières du Québec en 2003*. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rapport sur l’état des stocks 2004/029.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 2000. *Buccin des eaux côtières du Québec*. MPO Sciences. Rapport sur l’état des stocks C4-09 (2000). 7 p.
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS DU CANADA (MPO). 1998. *Régions laurentienne et des Maritimes - Aperçu des pêches marines du golfe du Saint-Laurent*. 16 p. Site Internet : <http://www.dfo.mpo.gc.ca>.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. 2000. *Entente cadre de développement de la région de la Côte-Nord 2000-2005*. 41 p. et annexes.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC (MRNF). 2005a. *Espèces menacées ou vulnérables – Dernière heure – Caribou des bois, écotype forestier*. Site Internet : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etn_rec/esp_mena_vuln/der_heur.htm.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC (MRNF). 2005b. *Fichier des baux à des fins personnelles – Territoire de la Côte-Nord*. Fichier excel transmis par la Direction régionale de la Gestion du territoire public de la Côte-Nord. Équipe de la Planification territoriale. Mise à jour du 6 avril 2005.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC (MRNF). 2005c. *Statistiques de chasse au Québec – Grande faune – Ours noir – 2004*. Site Internet : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/statistiques/ours_2004.htm.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC (MRNF). 2005d. *Localisation d’un chemin d’accès autorisé en 2004 et secteurs de coupe de bois à des fins commerciales – Havre-Saint-Pierre*. 4 cartes à l’échelle de 1 : 20 000. Document non publié.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC (MRNF). 2005e. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. Site Internet : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC (MRNF). 2005f. DV 2005-01 - *Rapport sur les activités d’exploration minière au Québec 2004*. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/mines/potentiel/potentiel-rapports-2004.jsp>.

- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2005.
Bilan de l’exploitation du saumon au Québec en 2004. Direction générale du développement et de l’aménagement de la faune. Document non paginé.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004a.
Mission ministérielle. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/ministere/mission/index.jsp>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004b.
Critères proposés par Faune Québec, direction de l’aménagement de la faune de la Côte-Nord pour l’allocation d’emplacements de villégiature dans le plan régional de développement de la villégiature de la Côte-Nord. 2 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004c.
La pêche sportive au Québec, principales règles : 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. 54 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004d.
Nombre de permis de chasse et de pêche sportives vendus sur la Côte-Nord pour les années 2001 à 2003, par catégorie. Direction des permis et de la tarification. Un tableau.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004e.
Ventes de permis de 1993 à 2003. Direction des permis et de la tarification. Un tableau.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004f.
Calendrier de chasse sportive 1^{er} avril – 31 mars 2005. Site Internet : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/chasse/html_2004/index.htm.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004g.
Saison 2004 – Récolte d’originaux par zones de chasse (incluant les réserves). Un tableau.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004h.
La chasse d’hiver au caribou, saison 2004-2005. 31 p. Site Internet : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/caribou_chasse/caribou_04_05.pdf.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004i.
Le piégeage au Québec, principales règles : 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005. 25 p. Site Internet : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/piegeage/PDF/piegeage.pdf>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004j.
Statistiques de récolte d’animaux à fourrure dans les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) de la Côte-Nord, saisons 2002-2003 et 2003-2004. Données non publiées (05-11-2004). 2 tableaux.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004k.
Production minière par substance. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/cote-nord/inc/mines/production.htm>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004l.
Titres miniers actifs. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/cote-nord/mines/mines-titres.jsp>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004m.
Bilan et faits saillants de l’industrie minière du Québec en 2004. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/cote-nord/mines/mines-potentiel.jsp>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004n.
Potentiel minéral. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/enligne/mines/bfs2004/bfs2004.asp>.

- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004o. *Dépenses d’exploration et de mise en valeur*. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/cote-nord/inc/mines/exploration.htm>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004p. DV 2004-01 - *Rapport sur les activités d’exploration minière au Québec 2003*. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/mines/potentiel/potentiel-rapports-2003.jsp>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004q. *Consultation des titres miniers*. Site Internet : <http://gestim.mrnfp.gouv.qc.ca>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004r. *Le claim*. 16 p. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/publications/mines/titres/leclaim.pdf>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (MRNFP). 2004s. Cartes des titres miniers. 12L/05, 12L/06, 12L/07, 12L/11, 12L/12, 12L/14, 12M/03, 12M/04, 12M/05, 12M/06, 12M/12, 12M/13. Gouvernement du Québec, Direction du développement minéral. Cartes à l’échelle de 1 : 50 000. Site Intranet : <fpt://ftp.mrn.gouv.qc.ca/public/Gestim>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN). 2003. *Mission - Secteur du territoire*. Site Internet : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-territoire.jsp>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN). 2002. *Programme de soutien financier – Pourvoirie Québec – Standard international (dernière modification : 2004-06-18)*. Site Internet : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/programme/pourvoirie.htm>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN). 2001. Description des dépôts de tourbe. Extrait de la base de données du MRN. Feuillet 12L-0101. Secteur Mines. Bureau de Sept-Îles.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN). 1998a. *Plan d’affectation des terres du domaine public*. Cartes avec échelles diverses. Gouvernement du Québec, Direction régionale de Québec et de l’assistance aux opérations.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN). 1998b. *Plan régional de développement de la villégiature*. Région de la Côte-Nord. Gouvernement du Québec. Direction régionale de la Côte-Nord.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (MRN). 1994. *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Direction de la gestion du territoire public. 68 p. et ann.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ). 2004. *DJMA sur la route 138 – Minganie*. Direction de la Côte-Nord.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ). 2003. *Plan de transport de la Côte-Nord*. Direction de la Côte-Nord. 120 p.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ). 2001. *Analyse des accidents de la route 138, secteur Havre-Saint-Pierre, 1996-2001*. Centre de services de Baie-Comeau. Données non publiées.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU CANADA (DRHC). 2004. *Fichier des prestataires de l’assurance-emploi, compilation pour la MRC de Minganie*. Bureau régional de la Côte-Nord. Données non publiées.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC (MDDEP). 2005. *Aires protégées*. Site Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm.

- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE (MDERR). 2005. *Statistiques par MRC*. Tableaux divers. Site Internet : www.mderr.gouv.qc.ca.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE (MDERR). 2004a. *Devenir maître de son développement – La force des régions – Phase 1 – Une nouvelle gouvernance régionale*. 39 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE (MDERR). 2004b. *Développement régional – Instances régionales – Conférences régionales des élus (CRÉ) - Ententes spécifiques*. Site Internet : <http://www.mderr.gouv.qc.ca/mder/web/portail/developpementregional/>.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE (MDERR). 2004c. *Région de la Côte-Nord – Développement régional – Ententes spécifiques*. Site Internet : <http://www.cote-nord.gouv.qc.ca/devregional/ententespecific/>.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE (MDERR). 2004d. *Portrait socioéconomique des régions du Québec – Édition 2004*. 99 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE (MDERR). 2004e. *Profil économique de la région de la Côte-Nord 09 – 7 sections, éditions 2001 à 2003*. Pagination par sections.
- MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE. 2004. *Secteurs de développement de la municipalité de Havre-Saint-Pierre*. Carte manuscrite à l'échelle 1 : 5 000.
- MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE 1989a. *Réglementation d'urbanisme : Règlements de zonage, construction, lotissement, sur les dérogations mineures, permis et certificats et considérations administratives, comité consultatif d'urbanisme*. Document réalisé par la firme Bellemare & Bellemare. Pagination par sections. 3 cartes, échelles diverses.
- MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE 1989b. *Plan de localisation des puits d'eau potable*. Document réalisé par la firme Bellemare & Bellemare. Plan à l'échelle de 1 : 5 000.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 2005. *Projets acceptés – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II Année 2004-2005*. Un tableau.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 2001. *Extraits de la matrice graphique de Havre-Saint-Pierre*. Échelles multiples.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 1998a. *Planification stratégique régionale de développement 1999-2004*. Compte rendu de l'assemblée du territoire de la MRC de Minganie. 94 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 1998b. *La connaissance du contexte de planification*. Première édition. Pagination par sections.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 1997. *Document sur les objets de la révision de la MRC de Minganie*. 63 p. et annexe.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 1996. *Règlements d'urbanisme*. Pagination par règlement.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 1987. *Schéma d'aménagement*. Document réalisé par la firme Roche Groupe-Conseil ltée. 87 p., plans et annexe.
- PARCS CANADA. 2004. *Réserve de Parc National de l'Archipel-de-Mingan – Statistiques comparatives de fréquentation 2000-2004*. Service Accueil et Marketing, Unité de gestion de Mingan. 28 tableaux.

- PARCS CANADA. 2003a. *Réserve de Parc National de l’Archipel-de-Mingan – Énoncé d’intégrité écologique – Programme de gestion des écosystèmes 2003-2004*. Direction de l’intégrité écologique. 39 p.
- PARCS CANADA. 2003b. Réserve de Parc National de l’Archipel-de-Mingan – Gestion du parc – *Compte rendu de la consultation publique pour la révision du plan directeur de la réserve de Parc National du Canada de l’Archipel-de-Mingan*. Site Internet : http://www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mingan/plan/plan3_f.asp.
- PARCS CANADA. 2003c. Réserve de Parc National de l’Archipel-de-Mingan – Gestion du parc – *Document de consultation publique*. Site Internet : http://www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mingan/plan/plan1_f.asp.
- RADIO-CANADA. 2005. *Avenir prometteur pour l’industrie des petits fruits*. Communiqué de presse, 31 mars 2005.
- RADIO-CANADA. 2004. *Des tourbières exploitables en Minganie*. Communiqué de presse, 10 novembre 2004.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2000. *Cartes de Mingan et Plan du terrain acquis par le ministère des Affaires indiennes pour fin de réserve indienne à Mingan, Qué. (1984/01/18)*. Documents télécopiés.
- SAINT-LAURENT VISION 2000. 1999. *Bulletin le Fleuve : La cueillette récréative des mollusques sur la rive nord de l’estuaire du Saint-Laurent*. 4 p. Site Internet : <http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca>.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ). 2004. *Bilan de l’exploitation du saumon au Québec en 2003*. Vice-présidence au développement et à l’aménagement de la faune. 153 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ). 2003. *L’importance des activités récréatives liées à la faune et à la nature au sein de la population des différentes régions du Québec en 2000*. Site Internet : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/faunenatureenchiffres/profil_residents_region.pdf.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ). 2001. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord*. Direction de l’aménagement de la faune de la Côte-Nord, Sept-Îles. 113 pages.
- STATISTIQUE CANADA. 2004. *Profil des communautés*. Recensement de 2001. Site Internet : <http://www.statcan.ca>.
- STATISTIQUE CANADA. 1999. *Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec*. Volume III. Recensement de 1996. Cat. n° 95-186-XPB.
- TOURISME QUÉBEC. 2004. *Statistiques touristiques – Le tourisme au Québec en bref – 2003*. 13 pages.
- TRANSPORTS CANADA. 2005. *Liste des ports*. 2 p. Site Internet : <http://www.tc.gc.ca/quebec>.
- TRANSPORTS CANADA. 2004a. *Installation portuaire de Havre-Saint-Pierre*. 2 p. Site Internet : <http://www.tc.gc.ca/quebec>.
- TRANSPORTS CANADA. 2004b. *Rapport du tonnage manutentionné - port de Havre-Saint-Pierre*. Rapport transmis par Transports Canada et Rapport sommaire du tonnage manutentionné. Site Internet : <http://www.tc.gc.ca/quebec>.
- TRANSPORTS CANADA. 2004c. *Mouvement d’aéronefs 1999-2003– Aéroport de Havre-Saint-Pierre*. Statistiques transmises par le service Coordination et conseils en politique.

